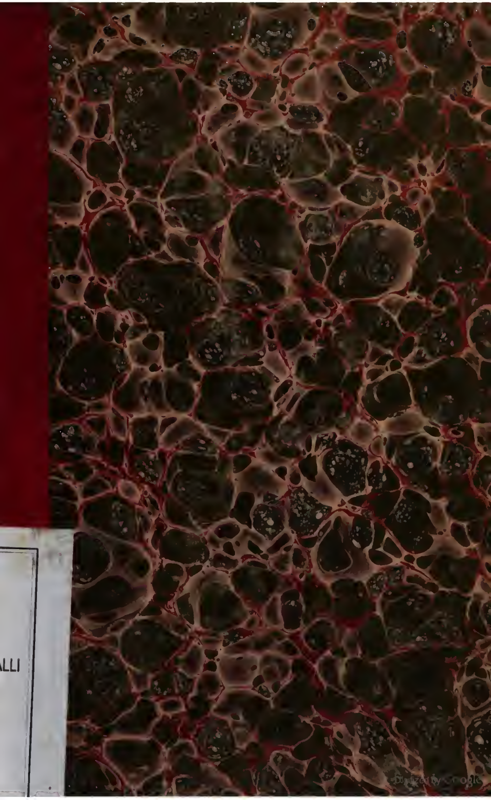

ALLI

ESSAI

SUR

LE PRINCIPE DE POPULATION.

TOME DEUXIÈME.

DE L'IMPRIMERIE DE BEAU,
A Saint-Germain-en-Laye.

ESSAI

SUR LE

PRINCIPE DE POPULATION,

OU

EXPOSÉ DES EFFETS PASSÉS ET PRÉSENS
DE L'ACTION DE CETTE CAUSE SUR LE BONHEUR DU GENRE HUMAIN;
SUIVI DE QUELQUES RECHERCHES
RELATIVES A L'ESPÉRANCE DE GUÉRIR OU D'ADOUCIR
LES MAUX QU'ELLE ENTRAÎNE;

PAR T. R. MALTHUS,

MAÎTRE ÈS-ARTS, ANCIEN ASSOCIÉ DU COLLÉGE DE JÉSUS A CAMBRIDGE,
PROFESSEUR D'HISTOIRE ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE
AU COLLÉGE DES INDES-ORIENTALES,
DANS LE COMTÉ D'HERTFORD.

Traduit de l'anglais sur la cinquième édition

PAR P. PRÉVOST, professeur de philosophie, et G. PRÉVOST, docteur en droit.

3e Édition française très-augmentée.

TOME DEUXIÈME.

PARIS,
AB. CHERBULIEZ ET Cie, RUE S.-ANDRÉ-DES-ARTS, 68.
GENÈVE, MÊME MAISON.

1836

ESSAI
SUR LE
PRINCIPE DE POPULATION.

SUITE DU LIVRE II.

CHAPITRE IV.

Des obstacles qu'éprouve la population dans les parties moyennes de l'Europe.

On trouvera peut-être que je me suis arrêté à étudier les états du nord de l'Europe plus long-temps que ne le comporte leur importance politique. J'en ai usé ainsi parce que la politique intérieure de ces états est, à plusieurs égards, essentiellement différente de celle de l'Angleterre, et parce que la connoissance personnelle, quoique légère, que j'en ai acquise, pouvoit me fournir quelques remarques nouvelles. Dans les parties moyennes de l'Europe, la division du travail, la distribution des diverses occupations, et le rapport des habitans des villes

à ceux des campagnes, diffèrent fort peu de ce qu'on voit en Angleterre; tellement qu'il seroit inutile de chercher, dans les mœurs ou dans les coutumes qui y règnent, des traits assez marqués pour présenter des obstacles à la population, qui leur soient propres. J'appellerai donc l'attention du lecteur principalement sur certaines conséquences, qu'on peut tirer des registres des naissances, des morts et des mariages. Ces données fournissent, en plusieurs points importans, plus d'instruction sur l'économie intérieure d'une nation, que ne peuvent faire les observations du voyageur le plus exact.

Un des phénomènes les plus curieux et les plus instructifs, que présentent ces registres, est, à mon avis, la manière, dont les mariages dépendent des morts. Montesquieu a dit avec raison, que partout, où il se trouve une place où deux personnes peuvent vivre commodément, il se fait un mariage (1). Mais pour la plupart des pays de l'Europe, dans l'état actuel de cette partie du monde, il n'y a pas lieu de s'attendre, si l'on consulte l'expérience, que les moyens

(1) Esprit des lois, Liv. XXIII. ch. X.

de pourvoir à l'entretien d'une famille éprouvent un accroissement subit et considérable. Ainsi, pour faire place à un nouveau mariage, il faut en général qu'un mariage ancien soit détruit. Aussi voit-on, qu'à l'exception des cas où une cause quelconque produit une grande mortalité, de ceux encore, où il s'opère dans l'état quelque changement très-favorable à la culture et au commerce, le nombre des mariages annuels est réglé principalement par le nombre des morts annuelles. Ces deux quantités ont l'une sur l'autre une influence réciproque. Il y a peu de pays, où les hommes, qui composent la masse du peuple, aient assez de prévoyance, pour différer de se marier jusqu'à l'époque où ils ont de légitimes espérances de pouvoir élever convenablement tous leurs enfans. Ainsi presque partout, une partie de la mortalité est due à ce que le nombre des mariages est trop grand. Et partout aussi une grande mortalité, soit qu'elle provienne de cette cause, ou du grand nombre des villes et des manufactures, ou de l'insalubrité de l'air, ne manque jamais d'augmenter beaucoup le nombre des mariages.

Cette observation se vérifie d'une manière frappante dans quelques villages de Hollande. Sussmilch estime que le rapport moyen des mariages annuels au nombre total des habitans est entre celui de 1 à 107, et celui de 1 à 113, dans les pays, où la population n'a pas été diminuée par des pestes ou par des guerres, et où il n'y a pas eu quelque soudain accroissement dans les moyens de subsistance (1). Crome, qui a écrit plus récemment sur la statistique, prend la moyenne entre les deux rapports de 1 à 92 et de 1 à 122, et estime le rapport moyen des mariages aux habitans celui de 1 à 108 (2). Mais dans les registres de 22 villages hollandois, registres dont Sussmilch a reconnu l'exactitude, on voit que, sur 64 individus, il se fait annuellement un mariage (3). Voilà

---

(1) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. I. c. IV. Sect LVI, p. 126.

(2) Crome, über die Grœsse und Bevœlkerung der Europ. Staaten, p. 88. Leips. 1785.

(3) Sussmilch, Gœttl. Ordn., vol. I. c. IV. Sect. LVIII, p. 127. Ce rapport des mariages ne peut pas être fourni, dans un pays tel que la Hollande, par ceux qui naissent sur son territoire. Il doit provenir principalement des étrangers qui y affluent. On sait

sans doute un grand écart du rapport moyen. La première fois que je le vis cité, j'en fus extrêmement surpris. Je n'avois pas encore remarqué la grande mortalité, qui règne dans ces villages; et je n'étois point satisfait des efforts, que fait Sussmilch pour rendre compte de ce phénomène. Cet écrivain l'attribue à la grande variété de professions ou de commerces, et en général aux moyens nombreux de gagner sa vie, qui s'offrent en Hollande (1). Mais il est évident que ce pays étant depuis long-temps dans le même état où il est, il n'y a pas de raison de croire, que chaque année il s'y présente beaucoup de professions nouvelles ou de nouveaux moyens de subsistance; ainsi dans les occupations anciennes on doit habituellement trouver toutes les places prises. La difficulté disparut dès que j'eus fait attention à la mortalité, qui, dans ces villages, est de 1 sur 22 et de 1 sur 23 (2), au

---

en effet, qu'avant la révolution, il y avoit une telle affluence. Et il est connu qu'on appeloit la Hollande le tombeau de l'Allemagne.

(1) Id. p. 128.

(2) Id. c. II. Sect. XXXVI, p. 92.

lieu d'être de 1 sur 36, comme elle est ordinairement là où les mariages sont dans le rapport de 1 à 108. Les naissances étoient à peu près égales aux morts. Le nombre extraordinaire des mariages ne venoit pas de quelques nouvelles sources de subsistance ouvertes aux habitans; et par cette raison il ne produisoit aucune augmentation de population. Il provenoit uniquement de la rapide dissolution des mariages anciens par la mort, et des occupations, ou emplois de force et d'activité, qui demeuroient en conséquence vacans et offroient des moyens d'alimenter une nouvelle famille.

On peut demander en ce cas, laquelle de ces deux circonstances a le plus d'influence sur l'autre. Est-ce le grand nombre des mariages, c'est-à-dire, l'accroissement excessif de la population, qui agit le plus fortement pour produire la mortalité? ou la mortalité, produite naturellement par l'insalubrité des occupations et du climat, a-t-elle plus de pouvoir pour multiplier les mariages? Dans le cas particulier, dont il s'agit, cette dernière supposition me paroît la mieux fondée; surtout par la raison, qu'en Hollande le peuple, d'un commun aveu,

n'était pas dans un état de souffrance. Il est probable, que la grande mortalité y provenoit de la nature marécageuse du sol, des nombreux canaux qui le coupent, du grand nombre d'hommes qui s'y livrent à des occupations sédentaires, et du très-petit nombre de ceux qui jouissent de l'avantage d'exercer les travaux si salubres de l'agriculture.

Ce que j'ai dit ci-dessus de la Norvège offre un contraste curieux et frappant. La mortalité y est 1 sur 48; et les mariages, 1 sur 130. Dans les villages de Hollande, la mortalité est 1 sur 23; et les mariages, 1 sur 64. C'est, pour la mortalité et pour les mariages, une différence plus grande que du simple au double. Le rapport entre ces quantités est fort exactement observé, et démontre à quel point elles dépendent l'une de l'autre. On en peut conclure, qu'à moins d'une amélioration subite dans l'état de l'agriculture, qui procure tout-à-coup de nouveaux moyens de subsistance, une augmentation dans le nombre des mariages ne peut avoir d'autre effet que d'augmenter la mortalité; et réciproquement, que la mortalité croissante fait croître le nombre des mariages.

En Russie, cette amélioration subite de l'agriculture a eu lieu à un certain point. En conséquence le nombre des mariages y est assez grand, quoique la mortalité y soit petite. Mais à mesure que la population y fera des progrès, si le rapport des mariages demeure le même, la mortalité croîtra inévitablement; ou si la mortalité reste la même, il faudra que le rapport des mariages diminue.

Sussmilch a donné quelques exemples frappans de cette diminution graduelle du nombre proportionnel des mariages, à mesure que la population fait des progrès et s'empare de toutes les occupations qui peuvent fournir à chaque individu des moyens de gagner sa vie.

A Halle, en 1700, le nombre des mariages annuels étoit à toute la population comme 1 à 77. Pendant le cours des 55 années suivantes, ce rapport diminua graduellement, selon le calcul de Sussmilch, jusqu'à ce qu'enfin il fut réduit au rapport de 1 à 167 (1). C'est là sans doute une différence bien extraordi-

(1) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. I, c. IV. Sect. LXII, p. 132.

naire. Si le calcul qui l'établit étoit parfaitement exact, elle prouveroit avec quelle force agissent les obstacles opposés au mariage ; et comment celui-ci dépend des moyens de subsistance. Mais comme le nombre des habitans est ici déduit d'un calcul, et non d'un dénombrement effectif, les rapports indiqués pourroient n'être pas rigoureusement exacts, ou dépendre en partie de quelques causes accidentelles.

Dans la ville de Leipsic, en 1620, les mariages annuels furent à la population comme 1 à 82. De 1741 à 1756, ils ont été comme 1 à 120 (1).

A Augsbourg, en 1510, le rapport des mariages à la population fut de 1 à 86; en 1750, il fut de 1 à 123 (2).

A Dantzic, en 1705, ce rapport fut de 1 à 89; en 1745, de 1 à 118 (3).

Dans le duché de Magdebourg, en 1700, le rapport en question fut comme 1 à 87; de 1752 à 1755, comme 1 à 125.

---

(1) Id. Sect. LXIII, p. 134.
(2) Id. Sect. LXIV, p. 134.
(3) Id. Sect. LXV, p. 135.

Dans la principauté de Halberstadt, en 1690, le rapport fut de 1 à 88, en 1756, de 1 à 112.

Dans le duché de Clèves, en 1705, le rapport fut de 1 à 83; en 1755, de 1 à 100.

Dans la marche de Brandebourg, en 1700, ce rapport fut de 1 à 76; en 1755, de 1 à 108 (1).

Je pourrois citer un plus grand nombre d'exemples de même nature. Mais ceux-là suffisent à notre but. Lorsque les moyens de subsistance augmentent tout-à-coup dans un pays, ou par une suite de quelque grande mortalité, ou par les progrès accélérés de la culture, des arts et du commerce, il y a place pour de nouveaux mariages, et il s'en fait beaucoup au-delà de ceux que la mort a dissous. Mais à mesure que les nouveaux emplois de force et d'activité se remplissent; à mesure que la place offerte à un accroissement de population vient à manquer; le nombre des mariages diminue, et ce qui avoit été ajouté à ceux de pur remplacement disparoît peu à peu. C'est ce qui résulte clairement des faits que nous venons de recueillir.

(1) Id. Sect. LXXI, p. 140.

Dans les pays, qui ont été dès long-temps pleinement peuplés, où il ne s'ouvre aucune nouvelle source de subsistance, le nombre des mariages se règle principalement sur celui des morts; et le rapport de ce nombre à toute la population demeure à peu près le même à différentes époques.

On observera la même constance dans les pays où il y a annuellement quelque augmentation dans les moyens de subsistance, pourvu que cette augmentation soit uniforme et permanente. Supposons qu'elle soit tellement constante et régulière, que, pendant le cours d'un demi-siècle, elle ait permis de faire chaque année un certain nombre déterminé de mariages au-delà de ceux que la mort a dissous : la population ne manqueroit pas de croître ; peut-être même rapidement. Mais il est facile de voir qu'en ce cas, le rapport des mariages à toute la population se maintiendroit le même pendant tout le cours de cette période.

Sussmilch s'est appliqué à déterminer ce rapport en différens pays et en diverses circonstances. Dans les villages de la Marche de Brandebourg, il se fait annuellement

1 mariage sur 109 personnes (1). Dans les villages agricoles, suivant l'opinion de cet auteur, ce rapport varie entre celui de 1 à 108 et celui de 1 à 115 (2). Dans les petites villes de la Marche, la mortalité est plus grande et peut être estimée de 1 sur 98 (3). Dans les villages hollandois mentionnés ci-dessus, 1 sur 64. A Berlin, 1 sur 110 (4). A Paris, 1 sur 137 (5). Selon Crome, dans les villes de Paris et de Rome, *qui abondent en célibataires*, ce même rapport n'est que de 1 à 160 (6).

Toutefois ce n'est qu'avec beaucoup de précautions qu'on doit appliquer un rapport général quelconque de cette nature ; parce qu'il est fort rare que la nourriture et la population croissent d'une manière uniforme. Or dès que dans un pays les circonstances

(1) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. I. c. IV. Sect. LVI, p. 125.

(2) Id. Sect. LXXV, p. 147.

(3) Id. Sect. LX, p. 129.

(4) Ibid.

(5) Id. Sect. LXIX, p. 137.

(6) Crome, über die Grœsse und Bevœlkerung der Europ. Staaten, p. 89.

varient, par les modifications qu'éprouvent la population et les subsistances, ou par les changemens survenus dans les habitudes du peuple, relativement à la prudence et à la propreté; il est évident que le même rapport, qui a lieu à une certaine époque, n'a plus lieu à une autre.

Rien de plus difficile que de poser là-dessus des règles sans exception. On peut dire en général, que lorsque la facilité de gagner sa vie augmente, soit que cela provienne d'une grande mortalité précédente, soit qu'on doive l'attribuer aux progrès de la culture et du commerce, cette plus grande facilité tend à produire un rapport plus grand des mariages à la population. Mais il peut fort bien se faire que cet effet ne se réalise pas. Supposons, par exemple, que le peuple dont il s'agit ait été dans un état de grand abaissement, que la mortalité y soit due en grande partie à l'imprévoyance qui a lieu communément dans un tel état; il pourroit se faire qu'une amélioration soudaine dans leur situation leur donnât une fierté convenable et un goût de propreté et de décence. En ce cas le nombre des mariages n'augmenteroit guères; mais on réussiroit à élever un

plu grand nombre d'enfans; et la population adctionnelle, que demandoit le nouvel orde de choses, seroit obtenue par une dirnution du nombre des morts, et non par une augmentation du nombre des naisances.

E même si, dans un pays, la population a é long-temps stationnaire, de sorte qu'elle soitdifficilement susceptible de croître, il peu arriver qu'un changement d'habitudes, prduit par une meilleure éducation ou par toue autre cause, ait l'effet de diminuer le nombre proportionnel des mariages. En ce ca comme les maladies qu'entraîne la misère ferient périr moins d'enfans qu'auparavant, la minution du nombre des mariages seroit bancée par la diminution de la mortalité; et population se maintiendroit à son niveau pau moindre nombre de naissances.

I faut donc manifestement prendre en cosidération ces changemens d'habitudes.

a règle la plus générale qu'on puisse doner à ce sujet est peut-être, que tout encoragement *direct* au mariage entraîne nécesairement un accroissement de mortalité. Patout la tendance au mariage est si grande, qu, sans aucune espèce d'encouragement,

dès qu'il y a place pour un mariage, on peut être assuré que cette place sera remplie. Ainsi ou les encouragemens sont parfaitement inutiles, ou ils font faire des mariages lorsqu'il n'y a point de place vacante. Il en doit inévitablement résulter une augmentation de misère et de mortalité. Montesquieu dit, dans les lettres Persannes, que dans les guerres de la France qui avoient précédé l'époque où il écrivoit, la crainte d'être enrôlé dans la milice avoit engagé un grand nombre de jeunes gens à se marier, sans avoir de quoi entretenir une famille, et que de tant de mariages il étoit né beaucoup d'enfans, « que l'on cherche encore en « France; et que la misère, la famine et « les maladies en ont fait disparoître (1). »

Après un exemple si frappant de l'effet inévitable des encouragemens directs au mariage, on ne peut assez s'étonner que ce même auteur, dans son esprit des lois, ait avancé, que l'Europe est encore aujourd'hui dans le cas d'avoir besoin de lois, qui favorisent la propagation de l'espèce humaine (2).

(1) Lettre CXXII. (Lettre CXVIII, de l'édit de Cologne, 1753).

(2) Esprit des lois, Liv. XXIII. ch. XXVI.

Sussmilch adopte les mêmes idées. Il considère le cas où le nombre des mariages cesse de croître parce que la nourriture ne peut plus être augmentée. Il fait remarquer quelques pays, dans lesquels le nombre des mariages contractés est exactement mesuré par le nombre de ceux que la mort dissout. Et cependant il persiste à croire, que c'est un des premiers devoirs du gouvernement de porter son attention sur le nombre des mariages. Il cite les exemples d'Auguste et de Trajan, et pense qu'un prince ou un homme d'état mériteroit le nom de père du peuple, s'il pouvoit faire croître le rapport des mariages à la population, de sorte qu'au lieu d'être de 1 à 120 ou 125, il fût de 1 à 80 ou 90 (1). Mais comme il paroît, par les exemples qu'il allègue lui-même, que dans les pays qui depuis long-temps sont assez peuplés, la mort est le plus puissant de tous les encouragemens au mariage; le prince ou l'homme d'état, qui réussiroit à augmenter si fort le nombre des mariages, mériteroit peut-être à plus juste titre le nom de destructeur que celui de père.

(1) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. I. c. IV. Sect. LXXVIII, p. 151.

Le rapport des naissances annuelles à toute la population dépend principalement du nombre proportionnel des mariages. Ainsi, dans les pays où la population n'est pas susceptible d'un grand accroissement, les naissances, comme les mariages, dépendent principalement des décès. Partout où la population ne va pas en diminuant, les naissances remplacent les vides causés par la mort, et y ajoutent en outre précisément autant que peut le permettre l'amélioration de l'agriculture, du commerce et des arts. Dans presque toute l'Europe, pendant les intervalles des pestes, des épidémies, des guerres destructives, qui de temps en temps y ont exercé leurs ravages, les naissances surpassent les décès. Mais comme la mortalité varie beaucoup en différens pays et en diverses circonstances, on verra que les naissances varient de la même manière, quoique non au même degré, parce que tous les pays n'admettent pas également un surplus de naissances.

Dans 39 villages de Hollande, où les morts sont environ dans le rapport de 1 à 23,

les naissances sont dans ce même rapport (1). Dans 15 villages aux environs de Paris, les naissances sont à toute la population dans le même rapport et même un peu au-delà, à cause de la mortalité qui est un peu plus grande. Les naissances et les morts vont les unes et les autres à 1 sur 22 $\frac{7}{10}$ (2). Dans les petites villes de Brandebourg, qui sont dans un état progressif, la mortalité est de 1 sur 29, et les naissances de 1 sur 24 $\frac{7}{10}$ (3). En Suède, où la mortalité est à peu près de 1 sur 35, les naissances sont de 1 sur 28 (4). Dans 1056 villages de Brandebourg, dans lesquels la mortalité est de 1 sur 39 ou 40, les naissances sont de 1 sur 30 (5). En Norvège où la mortalité est de 1 sur 48, les naissances sont de 1 sur 34 (6). Dans tous ces exemples, les naissances sont évidemment mesurées par les décès, en ayant égard, comme

(1) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. I. c. VI, Sect. CXVI, p. 225.

(2) Ibid. et c. II, Sect. XXXVII, p. 93.

(3) Id. c. II. S. XXVIII, p. 80, et c. VI. S. CXVI, p. 225.

(4) Id. c. VI. S. CXVI. p. 225.

(5) Ibid.

(6) Thaarup statistik, vol. II, p. 4.

il convient, à l'excès de naissances que comporte l'état de chaque pays. En Russie cette circonstance doit avoir beaucoup d'influence, puisque la mortalité n'y est peut-être que de 1 sur 48 ou 50, et que néanmoins les naissances s'élèvent à 1 sur 26; tant l'accroissement de population y est rapide.

Les écrivains de statistique ont tâché de déterminer une mesure générale de mortalité pour tous les pays en commun. Mais lors même que l'on pourroit obtenir une telle mesure, je ne vois pas à quel usage on pourroit l'employer. Elle seroit peu utile pour déterminer la population de l'Europe ou de tout le globe. Et si nous voulions en faire usage dans des cas ou dans des lieux particuliers, il est évident qu'elle nous jetteroit dans de grossières erreurs. Puisqu'en différens pays et en différentes situations, la mortalité de la race humaine varie entre des limites aussi écartées que les rapports de 1 à 20 et de 1 à 60, on ne peut dans un cas particulier, user avec sécurité de la moyenne, sans avoir en même temps connoissance des circonstances où le pays se trouve placé, du nombre des villes qu'il renferme, des habitudes du peuple, de la salubrité du climat;

connoissance qui tend à rendre inutile le rapport général et moyen, en y substituant celui qui convient au pays dont on s'occupe.

Il y a cependant une circonstance, qui affecte la mortalité d'un pays, et que l'on peut considérer comme étant d'une nature générale; elle est d'ailleurs pleinement accessible à l'observation. C'est le nombre des villes, et le rapport du nombre de ceux qui les habitent à celui des habitans de la campagne. Les effets défavorables qu'ont sur la santé les habitations étroites et renfermées, ainsi que les occupations sédentaires des villes, se font sentir en tout temps et en tous lieux. Par conséquent la mortalité générale doit dépendre partout en grande partie du nombre de ceux qui vivent de la sorte au nombre des hommes qui s'occupent des travaux de l'agriculture. D'après ce principe on a calculé, que lorsque les habitans des villes sont aux habitans des campages dans le rapport de 1 à 3, la mortalité est environ de 1 sur 36. Elle est de 1 sur 35 ou de 1 sur 33, lorsque les citadins sont aux campagnards comme 2 est à 5, ou comme 3 est à 7. La mortalité est moindre que de 1 sur 36, lorsque le rapport des habitans des villes aux habitans

des campagnes est de 2 à 7, ou de 1 à 4. Conformément à ce calcul, on trouve qu'en Prusse la mortalité est de 1 sur 38 ; en Poméranie de 1 sur 37 $\frac{1}{2}$; dans la nouvelle Marche, de 1 sur 37; dans la Marche électorale, de 1 sur 35; selon les registres pour 1756 (1).

La mesure moyenne de la mortalité pour tous les pays, la plus approchée, en y comprenant les villes et les villages, est, selon Sussmilch, de 1 sur 36 (2). Mais Crome croit que cette mesure, qui peut avoir été bonne au temps de Sussmilch, n'est plus exacte actuellement, parce que dans la plupart des états de l'Europe les villes ont augmenté en nombre et en grandeur (3). Il paroît croire même, qu'au tems où Sussmilch écrivoit, son estimation étoit un peu foible; et qu'à présent le rapport de 1 à 30 approcheroit plus de la vérité. Il est assez probable en effet que le rapport indiqué par Sussmilch est trop petit, parce que cet auteur, ainsi

(1) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. III, p. 69.

(2) Vol. I. c. II. Sect. XXXV, p. 91.

(3) Crome, über die Grosse und Bevœlk. der Eur Staaten, p. 116.

que plusieurs autres écrivains de statistique, a quelque penchant à supprimer dans ses calculs les années marquées par des épidémies. Mais Crome n'a point étayé sur des preuves suffisantes la mesure qu'il substitue à celle de Sussmilch. Il se fonde sur l'autorité de Busching, qui établit la mortalité de 1 sur 30, dans la totalité des états de la monarchie prussienne (1). Mais il paroît que cette moyenne n'a été déduite que des registres de trois années, période beaucoup trop courte pour obtenir un résultat digne de confiance. Ce rapport, pour la monarchie prussienne, se trouve même tout-à-fait contredit par quelques observations subséquentes citées par Crome. On voit par les registres de cinq années, terminées en 1784, que la mortalité n'a été que de 1 sur 37 (2). Pendant cette même période, les naissances furent aux morts comme 131 à 100. En Silésie, la mortalité, de 1781 à 1784, fut de 1 sur 30; et les naissances furent aux morts comme 128 est à 100. En Gueldre, de 1776 à 1781, la mortalité fut de 1 sur 27, et les naissances

(1) Ibid. p. 118.
(2) Ibid. p. 120.

dans le rapport de 1 à 26. Ces deux provinces de la monarchie prussienne sont celles où la mortalité est la plus grande. Il y en a d'autres où elle est extrêmement petite. De 1781 à 1784, la mortalité moyenne, à Neufchâtel et Vallengin (1), ne fut que de 1 sur 44, et les naissances de 1 sur 31. Dans la principauté d'Halberstadt, de 1778 à 1784, la mortalité fut encore moindre, savoir de 1 sur 45 ou 46, et le rapport des naissances aux morts fut de 137 à 100 (2).

La conséquence générale, que Crome tire de ces faits, est que les états de l'Europe peuvent être divisés en trois classes, auxquelles on peut appliquer une mesure différente de mortalité.

Dans les pays les plus riches et les plus peuplés, où le nombre des habitans des villes est à celui des habitans des campagnes comme 1 est à 3, la mortalité peut être estimée de 1 sur 30. Dans les pays qui sont dans un état de population et de civilisation moyen, la mortalité peut être es-

---

(1) Ibid. Adjoints depuis 1815, comme Canton, à la Confédération Helvétique. *Trad.*

(2) Ibid. p. 122.

timée de 1 sur 32. Enfin dans ceux qui sont foiblement peuplés, on peut envisager comme juste le rapport de 1 à 36 indiqué par Sussmilch (1).

Ces rapports semblent établir une trop grande mortalité générale, même en comprenant dans le calcul les années épidémiques. Il est probable que les habitudes de propreté, qui, dans le cours de ces dernières années, ont généralement prévalu dans presque toutes les villes de l'Europe, ont fait plus que compenser, quant à la salubrité, l'effet pernicieux de l'accroissement que ces villes ont reçu.

---

(1) Ibid. p. 127.

CHAPITRE V.

Des obstacles à la population en Suisse.

La situation de la Suisse est, à divers égards, si différente de celle des autres états de l'Europe ; les faits qu'on a recueillis sur ce pays-là sont si curieux et si propres à éclaircir les principes exposés dans cet ouvrage ; qu'il convient de traiter à part ce sujet et de l'envisager avec une attention particulière.

Il y a trente-cinq ou quarante ans, qu'il se répandit en Suisse, à ce qu'il semble, une sorte d'alarme au sujet de sa population. Les Mémoires de la Société économique de Berne, société dont l'établissement n'étoit pas alors fort ancien, furent remplis d'écrits où l'on déploroit la décadence de l'industrie, des arts, de l'agriculture, des manufactures; et où l'on annonçoit le danger imminent de manquer de bras. La plupart des auteurs de ces écrits envisageoient la dépopulation, dont ils gémissoient, comme un fait si évident,

qu'il n'avoit besoin d'aucune preuve. Et ils ne s'occupoient en conséquence qu'à chercher des remèdes à ce mal, tels que de faire venir du dehors des sages-femmes, de fonder des hôpitaux d'enfans trouvés, de doter de jeunes filles, d'arrêter l'émigration, et d'encourager les étrangers à venir dans le pays (1).

Cependant à cette même époque parut aussi un mémoire de Mr. Muret, ministre à Vevey, où l'on peut puiser beaucoup de solides instructions ; et dont l'auteur, avant de se livrer à l'étude des remèdes, crut devoir s'assurer de l'existence du mal. Des recherches laborieuses, faites avec beaucoup de soin dans les registres de différentes paroisses, en remontant au temps de leur premier établissement, le mirent à même de comparer le nombre des naissances qui avoient eu lieu pendant trois différentes périodes, chacune de soixante et dix ans; la première terminée en 1620; la seconde, en 1690; la troisième, en 1760 (2). Le résultat de cette comparaison

(1) Voyez les différens mémoires pour 1766.

(2) Mémoires, etc. par la Société économique de Berne, année 1766. 1.re partie, p. 15 et suiv. in-8.° Berne.

fut, que le nombre des naissances étoit un peu moindre dans la seconde période que dans la première ; et (en supposant quelques omissions dans la seconde et quelques additions dans la troisième) que les naissances dans la troisième étoient aussi un peu moins nombreuses que dans la seconde. D'où l'auteur conclut, que la dépopulation du pays, depuis l'an 1550, étoit une chose indubitable.

En admettant les prémisses de ce raisonnement, la conséquence n'est peut-être pas aussi sûre que cet auteur se le persuade. D'autres faits, consignés dans son mémoire me portent à croire, que la Suisse, pendant cet espace de temps, fut dans le cas dont j'ai parlé au chapitre précédent. Elle fut constamment dans un état progressif. Insensiblement les habitudes de prudence et de propreté y devinrent plus générales ; la salubrité du pays en fut accrue ; un plus grand nombre d'enfans atteignirent l'âge d'homme, et avec un moindre nombre de naissances, la population se soutint et reçut même l'accroissement que les circonstances purent permettre. En conséquence, le rapport des naissances annuelles à la population, pendant la dernière période, dut être moindre que pendant le cours de la première.

Mr. Muret fait voir, par des calculs exacts, que, dans la dernière période, la mortalité fut extrêmement petite, et que le nombre des enfans qui atteignirent l'âge de puberté fut très-considérable (1). La même chose ne peut pas avoir eu lieu au même degré, dans les périodes précédentes. Mr. Muret lui-même observe, que « l'ancienne dépopu-« lation du pays doit être attribuée aux pestes « qui l'ont autrefois désolé. » Et il ajoute : « S'il a pu se soutenir malgré la fréquence « d'un mal si redoutable, c'est une preuve « de la bonté du climat, et des ressources « assurées que le pays peut fournir pour ré-« parer les pertes qu'éprouve sa popula-« tion (2). » Il néglige de faire l'application de cette remarque, comme il auroit dû le tenter; et il ne prend pas garde que, pour réparer si promptement ces pertes de population, il a fallu absolument que le nombre des naissances s'accrût extraordinairement, que le pays ne pouvoit se garantir de la destruction dont il étoit menacé, que parce qu'il s'établissoit, entre les naissances et la

(1) Ibid. table XIII. p. 120.
(2) Ibid. table IV. p. 22.

population totale, un rapport plus grand que dans les temps subséquens, où ces causes de mort ont presque cessé d'agir.

Dans une des tables qui accompagnent ce mémoire, on trouve une liste de toutes les pestes qui ont ravagé la Suisse. Il en résulte, que, pendant la première période, ce fléau terrible reparut à de courts intervalles, et qu'il se manifesta ensuite de loin en loin, jusqu'à une époque qui précède de vingt-deux ans la fin de la seconde période (1).

Il seroit contraire à toutes les règles de la probabilité de supposer que, pendant la période où ces maladies étoient très-fréquentes, le pays jouissoit de la plus grande salubrité; et que la mortalité y étoit extrêmement petite. Admettons qu'alors elle ait été telle qu'on l'observe à présent dans beaucoup d'autres pays exempts de cette calamité, c'est-à-dire, environ de 1 sur 32, au lieu d'être de 1 sur 45, comme elle a été observée dans la dernière période. Les naissances en conséquence auroient conservé leur proportion relative; et au lieu d'être

(1) Ibid.

dans le rapport de 1 à 36 (1), elles auroient été comme 1 à 26. Ainsi en estimant la population par les naissances, il faut employer, à différentes périodes, des multiplicateurs différens; et de ce que le nombre des naissances est plus grand dans la première période, il ne s'ensuit nullement qu'à cette époque la population fût plus grande.

Ainsi dans le cas traité par l'auteur, la somme des naissances pour 17 paroisses, pendant les 70 premières années, est donnée pour avoir été de 49 860; d'où résulte une moyenne annuelle d'environ 712. Ce nombre, multiplié par 26, indiqueroit une population de 18 512 ames. Dans la dernière période, la somme des naissances est indiquée comme ayant été de 43 910 (2), ce qui donne annuellement environ 626. Ce nombre, multiplié par 36, indique une population de 22 536. Si donc nos multiplicateurs sont justes, il paroît qu'au lieu du décroissement qu'on avoit en vue de prouver, c'est un accroissement considérable qui se trouve résulter de ces données.

(1) Ibid. table I. p. 21.

(2) Ibid. p. 16.

Plusieurs raisons me portent à croire, que je n'ai pas évalué trop haut la mortalité pendant le cours de la première période. Je me fonde en particulier sur un calcul relatif à Genève, ville que son voisinage autorise à prendre pour terme de comparaison. Au 16.e siècle, la probabilité de vie, c'est-à-dire, l'âge auquel parviennent la moitié de ceux qui naissent (1), n'étoit dans cette ville que de 4'883, ou un peu moins de quatre ans et neuf dixièmes. La vie moyenne y étoit de 18'511, environ dix-huit ans et demi.

(1) Il faut toujours joindre une explication à ces mots *probabilité de vie*, parce qu'on n'a pas l'habitude de distinguer sous ce genre, par des noms propres, les espèces les plus usuelles. L'espèce de probabilité de vie, dont il s'agit ici, seroit à ce qu'il me semble, commodément désignée par cette expression, *le terme de la vie douteuse* ou plus brièvement *la vie douteuse*. La probabilité de vie, qui est la moyenne prise entre toutes les vies, conserveroit le nom de *vie moyenne*. Et la probabilité de vie, qui a rapport à un âge fixe, seroit *la probabilité d'atteindre* telle ou telle époque déterminée. Il y a quelque avantage à spécifier par des noms distincts les objets qu'on soumet à la discussion; et plus encore ceux qui, par leur nature, touchent de près aux sciences exactes. *P. P. p.*

Dans le 17.e siècle, la probabilité de vie (1) étoit 11'607, un peu plus de onze ans et demi ; la vie moyenne, 23'358. Dans le 18.e siècle, la probabilité de vie (2) s'étoit accrue jusqu'à 27'183, environ vingt-sept ans et un cinquième ; la vie moyenne jusqu'à trente-deux ans et un cinquième (3).

Il est extrêmement probable qu'en Suisse, il doit y avoir eu une diminution de mortalité de même genre, quoique non peut-être au même degré. Or nous savons par les tables d'autres pays, dont j'ai déjà fait état, que les périodes, où la mortalité est la plus grande, produisent communément un plus grand rapport de naissances.

Ce fait, que les naissances dépendent des décès, a été reconnu par Mr. Muret, et il en a produit plusieurs exemples. Mais n'ayant pas dirigé son attention sur le vrai principe de population, il se contente d'exprimer à

(1) Ou le terme de la vie douteuse. *P. P. p.*

(2) Voyez un mémoire inséré dans la Bibliothèque Britannique, T. IV. p. 328 (*a*).

(*a*) Ce mémoire intéressant est de mon ami Mr. le prof. Odier qui a su tirer des tables de mortalité, qu'il a soigneusement comparées, divers résultats curieux et applicables. *P. P. p.*

ce sujet beaucoup d'étonnement, et ne fait aucune application de cette remarque.

A propos du peu de fécondité des femmes en Suisse, il dit que la Prusse, le Brandebourg, la Suède, la France, et tous les autres pays, dont il a pu connoître les registres, donnent un rapport du nombre des baptêmes au nombre des habitans, plus grand que ne le donne le Pays-de-Vaud (1), où ce rapport est de 1 à 36 (2). Il ajoute que des calculs, faits récemment dans le Lyonnois, donnent pour le rapport des baptêmes, à Lyon même, celui de 1 à 28; dans les petites villes, celui de 1 à 25; et dans les petites paroisses, de 1 à 23 ou 24. Quelle prodigieuse différence, s'écrie-t-il, du Lyonnois au Pays-de-Vaud, où la proportion la plus favorable, et seulement dans deux petites paroisses d'une fécondité singulière, n'est pas au-dessous de 26, et où, dans plusieurs paroisses, elle passe de beaucoup les 40! La même différence, remarque-t-il, a lieu pour la vie moyenne: elle est de vingt-

(1) Actuellement Canton de Vaud. *Trad.*

(2) Mém. de la Soc. econom. de Berne pour 1766. Part. I. p. 47, 48.

cinq ans et un peu plus dans le Lyonnois; tandis que, dans le Pays-de-Vaud, la vie moyenne la plus foible, et dans une seule paroisse, pays malsain et marécageux, est de vingt-neuf ans et demi, et qu'il y a bien des endroits, où elle est de quarante-cinq ans, et davantage.

« Mais d'où vient », dit-il, « que notre « pays, où les enfans échappent mieux aux « crises de l'enfance, où la vie moyenne, « de quelque manière qu'on en établisse « le calcul, est plus considérable que par- « tout ailleurs, est précisément celui de « tous où la fécondité est la moins grande ? « D'où vient encore que de toutes nos pa- « roisses, celle qui nous donne la vie moyenne « la plus forte, est aussi celle qui reste le « plus en arrière pour la population? Pour « résoudre cette question, je hasarderai une « conjecture, que je ne donne que pour « telle. Ne seroit-ce point, que pour main- « tenir partout le même équilibre de popu- « lation, Dieu auroit sagement réglé les « choses de telle manière, que la force de « la vie, dans chaque pays, soit en raison « inverse de la fécondité?

« Je suppose en effet que l'expérience

« vérifie ma conjecture. Leyzin (1), sur un « peuple de 400 ames, donne un peu plus « de 8 enfans par an. Le Pays-de-Vaud en « général, sur le même nombre d'habitans, « en donne 11, et le Lyonnois 16. Mais « s'il se trouve qu'à l'âge de vingt ans, les « huit, les onze et les seize (2) soient réduits « au même nombre, la force de la vie don- « nera dans un lieu, ce que la fécondité « donne dans un autre, et ainsi les pays les « plus sains, ayant moins de fécondité, ne « se peupleront pas trop, et les malsains, « par leur grande fécondité, soutiendront « également leur population (3). »

On peut juger, à ce trait, de la surprise que Mr. Muret éprouve en voyant la santé en opposition avec la fécondité. Il a recours à un miracle pour expliquer ce phénomène. Cependant *le nœud* n'étoit pas digne d'un tel effort (4). Le fait observé ne force point

(1) Village des Alpes.

(2) Dans l'original françois, il y a *les quatorze*. Mais c'est une faute d'impression ou de copie. *P. P. p.*

(3) Mémoires, etc. de la Soc. écon. de Berne. Année 1766. P. I. p. 48 et suiv.

(4) *Non dignus vindice nodus.*

d'admettre l'étrange supposition, que la fécondité des femmes soit en raison inverse de leur santé.

Il y a sans doute, entre les différens pays, beaucoup de différence quant à la salubrité, provenant de la différence du sol ou de la situation, et aussi de celle des occupations ou des habitudes. Lorsque, par l'action de ces causes ou d'autres quelconques, il vient à régner une grande mortalité; aussitôt il s'ensuit une augmentation dans la proportion des naissances. Car d'un côté, le travail étant plus demandé, il se fait plus de mariages; de l'autre, les mariages, se contractant à un âge moins avancé, sont plus féconds.

Au contraire, là où les causes opposées conservent la santé et la vie, si les habitudes d'un peuple s'opposent à l'émigration, la nécessité de prévenir l'excès de la population se fera sentir avec force; il faudra périr ou mettre obstacle à ses progrès. Ainsi les mariages se contracteront tard; leur nombre diminuera graduellement, à mesure que la population croîtra; et ces mariages tardifs seront naturellement moins féconds.

Dans la paroisse de Leyzin, dont parle Mr. Muret, toutes ces circonstances parois-

sent s'être reucontrées. Ce village est situé de manière à jouir de l'air le plus pur; ses habitans, livrés aux soins de la vie pastorale, ne sont pas exposés à l'influence de plusieurs causes qui peuvent altérer la santé. Aussi, d'après les calculs de Mr. Muret, dont il n'y a pas lieu de se défier, la probabilité de vie dans cette paroisse s'est trouvée atteindre le nombre vraiment extraordinaire de 61 ans (1). Or en ce lieu-là, pendant un espace de 30 années, le nombre des naissances a été presque exactement égal à celui des morts (2); d'où l'on peut conclure que les habitudes de ce peuple ne le portoient pas à émigrer (3); et que les ressources de la paroisse, pour le

(1) Mém. de la Soc. écon. de Berne, 1766. P. I. T. V. p. 64.

(2) Id. table I, p. 15.

(3) Cela est sans doute vraisemblable. Il semble cependant que, comme une paroisse (ville ou village) peut rester dans un état de population stationnaire par deux causes, l'auteur auroit dû dire un mot pour exclure celle qu'il n'admet pas. En effet si les émigrations sont compensées par les immigrations, la population ne changera point. Mais dans le cas présent, il n'est pas probable que cette espèce d'active rotation ait pu avoir lieu. *P. P. p.*

soutien de sa population, étoient restées à peu près stationnaires. Nous sommes donc fondés à croire que, dans cette paroisse, les pâturages étoient limités, et qu'ils ne pouvoient être aisément augmentés ou améliorés. Le nombre des bestiaux qu'on y pouvoit nourrir étoit limité par-là même, ainsi que le nombre d'hommes nécessaire pour en prendre soin.

Dans de telles circonstances, comment les jeunes hommes, arrivés à l'âge de puberté, auroient-ils pu quitter la maison paternelle et se marier, avant que quelque emploi de berger, de laitier, ou autre pareil, devint vacant par la mort de quelqu'un de ceux qui en étoient en possession? La bonne santé générale a dû toujours retarder beaucoup de telles vacances. Et par conséquent le grand nombre a dû passer la jeunesse dans le célibat, ou s'exposer au risque évident de mourir de faim eux et leurs familles. C'est ici un cas semblable à celui de la Norvège, et auquel nos principes s'appliquent avec plus de précision, à cause de l'égalité observée entre les morts et les naissances.

Si par malheur, un père, dens ce village, avoit une famille plus nombreuse qu'à l'or-

dinaire; il a dû en résulter une tendance à diminuer le nombre des mariages plutôt qu'à l'accroître. Ce père, avec de l'économie, aura pu réussir à nourrir chez lui tous ses enfans, quoique probablement il n'ait pu leur donner de l'emploi sur son propre fonds. Mais il est évident que ses enfans n'ont pu le quitter que fort tard. Il est probable que le premier d'entr'eux qui se sera marié n'aura pu former une telle union, qu'après la mort du père. An contraire, si celui-ci n'avoit eu que deux fils, l'un des deux se seroit marié peut-être sans quitter la maison paternelle, et l'autre après la mort de son père. Il paroît que l'on peut dire en général, que l'absence ou la présence de quatre personnes non mariées fera, qu'il y aura ou qu'il n'y aura pas place pour un autre mariage, ou pour l'établissement d'une nouvelle famille.

Comme, dans cette paroisse, les mariages, à peu d'exceptions près, ont dû être fort tardifs; et comme cependant, en vertu de la salubrité du lieu, ces unions tardives ont dû être dissoutes fort tard par la mort, il est évident qu'une partie considérable des mariages, qu'on a pu y observer à la fois, a dû être inutile pour la population, à cause

de l'âge avancé auquel les femmes étoient parvenues. Aussi voyons-nous que le nombre des mariages existant à la fois a été trouvé dans un rapport à celui des naissances annuelles, qui est hors du cours ordinaire des choses, savoir, comme 12 est à 1. Les naissances ne montoient qu'à la 49.e partie de la population: et le nombre des personnes au-dessus de seize ans étoit au nombre de celles au-dessous de cet âge à peu près comme 3 est à 1 (1).

Par forme de contraste, et pour faire voir combien peu on doit compter sur les calculs de population qui se fondent sur le nombre des naissances, Mr. Muret cite la paroisse de Saint-Cergue, dans le Jura, où les mariages existans sont aux naissances annuelles dans le rapport de 4 à 1; où les naissances sont la 26.ème partie de la population; et où le nombre des personnes au-dessus et au-dessous de seize ans est précisément le même (2).

Si l'on estimoit la population de ces pa-

(1) Mém. de la Soc. Econ. de Berne, pour 1766. p. 11. et 12.

(2) Ibid.

roisses par les naissances annuelles, dit cet auteur, on croiroit que Leyzin ne l'emporte sur Saint-Cergue que d'un cinquième au plus; tandis que, par un dénombrement exact, on a trouvé la population du premier de 405, et celle du second de 171 (1).

J'ai choisi, dit-il, les paroisses où le contraste est le plus frappant; mais, quoique la différence soit moins remarquable dans les autres, on trouvera toujours que, d'un endroit à un autre, souvent très-voisin, et situé de même en apparence, les proportions varient considérablement (2).

Il est étrange, qu'après avoir fait ces observations et d'autres semblables que je supprime, cet auteur infère du seul rapport des naissances la dépopulation du Pays-de-Vaud. Il n'y a cependant aucune raison de croire, que ce rapport n'ait point varié à différentes époques, comme il varie en différens lieux. Le contraste observé dans la fécondité des deux paroisses de Leyzin et de Saint-Cergue dépend de causes, que le temps et les circonstances peuvent modifier. Le grand nombre

---

(1) Ibid. p. 11.
(2) Ibid. p. 13.

d'enfans, qui à Saint-Cergue atteignent l'âge mûr, prouve que la salubrité de ce lieu n'est pas fort inférieure à celle de Leyzin (1). Le rapport des naissances aux morts y est de 7 à 4 (2). Mais comme le nombre total des habitans ne s'élève qu'à 171, il est évident qu'un tel excès de naissances n'a pas été ajouté régulièrement à la population de cette peroisse, pendant le cours des deux siècles qui ont précédé. Il faut donc que cet excès soit dû à quelque amélioration subite de l'agriculture ou du commerce, ou bien à la pratique de l'émigration. Cette dernière cause me semble la plus probable, et elle me paroît confirmée par ce qui a été remarqué, comme je viens de le dire, sur le petit nombre des adultes par rapport à la population totale. Cette paroisse est située dens le Jura, sur la grande route de Paris à Genève. Cette position a dû rendre l'émigration plus facile. Et en effet, elle paroît avoir jeté dans les villes et le plat-pays, une partie des habitans de cette paroisse féconde; et en avoir fait sortir beaucoup d'adultes qui, faisant place

(1) Id. table XIII, p. 120.
(2) Ibid. table I, p. 11.

à de nouveaux mariages, ont encouragé par leur retraite l'augmentation des familles.

L'usage de l'émigration dans une paroisse ne dépend pas uniquement de sa situation, mais probablement aussi de quelques circonstances accidentelles. Je ne doute pas, que trois ou quatre émigrations, couronnées par le succès, n'aient suffi souvent pour donner à tout un village un esprit d'entreprise; et que le défaut de succès, dans un pareil nombre de tentatives, n'ait produit quelquefois l'effet contraire. S'Il s'établissoit à Leyzin une habitude d'émigration, il ne faut pas douter, que le rapport des naissances n'y changeât aussitôt; et qu'au bout de vingt ans, l'examen des registres ne donnât des résultats aussi différens de ceux qu'a recueillis Mr. Muret, que ceux-ci le sont des résultats relatifs à Saint-Cergue. On peut conclure de là, qu'indépendamment de la plus grande mortalité, il y a d'autres causes, qui peuvent rendre très-incertaine l'estimation de la population à différentes époques, lorsqu'on la fonde sur le rapport des naissances.

Les faits observés par Mr. Muret sont fort utiles à recueillir, mais il n'en est pas toujours de même des conséquences qu'il en

déduit. Il a fait quelques calculs relatifs à Vevey, qui tendent réellement à confirmer les principes les plus vrais sur la fécondité des mariages, et à prouver l'inexactitude de l'estimation commune; mais qui, dans son intention, avoient un tout autre objet. Il a trouvé que 375 mères avoient mis au monde 2093 enfans, tous nés vivans; d'où il résulte que chaque mère avoit eu 5 $\frac{10}{12}$ ou environ six enfans (1). A la vérité il s'agit ici de mères et non simplement de femmes mariées. Et toutes les femmes mariées ne deviennent pas mères. Cependant, même en déduisant le nombre indiqué par le rapport des stériles (lequel est à Vevey de 20 à 478), on trouvera encore, que la moyenne des enfans mis au monde par chaque femme mariée est de 5 $\frac{1}{3}$ enfans (2): et cela dans une ville dont l'auteur semble

(1) Mémoires de la Soc. Econ. de Berne, 1766. p. 29 et suiv.

(2) Les seconds et troisièmes mariages sont cause que la fécondité des mariages est toujours moindre que la fécondité des femmes mariées. Dans le calcul présenté ici, il est uniquement question des mères, sans aucun égard au nombre des maris qu'elles peuvent avoir eus.

accuser les habitans de se marier trop tard et de craindre d'avoir une nombreuse famille (1). Le rapport général des mariages annuels aux naissances annuelles dans le Pays-de-Vaud est de 1 à 3'9 (2); ainsi, selon le mode ordinaire de calcul, on diroit que les mariages y donnent trois enfans et neuf dixièmes.

Dans une division du Pays-de-Vaud en huit différens districts, Mr. Muret a trouvé, que dans sept villes, la vie moyenne étoit de 36 ans; et la probabilité de vie, ou l'âge auquel parviennent la moitié des enfans, 37 ans. Dans trente-six villages, la vie moyenne s'est trouvée 37; et la probabilité de vie, 42. Dans neuf paroisses des Alpes, la vie moyenne a été 40; et la probabilité de vie, 47. Dans sept paroisses du Jura, ces deux nombres ont été 38 et 42. Dans douze paroisses à grains, 37 et 40. Dans dix-huit paroisses au centre de grands vignobles, 34 et 37. Dans six paroisses mêlées de vignes et

---

(1) Mém. de la Soc. économique de Berne, pour 1766. p. 32.

(2) Ibid. table I. p. 21.

de collines, 33 $\frac{9}{10}$ et 36. Dans une paroisse marécageuse, 29 et 24 (1).

On voit, par une autre table, que, dans la paroisse vraiment extraordinaire de Leyzin, le nombre des personnes mortes avant l'âge de puberté étoit moindre que $\frac{1}{5}$; et dans d'autres paroisses des Alpes et du Jura, au-dessous du $\frac{1}{4}$. Pour le Pays-de-Vaud en général, c'est environ $\frac{1}{3}$.

Dans quelques-unes des plus grandes villes, telles que Lausanne et Vevey, le grand nombre d'étrangers adultes, qui viennent s'y établir, fait que le rapport des adultes à ceux qui sont au-dessous de 15 ans est presque aussi grand qu'à Leyzin, et approche de celui de 3 à 1. Dans les paroisses où il n'y a pas beaucoup d'émigrations, ce rapport est à peu près de 2 à 1. Et dans celles qui fournissent des habitans aux autres pays, il approche plus du rapport d'égalité (2).

La population totale du Pays-de-Vaud est estimée par Mr. Muret de 113 mille ames, dont 76 mille adultes. Ainsi pour tout le pays, le rapport des adultes à ceux qui sont au-

(1) Ibid. table VIII. p. 92 et suiv.

(2) Ibid. table XII.

dessous de l'âge de puberté est celui de 2 à 1. Parmi ces 76 mille adultes, on comptoit 19 mille mariages existans; partant 38 mille personnes mariées, et tout autant de non-mariées, entre lesquelles à la vérité se trouvoient probablement, selon Mr. Muret, 9 mille veufs ou veuves (1). Avec un tel nombre de personnes vivant hors du mariage, il n'y avoit pas lieu de craindre que les émigrations probables, ou les levées militaires, affectassent sensiblement le nombre des mariages annuels, et arrêtassent les progrès de la population.

Le rapport des mariages annuels à tous les habitans dans le Pays-de-Vaud n'étoit, selon les tables de Mr. Muret, que de 1 à 140 (2), ce qui est moins qu'en Norvège.

Tous ces calculs de Mr. Muret supposent que l'influence des obstacles privatifs, ou qui préviennent l'accroissement de la population, est très-considérable dans tous les lieux de son observation. Et il y a lieu de présumer que les mêmes habitudes prévalent dans les autres parties de la Suisse, quoi-

(1) Ibid. p. 27.
(2) Ibid. table I.

qu'elles puissent varier plus ou moins, selon le degré de salubrité des lieux et des occupations, et selon que le pays offre, ou n'offre pas, des ressources qui permettent à la population de s'accroître.

Dans la ville de Berne, de 1583 à 1654, le Conseil souverain avoit admis à la bourgeoisie 487 familles, dont 379 se trouvèrent éteintes dans le cours de deux siècles; en sorte qu'en 1783, il n'en restoit plus que 108. Pendant le siècle écoulé de 1684 à 1784, il y eut 207 familles bernoises éteintes. De 1724 à 1712, la bourgeoisie fut donnée à 80 familles. En 1623, le Conseil souverain unit les membres de 112 familles, dont il ne reste que 58 (1).

Le nombre des personnes non-mariées à Berne, en y comprenant les veufs et les veuves, est beaucoup au-dessus de la moitié de tous les adultes; et le rapport de ceux qui ont moins de seize ans, à ceux qui sont au-dessus de cet âge, est à peu près de 1 à 3 (2). Ce sont là des preuves bien fortes de

---

(1) Statistique de la Suisse, par Durand, T. IV, p. 405, in-8.° 4 vol. Lausanne, 1796.

(2) Beschreibung von Bern, vol. II. tab. I. p. 35 2 vol. in-8.° Bern, 1796.

l'influence des obstacles privatifs ou qui préviennent la population.

Les paysans du canton de Berne ont toujours passé pour riches, et il n'y a pas de doute que cette richesse ne soit due en grande partie à cette circonstance. Une loi, qui a été assez long-temps en vigueur (1), exigeoit qu'un paysan fît preuve qu'il possédoit l'armement et l'équipement requis pour la milice, avant d'obtenir la permission de se marier. Non-seulement une telle loi excluoit du mariage les hommes dans la misère; mais elle a dû tendre à donner à d'autres d'heureuses habitudes, en leur faisant envisager le travail et l'économie comme des moyens nécessaires pour obtenir l'objet de leurs désirs. Un jeune homme qui, dans ce but, avoit pris quelque engagement, dans le pays ou au dehors, devoit naturellement contracter des sentimens plus élevés, et ne pas se contenter de gagner simplement la somme requise pour se marier, mais tâcher d'aller au-delà, et d'amasser quelque petite chose pour l'entretien de sa famille.

J'eus bien regret, lorsque je passai en

(1) Elle subsistoit encore en 1797. *P. P. p.*

Suisse, de ne pouvoir me procurer aucun détail sur les petits cantons. Les troubles qui y régnoient alors m'en empêchèrent (1). Il est à présumer qu'étant presque en entier des pays de pâturages, ils doivent ressembler aux paroisses alpines du Pays-de-Vaud, tant pour la salubrité que pour la nécessité de prévenir la population; à l'exception néanmoins des lieux, où ces circonstances peuvent avoir été modifiées par l'usage de l'émigration, ou par l'établissement de quelques manufactures.

Dans un pays où la vie est rigoureusement pastorale, les limites de la population sont singulièrement évidentes. Il n'y a pas de terres moins susceptibles d'amélioration, que les pâturages de montagne. Il faut les abandonner presque en entier à la nature; et lorsqu'on les a couverts de troupeaux en nombre convenable, il reste fort peu à faire. Dans ces parties de la Suisse, comme en Norvège, la plus grande difficulté est de se procurer assez de fourrage, pour nourrir pendant l'hiver le bétail qui a passé l'été sur la montagne. A cet effet on recueille avec le

(1) Voyez la note A, à la fin de ce chapitre. *P. P. p.*

plus grand soin les moindres herbes. Dans les places inaccessibles aux bestiaux, les paysans vont quelquefois faire du foin en armant leurs pieds de crampons. On coupe l'herbe à moins de trois pouces, en quelques endroits, trois fois l'année. Dans les vallées, on voit toute la campagne tondue d'aussi près que nos boulingrins, et toutes les inégalités rognées comme avec des ciseaux. C'est en Suisse et en Norvège, que par cette raison, l'art de faucher est porté au plus haut point de perfection. Cependant comme, dans les vallées, l'amélioration des terres dépend principalement des engrais que fournissent les bestiaux, il est évident que la quantité du foin et celle des bestiaux s'y servent mutuellement de limites : et puisque la population y est elle-même limitée par le produit des bestiaux, il ne paroît pas possible qu'elle s'accroisse au-delà d'un certain terme, ni au-delà d'une certaine distance de ces vallées. Ainsi quoiqu'en Suisse, dans le plat pays, la population ait crû pendant le dernier siècle, il y a lieu de croire qu'elle a été stationnaire dans les montagnes. Si l'on s'en rapporte à Mr. Muret, elle a beaucoup diminué dans les Alpes du Pays-de-Vaud :

mais nous avons vu que les preuves qu'il en donne sont tout-à-fait incertaines. Il n'est pas probable que les Alpes soient moins fournies de bétail, qu'elles ne l'étoient autrefois : si les habitans y sont en plus petit nombre, cela ne peut venir que de ce qu'on y a moins d'enfans et qu'on y vit mieux.

Dans quelques-uns des petits cantons, les manufactures ont été introduites. Ces établissemens, en donnant plus d'emploi au travail et en fournissant plus d'articles d'exportation pour l'achat du blé, ont considérablement accru la population. Mais les écrivains suisses semblent s'accorder à reconnoître, que les districts où ils se sont formés ont souffert du côté de la santé, de la moralité et du bonheur.

Il est dans la nature des terres en pâturages de produire de quoi nourrir beaucoup au-delà du nombre d'hommes qu'elles emploient. Par conséquent, dans les pays voués exclusivement à la vie pastorale, il y aura beaucoup d'hommes désoccupés ou peu occupés. Cet état des choses dispose naturellement à l'émigration. C'est une des causes qui ont le plus contribué à jeter les Suisses dans le service étranger. Lorsqu'un père avoit plus d'un

fils, ceux qui ne lui étoient pas nécessaires, pour le travail de sa ferme, étoient fortement tentés de s'enrôler, ou en général, d'aller chercher fortune hors du pays; parce que c'étoit le seul moyen qu'ils pussent entrevoir de se marier.

Il est possible, quoique peu probable, que cet esprit d'émigration, agissant avec plus de force que de coutume, dans un pays soumis plus qu'aucun autre à l'influence des obstacles privatifs, ait arrêté la population à l'époque où on s'en plaignoit si généralement. Si cela est, il a dû en résulter une amélioration sensible dans la condition des classes inférieures du peuple. Tous les voyageurs, qui ont visité cette contrée, peu après cette époque, s'accordent à représenter l'état du paysan en Suisse, comme meilleur que partout ailleurs. Dans le court voyage que j'y ai fait en dernier lieu (1), j'ai eu le chagrin de trouver à cet égard mes espérances légèrement déçues. On doit, il est vrai, attribuer en partie ce changement aux

(1) Ce voyage doit avoir suivi de près l'invasion de la Suisse en 1797, puisque ce passage est transcrit d'après les premières éditions de cet ouvrage. *Trad.*

pertes et aux souffrances causées par les dernies troubles ; mais en partie aussi peut-être aux efforts mal dirigés des divers gouvernemens pour accroître la population, et même aux conséquences éloignées de quelques efforts mieux dirigés et qui tendoient efficacement à augmenter, pour un temps, le bien-être et le bonheur du peuple.

J'ai été très-frappé d'un effet de ce genre dans une course au *Lac de Joux*, petite vallée du Jura. A peine fûmes-nous arrivés dans une petite auberge, située à l'extrémité du lac, que la maîtresse de la maison se répandit en plaintes sur la pauvreté de toutes les paroisses d'alentour. Elle nous dit que le pays produisoit peu, et qu'il regorgeoit d'habitans; que les jeunes garçons et les jeunes filles se marioient à l'âge où ils devroient encore aller à l'école ; et qu'aussi long-temps que prévaudroit l'habitude de ces mariages précoces, ils seroient tous misérables et dans le besoin.

Le paysan, qui nous conduisit ensuite à la source de l'Orbe, entra dans plus de détail, et me parut comprendre le principe de population, à peu près aussi bien qu'aucun de ceux avec qui j'ai eu occasion de m'en en-

tretenir. Nos femmes, dit-il, sont fécondes; et l'air de nos montagnes, pur et sain. Il meurt peu d'enfans, à moins que ce ne soit de misère. Le sol étant stérile n'offre que peu d'emploi et de nourriture pour ceux qui vivent âge d'hommes; le prix du travail est en conséquence très-bas, et tout-à-fait iusuffisant pour le maintien d'une famille: cependant la misère et la faim, qui dévorent la plus grande partie des habitans, ne découragent pas les autres de se marier et de mettre au monde des enfans qu'ils ne peuvent nourrir. Cette habitude de se marier de bonne heure, ajoutoit-il, pourroit être appelée *le vice du pays*. Il étoit si affecté des suites inévitables de cette coutume, qu'il pensoit qu'on devroit faire une loi pour défendre aux hommes le mariage avant l'âge de quarante ans; et pour que, même à cette époque, ils ne pussent épouser que de *vieilles filles*, dont ils ne pussent avoir que deux ou trois enfans au lieu de six ou huit.

Je ne pus m'empêcher de sourire de la chaleur de son éloquence et de sa conclusion. Il faut que cet homme eût vu de bien près, et senti bien fortement, les suites qu'entraîne une population excédante, pour proposer

un aussi violent remède. J'appris ensuite que lui-même s'étoit marié très-jeune.

La seule erreur qu'il commettoit, dans ses recherches philosophiques sur ce sujet, étoit de borner ses raisonnemens aux contrées stériles et montagneuses, et de ne pas les appliquer aux pays de plaine. Il croyoit peut-être que, dans les contrées fertiles, l'abondance du blé et de l'ouvrage faisoit disparoître la difficulté, et permettoit de se marier jeune. Comme il n'avoit pas beaucoup vécu dans la plaine, cette erreur étoit naturelle; d'autant plus que, dans les pays de plaine, la difficulté d'ordinaire devient moins sensible (à cause de l'étendue des lieux que l'on considère) et se trouve même réellement diminuée par la mortalité qu'occasionnent les lieux bas, les grandes villes et les manufactures.

Je m'informai de la cause de ce qu'il appeloit *le vice du pays*, et il m'en rendit compte avec une précision vraiment philosophique. Il me dit qu'il s'étoit établi dans le pays, il y avoit un certain nombre d'années, une manufacture de lapidaires, qui avoit prospéré pendant quelque temps et avoit fourni à tout le voisinage de l'occupation et de hauts sa-

laires; que la facilité de pourvoir à l'entretien d'une famille, et de trouver des moyens d'occuper les enfans de tout âge, avoit singulièrement encouragé les mariages précoces; enfin que cette habitude s'étoit maintenue, quoique des changemens de modes, des accidens, diverses causes, eussent fait tomber la manufacture. Pendant les années qui venoient de s'écouler, il y avoit eu, disoit-il, de nombreuses émigrations; mais le système adopté renouveloit la population avec tant de célérité, qu'aucune émigration n'y pouvoit suffire; et que tout ce qu'il m'avoit dit, et même ce que j'avois vu, en montroit assez les pernicieux effets.

Dans d'autres conversations, que j'ai eues avec des personnes du peuple, en divers endroits de la Suisse et de la Savoie, j'en ai trouvé plusieurs qui, sans être aussi bien instruites, que mon ami du Lac de Joux, du principe de population et de ses suites relativement à la communauté, ne laissoient pas d'en bien juger relativement à eux-mêmes, et comprenoient assez à quels maux ils s'exposeroient en se mariant avant de s'être assuré quelques moyens de nourrir leur famille. En réfléchissant sur les idées que



j'ai trouvées répandues assez généralement là-dessus, je me sens disposé à croire qu'il ne seroit pas très-difficile de faire entendre au peuple le principe de population, et la tendance qu'il a nécessairement à faire baisser les salaires et à entretenir la pauvreté.

Il n'y a pas en Suisse de fonds assignés pour les pauvres. Mais chaque paroisse possède quelques droits seigneuriaux et quelques terres communes avec lesquelles on suppose que ses pauvres peuvent être secourus. Cependant ces fonds étant limités, deviennent souvent insuffisans, et de temps en temps on y supplée par des collectes ou contributions volontaires. Mais ces subventions, étant plus rares et plus incertaines que la taxe des pauvres en Angleterre, n'ont pas les mêmes inconvéniens. Pendant le cours de ces dernières années, on a partagé plusieurs terres communes entre les individus qui y avoient droit. Cette opération a amélioré le sol et accru la population; mais, par la manière dont elle a été dirigée, elle a trop eu l'effet peut-être d'encourager le mariage, et par-là elle a dû augmenter le nombre des pauvres. C'est dans le voisinage des plus riches communes, que j'ai observé le plus grand nombre de mendians.

Il y a lieu de croire néanmoins, que les efforts de la Société économique de Berne, pour faire faire des progrès à l'agriculture, ont eu quelques succès; et que l'augmentation de ressources, qui en a résulté, a suffi à cette population additionnelle; qu'elle a pu la nourrir en entier ou du moins en très-grande partie.

En 1764, la population de tout le canton de Berne, y compris le Pays-de-Vaud, étoit estimée de 336 689 ames. En 1791, elle s'étoit accrue jusqu'au nombre de 414 420. De 1764, à 1767, l'accroissement de population annuel fut de 2000 ames; et de 1778 à 1791, de 3109 (1).

NOTE A (2).

PLACÉ, comme je le suis, assez près des petits cantons suisses, dont l'auteur regrette de n'avoir pu étudier la population sous les rapports qui l'intéressent, je n'ai rien négligé pour avoir à

---

(1) Beschreibung von Bern, vol. II. p. 40.

(1) Cette note, transcrite de la 1.re traduction, est de 1809.

cet égard quelques renseignemens exacts. Mais j'ai éprouvé que cette recherche étoit plus difficile qu'elle ne sembleroit au premier coup-d'œil devoir l'être.

Voici quelques notes sur le canton de Glaris. Elles sont de Mr. le Landamman Heer, qui a bien voulu me les communiquer, sur la demande que je lui en ai faite par mon ami Mr. Meister. Il n'a pas été possible à Mr. Heer de répondre à toutes mes questions, mais les informations qu'il a pu donner sont sûrement les meilleures que l'on puisse avoir sur ce canton.

Par un dénombrement, fait en 1801, le canton de Glaris contenoit 22 157 ames. Il est probable, selon Mr. Heer, que ce résultat est trop petit et que le nombre réel s'élevoit au moins à 23 000 ames. On peut comparer à cette population les données que fournit la table suivante :

		Décès.		Naissances.
En 1803	...	531	...	850
1804	...	577	...	792
1805	...	663	...	912
1806	...	657	...	832
1807	...	686	...	823

Il en résulte que, pour ces cinq années, la mortalité moyenne, déduite du nombre donné par le dénombrement, a été de 1 sur 35 ½. Mais si on emploie le nombre présumé plus vrai par

l'observateur, cette mortalité moyenne a été à peu près de 1 sur 37.

Pour les naissances, on trouve le rapport moyen de 1 à 26 $\frac{1}{4}$, ou de 1 à 27 $\frac{1}{4}$, selon qu'on emploie la population donnée par le dénombrement, ou celle que l'observateur juge plus vraie.

Il paroît donc que le nombre des naissances l'a emporté sur le nombre des morts, dans un rapport moyen assez voisin de celui de 19 à 15 ou presque de 4 à 3. D'où a dû résulter un accroissement de population singulièrement rapide. Ainsi le nombre des morts et celui des naissances, calculées sur la population de 1801, doivent nécessairement être trop forts.

Il n'a pas été possible d'obtenir des renseignemens exacts sur le nombre annuel des mariages, si ce n'est qu'en l'année 1807, on en a compté 152.

Il a été également impossible de rien apprendre sur le nombre moyen des enfans par mariage.

La maladie qui, dans ce canton, enlève le plus d'hommes et de femmes d'un âge peu avancé est la phthisie ou consomption.

Tant que les habitans de ce pays vivoient comme un peuple de pâtres occupés de travaux rustiques, ils trouvoient dans leurs montagnes quelque facilité à pourvoir à leurs besoins; ils avoient des mœurs pures, de la force et de l'indépendance. Aujourd'hui ils éprouvent le sort des peuples manufacturiers. Leur industrie s'étoit tournée presque exclusivement du côté de la fabrication du coton. On le travailloit de-

puis la filature jusqu'à l'indienne. Ces manufactures sont tombées, et la plus grande partie de la population est sans pain. On a tenté d'établir deux manufactures de draps et une de chapeaux de paille. Mais ces essais n'ont point eu encore d'influence générale.

Tel est le précis des informations obtenues de Mr. Heer sur la population du canton de Glaris, en réponse à mes questions. J'y joindrai quelques phrases de détail extraites d'un discours prononcé par ce même magistrat à la Société économique de Glaris.

« L'art de travailler le coton avoit été trans-
« planté dans cette vallée. La facilité de l'ouvrage
« et le prix élevé du travail ne pouvoient manquer
« d'attirer des ouvriers à ce genre de fabrique.
« Un rouet étoit une dot. Un tisserand étoit un
« homme dans l'aisance. On se livroit à cette
« espèce d'occupation avec empressement, on
« jouissoit du présent sans s'inquiéter de l'avenir.
« Qu'est devenue cette richesse ? Le quart de
« notre population reçoit ou demande l'aumône.
« D'honnêtes pères de famille, leurs femmes,
« leurs enfans, luttent péniblement contre la mi-
« sère et la faim, supportant leur sort avec fer-
« meté, mais vivant dans l'angoisse et dans la
« souffrance. De nouvelles habitudes ont engendré
« de nouveaux besoins, les durs travaux de nos
« ancêtres nous sont devenus étrangers, la vie
« sédentaire, une mauvaise nourriture et un sé-

« jour habituel dans des lieux humides et mal-
« sains, ont ravi à notre peuple sa santé et sa
« vigueur naturelle.

« Je m'arrête à regret sur ce spectacle, mais
« je dois appeler votre attention sur les suites im-
« médiates de cet état de choses; je veux parler
« de l'accroissement de la population, de la facilité
« de pourvoir à son entretien, de la fréquentation
« plus facile des personnes de différens sexes; de
« cette facilité de vivre que donnent les manu-
« factures, de ces mariages précoces, contractés
« par des enfans, qui auroient encore le plus
« grand besoin de la surveillance paternelle.

« D'après les principes des auteurs les plus cé-
« lèbres qui ont écrit sur l'économie politique,
« l'accroissement de la population est pour un
« grand état une source de richesse. Mais un petit
« état, et en particulier notre patrie, n'est riche
« que quand sa population est proportionnée aux
« produits de la terre. Il est pauvre dès que cette
« proportion est détruite. Or selon quel rapport
« s'est accrue notre population? D'après des au-
« torités dignes de foi, le nombre total des habitans
« de nos campagnes étoit

«	en 1701	de 3700	hommes
«	1771	4632	
«	1797	6502.	

« Dès lors ce nombre a constamment été en
« augmentant. »

Il me semble que le bon sens helvétique et

le zèle patriotique qui se font remarquer dans ce discours ont dirigé l'auteur vers la vraie source du mal qu'il déplore. Et ses principes ne s'éloignent pas beaucoup de ceux que Mr. Malthus a entrepris de démontrer. *P. P. p.*

(1821) Nous ajouterons à ce qui précède quelques informations sur l'état actuel du même canton. — Ces informations sont puisées à la même source.

Le pacte fédéral porte la population du canton de Glaris à 24 100 ames. Il est probable qu'elle a augmenté, mais qu'elle ne passe pas 25 500. Tout calcul, et même tout dénombrement, est sujet à quelque incertitude à cause des nombreuses émigrations.

De 1803 à 1819, il y a eu 14 373 naissances, et 11 419 décès; ainsi un excédant de 2954 en faveur des naissances. « Cet accroissement fait naître « des réflexions sérieuses, » dit l'excellent citoyen de qui nous tenons ces détails, « lorsqu'on considère « les moyens de subsistance à la portée des habitans, « le peu d'étendue du canton, la stérilité du sol, « et le nombre actuel des pauvres. »

Quant aux mariages, on n'en a pas tenu registre d'année en année; mais en 1807 on en a compté 152, et 225 en 1819.

On n'est pas en état de donner le nombre moyen des enfans par mariage.

La phthisie enlève encore beaucoup de personnes d'un âge peu avancé; mais cette maladie exerce moins de ravages. Le desséchement des marais de

la Linth, joint au changement survenu dans la nourriture et dans le travail d'une partie de la population, peuvent avoir eu à cet égard quelque heureuse influence.

Le changement opéré dans la nourriture tient à l'emploi de la plus grande partie des pâturages communaux. Ils ont été distribués en usufruit aux habitans. Chaque famille doit jouir de 200 toises carrées, et dans quelques communes de 5 à 600. Ce terrain a été fort généralement employé à la culture des pommes de terre, de quelques légumes, de diverses espèces de céréales; quelque partie en chanvre et autres produits utiles. Ce changement a été d'un grand secours dans le cours de ces dernières années; il a fourni des alimens sains et à bas prix, en même temps qu'il a donné une occupation forte et salubre.

Il s'est fait aussi, dans les manufactures, des changemens importans, principalement par l'activité de la production, que les machines nouvelles appliquées à la filature ont provoquée.

Le prix de la main-d'œuvre est très-bas. Le bas prix des denrées et des secours, devenus indispensables, ont soutenu les ouvriers. Mais le nombre des pauvres est considérable, et les mariages, trop légèrement contractés, ne peuvent que les multiplier.

Les émigrations sont ou à temps ou à perpétuité. Les premières sont celles des gens de métier qui vont en divers lieux, surtout en France et en

Italie, chercher du travail. Les autres sont faites dans le but de s'établir à demeure, principalement en Russie, très-rarement en Amérique.

Ces faits, à la vérité, se rapportent à un seul canton; mais ils serviront au moins d'exemples, relativement aux autres, sur lesquels nous ne pouvons pas offrir d'exacts renseignemens.

CHAPITRE VI.

Des obstacles à la population en France.

Les tables de mortalité en France, avant l'époque de la révolution, n'offrant rien de remarquable, ni par les résultats, ni par l'exactitude et l'ancienneté, je n'en aurois pas fait un article à part, sans une circonstance qui tient à la révolution et qui a causé beaucoup de surprise : je veux parler de l'état actuel de sa population, qui, après une lutte si longue et si destructive, semble n'avoir souffert aucune diminution.

On travaille à Paris à une Statistique nationale, fondée sur les rapports des préfets. Cet ouvrage n'est point achevé : mais je tiens d'un homme au fait que, d'après ce que l'on a déjà pu recueillir, on est en état d'affirmer que, sur le sol de l'ancienne France, pendant le cours de la révolution, la population a crû plutôt que de diminuer.

Un tel résultat, s'il faut l'admettre, confirme singulièrement les principes exposés dans cet ouvrage. Et il n'est pas inutile de rechercher comment il a pu avoir lieu.

En tout pays, il y a toujours un corps nombreux de personnes vivant dans le célibat. Ce corps se forme graduellement par l'accumulation annuelle de l'excès de ceux qui parviennent à l'âge de puberté sur ceux qui se marient. Cette accumulation atteint sa limite, lorsque la mortalité annuelle enlève à ce corps autant d'individus qu'il en reçoit. Dans le Pays-de-Vaud, nous avons vu que ce corps, en y comprenant les personnes en état de viduité, égale le nombre entier des personnes mariées. Mais dans un pays comme la France, où la mortalité d'une part, et la tendance au mariage de l'autre, sont beaucoup plus grandes qu'en Suisse, ce corps de célibataires doit être en moindre rapport à toute la population.

Mr. Peuchet, dans son *Essai de statistique*, publié à Paris en 1800, estime qu'en France le nombre des hommes non-mariés de dix-huit à cinquante ans s'élève à 1,451 063, et que le nombre de tous les hommes, mariés ou non, entre ces deux mêmes âges, est de 5,000 000 (1). On ne voit pas clairement à quelle époque précise cette estimation a été

(1) P. 32, in-8.° de 78 pages.

Les mêmes assertions sont répétées dans la *Statis-*

faite; mais comme l'auteur met ces résultats au nombre de ceux qui ont lieu *en temps ordinaire*, il est probable qu'il s'agit d'une époque antérieure à la révolution. Admettons donc que ce nombre de 1,451 063 représente le corps entier des hommes non-mariés, en âge de faire le service militaire, au commencement de la révolution.

Avant la guerre (1), la population de la France fut estimée par l'Assemblée nationale de 26,363 074 ames (2). Il n'y a pas de raisons de croire cette estimation exagérée. Necker, qui n'en compte que 24,800 000, exprime la ferme persuasion où il est, qu'à l'époque où il écrivoit, les naissances annuelles s'élevoient à plus d'un million; et que, par conséquent, en employant son multiplicateur, $25\frac{3}{4}$, la population totale ne s'éloignoit pas de vingt-six millions (3). Or

tique de la France en 7 vol., publiée par Herbin, en 1803, T. I. p. 140. *P. P. p.*

(1) Avant la guerre terminée par le traité d'Amiens. Le nombre que l'auteur indique ici, sur l'autorité d'Arthur Young, est le résultat du second travail du comité de division de l'Assemblée nationale. *P. P. p.*

(2) A. Young, Travels in France, Vol. I. ch. XVII. p. 466. in-4.° 1792.

(3) De l'administration des finances. T. I. ch. IX. p. 256.

il faisoit ce calcul dix ans avant que l'Assemblée constituante fît le sien.

Supposant donc que les naissances annuelles s'élèvent à un peu plus d'un million, et que les $\frac{2}{5}$ de tous ceux qui naissent meurent avant l'âge de 18 ans, comme l'indique un calcul de Mr. Peuchet (1), on trouvera que chaque année 600 000 personnes atteignent cet âge-là.

Le nombre des mariages annuels, selon Necker, est en France de 213 774 (2). Mais comme ce nombre est une moyenne de dix ans, pendant lesquels la population étoit croissante; il est probablement trop petit. Si nous le portons à 220 000, il en résultera que, sur 600 000 personnes qui atteignent un âge auquel elles peuvent se marier, il y en a 440 000 qui se marient, et par conséquent l'excès de ceux qui atteignent l'âge de dix-huit ans, sur le nombre requis pour suppléer aux mariages annuels, sera de 160 000; ce qui fait 80 000 mâles. Il est

(1) Essai, p. 31.

(2) De l'administration des finances, T. I. ch. IX. p. 255.

donc évident que le corps accumulé de 1,451 063, composé d'hommes non-mariés d'un âge militaire, et en outre un supplément annuel de 80 000 jeunes gens de dix-huit ans, pouvoient être pris pour le service de l'état, sans affecter le moins du monde le nombre annuel des mariages. Mais, nous ne devons pas supposer que le corps de 1,451 063 célibataires ait pu être demandé tout à la fois. De plus, il y a bien des soldats mariés, et qui ne sont pas entièrement inutiles à la population. Supposons que de ce grand corps d'hommes célibataires, on en prenne à la fois 600 000 pour le service, et qu'on recrute cette armée par une levée annuelle de 150 000 hommes, fournis tant par les 80 000 de dix-huit ans, inutiles au maintien des mariages annuels, que par les 851 063 restant du grand corps de célibataires, qui existoit avant l'époque de la guerre (1).

Il est évident que, par ces deux sources, il a pu être fourni chaque année, pendant

(1) On comprend qu'il s'agit toujours de la première guerre de la révolution, terminée par le traité d'Amiens. *P. P. p.*

dix ans, 150 000 hommes, en laissant de quoi augmenter de plus de 10 000 le nombre annuel des mariages.

Il est vrai que, dans le cours de ces dix années, plusieurs des célibataires, faisant partie du grand corps primitif, auront passé l'âge militaire. Mais cette perte aura été balancée, et même beaucoup au-delà, par le profit que la population aura retiré du mariage de plusieurs d'entr'eux. Car un homme de cinquante ans peut aisément devenir père. Il y a lieu de croire que la grande partie des recrues annuelles, au nombre de 150 000, auront été prises parmi les 300 000 mâles atteignant annuellement l'âge de dix-huit ans; et que les mariages annuels auront été suppléés en grande partie par le reste du corps primitif d'hommes non-mariés. Des veufs et des célibataires de quarante à cinquante ans, qui ci-devant auroient eu quelque peine à s'établir, ont dû trouver plus de facilité dans un temps où les jeunes gens étoient enlevés pour l'armée : et l'absence de 600 000 personnes a dû faire place à de nouveaux établissemens. Tout doit nous porter à croire qu'il y a eu en effet une addition notable à la somme des mariages annuels. Non-

seulement plusieurs célibataires restant du grand corps primitif se sont mariés, qui en d'autres circonstances n'y auroient pas songé; mais encore plusieurs jeunes gens au dessous de dix-huit ans ont contracté des mariages prématurés, pour se soustraire à la conscription militaire. Il est si vrai que cette pratique a eu lieu, et qu'elle a diminué sensiblement le nombre des célibataires, que, dès le commencement de 1798, il parut nécessaire d'abroger la loi qui exemptoit de la conscription les hommes mariés: et en conséquence ceux qui se sont mariés depuis cette époque ont été pris comme les non-mariés, et soumis à la conscription. Dès lors les levées ont porté en partie sur des hommes utiles à la population. Mais probablement les mariages, que ces levées n'ont point atteints, ont surpassé le nombre ordinaire des mariages, qui avoient lieu avant la révolution. D'ailleurs ceux qu'interrompoit le départ des maris pour l'armée ne doivent pas être comptés pour entièrement stériles.

Sir Francis d'Ivernois qui a certainement quelque tendance à exagérer les pertes de la France, et qui les a probablement fort exagérées en effet, estime la perte totale des

troupes de France, par mer et par terre, jusqu'en 1799, à un million et demi (1). Les nombres ronds, que j'ai posés pour éclaircir le sujet, surpassent de six cent mille ce nombre-là. Il est vrai que cet auteur y ajoute un million pour ceux que la révolution a fait périr par d'autres voies. Mais comme ces dernières causes de destruction ont frappé indistinctement sur tous les âges et sur tous les sexes, elles n'ont pas dû affecter aussi efficacement la population que la précédente; et elles sont plus que compensées par le surplus de 600 000 hommes dans la pleine force de l'âge que donne le calcul de Sir Francis. Il faut remarquer en outre

(1) Tableau des pertes, etc. chap. II. pag. 7. Mr. Garnier, dans ses notes sur Ad. Smith, estime qu'il n'a péri aux armées, que la $\frac{1}{60}$.e de la population de la France. Il suppose 500 000 hommes levés à la fois, et recrutés par 400 000 en sus, pendant le cours de la guerre. Et déduisant ceux qu'auroit enlevés la mort naturelle, il trouve que la mortalité occasionnée par la guerre n'a été que d'environ 45 000 hommes par an T. V. note XXX. p. 284. Si la perte n'a pas été plus forte, il n'a fallu pour la compenser, qu'un foible accroissement de naissances. Mais je suis porté à croire que ce calcul est autant au-dessous de la réalité que celui de Sir Francis est au-dessus.

que, vers la fin de la guerre de la révolution, la conscription fut probablement exécutée avec plus de rigueur dans les parties du territoire nouvellement acquises, dont on estime la population de cinq à six millions, et qui ont dû par conséquent fournir une partie considérable de ce nombre d'hommes morts à la guerre, qu'on porte à un million et demi. La loi qui facilitoit le divorce, quoique mauvaise en elle-même, moralement et politiquement, a dû néanmoins opérer, dans un temps où l'on manquoit d'hommes, à peu près comme la polygamie, et augmenter le nombre des enfans en comparaison du nombre des maris. Ajoutons que le nombre des enfans illégitimes, qui avant la révolution n'étoit que le $\frac{1}{47}$.ème des naissances, s'est élevé depuis au $\frac{1}{11}$.ème (1). Quoique ce fait atteste une dépravation dans les mœurs, qui est sans doute fort déplorable, il n'en est pas moins vrai, qu'il a dû en résulter quelque augmentation dans le nombre des naissances : et comme les femmes de la campagne ont plus gagné que de coutume pendant la révolution, à cause

(1) Essai de Peuchet, p. 28.

de la disette de bras pour le travail, il est probable qu'une partie assez considérable de ces enfans aura survécu.

Dans de telles circonstances, il est possible que la population de la France n'ait éprouvé aucune diminution; et malgré tant de causes actives de destruction, cela n'est pas même improbable; si du moins l'agriculture s'y est soutenue assez, pour que les moyens de subsistance n'aient pas déchu. Or quoique la France ait beaucoup souffert dans ses manufactures, on semble reconnoître généralement que son agriculture a plutôt prospéré. On ne peut supposer, qu'à aucune époque de la guerre, le nombre des hommes enrégimentés ait excédé celui des hommes qui avant la révolution, étoient employés aux manufactures. Lors donc que celles-ci venoient à déchoir, les ouvriers privés de travail, qui n'entroient pas dans l'armée, étoient nécessairement rendus à l'agriculture. D'ailleurs en France, de tout temps, les femmes ont travaillé aux champs; il y a lieu de croire, que cette coutume est devenue plus générale pendant la révolution. En même temps l'absence des ouvriers à la terre, les meilleurs et les plus exercés, n'a pu

manquer d'élever le prix du travail; mais comme on mettoit de nouvelles terres en valeur, et qu'un grand nombre de consommateurs avoient quitté la France (1), le prix des subsistances n'a pas pu hausser en proportion. Il a dû résulter de là un encouragement au mariage: les paysans ont dû vivre avec plus d'aisance, et élever un plus grand nombre d'enfans.

De tout temps en France il y a eu beaucoup de petites fermes et de petits propriétaires. Cet état de choses n'est pas très-favorable à l'accroissement du produit net, ou à la richesse nationale disponible: mais quelquefois il augmente le produit brut, et il a toujours une forte tendance à encourager la population. La vente et le morcellement des biens de la noblesse et du clergé ont multiplié les propriétaires de terres: comme d'ailleurs une partie de ces domaines partagés consistoit en parcs et en terres ou capitaineries de chasse, la culture a fait de nou-

(1) Supposons qu'à un moment quelconque le nombre d'enfans dont la population s'est accrue, ait été égal au nombre des hommes absens à l'armée: on sent toutefois que de très-jeunes enfans ne consomment pas autant que des hommes faits, en pareil nombre.

velles acquisitions. Il est vrai que la contribution foncière, exigée du cultivateur, s'est trouvée non-seulement trop forte, mais établie d'une manière peu judicieuse. Cependant il est probable que ce mal a été à peu près compensé par la suppression de quelques lois oppressives; et que l'effet final de la vente de ces domaines a été de donner quelque impulsion à l'agriculture ou du moins d'augmenter le produit brut, qui est celui sur lequel se règle la population.

Il y a donc lieu de croire, que les moyens de subsistance n'ont pas diminué, si même ils n'ont augmenté pendant la révolution. Et l'aspect général de la culture en France tend à confirmer cet aperçu.

Je ne puis donc admettre la conjecture de Sir Francis d'Ivernois, qui pense que, pendant la révolution, les naissances annuelles ont diminué en France d'un septième (1). Il est bien plus probable qu'elles y ont augmenté de toute cette quantité. Selon Necker, avant la révolution le rapport des naissances à toute la population étoit en France de 1 à 25 $\frac{3}{4}$ (2).

(1) Tableau des pertes, etc. ch. II. p. 14.

(2) De l'administration des finances, T. I. ch. IX. p. 254.

On voit, par les comptes rendus (1) de quelques préfets, qu'en plusieurs endroits ce rapport est de 1 à 21, 22, 22 $\frac{1}{2}$ et 23 (2); et quoique l'absence de plusieurs hommes à l'armée ait pu avoir ici quelque influence, je crois cependant que c'est surtout à l'augmentation des naissances qu'il faut attribuer ce résultat. Si le résultat général de tous les comptes rendus des préfets indique, d'un côté que le nombre des naissances n'a pas augmenté en proportion de la population, de l'autre que cependant la population n'a pas diminué; il en faudra conclure, ou que le multiplicateur employé par Necker pour les naissances étoit trop petit (ce qui est extrêmement probable, puisque son calcul de population, fondé sur cette donnée, s'est trouvé trop petit), ou que la mortalité de ceux qui n'ont pas été exposés à des morts violentes a été moindre qu'à l'ordinaire; ce qui n'est pas invraisemblable, vu le haut prix du travail et la désertion des villes pour les campagnes.

---

(1) J'évite à dessein le mot *rapport* au sens de *compte rendu*, parce que je suis forcé de l'employer sans cesse ici dans un autre sens. *P. P. p.*

(2) Essai de Peuchet, p. 28.

Selon Necker et Moheau, la mortalité en France avant la révolution étoit de 1 sur 30 ou 30 $\frac{1}{8}$ (1). Si l'on réfléchit que la population des villes est à celle des campagnes comme 3 $\frac{1}{2}$ est à 1, (2) cette mortalité paroîtra fort grande et causée probablement par la misère qu'entraîne un excès de population. Les remarques d'Arth. Young sur l'état des paysans en France (3), pleinement sanctionnées par l'autorité de Necker (4), font voir qu'en effet cette cause a dû avoir beaucoup d'influence. Si nous supposons que, par la soustraction d'une partie de cette population excédante, la mortalité a diminué tellement, qu'au lieu d'être de 1 sur 30, elle ne soit plus que de 1 sur 35; ce changement favorable a dû

---

(1) De l'administration des finances, T. I. ch. IX. p. 255. Essai de Peuchet, p. 29.

(2) Young's Travels in France, vol. I. ch. XVII. p. 466.

C'est le résultat approché du travail du comité de division de l'Assemblée constituante. *P. P. p.*

(3) Voyez tout le chap. XVII. vol I. et les justes observations sur ce sujet, qui se trouvent répandues en divers endroits de cet utile voyage.

(4) De l'administration des finances, T. I. ch. IX. p. 262 et suiv.

contribuer beaucoup à réparer les brèches faites par la guerre.

Il est probable que les deux causes que je viens de mentionner ont agi à la fois. Les naissances ont augmenté, et les morts ont diminué parmi ceux qui sont restés au pays. Ainsi, par l'action de cette double cause, il y a lieu de présumer que, pendant le cours de la révolution, les morts, en y comprenant celles des armées et toutes les autres morts violentes, n'ont pas excédé les naissances.

Les comptes rendus des préfets, pour l'an 9 de la république, doivent être fournis et comparés aux résultats de l'année 1789; mais si le rapport des naissances à la population totale n'est donné que pour cette seule année 9, on ne pourra pas en conclure avec assurance le rapport moyen qui a eu lieu pendant le cours de la révolution. Dans le trouble des événemens qui en ont été la suite, il n'est pas probable que les registres aient été tenus avec beaucoup de régularité. S'il faut donc s'en fier à la théorie, je suis porté à croire, que d'abord après que la guerre eut commencé, et pendant toute sa durée, le rapport des naissances à toute la popu-

lation a été plus grand qu'en 1800 et 1801 (1).

Si les comptes rendus font voir que le nombre des mariages annuels n'a pas augmenté pendant le cours de la révolution, on trouvera l'explication de ce fait dans le nombre extraordinaire des naissances illégitimes, dont il a été fait mention ci-dessus, et qui s'élève à la onzième de toutes les naissances, au lieu de la quarante-septième que Necker comptoit avant la révolution (2).

(1) Voyez à la fin de ce chapitre la note A.

(2) Essai de Peuchet, page 28. Il est fort probable que cet accroissement de naissances illégitimes a occasionné l'exposition d'un nombre extraordinaire d'enfans à ces dépôts meurtriers connus sous le nom d'*hôpitaux d'enfans trouvés*, ainsi que le pense Mr. d'Ivernois (*a*). Mais probablement aussi cette coutume ne s'est pas étendue au-delà de certains districts; et en conséquence le nombre des enfans exposés, comparé à celui de toutes les naissances, a dû être peu considérable.

(*a*) On lit dans la *Statistique élémentaire de la France* par Peuchet, Paris, 1805, p. 270, que dans l'hospice dit *de la Crèche* ou des enfans abandonnés établi à Paris, il a été reçu pendant l'an X, 4450 enfans sur lesquels il en est mort 1620. — Dans le §. 4 du ch. V. de cet ouvrage, qui traite *du rapport des naissances des enfans naturels à celles des enfans légitimes*, on ne trouve aucun résultat général, sinon que, dans les villes, l'auteur estime ce rapport, comme 1 à un nombre moyen entre 6 et 9. *P. P. p.*

Sir Francis d'Ivernois observe « qu'il « faudroit en être aux premiers principes « de l'arithmétique pour se figurer que ce « soit dans les champs de bataille et dans « les hopitaux qu'on peut tenir le régistre « des vies que coûte une révolution ou une « guerre. Ce qu'il s'agiroit d'inscrire sur ce « terrible régistre, c'est bien moins les « hommes qu'elle a tués que les enfans « qu'elle a empêchés et qu'elle empêchera « de naître. Voilà la blessure la plus pro- « fonde qu'ait reçue la population fran- « çaise » — « Supposons, dit-il, que sur la « masse des hommes détruits, deux millions « seulement eussent été destinés à être unis « à autant de femmes; d'après les calculs « de Buffon, ces deux millions de couples « auroient dû mettre au jour douze millions « d'enfans pour en amener à l'âge de trente « neuf-ans un nombre égal à celui de leurs « pères et mères. Voilà le point de vue sous « lequel les conséquences de cette déperdition « d'hommes deviennent en quelque manière « incalculables, parce qu'elles portent bien « davantage sur les douze millions d'enfans « qu'on a empêché de naître que sur les « deux millions et demi d'hommes dont la

« France porte aujourd'hui le deuil. Ce n'est « que dans l'avenir qu'elle pourra mesurer « cette épouvantable brèche. » (1) Certainement la France a les plus justes motifs de déplorer la perte de deux millions et demi d'individus, qui lui ont été enlevés d'une manière si funeste; mais elle ne peut envisager du même œil celle de leur postérité: car si ces individus avoient été conservés à leur patrie, un nombre proportionné d'enfans, issus d'autres parens et vivant actuellement en France, n'auroient pas reçu l'existence. Si, dans les pays les mieux gouvernés de l'Europe, on devoit pleurer les enfans dont, par diverses causes, la naissance a été prévenue; il ne faudroit jamais quitter l'habit de deuil.

Il est évident que la tendance constante des naissances à suppléer en tout pays aux pertes causées par la mort ne peut, sous un point de vue moral, fournir la moindre ombre d'excuse au téméraire sacrifice de la vie des hommes actuellement existans. Le mal positif que l'on commet en les immolant, la douleur, la misère, le malheur, la déso-

(1) Tableau des pertes, chap. II, p. 13. 14.

lation, que répandent de tels crimes, ne peuvent jamais être contre-balancés par cette seule considération, que la brèche faite à la population, envisagée numériquement, sera bientôt réparée. Nous ne pouvons avoir aucun droit, moral ou politique, si ce n'est celui de la plus urgente nécessité, pour échanger la vie de ceux qui en jouissent, et qui sont dans la vigueur de l'âge, contre pareil nombre de foibles enfans.

Il faut encore remarquer que, si la population de la France a éprouvé des pertes aussi considérables qu'on le suppose, sa force militaire n'a pu manquer de s'en ressentir. Elle doit aujourd'hui être couverte de femmes et d'enfans dans un rapport plus grand que ci-devant; et le corps des hommes célibataires, en âge de faire le service, a dû être diminué d'une manière frappante. C'est ce qu'attestent les comptes rendus des Préfets déjà reçus.

Il paroît que le moment, auquel les levées militaires doivent commencer à affecter essentiellement la population d'un pays, est celui où le corps primitif de célibataires s'épuise, et où les demandes s'élèvent plus haut que l'excès du nombre de ceux qui parviennent

annuellement à la puberté, sur le nombre nécessaire pour compléter le rapport ordinaire des mariages annuels.

Il est probable que la France étoit à quelque distance de cette limite à la fin de la guerre. Mais dans l'état présent de sa population, avec un accroissement du nombre proportionnel des femmes et des enfans, et une grande diminution des hommes d'âge militaire, elle ne seroit plus en état de faire les efforts gigantesques, qu'elle a faits à une autre époque, sans attaquer les sources de sa population.

De tout temps en France, le nombre des hommes d'âge militaire a été petit en proportion de la population. C'est l'effet de la tendance au mariage (1), et du grand nombre d'enfans qui en résultent. Necker a expressément remarqué cette circonstance. Il observe que la misère des paysans produit une grande mortalité chez les enfans de trois ou quatre ans; et qu'en conséquence, le nombre des très-jeunes enfans est toujours dans un

(1) Le rapport des mariages à la population est en France, selon Necker, de 1 à 113. Tom. I. ch. IX. p. 255.

très-grand rapport à celui des adultes. Il remarque avec raison, qu'un million de tels individus ne représente ni la même force militaire, ni la même capacité de travail, qu'un nombre pareil d'individus moins misérables (1).

La Suisse, avant la révolution, auroit pu mettre sur pied, ou employer à toute espèce de travail qui exige la force ou la capacité des adultes, un tiers de plus en proportion de sa population, que n'auroit pu faire la France à la même époque (2).

Pour ce qui concerne l'état de la population en Espagne, je renvoie le lecteur à l'estimable et intéressant voyage de Mr. Townsend dans ce royaume (3). Il y verra le principe de population heureusement éclairé par divers exemples. J'en aurois fait le sujet d'un chapitre séparé, si je n'avois craint d'un côté

(1) De l'administration des finances T. I. ch. IX. p. 263.

(2) Voyez la note B, à la suite de ce chapitre.

(3) L'auteur fait mention ailleurs d'une des principales causes de la dépopulation de l'Espagne, et à ce propos nous avons indiqué en note celles dont Mr. Townsend a fait l'énumération. Voyez au Livre III. chap. XIV. *Trad.*

de donner trop d'étendue à cette partie de l'ouvrage que j'ai entrepris, et de l'autre d'être entraîné dans beaucoup de répétitions, en tirant sans cesse les mêmes conséquences du tableau de tant de différentes contrées. D'ailleurs je ne pouvois me flatter d'ajouter beaucoup à ce qu'a fait si bien Mr. Townsend (1).

NOTES RELATIVES A CE VIe CHAPITRE.

Note A, page 82.

Dans la *Statistique générale et particulière de la France et de ses colonies*, qui a été publiée en dernier lieu, on donne les comptes rendus des préfets pour l'an IX, qui semblent confirmer la conjecture que je faisois ici. Les naissances sont 955 430, les morts 821 871, et les mariages 202 177. Ces nombres n'atteignent pas tout-à-fait l'estimation de Necker. Et cependant tous les calculs contenus dans cet ouvrage, tant ceux qui se rapportent à la population totale que ceux qui tendent à déterminer la population moyenne de la lieue carrée, prouvent que le territoire de l'ancienne France est plus peuplé qu'il ne l'étoit avant la révolution. J'ai

---

(1) Voyez la note C à la suite de ce chapitre.

eu occasion ci-dessus de faire mention de l'estimation de la population faite à l'époque de l'assemblée constituante: on comptoit à cette époque par lieue carrée 996 individus. En l'an VI de la République, le résultat du bureau de cadastre donna la population totale de 26,048 254, et par lieue carrée 1020. En l'an VII, Depère portoit la population de la France à 33, 501 094, dont 28 ,810 694 pour la France ancienne, et par lieue carrée 1101. En l'an IX et X, l'addition du Piémont et de l'île d'Elbe a élevé la population totale à 34,376 313, desquels pour la France ancienne on comptoit à peu près le même nombre qu'en l'an VII; et par lieue carrée 1086 (1).

A côté de ces calculs, l'auteur emploie pour les naissances un facteur moindre que celui de Necker. Il dit que ce dernier pouvoit encore être juste pour les villes, mais que pour les campagnes le rapport des naissances avoit crû jusqu'à devenir celui de 1 à 21, 22, $22\frac{1}{2}$ ou 23. L'auteur attribue cet accroissement aux mariages prématurés, faits en vue d'éviter les levées militaires. Il conclut par adopter pour facteur le nombre 25. Cependant

(1) Ce résultat et quelques autres se retrouvent dans la *Statistique élémentaire de la France* par Peuchet, Paris, 1805. Chap. V. p. 230. Je réduirai ce nombre 1086, d'après des considérations indispensables, à celui de 1014, dans une note marginale sur celle de l'auteur, qui sera placée sous la lettre B, et qui suivra celle-ci. *P. P. p.*

si on en fait usage, on trouve une population totale de 25 millions et non de 28. Il est bien vrai qu'on ne peut tirer des conséquences sûres des naissances d'une seule année; mais comme celles-ci sont les seules que l'auteur emploie, il est évident qu'il se contredit. Peut-être les comptes rendus qui seront publiés dans la suite pourront servir à résoudre cette difficulté, et offriront pour les années suivantes des naissances plus nombreuses (1); mais je suis porté à croire, comme je l'ai dit dans le texte, que le plus grand accroissement dans le rapport des naissances a eu lieu antérieurement à l'an IX; et probablement pendant les six ou sept premières années de la République, dans le temps où les hommes mariés étoient exempts de la conscription militaire. Si l'effet de la révolution a été d'améliorer l'état du cultivateur, je suis fort porté à croire que l'on trouvera le rapport des naissances et celui des morts diminués l'un et l'autre. Dans un climat aussi beau que l'est celui de la France, il n'y a que l'excessive misère des classes inférieures qui puisse produire une mortalité de 1 sur 30, et un rapport des naissances de 1 à 25 $\frac{3}{4}$,

(1) L'auteur veut dire apparemment, qu'en conservant le facteur 25, les naissances seroient si nombreuses qu'elles donneroient la population de 28 millions. Je dirai dans une note marginale suivante, quel est le rapport indiqué par les comptes rendus. *P. P. p.*

tel que le donnent les calculs de Necker (1). Et par conséquent, dans cette supposition, les nais-

---

(1) Il ne sera pas inutile d'indiquer ici les rapports des naissances, morts et mariages, que l'on peut tirer des tables pour l'an IX et X contenues dans la *Statisque générale et particulière de la France, par une société de gens de lettres et de savans, publiée par P. E. Herbin, à Paris l'an XII (1803), en 7 volumes, auxquels est joint un atlas de cartes et de tableaux.* On trouve au T. I, p. 125, le tableau de la population de la France, divisée en 102 départemens, offrant un total de 33, 111 962 individus. Et l'on apprend à la page 120, que ce tableau est fait d'après un relevé des états fournis par les préfets en l'an IX et X, aux ministres de la Justice et de l'Intérieur, sans y comprendre le Piémont et l'île d'Elbe. On trouve ensuite dans l'atlas sous le n.° 1 un tableau relatif à la population, qui contient les naissances, mariages et décès, pour l'an IX. Le résultat général est comme suit :

Naissances.	Mariages.	Morts.	Excès des naissances.
955 430	202 177	821 871	133 559

Ce sont les mêmes nombres qu'a cités notre auteur en commençant la note à laquelle celle-ci se rapporte. Ils sont conformes à ceux que donne la Statistique élémentaire de la France par Peuchet, Paris, 1805, aux pages 232, 237, 240, à l'exception des naissances que Mr. Peuchet porte pour l'an IX à 955 977. La différence n'est pas très-considérable et *je* n'en connois pas l'origine.

Avant de comparer ces quantités à la population totale, il y a quelques remarques à faire. Et d'abord les époques des deux tableaux ne s'accordent pas tout à fait; l'un étant pour l'an IX et l'an X, et l'autre pour l'an IX. Or puisqu'il y a eu excès de naissances, il doit y avoir eu accroissement de population. Afin donc d'apurer le total de la population pour le rapporter à l'an IX, il convient d'en retrancher tout ou partie de cet excès de naissances. Je ferai la déduction de tout cet excès. Moyennant quoi la population apurée pour l'an IX

sances pour l'an IX pourroient n'être pas inexactes, et il pourroit se faire qu'à l'avenir les naissances et

---

sera réduite à 32, 978 408 individus. Il faut remarquer ensuite que le tableau de l'atlas, qui contient les naissances, mariages et morts, n'est formé que de 98 départemens. Il faudra donc déduire de la population celle des 4 départemens omis ici, qui sont les quatre départemens réunis de la rive gauche du Rhin, dont voici l'état de population :

Mont-Tonnerre	342 316
Rhin et Moselle	203 290
Roer	516 287
Sarre	219 049

Total de la population des 4 dép. omis. 1,280 942

Faisant donc la soustraction de ce nombre, on trouvera finalement la population totale de l'an IX, apurée et comparable au tableau des naissances, mariages et morts pour la même année de 31,697 461.

Il ne reste plus maintenant qu'à faire l'application de ces nombres, en divisant ce total, ainsi corrigé par ceux des naissances, mariages et morts indiqués ci-dessus. Et l'on trouvera les rapports suivans, qui paroîtront sans doute très-petits :

Rapport à toute la population des nombres exprimant les

Naissances.	Mariages.	Morts.
1 à 33	1 à 157	1 à 38 $\frac{1}{2}$

Les auteurs de cette Statistique ne s'expliquent point là-dessus, et ont négligé de donner ce facile rapprochement, quoiqu'ils aient insisté (page 130) sur la nécessité de le faire, et qu'ils soient même revenus à la charge (page 132), comme pour montrer que ce n'étoit pas par oubli qu'ils l'omettoient.

S'il faut hasarder une conjecture, je dirai qu'il me paroit vraisemblable que, soit dans les registres des morts, soit dans ceux des naissances, il y a eu des omissions, et que ces registres ont été en général tenus avec plus de négligence que ceux qu'employoit Necker dans ses calculs. Ce qui semble autoriser

les morts ne fussent pas dans un si grand rapport à la population. Le constraste entre la France et l'Angleterre à cet égard est vraiment surprenant.

La partie de cet ouvrage qui se rapporte à la population n'est pas exécutée de manière à indiquer une grande connoissance du sujet. Il contient une remarque singulière. On y dit que le rapport des mariages à la population est de 1 à 110, et celui des naissances de 1 à 25; d'où l'on conclut qu'un quart de ceux qui naissent parviennent à l'état du mariage. Si cette conséquence étoit juste, la France ne tarderoit pas à être entièrement dépeuplée.

Pour estimer la valeur des vies, l'auteur fait usage des tables de Buffon, qui sont tout-à-fait

---

ce soupçon, c'est que dans l'*Analyse des procès-verbaux*, etc. de l'an IX, on voit que trois départemens se plaignent de la mauvaise tenue des registres de l'état civil. Mais je ne prétends donner aucune importance à cette remarque, et je prie ceux qui peuvent compulser les titres originaux, sur lesquels ces tableaux ont été dressés, de confirmer ou de corriger les résultats que je viens de mettre sous leurs yeux.

Mr. Malthus m'a écrit à l'occasion de cette note, qu'il trouvoit très-probable la conjecture que je viens d'exposer touchant les omissions faites aux registres. Si cette conjecture n'étoit pas fondée, et que les rapports indiqués se trouvassent bien réels, il en faudroit conclure que les rapports des morts et des naissances à la population en France ont bien diminué depuis l'estimation de Necker. A cet égard donc l'opinion de Mr. Malthus qui croit que ces rapports sont moindres qu'aux premières années de la révolution seroit bien d'accord avec les tables publiées. Mais certes, celles-ci vont au-là de tout ce que personne avoit droit d'attendre. *P. P. p.*



inexactes, étant principalement fondées sur les registres des villages des environs de Paris. Ces tables ne font la probabilité de vie à la naissance que d'un peu plus de huit ans, terme fort inférieur à la moyenne des villes et des campagnes prises ensemble.

Cet ouvrage contient peu de chose au-delà de ce qu'on trouve dans l'ouvrage de Peuchet que j'ai souvent cité. En tout je n'ai pas trouvé qu'il y eût lieu de changer rien aux conjectures contenues dans ce chapitre, quoiqu'il ne soit pas probable que toutes soient fondées. Quand je suis parti des calculs de Mr. d'Ivernois relativement aux pertes d'hommes faites par la France, pendant le cours de la révolution, je n'ai pas cru m'appuyer sur des faits. Le lecteur peut voir aisément que je n'ai employé ces calculs que comme des exemples propres à éclaircir ma pensée, et nullement comme des données exactes et réelles.

NOTE B, page 87.

DEPUIS que ce chapitre est écrit, j'ai eu occasion de voir l'*Analyse des procès-verbaux des Conseils généraux de Départemens*, qui rend un compte détaillé et très-curieux de l'état intérieur de la France en l'an VIII (1). Par rapport

(1) Il est probable que l'auteur a désigné l'an VII au lieu

à la population, sur soixante-neuf Départemens dont il y est rendu compte, il y en a seize où la population est accrue, quarante-deux où elle est diminuée, neuf où elle est stationnaire, deux où la population numérique est restée la même, mais où l'on remarque une diminution dans la population active. Toutefois il paroît que ces comptes rendus ne se fondent pas sur des dénombremens effectifs. Or lorsqu'on n'a point ces données positives, les opinions courantes sur la population et la destruction de tant d'hommes en âge de service, doivent disposer à croire que la population est diminuée. Lorsqu'on juge de cet objet sur la simple apparence, cent enfans substitués à cent hommes faits frappent moins les regards. Je ne serois donc pas surpris que, lorsqu'on aura achevé les dénombremens pour l'an IX, la population parût en totalité n'avoir souffert aucune diminution (1). Dans quelques comptes rendus, on

de l'an IX, comme étant l'année pendant laquelle on a dû faire les recherches dont les résultats ont été fournis l'année suivante; car j'ai reconnu toutes ses citations dans l'analyse des procès-verbaux, etc. pour l'au IX. *P. P. p.*

(1) J'ai sous les yeux, comme je viens de le dire, *l'Analyse* etc. pour la session de l'an IX. Et j'y vois, comme je l'ai annoncé, à la récapitulation du 7.eme chapitre (p. 807), précisément les même résultats que cite l'auteur. Du reste, dans cette *Analyse*, on ne trouve point les états de population ni leurs résultats. Ces états sont requis dans l'*Instruction du ministre* (p. 10), en ces termes : « On constatera l'état

mentionne comme cause d'accroissement *l'aisance générale répandue sur le peuple*, et *la division*

« de la population, on la comparera à ce qu'elle étoit en 1789 « et en l'an VIII; on indiquera les causes des changemens « survenus en plus ou en moins. On ne peut trop prendre « de précautions pour n'avancer que des faits positifs et bien « prouvés. » C'est de ces états sans doute qu'ont fait usage les auteurs de la *Statistique de la France publiée par Herbin en l'an XII* (1803). On trouve dans cette *Statistique* (T. I. p. 120), pour dernier résultat, une grande augmentation de population. Car tandis qu'en 1785 Necker ne comptoit par lieue carrée que 916 habitans, il résulte des calculs de l'an IX et X, qu'il y a par lieue carrée, 1086 habitans. Dans ces états ne sont pas compris le Piémont et l'île d'Elbe. Mais on y a compris plusieurs départemens nouveaux, qu'il faut évidemment déduire si l'on veut faire une comparaison de 1785 à 1800. Cette déduction est d'autant moins facile à faire très-exactement que, dans quelques départemens nouveaux, on a confondu à dessein les vieilles et les nouvelles limites. Pour ne pas laisser ce résultat tout-à-fait indeterminé, j'en ferai l'estimation approchée.

Le département de la Lys a par lieue carrée 2274, celui de l'Escaut 3865, Deux-Nèthes 1743, Jemmape 1872, Meuse 867, Roer 1993, Sambre et Meuse 721, Ourthe 1474, Forêts 663, Sarre 906, Rhin et Moselle 700, Mont-Tonnerre 1259, Léman 1673, Mont-Blanc 858, Avignon et le Comtat Venaissin ont été fondus dans le département de Vaucluse qui donne par lieue carrée 1639. Ces quinze départemens (compris Vaucluse), ajoutés à l'ancienne France, donnent, par une moyenne, pour la population de la lieue carrée $1499 \frac{2}{15}$. D'où il résulte que dans les 87 départemens de l'ancienne France, la population par lieue carrée étoit en l'an 1800 (an IX et X) de $1014 \frac{67}{87}$. Par conséquent, d'après ces données, depuis 1785 elle a été augmentée de 99 habitans par lieue carrée, c'est-à-dire, d'environ *un neuvième*.

des grandes propriétés : dans presque tous, il est question *des mariages prématurés* et *des mariages multipliés par la crainte des lois militaires.*

Quant à l'agriculture, sur soixante-dix-huit Départemens, six pensent qu'elle est améliorée, dix qu'elle est détériorée; soixante-dix demandent en général qu'elle soit encouragée; trente-deux se plaignent de la *multiplication des défrichemens*;

Tel est le résultat auquel nous conduisent les meilleures informations qui soient à notre portée. Elles confirment bien les conjonctures de Mr. Malthus; mais encore une fois elles les confirment trop, si l'on peut se servir de cette expression; elles semblent aller au-delà des justes bornes. Un calcul (p. 88) précédent nous a fait soupçonner des omissions aux registres de naissances, de morts et de mariages. Celui-ci tendroit à nous faire soupçonner de l'exagération dans les états de population actuelle. S'il y a quelque chose à ajouter aux tables de naissances, morts et mariages, en même temps qu'il y a quelque chose à déduire aux états de population actuelle et totale, on sent que d'un côté on aura pour les naissances, morts et mariages des rapports plus grands et plus vraisemblables que ceux que nous avons obtenus (p. 88), et de l'autre, que pour la population de la lieue carrée on obtiendra une moyenne plus petite. Je désire encore ici que les hommes éclairés qui ont sous leurs yeux les pièces justificatives des résultats qui ont été publiés, ainsi que les états de population des années subséquentes décident les questions que je propose et répandent une nouvelle lumière sur cet intéressant sujet. En attendant, il y a peut-être, dans les résultats que je viens d'exposer, de quoi rendre probable la conjecture de Mr. Malthus, telle qu'elle est exprimée dans le texte, savoir qu'en totalité la population n'a pas diminué. *P. P. p.*

et douze demandent des *encouragemens pour les défrichemens.* Un des comptes rendus mentionne *la quantité prodigieuse de terres vagues mises en culture depuis quelque temps, et les travaux multipliés au-delà de ce que peuvent exécuter les bras employés en agriculture* (1). D'autres parlent *des défrichemens multipliés qui ont eu lieu depuis plusieurs années*, et qui au commencement ont paru réussir, mais qui ont bientôt laissé voir qu'il valoit mieux cultiver moins et cultiver bien. Plusieurs Départemens font mention du bas prix du blé, et du manque de débouchés pour la vente de cette denrée. Dans la discussion relative à la division des *biens communaux*, il est dit que « le par- « tage, en opérant le défrichement de ces biens, « a sans doute produit une augmentation réelle « de denrées, mais que d'un autre côté, les vaines « pâtures n'existent plus, et que les bestiaux sont « peut-être diminués (1). » En tout, je suis porté à croire que, quoique l'agriculture ne paroisse pas avoir été bien conduite pour donner un grand

(1) Dans l'*Analyse des procès-verbaux, session de l'an IX*, c'est à la page 128 que se trouvent ces expressions, sous le nom du département de l'Aude. *P. P. p.*

(1) L'auteur ne présente ici qu'un court résumé de cette discussion, qui, dans l'*Analyse des procès-verbaux de l'an IX*, se trouve pag. 691—704. Aussi ne cite-t-il pas les expressions qu'il rapporte comme étant attribuées en entier et textuellement à un seul département. Mais la substance de ces expressions se trouve énoncée par plusieurs. *P. P. p.*

produit net, le *produit brut* n'a pas diminué depuis l'époque de la révolution, et que les tentatives faites pour mettre tant de nouvelles terres en culture, ont contribué à rendre la rareté des ouvriers plus sensible. Si l'on convient que la nourriture n'a pas diminué pendant la révolution; le haut prix du travail, qui est généralement reconnu, n'a pu manquer d'agir comme un puissant encouragement à la population parmi les classes laborieuses de la société.

La taxe sur les terres, ou contribution foncière, excite des plaintes générales. Elle paroît très-pesante et fort inégale. On a eu en vue de l'établir sur le pied du cinquième du produit net. Mais l'état peu avancé de l'agriculture, le nombre des petits propriétaires et par-dessus tout l'entreprise de cultiver une plus grande étendue de terres que ne comportoient les capitaux qu'on y pouvoit verser, sont cause que la taxe a monté au quart, au tiers et quelquefois à la moitié de ce produit net, dont on ne vouloit lever que la cinquième partie. Quand la propriété rurale est tellement divisée, qu'il faut réunir la rente et le profit du fermier pour qu'une famille puisse vivre du produit d'un fonds de terres, une taxe sur la terre doit nécessairement nuire beaucoup à la culture; tandis que cet effet se fera peu sentir, ou même ne se fera point sentir du tout dans un pays où les fermes sont grandes et tenues à bail par des personnes différentes du propriétaire, ce qui est le cas le plus fréquent en

Angleterre. Parmi les obstacles qui arrêtent l'agriculture, les comptes rendus font mention de la trop grande division des terres, occasionnée par les nouvelles lois sur les successions. Il est probable que le partage de quelques grands domaines pourroit contribuer aux progrès de l'agriculture; mais des subdivisions, semblables à celles dont on se plaint ici, doivent certainement avoir un effet contraire; elles doivent tendre en particulier à diminuer le produit net, et rendre par-là toute taxe sur les terres plus oppressive et moins productive. Et Angleterre, si toute l'étendue du sol étoit divisée en fermes de 20 livres sterling de rente (485 fr.), l'Angleterre seroit probablement plus populeuse qu'elle ne l'est actuellement, mais comme nation elle seroit extrêmement pauvre. Elle n'auroit presque aucun revenu disponible, et seroit dans l'impuissance absolue de soutenir le même nombre de manufactures et de payer les mêmes taxes qu'aujourd'hui. Tous les départemens demandent une diminution de la contribution foncière, comme étant absolument indispensable à la prospérité de l'agriculture.

Presque tous les comptes rendus font un tableau lamentable de l'état des hôpitaux et autres établissemens charitables, de l'augmentation de la mendicité, et de la grande mortalité des enfans exposés. Au premier coup-d'œil on seroit porté à en inférer que la pauvreté et la souffrance se sont fort aggravées parmi les classes inférieures du

peuple. Mais il faut considérer que les hôpitaux et autres établissemens de charité ont perdu presque tous leurs revenus pendant la révolution; qu'un grand nombre de personnes se sont vues ainsi privées tout-à-coup de leur unique ressource; que la chute des manufactures a jeté les ouvriers dans la détresse; qu'en même temps le nombre des enfans illégitimes s'est accru d'une manière extraordinaire. Tant de causes réunies suffisent pour expliquer les souffrances dont il est parlé dans les comptes rendus, et l'on ne peut point conclure de ces souffrances du peuple que l'état des ouvriers à la terre ou des cultivateurs en général n'a pas été amélioré. Ce qui prouve qu'il l'a été, c'est la hausse qui a eu incontestablement lieu dans le prix du travail, et le bas prix auquel le blé s'est soutenu par comparaison à celui de la main-d'œuvre. Or c'est principalement par les ouvriers à la terre ou les cultivateurs en général, que la population effective d'un pays est maintenue et renouvelée. Supposons qu'en Angleterre on abolît tout-à-coup la taxe des pauvres, on jetteroit sans contredit dans la plus affreuse détresse ceux qui vivent actuellement de cette taxe. Mais je ne crois pas que la classe laborieuse de la société prise dans sa généralité en souffrît, ou que la population du pays en fût affectée. Comme le nombre des enfans illégitimes s'est accru en France au point d'être devenu la $\frac{1}{11}$ partie de toutes les naissances, au lieu de la $\frac{1}{47}$ qu'il en

étoit auparavant ; il est évident que le nombre des enfans abandonnés aux hôpitaux doit aussi s'être accru, et qu'il doit en être de même du nombre des morts qui ont eu lieu parmi ces enfans abandonnés. Mais en même temps il doit aussi y avoir eu plus d'enfans illégitimes élevés par leurs parens, et qui auront échappé à la grande mortalité de ces funestes dépôts. Il paroît que le manque de fonds dans les hôpitaux a mis dans l'impossibilité de payer des nourrices, et qu'en conséquence un grand nombre d'enfans sont morts de faim. Finalement quelques hôpitaux ont très-à-propos refusé d'en recevoir de nouveau.

En tout, les comptes rendus n'offrent pas un tableau satisfaisant de l'état intérieur de la France. Mais il faut avoir égard à la nature de ces comptes rendus. Ce sont des observations sur l'état des départemens, et souvent des demandes particulières faites dans le but d'obtenir du gouvernement des secours ou quelque dégrèvement. On doit donc naturellement s'attendre à les voir présenter les choses sous l'aspect le moins satisfaisant. Toutes les fois qu'il est question de nouvelles taxes et de dégrèvemens, les contribuables sont disposés à se plaindre de leur pauvreté. Et véritablement tout ce qui a rapport aux taxes se présente ici comme embarrassant. Quoiqu'il eût été recommandé aux Conseils généraux de ne point se livrer à des plaintes vagues, de n'articuler que des griefs particuliers et bien déterminés, d'indiquer les remèdes les plus con-

venables, et en particulier de ne point proposer l'abolition d'un impôt sans en substituer un autre équivalent; il me semble qu'il n'y a aucun impôt contre lequel on ne s'élève, et cela souvent en termes généraux, sans faire mention d'aucune substitution. La contribution foncière, la taxe mobiliaire, les barrières, les droits de douane, tous ces impôts excitent d'amères plaintes. Et la seule taxe substituée que j'aie remarquée est celle sur le gibier. Mais en France actuellement le gibier est tellement détruit, qu'une pareille taxe ne pourroit suffire à remplacer toutes celles dont on propose la suppression. En tout, cet ouvrage est fait pour exciter l'intérêt et la curiosité. Il indique dans le gouvernement un désir louable de connoître l'état des départemens et de recueillir les observations ou les propositions qui peuvent tendre à l'avantage de chacun d'eux. Il a paru quelque temps en publication régulière; mais la circulation en fut très-vîte supprimée et bornée aux ministres, aux Conseils généraux, etc. Et véritablement ce sont plutôt des documens privés, qui ne semblent pas destinés à circuler dans le public.

NOTE C. page 88.

On vient de lire les raisons qui ont empêché l'auteur de s'oocuper de l'Espagne sous le point de vue

sous lequel il a envisagé successivement plusieurs pays de l'Europe Septentrionale et moyenne. Une partie de ces raisons s'applique à l'Italie moderne, d'autres sans doute ont contribué à faire disparoître son nom de ce tableau. Nous sommes loin d'entreprendre de suppléer à cette lacune, moins réelle qu'apparente. Mais nous croyons que nos lecteurs verront ici avec plaisir une observation détachée sur la Toscane, tirée d'une lettre de l'auteur des *conversations sur l'économie politique* à son traducteur, en date de Florence le 21 Mars 1821. « Ce « qui m'intéresse extrêmement dans ce pays, c'est « la classe des paysans, qui me paroît former un vi- « vant tableau du système de Malthus. La crainte « d'être renvoyés de leur *podere* (1) si leur famille « devenue trop nombreuse ne pouvoit plus y trou- « ver un honnête entretien, a introduit l'usage qu'un « seul des fils se marie. Cet usage n'est point rigou- « reusement suivi. Si les paysans sont riches, ou « si les fils cadets ont quelque autre moyen de « subsister, ils se marient; mais il n'y en a guères « qu'un qui reste dans le *podere*. Les frères et « sœurs non-mariées y travaillent et y sont nourris. « Les filles se marient quand l'occasion leur en est « offerte; mais vous voyez bien que, dans ce « système, un mari doit être une marchandise « assez rare, et ces pauvres filles font souvent pro- « vision de dot (qui consiste en un collier de perles

(1) « Qu'ils cultivent en métayers avec le propriétaire. »

« fines) sans que cet attrait joint à leurs charmes « naturels, puisse leur valoir un époux. Du reste « elles paroissent si heureuses, demeurant avec « leurs parens, travaillant auprès d'eux, parta- « geant les soins et les affections des enfans, que « le bonheur conjugal doit être ici moins regretté « que partout ailleurs.

« Je n'ai jamais vu des paysans qui eussent l'air « d'être si bien à tous égards; forts, robustes, bien « vêtus, bien logés, bien nourris; leur terre par- « faitement cultivée, doux, honnêtes, intelligens. « Ah! quel plaisir (surtout dans ce moment « d'orage) de voir un peuple heureux! et cela a « lieu sous un gouvernement absolu, pendant que « nos paysans (1) languissent dans la misère, et « que les vôtres sont bien loin d'être autant à leur « aise que ceux de la Toscane.

« Les colliers de perles, qui à la première vue « me paroissoient un vain luxe, ont l'avantage « d'être une caisse d'épargne en cas de besoin, et « d'accoutumer les jeunes filles au travail et à « l'économie. Ces habitudes sont la seule rente que « ces colliers rapportent, outre le plaisir du luxe. « Ils valent de 8 ou 10 jusqu'à 100 louis. »

---

(1) Les paysans anglois dépendent des fermiers (*Sismondi*, *Nouv. princ.*). D'ailleurs le sort des classes ouvrières dépend de beaucoup d'autres causes que du gouvernement; quoique celui-ci ait à cet égard une influence considérable, bien que moins immédiate. *Trad.*

CHAPITRE VII.

Des obstacles à la population en France.
(Suite.)

Je n'ai pas jugé convenable de changer les calculs et les conjectures du chapitre précédent, quoique les comptes rendus des préfets pour l'an IX, et quelques-uns de ceux qui ont été publiés depuis en 1813 par le gouvernement, aient donné une proportion des naissances plus petite que celle que j'avois crue probable, premièrement parce que ces tableaux ne contiennent pas les premières années de la révolution pendant lesquelles il y a lieu de supposer que l'encouragement au mariage et le rapport des naissances ont été plus grands, secondement parce que ces tableaux semblent encore pleinement établir le principal fait que j'avois en vue d'expliquer dans ce chapitre-là, savoir, que la population de la France n'avoit pas diminué malgré les pertes soutenues qu'elle avoit éprouvées pendant la révolution; bien qu'à la vérité cela ait pu être effectué par une diminution pro-

portionnée de morts plutôt que par une augmentation de naissances.

Selon les comptes rendus de l'an IX le rapport des naissances, des morts et des mariages à la population toute entière sont les suivants :

Naissances	Morts	Mariages
1 à 33	1 à 38 $\frac{1}{2}$	1 à 157 (1).

Mais dans le fait ce ne sont que les rapports d'un an, d'où l'on ne peut tirer de conclusion certaine. Ils sont aussi appliqués à une population qui dépasse environ de trois ou quatre millions celle de l'ancienne France ; et ce surplus peut avoir eu toujours un rapport plus petit des naissances, des morts et des mariages. De plus il paroît très-probable

(1) Voyez la note de Mr. Prevost de Genève dans sa traduction de cet ouvrage, vol. II. p. 88. (*a*) Mr. Prevost croit probable qu'il y a quelque omission dans le tableau des naissances, des morts, et des mariages pour l'an IX. Il montre de plus que la population de la lieue carrée pour l'ancienne France devroit être 1014 et non 1086. Mais s'il y a lieu de croire qu'il y ait eu des omissions dans les registres et que la population y soit exagérée, les rapports seront fort différens de ceux qui sont donnés ici.

(*a*) Cette note que l'auteur cite sur la 1.re édition de 1809, est la même qui se trouve aux pages 91, 92, 93 de celle-ci. *Trad.*

d'après quelques articles de l'analyse des procès-verbaux, que les registres n'ont pas été tenus avec beaucoup de soin. D'après cela, on ne peut les considérer comme prouvant les conséquences qu'on tire des nombres qu'ils contiennent.

L'an XI, selon la statistique élémentaire de Peuchet publiée depuis son *essai*, on établit une recherche, par ordre de Mr. Chaptal, dans le but exprès de reconnoître et de calculer le rapport des naissances à la population; et une telle recherche faite si peu de temps après les comptes rendus de l'an IX prouve assez clairement que le ministre ne considéroit pas ces listes comme correctes. Pour atteindre le but qu'on se proposoit, on fit choix des communes de 30 départemens, pris sur toute la surface de la France, qui sembloient devoir fournir les résultats les plus exacts. Ces résultats pour l'an VIII, l'an IX et l'an X ont donné les rapports suivans; pour les naissances de 1 à 28 $\frac{35}{100}$; pour les morts de 1 à 30 $\frac{9}{100}$; et pour les mariages de 1 à 132 $\frac{78}{1000}$.

Mr. Peuchet remarque que le rapport de la population aux naissances y est beaucoup plus grand qu'on ne l'avoit précédemment

supposée ; mais que comme ce dernier calcul a été fait d'après un dénombrement effectif, il pense qu'on doit l'adopter de préférence.

Les tableaux publiés par le gouvernement en 1813 font monter la population de l'ancienne France à 28,786 911, nombre qui comparé à 28,000 000 (estimation de l'an IX) indique un accroissement d'environ 800 000 en 11 ans, de 1802 à 1813.

Les tableaux des mariages n'y sont pas donnés et ceux des naissances et des morts ne s'y trouvent que pour cinquante départemens.

Dans ces cinquante départements, pendant les 10 années de 1802 à 1811, le nombre des naissances monta en tout, à 5,478 669, et celui des morts à 4,696 857 ; ce qui indique, dans une population de 16,710 719, un rapport des naissances de 1 à 30 ½ et des morts de 1 à 35 ½.

Il est naturel de supposer qu'on avoit choisi ces cinquante départemens parce qu'ils avoient montré le plus d'accroissement.

Il égale en effet à peu près tout celui qui eut lieu dans tous les départemens depuis le dénombrement fait l'an IX : et par conséquent la population des autres départemens doit avoir été presque stationnaire. De plus

on peut conjecturer avec raison qu'on ne publia pas les tableaux de mariages, parce qu'on ne les trouva pas satisfaisans, et qu'ils attestoient une diminution de mariages et un accroissement de naissances illégitimes.

De ces comptes rendus et des circonstances qui les accompagnent, on peut conclure que, quel qu'ait pu être le rapport réel des naissances avant la révolution et pendant les six ou sept années suivantes (1), les rapports des naissances des morts, et des mariages sont sensiblement moindres qu'on ne les avoit d'abord supposés (2)

---

(1) Pendant ces dernières années, il est souvent fait allusion aux mariages prématurés dans les procès-verbaux; et dans la statistique générale, il est fait mention de rapports des naissances de 1 à 21 à 22 et à 23.

(2) Dans l'année 1792, il fut fait une loi extrêmement favorable aux mariages précoces : on l'abrogea l'an XI, et on y substitua une loi qui mettoit de grands empêchemens au mariage, selon Peuchet, (pag. 234). Ces deux lois peuvent servir à expliquer la petitesse du rapport des naissances et des mariages dans les dix années qui ont précédé 1813, en même temps que la possibilité d'un grand rapport dans les six ou sept premières années qui suivirent le commencement de la révolution.

On a demandé si, le fait étant reconnu, il ne doit pas s'en suivre clairement qu'on avoit mal estimé la population avant la révolution, et qu'elle avoit diminué plutôt qu'augmenté depuis 1792? A cette question, je crois pouvoir répondre négativement. On a vu, dans plusieurs des chapitres précédens, que les rapports des naissances, des morts et des mariages diffèrent beaucoup en différens pays, et qu'il y a les plus fortes raisons de croire qu'ils diffèrent aussi dans le même pays, selon les temps et selon les circonstances.

Il est à-peu-près sûr que des variations de cette sorte ont eu lieu en Suisse. On peut considérer comme un fait établi, un effet analogue provenant en Angleterre de l'augmentation de salubrité. Et si nous donnons quelque crédit aux meilleures autorités qu'on ait en cette matière, à peine pourra-t-on douter que le taux de la mortalité n'ait diminué depuis un ou deux siècles dans presque tous les pays de l'Europe. Il n'est donc point étonnant que la même population se soit maintenue, ou même se soit accrue visiblement avec un rapport moindre de naissances, de morts et de mariages. La seule question est

de savoir si les circonstances actuelles de la France paroissent rendre probable un tel changement.

Il est reconnu généralement que la condition des classes inférieures du peuple en France étoit très-misérable avant la révolution. Les salaires y étoient environ de 20 sols (ou dix pence) par jour, tandis qu'en Angleterre ils étoient à peu près de dix-sept pence et le prix du froment de même qualité ne différoit pas beaucoup dans les deux pays. Cela s'accorde avec ce que dit Arthur Young qui représente les classes ouvrières en France précisément au commencement de la révolution, comme plus mal nourries, plus mal habillées, et plus mal entretenues, soit dans la maladie soit en bonne santé, que les mêmes classes en Angleterre, dans le rapport de 76 à cent. Et quoique cette estimation soit peut-être trop forte, et que l'auteur n'ait pas tenu compte suffisamment de la différence réelle des prix, toutefois son ouvrage abonde en observations, qui montrent l'état d'abaissement où étoient alors les classes ouvrières en France et laissent assez voir que la population y tendoit fortement à outrepasser la limite des subsistances.

D'un autre côté il est généralement reconnu que l'état des paysans en France s'est amélioré par la révolution et par le partage des domaines nationaux. Tous les écrivains qui ont donné quelque attention à ce sujet remarquent qu'il y a eu une hausse considérable dans le prix du travail, occasionnée soit par l'étendue donnée à la culture, soit par les levées d'hommes pour l'armée. Dans la statistique élémentaire de Peuchet, on voit que le prix du travail commun monta de 20 à 30 sous, (1) tandis que le prix des denrées semble être resté à peu près le même ; et Mr. Birbeck, dans son dernier Voyage agricole en France, (2) dit que le prix du travail outre la nourriture y est de vingt pence (3) par jour ; et que les denrées de toute espèce y sont de nouveau tout aussi bon marché qu'en Angleterre. En sorte que l'ouvrier françois commande la même quantité de subsistance qu'un ouvrier anglois auroit avec quarante pence (4) par jour. Mais en au-

(1) Page 391.
(2) Page 13.
(3) Plus de 40 sous de France.
(4) *Three shillings and for pence.*

cun temps le salaire d'un simple journalier n'a été en Angleterre si haut que quarante pence (trois shellings et quatre pence).

En accordant qu'il peut s'être glissé quelques erreurs dans ces calculs, on ne peut nier qu'ils ne suffisent pour établir une amélioration marquée dans la condition des classes inférieures du peuple en France. Mais il est presque physiquement impossible qu'un tel soulagement de misère ait pu avoir lieu sans une diminution dans le taux de mortalité; et si cette diminution dans le taux de mortalité n'a pas été accompagnée d'un accroissement rapide de population, il faut nécessairement que le rapport des naissances ait diminué. Dans l'intervalle entre 1802 et 1813, la population semble s'être accrue, mais lentement. Par conséquent, un rapport moindre des naissances, des morts et des mariages, ou l'action plus générale de la prudence, est exactement ce que les cisconstances nous auroient fait attendre. Il n'est peut-être pas de proposition plus incontestable, que celle-ci: De deux pays, dans lesquels le taux d'accroissement, la salubrité naturelle du climat et l'état des villes et des manufactures sont à peu près les mêmes,

celui dans lequel la pauvreté est la plus grande, aura le plus grand rapport de naissances, de morts et de mariages.

Ainsi de ce que le rapport des naissances en France depuis 1802 a été de 1 à 30, on ne peut nullement conclure comme, on l'a fait, que Necker auroit dû employer 30 pour son multiplicateur au lieu de 25 $\frac{3}{4}$.

Si les peintures faites de l'état des classes ouvrières en France, avant et après la révolution, ont quelque vérité; comme la marche de la population dans les deux périodes semble avoir été presque la même, le rapport présent des naissances ne pourroit s'appliquer à l'époque où Necker écrivoit. En même temps il est assez probable qu'il avoit pris un multiplicateur trop bas. Il est difficile de croire d'après toutes les circonstances, que, dans l'intervalle de 1785 à 1820, la population de la France ait crû de 25 $\frac{1}{2}$ à 28 millions. Mais si nous admettons que ce multiplicateur peut en ce temps avoir été 27 au lieu de 25 $\frac{3}{4}$, nous irons aussi loin qu'on peut raisonnablement faire; et même on pourra en inférer un accroissement de près de deux millions depuis 1785 à 1813, accroissement bien moindre qu'il n'auroit été

d'après le taux de celui qui a eu lieu en Angleterre, mais pleinement suffisant pour montrer la force du principe de population et la facilité avec laquelle il surmonte les obstacles en apparence les plus puissans.

Quant à la question de l'accroissement des naissances dans les six ou sept premières années de la révolution, il n'est pas probable que jamais elle soit résolue.

Dans ces temps de troubles on ne peut guères supposer que les registres aient été soignés régulièrement; et comme ils n'ont pas été recueillis dans l'an IX, il n'y a pas lieu de s'attendre à un plus haut degré de correction à aucune époque subséquente.

CHAPITRE VIII.

Des obstacles à la population en Angleterre.

Un coup-d'œil jeté sur l'état social en Angleterre suffit pour nous convaincre que les obstacles qui préviennent l'accroissement de la population, et que nous avons nommés privatifs, y agissent, dans tous les rangs, avec beaucoup de force. Dans les classes supérieures, on voit souvent les hommes qui habitent les villes peu pressés de se marier ; parce qu'étant livrés à quelque commerce illicite avec des femmes corrompues, ils satisfont plus librement leurs goûts. D'autres craignent de se priver d'une partie des dépenses auxquelles ils sont accoutumés, et de renoncer à un genre de vie incompatible avec les devoirs qu'une famille impose. Si de telles considérations ont de l'influence sur les hommes d'une grande fortune, il y a pour ceux d'un état inférieur des motifs bien plus puissans de prudence.

Un homme qui a reçu une éducation libérale, qui jouit d'un revenu strictement suffisant pour vivre dans une société supérieure, ne peut se dissimuler qu'en se mariant, il faut qu'il y renonce. Il choisira sans doute une femme qui aura la même éducation et les mêmes habitudes. Prendra-t-il son parti de la voir réduite à abandonner, comme lui, ses liaisons, pour en former d'autres qu'elle envisagera comme peu faites pour elle ? Descendre un ou deux échelons, à ce point où finit l'éducation et où l'ignorance commence, est un mal bien réel aux yeux de ceux qui l'éprouvent ou qui en sont simplement menacés. La société ne peut avoir d'attrait, qu'autant qu'il y règne quelque espèce d'égalité, qu'autant qu'elle est un échange réciproque de bons offices, et non une servile clientèle.

Ces réflexions arrêtent bien des hommes d'une fortune bornée. Plusieurs d'un jugement moins sûr, ou dominés par la passion, bravent le danger qui les menacent. Et de ceux-ci peut-être, il en est peu dont le sort justifie la témérité.

Les fils des fermiers et des petits marchands sont exhortés par leurs parens à ne

pas se marier avant d'avoir une ferme ou un commerce qui les mette en état de soutenir la charge d'une famille. Ils suivent le plus souvent ce conseil, et en conséquence se marient tard. On se plaint généralement de la rareté des fermes à prendre; et dans tous les genres la concurrence est si active, qu'il est impossible que tous ceux qui aspirent, puissent réussir. C'est peut-être parmi les jeunes hommes qui entreprennent le commerce ou qui professent les arts mécaniques, que l'obstacle privatif a le plus d'empire.

L'ouvrier qui gagne dix-huit pence ou deux shellings (1) par jour, et qui vit aisément tant qu'il est seul, hésite avant de se résoudre à partager entre quatre ou cinq individus ce bénéfice de son travail, qui ne lui paroît pas trop considérable pour lui-même. Il consentiroit bien à se soumettre à un travail plus rude et à s'imposer des privations, pour associer son sort à celui d'une personne qu'il aime; mais il ne peut pas se dissimuler que, s'il a une famille nombreuse ou s'il éprouve le plus léger revers, ni sa frugalité ni son travail ne le mettront à l'abri de l'amer

(1) 37 ou 50 sous de France.

chagrin de voir ses enfans dans le besoin ou de recourir à l'assistance. La crainte de tomber dans cette espèce de dépendance est un sentiment utile et digne d'être encouragé; quoiqu'à dire vrai les lois angloises sur les pauvres tendent fortement à le détruire.

Les domestiques attachés à des familles riches courent en se mariant de plus grands risques. Ils trouvent chez leurs maîtres, presque autant que leurs maîtres mêmes, non-seulement le nécessaire, mais tout ce qui rend la vie douce et agréable : leur travail est facile et leur nourriture fort supérieure à celle de la classe des ouvriers. Le sentiment de la dépendance est pour eux moins pénible par la possibilité de changer de maîtres. S'ils se marient, privés de talens et de capitaux, ils ne peuvent ni prendre une ferme, ni entreprendre un commerce, ni travailler à la journée. Leur unique ressource est de lever un cabaret à bière; établissement qui sans doute ne leur offre pas une riante perspective. Aussi la plupart sont-ils voués au célibat.

Il résulte de cet exposé, que les obstacles qui préviennent la population, et que nous nommons privatifs, ont en Angleterre beau-

coup d'influence. Et on peut conclure la même chose des registres qui ont été publiés en 1800, en conséquence du dernier acte relatif à la population. On voit par ces extraits que, dans l'Angleterre et le pays de Galles, le rapport des mariages annuels à toute la population est de 1 à $123\frac{1}{5}$ (1); par conséquent moindre qu'en aucun autre pays où ce rapport ait été déterminé, excepté la Norvège et la Suisse.

Avant le milieu du dix-huitième siècle, le

---

(1) *Obs. on the results of the population Act, p. 11.* imprimés en 1800. Les réponses obtenues en vertu de cet acte ont enfin dissipé l'obscurité qui couvroit la question de la population dans ce pays, et ont fourni des données utiles au calculateur politique. Il faut convenir néanmoins qu'elles ne sont pas assez complètes, pour exclure les raisonnemens et les conjectures relativement aux conséquences qu'on en peut tirer. Il est bien à désirer que l'on ne s'arrête pas à ce premier effort. A présent que la première difficulté est surmontée, on pourroit aisément faire tous les dix ans un dénombrement; et chaque année, ou tous les cinq ans au moins, compulser les registres des naissances, des morts et des mariages. Je suis persuadé qu'on peut tirer de ces registres plus de conséquences, relatives à la situation intérieure du pays, qu'on ne l'a cru jusqu'ici.

Dr. Short estimoit ce rapport de 1 à 115 (1) Il est probable que cette estimation étoit exacte à cette époque. Ainsi il y a eu dans le rapport des mariages une sensible diminution, tandis que, par le progrès du commerce et de l'agriculture, la population a crû plus rapidement qu'elle n'avoit fait encore. Cette diminution dans le nombre des mariages est en partie la cause, et en partie l'effet, de celle qu'on a observée dans la mortalité pendant ces dernières années.

Les comptes rendus du nombre des mariages, en conséquence du dernier acte (2), sont envisagés comme moins susceptibles d'inexactitude qu'aucune autre partie des registres.

Le Dr. Short dans ses *Nouvelles observations sur les registres de mortalité des villes et de la campagne* dit, « qu'il finira par une « observation qui a été faite par un Juge « distingué. Cette observation est que l'ac- « croissement du genre humain est arrêté par « la timide prudence, qui fait redouter le

(1) *New Observ. on bills of Mortality*, p. 265. in-8.° 1750.

(2) de 1800.

« mariage et les dépenses qu'il entraîne, plus « que par aucune autre cause. » En conséquence, le Dr. Short propose d'imposer de grosses taxes et même des amendes aux célibataires, et d'en employer le produit à l'entretien des pauvres qui se marient (1).

L'observation de ce Juge distingué est fort juste, en tant qu'elle s'applique aux naissances prévenues. Mais il n'en est pas de même de la conséquence qu'en tire l'auteur, qu'on doit punir les célibataires. Il s'en faut de beaucoup sans doute que la puissance de peupler se déploie dans toute sa force en Angleterre. Et cependant, lorsque nous réfléchissons que, dans ce pays, le prix du travail est trop bas pour nourrir une famille nombreuse; que la pauvreté, directement ou indirectement, y est une cause active de destruction; lorsque nous songeons en particulier au grand nombre d'enfans qui y sont enlevés par une mort prématurée dans les grandes villes, dans les fabriques et les atteliers; nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que, si chaque année cette mor-

(1) *New Obs. on bills of mortality*, p. 247. in-8.° 1750.

talité extraordinaire ne prévenoit l'effet des naissances, il faudroit que les fonds destinés à payer le travail s'accrussent beaucoup plus rapidement qu'ils n'ont jamais fait encore, pour suffire aux besoins de cette nouvelle race d'hommes, qui, dans l'état présent, ne passe pas les limites de l'enfance.

Ceux donc qui vivent dans le célibat, ou qui se marient tard, ne diminuent point par cette conduite la population du pays. Ils diminuent uniquement le nombre des morts prématurées, qui, si tous se marioient, croîtroit sans mesure. Envisagés sous cet aspect, les célibataires ne semblent pas mériter des peines ou de graves reproches.

On croit, sur de bonnes raisons, que les états des morts et des naissances sont incomplets; et ces omissions rendent incertains les résultats qu'on en peut tirer.

Si l'on divise la population totale de l'Angleterre et du pays de Galles par la moyenne des sépultures, pour les cinq années terminées en 1800; on trouve une mortalité de 1 sur 49 (1). Ce rapport est si petit, vu

(1) La population est estimée de 9, 168 000 ames, et les morts annuelles sont portées au nombre de 186 000. (*Obs. on the results of Popul. Act,* p. 6 et 9).

le nombre des grandes villes et manufactures de ce pays, qu'il s'éloigne évidemment de la vérité.

Quel que soit le rapport exact des habitans des villes à ceux des campagnes, on ne peut douter que la partie méridionale de l'île ne doive être rangée dans la classe des pays où ce rapport surpasse celui de 1 à 3. Il y a même de bonnes raisons de croire qu'il surpasse celui de 1 à 2. En conséquence, d'après la règle établie par Crome, la mortalité devroit s'élever au-dessus du rapport de 1 à 30 (1); et selon Sussmilch, de 1 à 33 (2). Dans les *Observations sur les résultats de l'acte relatif à la population* (3), on fait mention de plusieurs causes probables d'inexactitude dans les registres des sépultures; mais on ne donne aucun calcul approximatif de tout le déficit que cette inexactitude peut produire, et je manque entièrement de données pour suppléer à cette omission. Je me bornerai donc à observer ici que si l'on sup-

(1) Ueber die Bevœlkerung der Europæischen Staaten, p. 127.

(2) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. III. p. 60.

(3) *Obs. on the results of the popul. Act*, p. 6.

pose, par l'effet de ce déficit et de toutes ces inexactitudes, la mortalité annuelle en Angleterre d'environ 1 sur 40, on fixera le rapport le plus petit qui puisse avoir lieu réellement dans les circonstances où ce pays se trouve placé. Si ce rapport existoit réellement, il attesteroit une singulière supériorité sur presque toutes les autres nations, soit dans les habitudes de prudence et de propreté, soit dans la salubrité naturelle de l'air et du sol (1). Et véritablement il est pro-

(1) Il n'est pas étonnant que la population de l'Angleterre ait été estimée trop bas, du moins par ceux qui la calculoient d'après le nombre des naissances ou des morts. Jusqu'à l'époque du dernier acte relatif à la population, personne n'auroit imaginé que les comptes rendus des morts annuelles, qui ne doivent pas être naturellement moins exacts que ceux des autres pays, présenteroient pour résultat moins de la 49.ème partie de la population. Si les décès en France, dès 1780, avoient été multipliés par 49, il en seroit résulté pour ce pays-là une population de plus de 40 millions, puisque le nombre moyen des morts annuelles étoit de 818 491. Necker, de l'administration des finances, T. I. c. IX. p. 255. in-12, 1785 (*a*).

(*a*) J'ai fait voir au chapitre précédent (p. 92, note) que les comptes rendus de l'an IX et X, dont les résultats ont été

bable qu'en Angleterre l'une et l'autre de ces causes agit avec beaucoup d'énergie pour diminuer la mortalité. Le rapport des mariages annuels, que nous avons cité ci-dessus, est si petit (1), qu'il indique des habitudes de prudence très-favorables au bonheur, nonobstant l'effet contraire que les lois sur les pauvres doivent nécessairement produire. Et quant à la salubrité, il est certain que presque toutes les paroisses de campagne en jouissent. Le Dr. Price cite un compte du Dr. Percival, fondé sur les notes fournies par les ministres de différentes paroisses, et reposant sur des dénombremens effectifs, d'après lequel il paroît que la mortalité annuelle est dans

---

publiés, établissent, pour la France, le rapport des décès à la population totale de 1 à 38 $\frac{1}{4}$. Il est probable qu'il y a de l'inexactitude dans ce résultat, comme dans celui des comptes rendus relativement à l'Angleterre, et que les uns et les autres font la mortalité trop petite. *P. P. p.*

(1) Si l'on pouvoit avoir confiance aux résultats publiés des comptes rendus en France pour l'an IX et X, les réflexions de l'auteur s'y appliqueroient à bien plus forte raison, puisque ces résultats donnent le rapport des mariages à la population totale de 1 à 157. Voyez au chapitre précédent la note de la page 92. *P. P. p.*

quelques villages de 1 sur 45, ou 50, ou 60, ou 66, et même de 1 sur 75. Dans plusieurs de ces paroisses, les naissances sont aux morts comme deux est à 1 ; et dans une seule paroisse, comme 3 est à 1 (1). Toutefois ce sont là des cas particuliers, qu'on ne peut immédiatement appliquer à toute la partie agricole du royaume. Dans quelques situations du plat pays, et surtout près des marais, le rapport est fort différent. On a même trouvé un petit nombre de paroisses, où les morts surpassent les naissances. Dans les 54 paroisses de campagne, dont le Dr. Short a compulsé les registres et qu'il a choisies à dessein dans des situations très-variées, la mortalité moyenne a été trouvée de 1 sur 37 (2). Ce rapport est certainement

---

(1) *Price's Obs. on revers. paym. Vol. II. note*, p. 10. *first addit. Essay*, 4.*th edit.* Dans les paroisses particulières, on doit peut-être avoir plus de confiance aux communications faites à de simples particuliers qu'aux comptes rendus au gouvernement; parce que les particuliers ne s'adressent en général qu'aux pasteurs qui ont à cœur ce sujet et qui, par-là même, mettent plus de prix à l'exactitude.

(2) New obs. on bills of mortality, table IX, p. 133.

beaucoup plus grand que celui de la mortalité actuelle des paroisses de campagne en Angleterre. La période prise par le Dr. Short pour en tirer sa moyenne, comprenoit quelques années de grandes épidémies, qui peut-être alloient au-delà du nombre commun. Du reste il faut toujours comprendre les années malsaines dans les calculs de cette nature, sans quoi l'on commettroit de grandes erreurs. Dans 1056 villages du Brandebourg, que Sussmilch a observés, pendant six bonnes années, la mortalité a été de 1 sur 43; et pendant 10 années mêlées, elle a été d'environ 1 sur 38 $\frac{1}{2}$ (1). Dans les villages d'Angleterre mentionnés par le chevalier F. M. Eden, la mortalité paroît être de 1 sur 47 ou 48 (2); et dans les derniers comptes, qui ont été rendus en conséquence de l'acte sur la population, la mortalité paroît être encore moindre. En combinant ces observations, on trouvera que la moindre mortalité que l'on puisse supposer avoir lieu dans les parties du pays consacrées à l'agri-

(1) Gœttliche Ordnung, vol. I. c. II. S. XXI. p. 74.

(2) Estimate of the number of inhabitants in Great Britain.

culture, en y comprenant les saisons malsaines, ne peut pas être estimée au dessous de 1 sur 46 ou 48. Mais cette mortalité doit certainement s'élever jusqu'à 1 sur 40, lors qu'on y comprend celle des villes et des parties du pays vouées aux manufactures, et que l'on se propose d'obtenir la moyenne de tout le royaume.

La mortalité de Londres, qui est une partie si considérable de celle de tout le pays, étoit, selon Price, au temps où il en faisoit le calcul, de 1 sur $20\frac{3}{4}$; celle de Norwich, de 1 sur $24\frac{1}{2}$; de Northampton, 1 sur $26\frac{1}{2}$; Newbury, 1 sur $27\frac{1}{2}$ (1); Manchester, 1 sur 28; Liverpool, 1 sur $27\frac{1}{2}$ (2), etc. Il observe que le nombre de ceux qui meurent annuellement dans les villes est rarement au-dessous de 1 sur 28, en exceptant les cas où il y a dans une ville un rapide accroissement de population, produit par l'affluence d'un grand nombre de personnes de l'âge où l'on meurt le moins; comme cela a lieu à Manchester, à Liverpool (3), et dans d'autres villes où il

(1) Price's Observ. on revers. paym., vol. I. note, p. 272.

(2) Ibid. Vol. II. first addit. Essay, note, p. 4.

(3) Ibid.

y a des manufactures florissantes. Cet auteur croit qu'on peut fixer d'une manière générale la mortalité des grandes villes entre 1 sur 19 (1) et 1 sur 22 ou 23; celle des villes moyennes entre 1 sur 24 et 1 sur 28; et celle des villages ou campagnes entre 1 sur 40 et 1 sur 50 (2).

On opposera peut-être à ces calculs le penchant du Dr. Price à exagérer l'insalubrité des villes. Cependant cette objection semble n'avoir de force que relativement à la ville de Londres. Les comptes rendus des autres villes sont donnés d'après des documens, sur lesquels l'opinion particulière de l'auteur ne pouvoit avoir aucune influence (3). Il faut

---

(1) La mortalité à Stockholm étoit, selon Vargentin, de 1 sur 19.

(2) Obs. on revers. paym., vol. II. first add. Essay, p. 4.

(3) L'estimation de la population et de la mortalité de Londres, avant le dernier dénombrement, étoit en grande partie un objet de conjecture et d'opinion, à cause des grands déficits reconnus dans les registres: mais il n'en étoit pas tout-à-fait de même des autres villes nommées ici. Le Dr. Price, en faisant allusion à la diminution qu'il croyoit avoir lieu dans la population, sujet sur lequel il paroît avoir commis

remarquer néanmoins qu'il y a lieu de croire que Londres et quelques autres villes d'Angleterre, probablement même quelques villages, étoient moins salubres au temps où ces calculs ont été faits, qu'ils ne le sont à présent. Le Dr. W. Heberden remarque (1) que les registres des dix années, de 1759 à 1768, employés par Price pour calculer les probabilités de vie à Londres, indiquent un plus haut degré d'insalubrité que ceux des dernières années qui viennent de s'écouler. Et les comptes, rendus en conformité de l'acte sur la population, même en ayant égard à toutes les omissions qui ont pu être faites quant aux sépultures, présentent un degré de salubrité dans les villes de province et dans les campagnes, beaucoup plus grand que celui qui résulte des calculs précédens. D'un autre côté, je ne puis m'empêcher de croire que la mortalité de 1 sur 31, attribuée à Londres dans les nouvelles observations sur

---

une très-grande erreur, dit ingénument, qu'il peut bien avoir été insensiblement entraîné à soutenir une opinion qu'il avoit une fois avancée.

(1) Increase and decrease of diseases, p. 32. in-4.° 1801.

les résultats de l'acte relatif à la population (1), est au-dessous de la réalité. Le nombre de cinq mille, auquel on y suppose qu'ont pu s'élever les omissions de sépultures, n'est probablement pas assez grand; et on n'y a pas donné assez d'attention au nombre de ceux que la guerre ou le commerce appellent à s'absenter. Quand il est question d'estimer la mortalité proportionnelle, il ne faut considérer que la population qui réside dans le le lieu dont on s'occupe.

Il paroît qu'il y a dans les grandes villes, et même dans les villes moyennes, quelque chose de défavorable au premier âge de la vie. La classe de personnes qu'affecte le plus cette cause de mortalité semble indiquer, qu'elle dépend plutôt de l'action d'un air renfermé et corrompu sur les poumons délicats des jeunes enfans, jointe au défaut d'exercice, que du luxe et des excès de débauche et d'intempérance, dont les villes sont le principal théâtre. Il est rare, que des parens de la meilleure constitution, et qui mènent la vie la plus régulière, voient

(2) New obs. on the results of the Popul. act. p. 13.

leurs enfans à la ville jouir d'une santé aussi ferme qu'à la campagne.

A Londres, selon des calculs faits précédemment, la moitié des enfans mouroient avant l'âge de trois ans; à Vienne et à Stock holm, avant deux; à Manchester, avant cinq; à Northampton, avant dix (1). Au contraire, dans les villages, la moitié des enfans atteint l'âge de trente, trente-cinq, quarante, quarante-six ans, ou plus. Dans la paroisse d'Ackwort en Yorckshire, on voit, par une table exacte des morts de tout âge pendant vingt années, dressée par le Dr. Lee, que la moitié des habitans arrive à l'âge de quarante-six ans (2). Et si l'on avoit examiné sous ce point de vue les paroisses, mentionnées ci-dessus, où la mortalité n'est que de 1 sur 60, ou 1 sur 66, on auroit indubitablement trouvé que la moitié de ceux qui y naissent atteignent l'âge de 50 ou de 55 ans.

Il faut remarquer que ces sortes de calculs, dépendant plutôt des morts et des naissances enregistrées que d'une estimation de la po-

---

(1) Price's Obs. on revers. Paym., vol. I. p. 264-266.

(2) Ibid. p. 268.

pulation totale, sont moins sujets à erreur que ceux qui donnent le rapport des morts annuelles à toute la population.

Pour remplir le vide occasionné dans les villes par la mortalité qui leur est propre, et pour qu'elles puissent fournir sans interruption la population qu'on leur demande, il faut qu'elles reçoivent sans cesse de nouvelles recrues de la part des campagnes : et c'est ce qu'indique l'excès des naissances, qu'on remarque dans celles-ci. Dans les villes même dont les registres présentent moins de morts que de naissances, cet effet provient des mariages de personnes qui n'y sont pas nées. A une époque où les villes de province en Angleterre croissoient bien moins rapidement qu'à présent, le Dr. Short calculoit que les $\frac{9}{19}$ des personnes mariées, établies dans ces villes, y étoient étrangères (1). De 1618 hommes mariés et 1618 femmes mariées, dont l'état fut constaté à l'infirmerie de Westminster (à Londres), il ne se trouva que 329 hommes et 495 femmes qui fussent nées à Londres (2),

(1) New Obs. on bills of mortality, p. 76.

(2) Price's Observ. on revers. paym., vol. II. p. 17.

Le Dr. Price suppose que Londres, en y comprenant les paroisses voisines où les morts excèdent les naissances, requiert annuellement un supplément de 10000 personnes. Graunt ne l'estimoit de son temps que de 6000 (1). Cet auteur observoit en outre que, quelle que fût la mortalité de cette capitale, soit qu'elle provînt de la peste ou de quelque autre cause de destruction, il ne lui falloit jamais plus de deux ans pour réparer complètement ses pertes (2).

Comme ce supplément est fourni par les campagnes, il est évident que ce seroit commettre une grande erreur, que d'estimer le rapport des naissances aux morts pour tout le royaume, par le rapport observé dans les paroisses de campagnes, d'où il sort de si nombreuses émigrations.

Toutefois il n'y a pas lieu de partager les alarmes du Dr. Price, qui a peur que ces émigrations ne dépeuplent les campagnes, du moins aussi long-temps que les fonds destinés à payer le travail du cultivateur

(1) Short's New Observ., abstract from. Graunt, p. 277.
(2) Ibid. p. 276.

n'éprouveront point de diminution. Le rapport des naissances, comme celui des mariages, prouve clairement que, malgré l'accroissement des villes et des fabriques, la demande d'hommes faite aux campagnes ne leur est pas fort à charge.

Si l'on divise la population actuelle de l'Angleterre et du pays de Galles par le nombre moyen des baptêmes des cinq dernières années (1), on trouvera un rapport très-voisin de celui de 1 à 36 (2). Mais on suppose avec raison qu'il y a, dans le nombre des baptêmes, beaucoup d'omissions. On croit communément qu'il y en a plus que dans celui des sépultures.

Le Dr. Short estimoit le rapport de naissances à la population en Angleterre de 1 à 28 (3). Dans le compte rendu de la partie agri-

---

(1) Ceci a été écrit avant que les omissions eussent été réparées en 1810. Ces additions portent le nombre des naissances en 1800 à 263 000, au lieu de 255 426, et établissent le rapport des naissances enregistrées comme 1 à 35. — Voyez le chapitre suivant.

(2) Le nombre moyen des baptêmes pendant ces cinq dernières années est 255 426, et la population 9 168 000. (Observ. on results etc. p. 9).

(3) New Observ. p. 267.

cole de Suffolk, le rapport des naissances à la population est calculé sur le pied de 1 à 30. Pour la totalité de Suffolk, selon les derniers comptes rendus, ce rapport n'est pas beaucoup moindre que de 1 à 33 (1). Selon un état exact de la population de treize villages, état fondé sur un dénombrement effectif et publié par le chevalier F. M. Eden, le rapport des naissances à la population s'est trouvé être de 1 à 33; et selon un autre état, fondé sur la même autorité, mais relatif aux villes et paroisses de manufactures, ce rapport a été trouvé de 1 à 27 $\frac{3}{4}$ (2) En combinant ces résultats, en se rappelant qu'il y a dans les registres des naissances un déficit

(1) Dans les recherches que font les particuliers, ils font entrer dans leurs états de population les dissidens (*dissenters*) et ceux qui ne font pas baptiser leurs enfans. Par conséquent, les résultats de ces recherches, jusqu'au point où elles peuvent atteindre, expriment plus exactement le véritable rapport des naissances. Cela justifie assez l'emploi que nous en faisons pour apprécier un déficit reconnu ; déficit existant dans les tables de naissances que présentent les comptes publics qui ont été rendus à ce sujet.

(2) Estimate of the number of inhabitants in Great Britain, etc. p. 27.

reconnu, et qu'il est également reconnu que la population de l'Angleterre s'est accrue pendant le cours de ces dernières années; on sera porté à croire, qu'on peut assez raisonnablement supposer le rapport des naissances à la population de 1 à 30. D'après cela, reprenant l'expression de la mortalité actuelle que nous avons fixée à un sur 40, on retrouvera d'une manière fort approchée, le rapport des baptêmes aux sépultures qui résulte des derniers comptes rendus et publiés. Les naissances sont aux morts, dans cette supposition comme 4 est à 3, ou comme 13 $\frac{1}{3}$ à 10, rapport plus que suffisant pour rendre compte de l'accroissement de la population, qui a eu lieu depuis la guerre d'Amérique, en faisant la déduction de ceux qui sont morts en pays étrangers.

Dans les *Observations sur les résultats de l'acte relatif à la population*, on remarque que la durée moyenne de la vie humaine en Angleterre semble s'être accrue dans le rapport de 117 à 100, depuis l'année 1780 (1). Un changement si considérable, dans un intervalle de temps si court, seroit

(1) *Obs. on the results* etc. p. 6.

sans doute un phénomène bien extraordinaire. Mais je soupçonne que la diminution observée dans le nombre des sépultures n'est pas due en entier à l'amélioration de la santé, et qu'elle provient en partie du grand nombre de nationaux qui sont morts dans l'étranger. Cette circonstance a dû être l'effet de l'accroissement rapide du commerce de l'Angleterre pendant cette période, et du grand nombre de personnes absentes pour cause de service militaire ou pour quelque emploi dans la marine, pendant le cours de la dernière guerre, en y comprenant les recrues nécessaires pour maintenir les forces sur le même pied. Ces causes ont dû naturellement tendre à produire l'effet observé, et faire paroître les sépultures stationnaires, tandis que les naissances croissoient avec assez de rapidité. Toutefois, comme il est incontestable, que depuis 1780 la population s'est accrue, et que la mortalité actuelle est très-petite; je ne puis m'empêcher de reconnoître que la plus grande partie de l'effet doit être attribuée à l'amélioration de l'état de santé en général.

Le rapport de 1 à 36 est peut-être trop petit pour la mortalité moyenne de tout le

siècle. Mais si l'on supposoit un tel rapport, et qu'en même temps les naissances fussent aux morts comme 12 est à 10, il s'en suivroit qu'en 125 ans la population du pays auroit dû doubler. On en peut conclure que ce rapport des naissances aux morts est bien le plus grand qui puisse avoir eu lieu par une moyenne pendant le cours entier du siècle qui vient de s'écouler. Aucun des calculs récemment publiés ne comporte un accroissement plus rapide.

Il ne faut pas supposer néanmoins, que ce rapport des naissances aux morts, ni aucun rapport constant des unes ou des autres à toute la population, ait continué d'une manière à peu près uniforme pendant tout le cours du siècle. Les registres de tous les pays, où on a eu soin de les tenir pendant un temps un peu long, attestent à différentes époques des variations considérables. Le Dr. Short, vers le milieu du siècle, estimoit que les naissances étoient aux morts comme 11 à 10 (1); si en même temps les naissances étoient la vingt-huitième partie de la population, la

(1) New Observ., tables II et III, p. 22 et 44. Price's Observ. on revers. paym., vol. II. p. 311.

mortalité ne pouvoit être moindre que de 1 sur $30\frac{4}{5}$. Nous supposons actuellement que les naissances sont aux morts comme 13 est à 10; mais si nous prenions ce rapport pour règle en estimant l'accroissement de la population pendant les trente ou quarante dernières années, nous commettrions probablement de grandes erreurs. Les effets des dernières disettes sont marqués fortement dans les *Résultats de l'acte relatif à la population*, par une diminution de naissances et un accroissement de morts. Si ces disettes étoient fréquentes, elles auroient bientôt détruit l'excès de naissances que présentent les vingt dernières années. Et en effet, nous ne pouvons pas raisonnablement supposer que les ressources du pays puissent croître pendant long-temps avec assez de rapidité, pour pouvoir suffire à un excès constant de naissances dans le rapport de 13 à 10, à moins que cet excès ne soit dû principalement au nombre de personnes qui vont mourir hors du pays.

D'après toutes les données que nous avons pu recueillir pour l'Angleterre et le pays de Galles, le rapport des naissances à toute la population a paru être de 1 à 30. C'est un

rapport moindre qne celui que nous avons trouvé avoir lieu en d'autres pays, excepté la Suisse et la Norvège (1). Jusqu'ici les calculateurs politiques ont envisagé un grand rapport des naissances cemme le signe le plus assuré d'un état de prospérité. Il faut espérer que ce préjugé cessera. Dans des pays mal peuplés, tels que l'Amérique et la Russie, ou dans les pays mieux peuplés, mais qui viennent d'éprouver une mortalité extraordinaire, un grand rapport des naissances peut bien être un indice favorable. Mais dans l'état ordinaire d'un pays bien peuplé, il ne peut guères y avoir de plus fâcheux symptôme ; et au contraire un rapport des naissances très-petit est du meilleur augure.

Sir Francis d'Ivernois observe fort à propos « que si les divers Etats de l'Europe tenaient « et publiaient un registre annuel et exact « de leur population, en y indiquant, avec

(1) Il faudroit bien encore excepter la France, si le rapport que nous avons déterminé ci-dessus, d'après les états statistiques à notre portée, se trouvoit être exact, puisque ce rapport est de 1 à 33. Voyez au chapitre précédent la note de la page 92 de ce volume *P. P. p.*

« soin, les époques précises de la vie où « meurent les enfans; cette seconde colonne « du registre serviroit à prononcer compa-« rativement sur le mérite des souverains « et sur le bonheur des sujets. Une simple « formule arithmétique en diroit peut-être « d'avantage que tous les raisonnemens. » Je suis d'accord avec cet auteur quant à l'importance des conséquences qu'on pourroit tirer de pareilles tables. Pour les tirer, il est clair que ce ne seroit pas tant à la colonne des naissances qu'il faudroit faire attention, qu'à celle où seroit indiqué le nombre des enfans qui ont atteint l'âge d'homme. Or ce dernier nombre sera toujours invariablement plus grand là, où le rapport des naissances à toute la population sera plus petit. A cet égard l'Angleterre se trouve immédiatement placée après la Norvège et la Suisse; et ce fait, lorsqu'on réfléchit au nombre de ses villes et de ses manufactures, est vraiment remarquable. Comme il est très-évident que toutes les demandes faites en ce pays, quant à la population, sont pleinement remplies, si cela a lieu

avec un rapport des naissances très-petit, c'est une preuve indubitable que la mortalité y est aussi très petite. Cet avantage mérite qu'on y attache du prix. Si les recherches futures faisoient voir que j'ai trop déduit pour les omissions, soit de naissances soit de sépultures; je m'estimerois heureux de penser que l'Angleterre jouit, à un plus haut point que je n'ai osé l'espérer, d'un avantage aussi précieux et qui est l'indice le plus sûr d'un peuple heureux et d'un bon gouvernement. Dans les états despotiques, misérables, ou naturellement malsains, on trouvera généralement le rapport des naissances à toute la population très-grand.

Par une moyenne de cinq années finissant en 1800, le rapport des naissances aux mariages s'est trouvé être de 347 à 100. En 1760, il étoit de 362 à 100. On a cru pouvoir inférer de là que les registres des naissances, quioqu'incomplets sans doute, n'offroient pas ci-devant un déficit plus grand qu'à présent (1). Mais un changement de

(1) Observ. on the results of the Population Act, p. 8.

cette espèce, dans les résultats apparens des registres, peut être produit par des causes, tout-à-fait étrangères à un déficit dans les enregistremens. Il est reconnu, que la dernière partie du siècle qui vient de s'écouler a été, en Angleterre, plus favorable à la santé que celle du milieu. Si en conséquence un plus grand nombre d'enfans ont atteint l'âge d'homme, un plus grand nombre aussi de tous ceux qui sont nés ont vécu assez pour pouvoir se marier; et cette circonstance a dû offrir un rapport des mariages aux naissances plus grand qu'auparavant. D'un autre côté, si autrefois les mariages étoient un peu plus féconds qu'ils ne le sont aujourd'hui, parce que peut-être on se marioit plus jeune; il auroit dû en résulter un plus grand rapport des naissances aux mariages, dans les temps qui ont précédé, que dans le temps présent. L'action de l'une ou l'autre de ces causes, et peut-être de l'une et l'autre, n'auroit pas manqué de produire précisément l'effet observé dans les registres de ces deux époques comparées. Donc de l'existence de cet effet on ne peut point tirer un argument pour prouver, qu'on a tort de supposer les registres récens plus exacts que les anciens.

J'expliquerai plus pleinement, dans un autre chapitre, l'influence des deux causes, dont je viens de faire mention sur le rapport des mariages aux naissances annuelles (1).

Relativement à la question générale de l'exactitude des registres récens, comparée à celle des registres du milieu ou du commencement du siécle; je dirai que les comptes, rendus récemment, fortifient le soupçon d'inexactitude élevé contre les précédens; ils font voir qu'à tous égards les registres de la première partie du siècle ne peuvent fournir que des données incertaines, pour estimer la population de ce temps-là. Dans les années 1710, 1720 et 1730, les états, extraits des registres, indiquent un excès des morts sur les naissances. Si l'on s'attache aux six périodes terminées en 1750, qui comprennent la première moitié du siècle (2), et que l'on compare la somme des naissances à la somme des morts; on verra que l'excès des naissances est si petit, qu'il ne peut point suffire à expliquer l'accroissement d'un mil-

(1) Voyez le ch. XI de ce livre II. *Trad.*

(2) Population abstract Parish Register Final summary, p. 455.

lion, qui, d'après le calcul des naissances seules, paroîtroit avoir eu lieu pendant cet intervalle de temps (1). Par conséquent, ou les registres sont fort inexacts et le déficit des naissances plus grand que celui des morts; ou ces périodes, chacune de dix années, ne représentent pas bien la moyenne. Il est possible que ces années-là aient été moins propres que les autres, à la comparaison du rapport des naissances à celui des décès. Et véritablement, on sait que l'une au moins de ces années, savoir 1710, fut une année de grande disette et de véritable détresse. Si l'on admet cette supposition probable, et si on lui attribue assez d'importance, pour croire que le résultat total des six périodes ait pu en être affecté; on sera disposé peut-être d'un autre côté à admettre la supposition contraire par rapport aux trois périodes suivantes, terminées en 1780. Pendant cet espace de trente ans, en calculant de la même manière, on trouve que la population a crû d'un million et demi (2). Tout au moins on doit convenir, que trois de ces années prises

(1) Observ. on the results of the Popul. Act, p. 9.
(2) Ibid.

à part, et calculées de la sorte, ne peuvent nullement fournir une bonne moyenne. On a même quelque raison de soupçonner, qu'elles ont été plus favorables aux naissances que les années ordinaires; car de 1780 à 1785, l'accroissement des naissances a été plus petit que la moyenne (1), ce qui a dû naturellement arriver si en 1780 les naissances ont été accidentellement au-dessus de la moyenne; sans qu'il soit besoin de supposer un accroissement plus lent qu'auparavant.

Ainsi en général, prenant en considération l'inexactitude probable des anciens registres, et le danger d'erreur lorsqu'on tire des conséquences d'un petit nombre d'années détachées; je pense que les notions de population fondées sur le calcul des naissances, ne peuvent être envisagées comme dignes de confiance que depuis l'année 1780; parce que dès-lors nous avons la suite des relevés pour chaque année, et que par conséquent on peut prendre de bonnes moyennes. A l'appui de cette remarque, j'observe que le résultat final des extraits des registres de

(1) Ibid.

l'Angleterre et du pays de Galles donne pour le nombre des naissances

en 1790 . . . 248 774
en 1795 . . . 247 218
en 1800 . . . 247 147 (1).

Par conséquent, si l'on avoit estimé la population par les naissances, en prenant celles-ci à trois époques distantes entr'elles de cinq ans; on en auroit inféré que la population, pendant le cours de ces dix dernières années, avoit régulièrement décrû, tandis qu'au contraire nous avons de très-bonnes raisons de croire, qu'elle a crû considérablement.

Dans les *Observations sur les résultats de l'acte relatif à la population* (2), on trouve une table de la population de l'Angleterre et du Pays de Galles calculée d'après les naissances, pour tout le dix-septième siècle. Par les raisons que j'ai déduites, je pense que cette table mérite peu de confiance. Et même pour la population de ce pays, à l'époque de la révolution, je suis porté à croire que les anciens calculs fondés sur le nombre des maisons, méritent la préférence.

(1) Population Abstract Parish Registers, p. 455.
(2) Observ. on the results etc. p 9.

Il se peut sans doute, quoique cela ne soit nullement probable, que ces estimations de la population, à différentes époques du siècle, ne s'écartent pas beaucoup de la vérité ; parce que des erreurs opposées peuvent se compenser mutuellement. Mais la supposition d'un rapport constant et uniforme des naissances, qui sert de base à ces estimations, est fausse ; et ces calculs mêmes en fournissent la preuve. En effet, d'après ces calculs, l'accroissement de la population fut plus rapide de 1760 à 1780, que de 1780 à 1800. Et cependant ils donnent le nombre proportionnel des décès vers l'an 1780 plus grand qu'en 1800, dans le rapport de 117 à 100. Il faut donc nécessairement que le nombre proportionnel des naissances, avant 1780, ait été plus grand qu'en 1800 ; car sans cela il auroit été impossible que la population eût crû plus rapidement, à cette première époque, qu'à la seconde. Cette simple observation détruit à l'instant la supposition de la constance et de l'uniformité dans le nombre proportionnel des naissances.

Véritablement j'aurois été enclin à croire, par analogie avec d'autres pays, et d'après les calculs de King et Short, que le rapport

des naissances étoit plus grand au commencement et au milieu du siècle, qu'il ne l'a été vers la fin. Mais cette supposition donneroit, en calculant d'après les naissances, une population plus foible au commencement du siècle que celle que fournissent les *Résultats de l'acte sur la population ;* tandis qu'il y a lieu de croire au contraire, que ces Résultats donnent une population trop petite. En 1690, selon Davenant, le nombre des maisons s'élevoit à 1,319 215. Il n'y a aucune raison de supposer que ce nombre pèche par excès. Si l'on compte 5 individus par maison seulement, au lieu de $5\frac{3}{5}$ que l'on croit devoir compter au temps présent ; il en résultera une population de plus de six millions et demi. Il est impossible de croire que, de 1690 à 1710, la population ait diminué de près d'un million et demi (1). Il est beaucoup plus probable qu'à cette époque reculée, les omissions dans les registres des naissances étoient plus nombreuses qu'à présent, et plus nombreuses que celles qui

---

(1) Ceci suppose que l'estimation de la population par les naissances donne, pour l'année 1710, cinq millions seulement. *P. P. p.*

avoient lieu dans les registres des morts. Cette conjecture est d'ailleurs confirmée par une observation dont j'ai déjà fait mention, savoir que, dans la première moitié du siècle passé, l'accroissement de la population calculé d'après les naissances, est beaucoup plus grand que ne peut le permettre le rapport des naissances aux morts. Ainsi sous tous les points de vue, il n'y a pas lieu d'avoir beaucoup de confiance aux calculs fondés sur les naissances.

Le lecteur a pu s'apercevoir, dans le cours de cet ouvrage, que les registres des morts et des naissances, même en les supposant exacts, ne donnent qu'un moyen très-incertain d'arriver à la connoissance de la population. Les circonstances diverses où divers pays sont placés, rendent ces estimations très-précaires ; et celle qu'on déduit des naissances encore plus peut-être que celle qu'on déduit des morts, quoique l'apparence de régularité qu'elle présente l'ait souvent fait préférer. Necker, en estimant la population de la France, remarque qu'une maladie épidémique ou une émigration peut introduire dans le nombre des morts des différences accidentelles et momentanées, et que par cette

raison les tables de naissances sont un guide plus sûr (1). Mais c'est précisément cette régularité apparente des registres de naissances, qui peut jeter dans des erreurs graves. Que nous nous procurions les tables mortuaires de deux ou trois années pour un pays quelconque; une peste ou toute autre épidémie mortelle s'y manifestera, si elle a lieu, par un accroissement de mortalité pendant le temps où elle a régné et par une diminution de mortalité, encore plus sensible, après cette époque. Cela suffira pour nous avertir de ne pas la comprendre dans les années ordinaires, dont nous voulons prendre la moyenne. Mais dans les registres des naissances, rien ne se laisse apercevoir. Qu'un pays ait perdu par une peste la huitième partie de sa population; il est probable que la moyenne des cinq ou six années suivantes indiquera un accroissement dans le nombre des naissances. En sorte qu'au moment où la population est le plus diminuée, le calcul des naissances feroit croire qu'elle est le plus augmentée. C'est ce qu'attestent les tables

(1) De l'administration des finances, T. I. c. IX p. 252, in-12, 1785.

de Sussmilch, en particulier celles pour la Prusse et la Lithuanie que j'insérerai au chapitre des épidémies. On y voit une année, qui suit immédiatement la perte d'un tiers de la population, offrir un accroissement considérable dans les naissances; et la moyenne des cinq années, qui ont suivi cette perte, donner pour les naissances une très-foible diminution. Cependant dans un si court espace de temps, les progrès de la population, pour réparer ses pertes, ne pouvoient guère être sensibles.

Il n'y a pas eu à la vérité de mortalité extraordinaire en Angleterre depuis 1700; et il y a lieu de croire que le rapport des morts aux naissances, pendant le cours du dernier siècle, n'a pas éprouvé dans cette île d'aussi grandes variations, que dans la plupart des pays du continent. Il n'en est pas moins vrai que les saisons malsaines, qui y ont régné quelquefois, ont dû, quoiqu'à un moindre degré, avoir les mêmes effets que des maladies plus graves. Et les changemens observés dans la mortalité pendant le cours de ces dernières années, doivent faire présumer qu'il y a eu précédemment des changemens analogues, qui ont affecté le nombre des naissances. Tout ceci doit nous rendre très-

réservés dans les applications, que nous pourrions être tentés de faire, des rapports vérifiés aujourd'hui, à toute autre époque passée ou future.

CHAPITRE IX.

Des obstacles à la population en Angleterre.

(Suite.)

LES comptes rendus dans l'acte de population en 1811 présentent d'extraordinaires résultats. Ils montrent une grande accélération de progrès et une grande amélioration dans la santé du peuple, malgré l'accroissement des villes et de la partie de la population occupée à des travaux de manufactures. Ils fournissent ainsi un autre exemple frappant de la facilité avec laquelle la population croît et surmonte presque toute résistance, quand les ressources d'un pays croissent rapidement.

Le montant de la population en 1800, donné dans les registres avec les rapports des naissances, des morts et des mariages, a fait voir que la population s'est accrue, pendant quelque temps, d'après un taux plus élevé que celui qui résulteroit d'un rapport des naissances aux morts comme 4 à 3, avec une mortalité de 1 à 40.

Ces rapports ajouteroient $\frac{1}{120}$ par an à la population d'un pays, et s'ils devoient continuer, il arriveroit, d'après la table II d'Euler (donnée ci-après au chapitre de la fécondité des mariages), que la population doubleroit tous les $83\frac{1}{2}$ ans. C'est un taux tel, que dans un pays riche et bien peuplé, on doit s'attendre à le voir plutôt diminuer que croître; mais au lieu d'une telle diminution, il paroît que jusqu'en 1810 il s'est considérablement accrû.

En 1810, selon les tableaux de chaque paroisse, avec les additions de $\frac{1}{30}$ pour les soldats, les marins, etc., la population de l'Angleterre et du pays de Galles a été estimée à 10,488 000 (1), nombre qui, comparé à 9,168 000 (celui de la population en 1800, estimée de la même manière), montre un accroissement de 1,320 000 en dix ans.

Dans le cours de dix ans, les baptêmes enregistrés s'élevèrent à 2,878 906 et les sépultures s'élevèrent à 1,950 189. Par conséquent; l'excès des naissances fut de 928 717, ce qui est beaucoup moins que l'accroissement qu'indiquent les deux dénombremens. Cette

---

(1) Voyez les extraits de population publiés en 1811 et les utiles observations préliminaires de Mr. Rickmann.

différence pourroit provenir soit de ce que le dénombrement de 1800 a été au-dessous de la vérité, soit de ce que les registres des naissances et des sépultures ne sont pas assez exacts, ou de l'action combinée de ces deux causes; car il est évident que, si la population en 1800, eût été estimée correctement et si les registres eussent contenu toutes les naissances et toutes les sépultures, la différence eût outre-passé l'addition réelle à la population plutôt que d'être moindre; car elle devroit l'emporter précisément du nombre des personnes mortes au dehors dans les armées de mer et de terre, etc.

Il y a lieu de croire que les deux causes ont eu part à l'effet observé, quoique la dernière, c'est-à-dire, le peu de soin mis aux registres, ait eu sans doute une beaucoup plus grande influence.

En estimant la population pendant tout le siècle (1), les naissances ont été supposées avoir le même rapport en tout temps à la population. On a vu qu'une telle supposition pourroit souvent mener à une estimation très

(1) Voyez la table de population pour un siècle, page 25 des observations préliminaires aux extraits de population, imprimés en 1811.

peu exacte de la population d'un pays à des époques différentes et éloignées. Néanmoins comme on sait que la population a cru avec grande rapidité de 1800 à 1810, il est probable que le taux des naissances n'a pas beaucoup diminué pendant cette période. Mais si, prenant le dernier dénombrement pour exact, nous comparons les naissances de 1810 avec celles de 1800, nous en verrons résulter un taux plus grand en 1800, que celui qui est donné dans le dénombrement pour cette année.

Ainsi la moyenne des naissances pour les cinq dernières années jusques à 1810 est 297 000, et la moyenne des naissances de cinq ans jusques à 1800 est 263 000. Mais 297 000 est à 263 000, comme 10,488 000 (population de 1810) est à 9,287 000, qui doit donc être la population de 1800, si le rapport des naissances est supposé le même, au lieu d'être 9,168 000, résultat du dénombrement. De plus, il est à remarquer, que l'accroissement de la population de 1795 à 1800, d'après la table, est extrêmement petit, en comparaison de celui qu'on trouve pour la plupart des périodes de cinq ans qui ont précédé. Un léger coup-d'œil, jeté sur les

registres, suffit pour montrer qn'il étoit plus probable que le taux des naissances pour les cinq années qui ont suivi 1795, en y comprenant les nombres moindres pour 1796 et 1800, seroit au-dessous, plutôt qu'au déssus, de la moyenne. Par cette raison, ainsi que par l'impression générale que produit l'ensemble des faits, il est probable que le dénombrement de 1800 étoit au dessous de la réalité, et peut-être la population à cette époque sera portée sans erreur à 9,287 000 au moins, c'est-à-dire à 19 000 de plus que celle qui est fournie par les comptes rendus.

Mais dans cette supposition même, ni l'excès des naissances sur les morts dans tout l'espace des dix ans, ni le rapport des naissances aux morts, tel qu'il est donné dans les registres, ne peuvent expliquer un accroissement de 9,287 000 à 10,488 000. Cependant il n'est pas probable que l'accroissement ait été beaucoup moindre que celui qui est indiqué par le taux des naissances aux deux époques. Il faut donc avoir quelque égard aux omissions qu'il peut y avoir eu aux registres, qui sont connus comme très-peu corrects, surtout ceux des naissances.

Il y a lieu de croire qu'il ne se trouve que peu ou point d'omissions dans le registre des mariages; et si nous supposons les omissions dans les naissances d'un sixième, cela donnera un rapport des naissances aux mariages de 4 à 1; rapport qui semble établi d'une manière satisfaisante sur d'autres fondemens (1): mais si l'on nous dispute cette supposition, il faudra prendre les omissions dans les morts d'un nombre tel, que l'excès des naissances sur les morts dans les dix ans s'accorde avec l'accroissement de population, estimé par l'accroissement des naissances.

Les naissances enregistrées dans les dix années, sont comme on l'a déjà dit, au nombre de 2,878 906, qui augmenté d'un sixième sera 3,358 723. Les sépultures enregistrées sont au nombre de 1,950 189, qui augmenté d'un douzième sera 2,112 704. Le dernier nombre soustrait du premier donnera 1,246 019 pour l'excès des naissances, et l'accroissement de la population dans les dix ans; lequel ajouté à 9,287 000, population corrigée de 1800, donnera 10,533 019; quarante cinq

(1) Voyez les observations préliminaires sur les extraits de population, pag. 25.

mille de plus que le dénombrement de 1810, laissant voir ainsi presque exactement le nombre des morts qui doivent avoir eu lieu hors du pays dans l'espace des dix ans.

Ce nombre a été calculé généralement à environ $4\frac{1}{4}$ pour cent, sur les naissances mâles; or dans le cas actuel on a les moyens de s'assurer avec plus de soin du nombre des individus du sexe masculin morts au dehors pendant la période en question. Dans ces derniers comptes rendus de population, les naissances et les morts du sexe masculin sont séparées de celles du sexe féminin; et d'après l'excès des naissances du sexe masculin sur celles du sexe féminin, comparées avec les morts des deux sexes respectivement, il paroît qu'il est mort au-dehors quarante cinq mille individus du sexe masculin. (1)

---

(1) Voyez les extraits de population, 1811, page 196 de l'extrait des registres de paroisses.

Il est certainement fort extraordinaire que le nombre proportionnel des mâles morts au-dehors de 1800 à 1810 paroisse avoir été plus petit que de coutume; mais comme les registres pour cette période semblent le prouver, c'est d'après cela que j'ai fait mes calculs.

Les omissions supposées dans les naissances et les sépultures semblent donc jusqu'ici répondre très-bien aux calculs.

Il reste à voir si les mêmes suppositions donneront un tel rapport des naissances aux morts avec un tel taux de mortalité, qu'elles expliquent aussi un accroissement dans dix ans de 9,287 000, à 10,488 000.

Si l'on divise la population de 1810 par la moyenne des naissances des cinq années précédentes avec l'addition d'un sixième; on verra que le rapport des naissances à la population est de 1 à 30. Mais il est évident que si la population augmente avec une telle rapidité; la moyenne des naissances pour cinq années, comparée à la population à la fin d'une telle période, doit donner le taux des naissances trop petit. Et de plus il est toujours possible qu'un rapport, qui est exact pour cinq ans, ne le soit pas pour dix ans. Afin d'obtenir le taux véritable qu'on peut appliquer au progrès de la population pendant la période en question, il faut comparer la moyenne annuelle des naissances pour tout ce temps avec celle de la population pour tout ce temps.

Le nombre total des naissances, avec

l'addition de $\frac{1}{6}$ est, comme nous l'avons déjà établi, 3,358 723 et la moyenne annuelle pendant les dix ans est 335 872. La moyenne de la population ou la moyenne entre 10,488 000 (population de 1810) et 9,287 000 (population corrigée de 1800) est 9,887 000; et ce dernier nombre, divisé par la moyenne des naissances, donnera un rapport des naissances à la population de 1 à moins de $29\frac{1}{2}$, au lieu de 30, ce qui fait une différence considérable.

De la même manière, si on divise la population de 1810 par la moyenne des sépultures pendant les cinq années précédentes, avec l'addition d'un douzième, on trouvera une mortalité environ de 1 à 50. Mais sur les mêmes bases que celles employées pour le calcul des naissances, une moyenne des sépultures pour cinq ans, comparée à la population à la fin de cette période, donnera un rapport des sépultures trop petit, et de plus on sait que dans le cas actuel, le rapport des sépultures à la population n'a point continué à être le même pendant tout le temps. Dans le fait les registres indiquent clairement une amélioration dans la salubrité du pays et une diminution progressive

de mortalité dans les dix ans; et tandis que la moyenne des naissances annuelles s'est accrue de 263 000 à 297 000, c'est-à-dire de plus d'un huitième, les sépultures ne se sont accrues que de 192 000 à 196 000, c'est-à-dire d'un quarante huitième. Il est donc évidemment nécessaire, pour arriver au but qu'on a en vue, de comparer la moyenne de la mortalité avec la moyenne de la population.

Le nombre entier des naissances dans les dix ans avec l'addition d'un douzième est, comme nous l'avons déjà établi, 2,112 704; et la moyenne de la population est 9,887 000. Le dernier de ces nombres divisé par le premier, donne le rapport de la moyenne annuelle des sépultures à la population, comme 1 est à moins de 47. Or un rapport des naissances de 1 à $29\frac{1}{2}$ avec un rapport des morts de 1 à 47 ajoutera annuellement à la population d'un pays $\frac{1}{79}$.ème du tout; et en dix ans la population s'accroîtra de 9,287 000 à 10,531 000 en laissant 43 000 pour les morts au dehors; ce qui s'accorde de très-près avec le calcul fondé sur l'excès des naissances. (1)

(1) On peut trouver, dans les Elémens d'Algèbre de

Nous pouvons donc présumer que les omissions supposées dans les naissances et les morts de 1800 à 1810 ne s'écartent pas beaucoup de la vérité.

Mais si ces omissions, d'un sixième pour

Bridge, p. 225, une formule générale pour estimer la population d'un pays, à toute distance d'une certaine époque, sous les circonstances données de naissances et de mortalité; la voici :

$$Log.\ A = log.\ P + n \times log.\left(1 + \frac{m-b}{m\,b}\right).$$

A représentant la population requise à la fin d'un certain nombre d'années; *n* le nombre d'années; P la population réelle à l'époque donnée; $\frac{1}{m}$ le rapport des morts annuelles à la population, c'est-à-dire, et taux de mortalité; $\frac{1}{b}$ le rapport des naissances annuelles à la population, c'est-à-dire, le taux des naissances.

Dans le cas présent, P = 9,287 000; $n = 10$; $m = 47$; $b = 29\frac{1}{2}$.

$$\frac{m-b}{m\,b} = \frac{1}{79};\ \text{et}\ 1 + \frac{m-b}{m\,b} = \frac{80}{79}$$

Le *log.* de $\frac{80}{79}$ = 00546;

$$n \times log.\left(1 + \frac{m-b}{m\,b}\right) = 05460.$$

Log. P. = 6. 96787, nombre qui ajouté à 05 460 = 7.02247, *log.* de A, dont le nombre correspondant est 10,531 000.

les naissances et d'un douzième pour les sépultures, peuvent être considérées comme à peu près justes pour la période de 1800 à 1810, il est probable qu'on peut les appliquer, sans grand danger d'erreur, à la période de 1780 à 1800, et qu'on peut s'en servir pour corriger quelques unes des conclusions, fondées seulement sur les naissances. Après un dénombrement fait avec soin, un calcul fait d'après l'excès des naissances sur les morts est bien celui sur lequel on peut le mieux compter. En effet quand les registres contiennent toutes les naissances et toutes les morts, que ce sont les moyens dont on se sert pour calculer en partant d'une population connue, c'est évidemment de même que si l'on faisoit un dénombrement réel; et lorsqu'une petite concession presque exacte peut se faire pour les omissions dans les registres, et pour les morts au dehors, on peut obtenir de cette manière une beaucoup plus grande approximation, que par le rapport des naissances à la population, que l'on sait être susceptible de variations très-fréquentes.

Le nombre entier des naissances porté sur les comptes rendus des 20 années de 1780 à 1800 est 5,014 899 et celui des naissances

dans la même période est 3,840 455. Si nous ajoutons un sixième au premier et un douzième au second; les deux nombres seront 5,850 715 et 4,160 492; et soustrayant le second du premier, l'excès des naissances sur les morts sera 1,690 223. Ajoutant cet excès à 7,953 000 montant de la population de 1780, calculée comme dans les tables de Mr. Rickman, par les naissances, le résultat sera 9,643 000, nombre qui, après la correction requise pour les morts au dehors, dépasse de beaucoup la population de 1800 corrigée comme nous l'avons fait, et encore plus le nombre donné dans les tables comme résultat du dénombrement.

Mais procédons sur les bases plus sûres que nous venons de suggérer, et prenant comme établie la population corrigée de 1800, soustrayons l'excès des naissances pendant les vingt années, diminué du nombre probable des morts au dehors, qui dans ce cas sera environ 124 000. Nous aurons alors le nombre 7,721 000 pour la population de 1780 au lieu d'avoir 7,953 000; et il y a de bonnes raisons de croire que ce nombre s'approche plus de la vérité, (1) et que non-

(1) La différence très-petite entre la population de

seulement en 1780, mais aussi dans plusieurs des époques intermédiaires, l'estimation faite d'après les naissances a représenté la population comme plus grande et comme s'accroissant plus irrégulièrement qu'on ne l'auroit trouvée, si on avoit eu recours aux dénombremens. Cela provient de ce que le rapport des naissances à la population est variable, et qu'en tout il a été plus grand en 1780 et dans toutes les autres époques pendant le cours des vingt ans, qu'il ne l'a été en 1800.

Par exemple, la population est représentée comme étant de 9,055 000 en 1795, et de 9,168 000 en 1800. Mais si nous supposons que le premier de ces nombres est exact, et si nous ajoutons l'excès des naissances sur les morts pendant les cinq années intermédiaires, même sans avoir égard aux omissions qui peuvent exister dans les registres; nous trouverons que la population en 1800 doit avoir été de 9,398 000, au lieu de 9,168 000: ou si nous regardons comme

---

1780 et celle de 1785, telle qu'elle est donnée dans la table, pourroit indiquer fortement que l'une des estimations est fautive.

exact le nombre donné dans le compte rendu pour 1800 ; nous verrons, en en soustrayant l'excès des naissances pendant les cinq années précédentes, que la population en 1795 doit avoir été de 8,825 000 au lieu de 9,055 000. Il suit de là que l'estimation d'après les naissances en 1795 ne peut être exacte.

La voie la plus sûre pour obtenir la population à cette époque est d'appliquer aux registres les corrections ci-dessus mentionnées; et après avoir fait la déduction de $4\frac{1}{2}$ pour cent sur les naissances du sexe masculin, pour les morts au dehors, de soustraire l'excès restant des naissances, d'après les comptes rendus corrigés de 1800. Le résultat sera dans ce cas 8,831 086 pour la population de 1795 ; ce qui indique un accroissement en cinq ans de 455 914 au lieu de 113 000 comme cela se voit par la table calculée d'après les naissances.

Procédons de la même manière pour la période de 1790 à 1795, en appliquant les corrections précédentes, et en ayant égard aux $4\frac{1}{2}$ pour cent à déduire des naissances du sexe masculin, pour les morts au dehors. Nous trouverons que l'excès des naissances sur les morts, sera 415 669, nombre qui sous-

trait de 8,831 086, population de 1795 d'après l'estimation faite ci-dessus, laisse 8,415 417 pour la population de 1790.

Sur le même principe l'excès des naissances sur les morts, dans l'intervalle entre 1785 et 1790, sera 416 776. La population en 1785 sera donc 7,998 641. Et de la même manière l'excès des naissances sur les morts, dans l'intervalle entre 1780 et 1785, sera 277 544; et la population en 1780 sera 7,721 097.

Par conséquent, les deux tables de la population de 1780 à 1810, seront ainsi :

Table calculée d'après les naissances seulement, dans les observations préliminaires des extraits de population imprimés en 1811. Population en		Table calculée d'après l'excès des naissances sur les morts, après avoir eu égard aux omissions dans les registres et aux morts au-dehors. Population en	
1780	7,953 000	1780	7,721 000
1785	8,016 000	1785	7,998 000
1790	8,675 000	1790	8,415 000
1795	9,055 000	1795	8,831 000
1800	9,168 000	1800	9,287 000
1805	9,828 000	1805	9,837 000
1810	10,488 000	1810	10,488 000

Dans la première table, c'est-à-dire, dans la table calculée d'après les naissances seu-

lement, les additions faites à la population dans chaque période de cinq ans sont;

De 1780	à	1785	63 000
De 1785	à	1790	659 000
De 1790	à	1795	380 000
De 1795	à	1800	113 000
De 1800	à	1805	660 000
De 1805	à	1810	660 000

Dans la seconde table, c'est-à-dire, dans la table calculée d'après l'excès des naissances sur les morts, après avoir appliqué les corrections proposées, les additions faites à la population dans chacune des périodes de cinq ans sont;

De 1780	à	1785	277 000
De 1785	à	1790	417 000
De 1790	à	1795	416 000
De 1795	à	1800	456 000
De 1800	à	1805	550 000
De 1850	à	1810	651 000

Le progrès de la population d'après cette dernière table paroît beaucoup plus naturel et probable que d'après la première.

On ne peut guères supposer que, dans l'intervalle entre 1780 1785, l'accroissement de la population ait pu être seulement de 63 000 et que dans la période voisine il ait

été de 659 000; ou que, dans l'intervalle de 1795 à 1800, il y ait eu seulement 113 000 et que dans la période suivante il y ait eu 660 000. Mais il n'est pas nécessaire d'insister sur des probabilités; les preuves les plus claires peuvent être données pour montrer que, soit que la nouvelle table soit juste ou non, l'ancienne table doit être fausse. Si l'on n'a pas égard aux omissions dans les registres, l'excès des naissances sur les morts dans la période de 1780 à 1785 indique un accroissement de 193 000 au lieu de 63.000. Et d'un autre côté, jamais les corrections pour omissions dans les registres, telles que l'on pourroit les faire sans sortir de la probabilité, ne donneroient l'excès des naissances sur les morts, dans la période de 1785 à 1790, égal à 659 000. Sans avoir égard aux omissions, cet excès ne monte qu'à 317 406; et si nous supposions que les omissions dans les naissances sont d'un quart, au lieu d'un sixième, qu'il n'y a point d'omissions dans les registres des sépultures, et qu'il n'est pas mort un individu au-dehors, l'excès seroit encore moindre de plusieurs milliers que le nombre indiqué.

Nous obtiendrions les mêmes résultats, si

nous estimions le progrès de la population pendant ces périodes par le rapport des naissances aux morts et par le taux de mortalité. Dans la première période l'accroissement seroit beaucoup plus grand que l'accroissement indiqué et dans l'autre il seroit beaucoup moindre.

On peut faire de semblables observations sur quelques-unes des autres périodes dans l'ancienne table, particulièrement sur la période de 1795 à 1800, qui a été déjà discutée.

On trouvera d'un autre côté que, si le rapport des naissances aux morts pendant chaque période étoit estimé avec quelque exactitude, et comparé avec la moyenne de la population; le taux du progrès de la population, déterminé par ce critère, s'accorderoit de très-près, dans toute période, avec le taux du progrès déterminé par l'excès des naissances sur les morts, après avoir appliqué les corrections proposées. Et de plus, il est digne de remarque, que, si les corrections proposées étoient un peu inexactes, ce qui est probable, les erreurs provenant de pareilles inexactitudes seroient probablement beaucoup moins considérables que celles qui doivent nécessairement provenir de la sup-

position sur laquelle l'ancienne table est basée; savoir que les naissances ont en tout temps le même rapport à la population.

Je ne pense pas sans doute à rejeter les estimations de population faites de cette manière, quand on ne peut trouver de meilleurs matériaux; mais, dans le cas en question, les registres des sépultures et ceux des baptêmes sont donnés pour toutes les années depuis 1780; et ces registres, avec la base solide du dernier dénombrement, fournissent un moyen de donner une table plus correcte de la population de 1780 qu'on n'en avoit eu auparavant et de montrer en même temps l'incertitude des estimations faites seulement d'après les naissances, particulièrement quand on a en vue de calculer le progrès de la population pendant certaines périodes. En estimant la population entière d'un grand pays, deux ou trois cent milliers ne sont pas d'une grande importance; mais en estimant le taux d'accroissement pendant une période de cinq ou dix ans, une erreur de cette force est tout-à-fait fatale. Il nous sera permis, je pense, de mettre une différence essentielle dans nos conclusions relatives au taux d'accroissement pour l'une

quelconque des périodes de cinq ans à laquelle nous voudrons, nous arrêter selon que l'addition faite à la population, pendant le terme en question, sera 63 000 ou 277 000; 115 000, ou 456 000; 659 000, ou 417 000.

Quant aux périodes antérieures à 1780, comme les registres des baptêmes et des sépultures ne sont pas donnés pour toutes les années, il n'est pas possible d'y appliquer les mêmes corrections. Et il est évident que, dans la table calculée d'après les naissances avant cette période, quand les régistres ne sont donnés que pour des années éloignées les unes des autres, il peut en découler de très-grandes erreurs; non-seulement par la variation dans le rapport des naissances à la population sur les moyennes de cinq ans, mais encore parce que les années individuelles ainsi produites ne représentent pas ces moyennes avec assez d'exactitude (1).

---

(1) Par l'une ou l'autre de ces causes, j'estime très-probable que, dans la table pour 1760 et 1770, les nombres qui indiquent un accroissement de population si rapide dans cet intervalle, ne sont point entr'eux dans un juste rapport. Il y a lieu de croire que le nombre donné pour 1770 est trop grand.



Un léger coup-d'œil jeté sur l'utile table des baptêmes, des sépultures et des mariages, donnée dans les observations préliminaires des extraits de population, montrera combien peu de confiance on peut mettre dans les conclusions relatives à la population, que l'on tire du nombre des naissances des morts ou des mariages dans des années individuelles. Par exemple, estimons la population dans les deux années 1800 et 1801, comparées avec les deux années suivantes 1802 et 1803, d'après le rapport des mariages à la population en supposant que ce rapport est toujours le même. Nous verrons que, si la population dans les deux premières années fut de neuf millions, elle a dû être, dans les deux autres années qui les suivent immédiatement, beaucoup au-dessus de douze millions; et qu'ainsi elle paroitroit s'être accrue de plus de trois millions, c'est-à-dire de plus d'un tiers, dans ce court intervalle. Le résultat d'une estimation faite d'après les naissances pour les deux années 1800 et 1801, comparées avec les années 1803 et 1804, ne seroit guères différent; du moins une telle estimation indiqueroit un accroissement de deux millions six cent mille en trois ans.

Le lecteur n'a pas lieu d'être surpris de ces résultats, s'il se souvient que les naissances les morts et les mariages ne sont qu'en petit rapport à la population toute entière, et que par conséquent les variations qui se trouvent dans l'un de ces élémens et qui peuvent avoir lieu par des causes momentanées, ne peuvent pas être accompagnées de variations analogues dans la masse totale de la population. Un accroissement d'un tiers dans les naissances, qui arriveroit dans une année, au lieu d'accroître la population d'un tiers, ne l'accroîtroit peut-être que d'un huitième ou d'un neuvième.

Il s'en suit donc, comme je l'ai établi dans le chapitre précédent, que la table de population pour le siècle qui a précédé 1780, calculée d'après les comptes rendus des naissances seulement, de dix en dix ans, ne peut être considérée que comme une approximation très-grossière de la vérité, en l'absence de meilleurs matériaux; et qu'on peut à peine s'y fier pour comparer les taux d'accroissemens à des époques particulières.

La population de 1810, comparée à celle de 1800 corrigée comme nous l'avons pro-

posé dons ce chapitre, indique un accroissement moins rapide que la différence entre les deux dénombremens; et de plus il a paru que le rapport supposé des naissances aux morts de 47 à 29 $\frac{1}{2}$ est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité. Cependant ce rapport est tout-à-fait extraordinaire pour un territoire riche et bien peuplé. Il ajouteroit à la population d'un pays $\frac{1}{79}$.ème par an; et s'il continuoit, d'après la table seconde d'Euler, insérée au chapitre XI sur la fécondité des mariages (p. 249), il doubleroit le nombre des habitans en moins de cinquante cinq ans.

C'est un taux d'accroissement qui, dans la nature des choses, ne peut pas être permanent. Il a été occasionné par l'effet d'un grand accroissement de demande de travail, combiné avec un grand accroissement de force de production, soit dans l'agriculture soit dans les manufactures. Ce sont les deux élémens nécessaires pour donner un encouragement efficace à un rapide accroissement de population. Si l'un des deux manque, le stimulant s'affoiblit immédiatement; événement qui n'est que trop probable en ce moment. Mais nous avons obtenu un résultat

frappant, relatif au principe de population. Nous avons acquis la preuve que, malgré les grandes villes, les manufactures, les habitudes contractées du luxe et de l'opulence, si les ressources du pays permettent un rapide accroissement, et si ces ressources sont si avantageusement distribuées qu'elles produisent une demande de travail constamment croissante; la population ne manquera point de leur tenir tête.

CHAPITRE X.

Des obstacles à la population en Ecosse et en Irlande.

UNE étude détaillée de la statistique de l'Ecosse fourniroit beaucoup d'exemples propres à jeter du jour sur le principe de population. Mais j'ai donné à cette partie de l'ouvrage tant d'étendue, que je crains de lasser enfin la patience du lecteur. Je me bornerai donc à faire remarquer ici quelques circonstances, qui me paroissent assez frappantes.

Il y a tant d'omissions reconnues dans les registres des naissances, morts et mariages de la plupart des paroisses d'Ecosse, qu'on n'en peut tirer que très-peu de conséquences sûres. Plusieurs donnent des résultats fort extraordinaires. Dans la paroisse de Crosmichael (1) dans Kircudbright, la mortalité paroît n'avoir été que de 1 sur 98, et les mariages annuels dans le rapport de 1 à 192.

(1) Statistical Account of Scotland, vol I, p. 167

Ces rapports indiqueroient une salubrité absolument inouie et une influence vraiment étrange de l'obstacle privatif. Mais on ne peut douter qu'ils ne soient dus principalement à l'omission dans les registres d'un grand nombre de sépultures, et à ce que plusieurs mariages du lieu ont été célébrés dans d'autres paroisses.

En général cependant il paroît, par les registres qui sont réputés exacts, que dans les paroisses de campagne la mortalité est petite; et que les rapports de 1 sur 45, 1 sur 50, 1 sur 55, ne sont pas rares. Selon une table des probabilités de vie, calculée par Mr. Wilkie, d'après les registres de mortalité de la paroisse de Kettle, la probabilité de vie (1) d'un enfant naissant est 46'6 (2), par conséquent très-grande; et le rapport de ceux qui meurent dans l'année $\frac{1}{10}$. Mr. Wilkie ajoute que d'après les comptes rendus de 36 paroisses, qui ont été publiés dans le premier volume de l'ouvrage, la probabilité

(1) L'espérance (*expectation*). Il s'agit sûrement de la probabilité de la vie douteuse, ou du terme auquel parviennent la moitié des enfans naissans. *P. P. p.*

(2) Statistical Account of Scotland, vol. II. p. 407.

de vie d'un enfant naissant paroît être 40'3. Mais dans une table insérée au dernier volume, et calculée pour toute l'Ecosse d'après le dénombrement du Dr. Webster, la probabilité de vie à la naissance ne paroît être que de 31 ans (1). Ce dernier résultat toutefois lui semble devoir être trop petit, parce qu'il n'est guère supérieur à celui que donne le calcul relatif à la seule ville d'Edimbourg.

Les registres tenus en Ecosse sont si incomplets, que, dans les extraits qu'on en a publiés, on ne trouve des états de population que pour 99 paroisses. Si, d'après ces états, il est permis de former un jugement, on en doit inférer que ce pays jouît d'une rare salubrité, et que le nombre proportionnel des naissances y est singulièrement petit. La somme de la population de toutes ces paroisses en 1801 étoit 217 873 (2); la moyenne des sépultures, pour cinq années finies en 1800, a été 3815; et celle des naissances, 4928 (3). Il paroît de là que dans ces paroisses la mortalité n'a été que de 1

(1) Ibid. vol. XXI p. 383.

(2) Population Abstract, Parish Registers, p. 459.

(3) Ibid. p. 458.

sur 56, et le rapport des naissances de 1 sur 44. Ces rapports sont si extraordinaires, qu'il est difficile de croire qu'ils ne s'éloignent pas de la vérité. En combinant ces résultats avec les calculs de Mr. Wilkie, on trouvera probable que le rapport des morts et des naissances en Ecosse est moindre que celui que nous avons déterminé pour l'Angleterre et le pays de Galles, c'est-à-dire, moindre pour les décès que celui de 1 à 40, et que celui de 1 à 30 pour les naissances. Du reste, il paroît que le rapport des naissances aux morts est généralement reconnu être de 4 à 3 (1).

Il est encore plus difficile de hasarder une conjecture sur les mariages. Ils sont si irrégulièrement enregistrés, que dans *l'Extrait de la population* (*population abstract*) on n'en a pas donné le relevé. J'aurois cru, d'après *l'Exposé statistique* (*statistical account*), qu'en Ecosse il y avoit plus de tendance au mariage qu'en Angleterre : mais s'il est vrai que, dans ces deux pays, le rapport des morts aux naissances soit le même, ainsi que celui des unes et des autres

(1) Statistical Account of Scotland, vol. XXI p. 383.

à la population totale ; le rapport des mariages ne peut pas être fort différent. Remarquons toutefois qu'à supposer dans les deux pays l'obstacle privatif également efficace et la salubrité pareille ; il faut que l'Ecosse éprouve le besoin et la misère à un plus haut degré, pour que la mortalité y soit portée au même point qu'en Angleterre, parce que celle-ci a plus de villes et de manufactures.

En général les Exposés statistiques de l'Ecosse font voir, que la condition des classes inférieures y a été améliorée pendant le cours de ces dernières années. Le prix des subsistances y a haussé : mais presque partout le travail y a crû dans une proportion plus forte. On remarque en plusieurs paroisses, que le peuple y mange plus de viande de boucherie qu'autrefois, qu'il y est mieux logé et mieux vêtu, et qu'il y a gagné du côté de la propreté.

Une partie de ces progrès est due probablement à l'influence croissante de l'obstacle privatif (1). On observe que, dans quelques

(1) C'est-à-dire, comme cela a été expliqué en détail au ch. II. du liv. I, de tout ce qui tend à prévenir l'accroissement de la population. *Trad.*

paroisses, on a pris la coutume de se marier tard; et on peut juger qu'il en est de même dans d'autres, par le rapport des naissances aux mariages, joint à diverses circonstances. L'auteur qui donne l'état de la paroisse d'Elgin (1), en faisant l'énumération des causes générales de dépopulation en Ecosse, insiste sur la réunion des fermes, comme tendant à décourager le mariage et à faire sortir du pays la fleur de la jeunesse. Il parle aussi du luxe, comme d'une autre cause de découragement, qui tout au moins retarde le mariage jusqu'à un âge si avancé, que les enfans qui en naissent semblent être une race abâtardie. « Combien en conséquence, » dit-il, « voit-on d'hommes de tout état se « vouer au célibat! combien de jeunes per- « sonnes de tout rang ne se marient point, « qui, au commencement du dix-huitième « siècle et jusqu'à l'an 1745 (2), seroient de- « venues mères d'une postérité nombreuse « et florissante! »

(1) Vol. V. p. 1. [des *Statistical accounts*].

(2) On sait assez que cette année, qui est celle de la bataille de Culloden, fait époque dans les fastes de l'Ecosse. *Trad.*

Cet effet s'est surtout fait sentir dans les parties de l'Ecosse où la population a été un peu diminuée par l'introduction des fermes en pâture ou d'un système perfectionné d'agriculture, qui exige un moindre nombre de mains. En estimant la diminution de la population en Ecosse, à la fin du dix-huitième siècle ou au commencement du dix-neuvième, par le rapport des naissances à différentes époques, on a probablement commis la même erreur que j'ai relevée à propos de la Suisse; et par conséquent on a cru cette diminution plus grande qu'elle n'étoit réellement (1).

En général on peut conclure de ces divers états de population, que les mariages se font en Ecosse à une époque plus tardive qu'autrefois. Il y a cependant des exceptions. Dans les paroisses où les manufactures se sont

(1) L'un des auteurs qui ont coopéré aux exposés statistiques (*Statistical accounts*) fait une remarque à ce sujet. Il observe que les naissances paroissent avoir eu autrefois, à la population totale, un rapport plus grand que celui qui a lieu de nos jours. Probablement, dit-il, les naissances étoient plus nombreuses, et la mortalité plus grande. Paroisse de Montquitter, vol. VI. p. 121.

introduites et où les enfans trouvent à s'occuper dès l'âge de six ou sept ans, on est dans l'usage de se marier de bonne heure. Tant que la manufacture prospère, on s'aperçoit peu du mal qui résulte de cet usage: l'humanité souffre de penser que l'une des causes, qui dérobent aux yeux de tels maux, est la grande mortalité des enfans. Ces morts prématurées font place à de nouvelles familles.

Ailleurs, comme dans les îles Hébrides et dans la Haute Écosse, où le partage des propriétés foncières a fait croître la population, il arrive aussi qu'on se marie plus tôt que ci-devant, quoiqu'on n'y ait pas introduit de manufactures. Mais là aussi la pauvreté, qui est la suite de cet usage, n'est que trop manifeste. Dans le compte rendu de la paroisse de Delting dans les îles Shetland (1), il est dit que l'on s'y marie fort jeune, et que cette coutume est encouragée par les propriétaires, qui cherchent à avoir sur leurs terres autant d'hommes qu'il leur est possible pour la pêche de la morue; mais que ceux qui contractent ces mariages précoces sont

(1) Vol. I, p. 385.

en général chargés de dettes et de tous les embarras qu'entraîne une nombreuse famille. L'auteur ajoute qu'autrefois il y avoit certains réglemens, appelés règlemens de campagne, par l'un desquels il étoit défendu de se marier avant d'avoir 40 livres d'Écosse en propriété libre (1). Cet article réglementaire n'est plus en vigueur. On assure cependant que les règlemens dont il fait partie avoient été approuvés et confirmés par le Parlement d'Écosse, sous le règne de Marie ou de Jacques VI.

En rendant compte des paroisses de Bressay Burra et de Quarff, dans ces mêmes îles Shetland (2), on fait observer que les fermes y sont très-petites, et que peu d'entr'elles ont une charrue. L'objet que les propriétaires ont en vue est d'avoir autant de pêcheurs qu'ils peuvent s'en procurer, ce qui arrête les progrès de l'agriculture. Ces gens pèchent pour leurs maîtres, qui leur donnent un salaire peu proportionné à leur peine, ou qui achètent leur poisson à vil prix. « Ailleurs, » dit l'auteur, « on envisage avec raison la po« pulation comme un avantage. Mais dans

(1) *Free-gear.*

(2) Vol X, p. 194.

« les îles Shetland, c'est précisément le « contraire. Les fermes y sont morcelées. « Les jeunes gens s'y trouvent engagés à « se marier avant d'avoir des fonds. La suite « de cette imprudence est la misère et la « détresse. On croit que ces îles contiennent « le double de la population qu'elles peuvent « faire subsister d'une manière convenable. »

L'écrivain qui rend compte de la paroisse d'Auchterderran (1), dans le comté de Fife, dit que la maigre nourriture de l'ouvrier ne suffit pas pour soutenir le poids d'un dur travail, et qu'en conséquence son corps est usé avant le temps. « La facilité, » ajoute-t-il, « avec laquelle ces gens se soumettent volon- « tairement à une situation si dure, en s'en- « gageant dans les liens du mariage, montre « à quel point cette union et le goût de l'in- « dépendance sont naturels à l'homme. » Au goût de l'indépendance il semble que cet écrivain auroit dû substituer le désir de se voir renaître dans ses enfans.

L'île de Jura (2) paroît surchargée d'habitans, malgré des émigrations constantes et

(1) Vol. I. p. 441.
(2) Vol. XII. p. 317.

à cette occasion, que partout où la population excède l'industrie, il faut s'attendre à une prompte décadence.

Un exemple bien extraordinaire de tendance à un rapide accroissement est celui que nous offrent les registres de la paroisse de Duthil (1) dans le comté d'Elgin. Comme les erreurs en excès sont moins probables que les omissions, cet exemple paroît mériter une attention particulière. Le rapport des naissances annuelles à toute la population dans cette paroisse est de 1 à 12; celui des mariages, de 1 à 55; et celui des morts, de même. Les naissances sont aux morts comme 70 à 15, ou comme $4\frac{2}{3}$ à 1. On peut soupçonner quelque inexactitude dans le nombre des morts, où il y a sans doute quelques omissions. Mais le rapport extraordinaire des naissances, qui s'élève à $\frac{1}{12}$ de toute la population, ne semble pas aisément susceptible d'erreur, et les autres circonstances relatives à cette paroisse tendent à confirmer ce résultat. Sur une population de 830 personnes, il n'y avoit que trois hommes non-mariés, et chaque mariage se trouvoit

(1) Vol. IV. p. 308.

avoir produit sept enfans. Malgré cela, on croit, que depuis 1745, la population y avoit beaucoup diminué. Et il paroît que cette tendance excessive à s'accroître avoit été l'effet d'une tendance excessive à l'émigration. L'écrivain qui en rend compte fait mention de plusieurs émigrations considérables; il observe que des tribus entières, qui jouissoient d'une certaine aisance, avoient en dernier lieu émigré d'Écosse, par caprice, ou par l'espoir imaginaire d'acquérir plus d'indépendance et de devenir propriétaires de terres libres.

Ce rapport extraordinaire des naissances, évidemment causé par l'habitude de l'émigration, fait assez voir l'extrême difficulté de dépeupler un pays en lui enlevant ses habitans. Si on lui enlève son industrie et ses moyens de subsistance, bientôt tout disparoît.

On peut observer sur cette même paroisse, que le nombre moyen des enfans qu'on dit être donnés par chaque mariage est de 7; tandis que si on vouloit l'estimer par le rapport des naissances annuelles aux mariages annuels, on le trouveroit de 4 $\frac{2}{3}$ seulement. Une pareille différence se fait remarquer dans plusieurs autres paroisses: d'où nous pouvons

conclure, que les écrivains, qui ont rédigé ces états de population, ont fort judicieusement adopté, pour déterminer ce nombre, une méthode indépendante du rapport des naissances annuelles aux mariages annuels. Il est probable qu'ils ont établi leurs résultats à cet égard sur des recherches personnelles ou sur un examen attentif des registres, et qu'ils sont ainsi parvenus à reconnoître avec sûreté le nombre d'enfans que chaque mère avoit mis au monde pendant toute la durée de son mariage.

Il paroît qu'en Ecosse les femmes sont très-fécondes. Une moyenne de 6 enfans par mariage y est fréquente ; et celle de 7, ou même de 7 ½, n'y est pas très-rare. Un cas particulier offre quelque chose de fort remarquable. Car il paroît, par les états de population, qu'un nombre aussi considérable exprime pour chaque mariage les enfans actuellement vivans; ce qui suppose un bien plus grand nombre, si l'on y comprend les enfans morts auparavant et ceux qui ne sont pas nés encore. Dans la paroisse de Nigg (1), au comté de Kinkardine, on lit qu'il y a 57 familles

(1) Vol. VII. p. 194.

agricoles, et 405 enfans; ce qui donne à peu près 7 $\frac{1}{9}$ pour chacune; 42 familles de pêcheurs et 314 enfans; ce qui fait pour chacune à peu près 7 $\frac{1}{2}$. Les familles agricoles, qui n'avoient point eu d'enfans, étoient au nombre de 7; aucune famille de pêcheurs n'étoit dans ce cas. Si ces données sont exactes, il me semble que chaque mariage, pendant toute sa durée, ne peut pas avoir donné moins de 9 ou 10 naissances.

Lorsque, d'après un dénombrement effectif, on trouve 3 enfans vivans pour chaque mariage, ou 5 personnes, quelquefois même 4$\frac{1}{2}$ seulement par famille, rapports fréquemment observés, il ne faut pas en conclure que le nombre moyen des naissances pour chaque mariage ne s'élève pas au-dessus de 3, ou ne passe pas beaucoup cette limite. Il faut se rappeler que les mariages faits dans l'année du dénombrement sont presque tous stériles pour cette année-là, qu'en général ceux de l'année précédente ne peuvent avoir produit qu'un enfant; que ceux qui ont précédé de deux ans, peuvent difficilement en avoir produit et conservé deux; et que ceux qui ont précédé de quatre ans, dans le cours naturel des choses, doivent avoir produit et

conservé moins de trois enfans. Si dans le cours de dix années, on ne perd qu'un enfant sur cinq, on devra envisager cette mortalité comme fort au-dessous de la mortalité commune. Ainsi on doit s'attendre qu'en dix ans le plus âgé des enfans aura été enlevé. Si donc on suppose que chaque mariage produit précisément 5 enfans; les familles, parvenues à se compléter par les naissances, n'auront que 4 enfans; et un grand nombre d'autres, encore incomplettes quant au nombre des naissances, en auront moins de trois (1). Il faut remarquer en outre qu'on trouvera plusieurs familles, dans lesquelles le père ou la mère seront morts. En ayant égard à toutes ces considérations, je doute qu'un dénombrement exact de cette peuplade où chaque mariage donne cinq enfans, présentât même $4\frac{1}{2}$ individus par famille. Dans la paroisse de Duthil (2), dont j'ai fait mention tout-à-l'heure, on attribue à chaque mariage 7 enfans, et le nombre des individus pour chaque famille n'est que de 5.

(1) On a calculé que, par une moyenne, la différence d'âge des enfans d'une même famille est d'environ deux ans.

(2) Vol. IV. p. 308.

Les pauvres en Écosse sont généralement assistés par des contributions volontaires, distribuées sous l'inspection du ministre de chaque paroisse; et en tout, il paroît que ces distributions ont été faites avec beaucoup de discernement. Comme ces secours sont, par leur nature, modiques et précaires, et que les pauvres sentent qu'ils n'y ont aucun droit (1); ils ne les considèrent que comme une dernière ressource pour les cas d'extrême détresse, et non comme un fonds sur lequel ils puissent compter avec assurance, ou comme une portion qui leur est assignée par la loi dès que le besoin commence à se faire sentir.

La suite de cette opinion répandue est que

(1) On a dit dernièrement (a) en Parlement, qu'en Écosse les lois sur les pauvres ne différoient pas essentiellement de celles d'Angleterre, quoiqu'elles y aient été fort différemment interprétées et exécutées. Quoiqu'il en soit des lois, la pratique est généralement telle que je la représente; et dans la question qui m'occupe, c'est la pratique seule qui a quelque importance.

(a) Ceci est transcrit de la précédente édition, et se rapporte par conséquent à l'année 1807 ou à une époque antérieure et fort rapprochée. *Trad.*

les hommes voisins de la pauvreté font des efforts extraordinaires pour s'y soustraire et pour éviter d'avoir recours à des assistances incertaines et insuffisantes. On remarque dans plusieurs comptes rendus des différentes paroisses de ce pays, que presque tous les habitans font quelques épargnes pour la maladie et la vieillesse. Et même dès qu'un homme est menacé de tomber à la charge de la paroisse, ses enfans capables de travail et tous ceux qui ont avec lui des relations de parenté, font tout ce qu'ils peuvent pour prévenir cette espèce d'avilissement, qui est une tache pour sa famille.

Les écrivains, qui ont rédigé les états de population des diverses paroisses de ce pays-là, réprouvent fréquemment, et en termes très-forts, le système d'assistance établi en Angleterre sous le nom de *taxe pour les pauvres*, et donnent une préférence décidée à la forme adoptée en Écosse. Dans le compte rendu de Paisley (1), qui cependant est une ville de manufactures où les pauvres abondent, l'auteur non-seulement repousse le système anglois, mais fait à ce sujet une

(1) Vol. VII. p. 74.

observation qui peut-être n'est pas exempte d'exagération. Il dit que, quoique l'Angleterre soit le pays où on lève les plus fortes sommes pour les pauvres, il n'y en a point où le nombre des pauvres soit si grand; et il ajoute qu'en *comparaison de ceux des autres pays, leur sort y est très-misérable.*

Dans le compte rendu de Caerlaverock (1), en réponse à cette question: Comment convient-il de pourvoir aux besoins des pauvres? on remarque judicieusement: « que la mi-« sère et la détresse croissent en proportion « des fonds destinés pour les soulager; que « les mesures de charité doivent être inaper-« çues, jusqu'au moment où les bienfaits se « distribuent; qu'en Écosse, dans les pa-« roisses de campagnes, de petites collectes « occasionnelles sont en général suffisantes; « que le gouvernement n'a que faire de s'en « mêler, pour augmenter le cours de ces « largesses, qui sont aussi abondantes qu'il « est nécessaire; en un mot, que l'établis-« sement d'une taxe pour les pauvres seroit « non-seulement inutile, mais nuisible;

(1) Vol. VI. p. 21.

« qu'elle tendroit à charger les propriétaires, « sans faire aucun bien aux pauvres. »

C'est, à ce qu'il paroît, l'opinion dominante dans le clergé d'Écosse. Il y a toutefois quelques exceptions. Le système de la taxe est approuvé, proposé même, en quelques endroits. Il ne faut pas s'en étonner. Dans plusieurs paroisses, on n'en a pas fait l'expérience; et lorsqu'on n'a pas réfléchi sur le principe de population, ou qu'on n'a pas été témoin des maux que la taxe entraîne dans la pratique, on doit au premier coup-d'œil l'envisager comme la forme d'assistance la plus naturelle; puisqu'elle paroît offrir un moyen unique de faire contribuer également l'homme charitable et celui qui ne l'est pas, chacun selon sa fortune; et puisqu'on peut, à ce qu'il semble, l'augmenter ou la diminuer aisément, selon que les besoins du moment l'exigent.

Les maladies endémiques et épidémiques tombent en Écossse, comme ailleurs, principalement sur les pauvres. Il y a des cantons où le scorbut est envisagé comme une maladie fort pénible et difficile à guérir. Il y en a où il dégénère en une lèpre contagieuse, dont les effets sont effrayans et quelquefois mortels.

Un des rédacteurs des notes statistiques, appelle ce mal le fléau et le poison de la nature humaine (1). On l'attribue généralement aux situations froides et humides, à une nourriture maigre et de mauvaise qualité, à l'air impur qui s'engendre dans des maisons où la population est entassée, à des habitudes d'indolence et de malpropreté.

C'est en grande partie aux mêmes causes, qu'il faut attribuer les rhumatismes, qui sont généralement répandus dans tout le pays, et les consomptions, qui y sont très-fréquentes dans la classe inférieure du peuple. Partout où des circonstances particulières ont empiré l'état du pauvre, on a vu ces diverses maladies, et surtout la dernière, exercer beaucoup de ravages.

Des fièvres lentes et nerveuses, d'autres plus violentes et plus funestes, deviennent souvent épidémiques et enlèvent beaucoup de monde. Mais de toutes les épidémies, celle qui, depuis que la peste a cessé de visiter l'Écosse, paroît y être la plus redoutable, c'est la petite vérole. Elle revient en plu-

(1) Paroisse de Forbes et de Kearn, comté d'Aberdeen, vol. XI. p. 189.

sieurs endroits après un certain nombre d'années, formant des périodes, régulières ou irrégulières, mais rarement de plus de 7 ou 8 ans. Les ravages qu'elle fait sont effrayans, quoique dans quelques paroisses ils aient diminué depuis un certain temps. Les préjugés contre l'inoculation y dominent encore. Et comme, dans des maisons petites et fort peuplées, le traitement de cette maladie ne peut manquer d'être fort mauvais; comme d'ailleurs c'est l'usage en plusieurs endroits de visiter librement ceux qui en sont atteints; on peut croire qu'elle est fort destructive, surtout parmi les enfans des pauvres. Dans quelques paroisses des îles Hébrides et de la Haute Écosse, le nombre des individus qui habitent la même maison s'est élevé de $4\frac{1}{2}$ ou 5, jusqu'à 6 ou 7. Il est facile de comprendre qu'une telle augmentation de nombre, sans aucun moyen nouveau d'aisance et de salubrité, ne peut manquer d'aggraver beaucoup la contagion. (1)

---

(1) Ceci, écrit avant 1807, s'applique à des comptes rendus antérieurs. Dès lors nous espérons que la vaccine aura pénétré dans la Haute Ecosse et fort affaibli l'influence de la petite vérole. *Trad.*

De tout tems l'Écosse a éprouvé des années de disette, quelquefois même de vraies famines. Les années 1635, 1680, 1688, les dernières années du 17.e siècle, et dans celui qui vient de s'écouler, les années 1740, 1756, 1766, 1778, 1782 et 1783, sont souvent citées, comme des années de détresse, dans lesquelles on a ressenti le besoin d'une manière très-cruelle. En 1680, la famine enleva tant de familles que, dans un espace de six milles, un pays auparavant bien peuplé n'offroit pas un seul feu (1). Les sept années qui terminèrent le dix-septième siècle furent appelées les années stériles. Le compte rendu de la paroisse de Montquhitter (2) porte, que de 16 familles qui vivoient sur une ferme, 13 furent éteintes: dans une autre, de 169 individus, il ne survécut que trois familles, y compris les propriétaires. Des fermes étendues, qui à présent contiennent une centaine d'individus, furent tellement désolées par ce fléau, qu'on les convertit en pâturages de moutons. En général, les habitans de la paroisse furent réduits par la mort à la

(1) Paroisse de Duthil, vol. IV. p. 308.
(2) Vol. VI. p. 121.

moitié de leur nombre, ou selon d'autres, au quart. Jusqu'en 1709, plusieurs fermes restèrent en friche. En 1740, la disette s'étant fait sentir, les pauvres furent réduits à la dernière misère, sans cependant mourir de faim. Plusieurs offroient de travailler pour un peu de pain, sans pouvoir trouver de l'emploi. Des hommes grands et forts acceptèrent avec reconnoissance deux pences (3) par jour pour tout salaire. Il y eut aussi beaucoup de détresse en 1782 et 1783, quoique personne ne mourût de faim. « A cette époque cri-« tique, » dit l'auteur, « si la guerre d'Amé-« rique n'avoit pas été terminée; si les ma-« gasins abondans, surtout les magasins de « pois, préparés pour la marine, n'avoient « pas été mis en vente; quelle scène d'horreur « et de désolation eût offert ce malheureux « pays! »

On trouve plusieurs descriptions pareilles dans les *Exposés statistiques;* mais ces exemples peuvent suffire pour faire connoître la nature et la violence des maux que le besoin de subsistances a causés de temps en temps en Écosse.

---

(1) Quatre sols de France, ou deux décimes.

L'année 1783 dépeupla quelques parties de la Haute Écosse. On cite même cette année comme étant la cause de la diminution, qu'on a remarquée dans le nombre des habitans depuis le dénombrement de Mr. Webster. La plupart des petits fermiers, comme on pouvoit s'y attendre, furent absolument ruinés par cette disette. Ceux de la Haute Ecosse se virent obligés de quitter leurs montagnes, de descendre dans la Basse Écosse pour y travailler en qualité de simples ouvriers (1), et d'y chercher des moyens précaires de subsistance. Il y a des paroisses où, à l'époque du dernier dénombrement, l'effet produit par cette année désastreuse se faisoit encore apercevoir dans les maisons des fermiers ruinés, et où le peuple en général s'en ressentoit encore et offroit l'aspect de la misère.

Dans le compte rendu de la paroisse de Grange (2), dans le comté de Banff, on observe que l'année 1783 mit fin à toutes les espèces d'améliorations qui supposent des

(1) Paroisse de Kincardine, comté de Ross, Vol III. p. 505.

(2) Vol. IX. p. 550.

récoltes en vert, et força les fermiers à ne s'occuper que de la culture du grain. Presque tous les tenanciers furent ruinés. Avant cette époque les consomptions étoient beaucoup moins fréquentes qu'elles ne l'ont été depuis. La cause en paroît due à la disette de 1783 et à la mauvaise nourriture dont il fallut que le peuple se contentât; on l'attribue également à l'inclémence de la saison pendant les récoltes de 1782 et 1787, qui força les ouvriers à passer trois mois entiers exposés perpétuellement au froid et à l'humidité; mais par dessus tout au changement qui s'est opéré dans la manière de vivre des classes inférieures du peuple. Autrefois chaque père de famille jouissoit de quelque aisance, buvoit de temps en temps un verre de petite bière, et tuoit pour son usage un mouton de son troupeau. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Le manque des choses les plus nécessaires à la vie, qu'éprouve fréquemment le pauvre; l'air humide et corrompu des maisons qui lui servent d'asyle; l'abattement où le malheur a jeté ceux qui ci-devant étoient au-dessus de la pauvreté; telles sont les causes principales des maladies qui règnent dans cette paroisse et de la grande mortalité qu'on y

observe. Les jeunes gens sont emportés par la consomption, les personnes plus avancées dans la carrière de la vie périssent par l'hydropisie et les fièvres nerveuses.

L'état de cette paroisse doit être considéré comme une exception à l'état général de celles d'Écosse, quoique dans le nombre on en trouve d'autres qui lui ressemblent. Cette triste situation est due sans contredit à la ruine des tenanciers et fermiers. Et il n'y a pas lieu d'en être surpris, car on ne peut aisément concevoir une plus grande calamité pour un pays quelconque, que la perte de son fonds et de son capital agricole.

Il est à propos de faire observer ici que c'est à la disette et à la mauvaise nourriture de l'année 1783, qu'on attribue les maladies qui ont désolé cette paroisse. Dans plusieurs autres paroisses il en a été de même, et on dit en rendant compte de leur état, que quoiqu'il y ait eu peu de personnes que la famine ait fait mourir par son influence directe, presque toujours elle a été suivie de maladies mortelles.

On remarque aussi à l'égard de plusieurs paroisses, que le nombre des naissances et des mariages est affecté par les années de disette et d'abondance.

Dans la paroisse de Dingwall (1) au comté de Ross, après la disette de 1783, il y eut 16 naissances de moins que la moyenne, et 14 de moins qu'au moindre nombre des dernières années. L'année 1787 fut une année d'abondance, et l'année suivante les naissances crûrent en proportion; il y en eut 17 de plus que la moyenne, et 11 de plus qu'au nombre le plus grand des autres années.

En rendant compte de la paroisse de Dunrossness (2), dans les Orcades, l'écrivain rédacteur dit que le nombre annuel des mariages dépend beaucoup des saisons. Dans les bonnes années, ils vont à trente et au-delà. Mais lorsque la récolte manque, ils vont à peine à la moitié.

L'accroissement total de la population d'Écosse, depuis l'année 1755, où le Dr. Webster en fit le recensement, est d'environ 260 000 ames (3) : pour suffire à son entretien,

(1) Vol. III. p. 1.

(2) Vol. VII. p. 391.

(3) Selon les comptes rendus dans la dernière estimation qui en a été faite, la population totale de l'Ecosse s'élève au-dessus de 1,590 000 ames; et par conséquent l'accroissement qu'elle a reçu jusqu'au moment actuel est de 320 000.

il s'est opéré une amélioration proportionnée dans l'agriculture et les manufactures; et la culture des pommes de terre s'est étendue, au point qu'en quelques endroits elles sont les deux tiers de la nourriture du peuple. On calcule que l'émigration enlève à l'Ecosse la moitié de cet accroissement de population. On ne peut douter que ces émissions d'hommes ne soulagent beaucoup le pays et n'améliorent l'état de ceux qui y restent. L'Écosse est certainement encore aujourd'hui surchargée de population ; mais moins qu'elle ne l'étoit il y a un siècle ou un demi-siècle, époques auxquelles elle contenoit moins d'habitans.

On connoît mal les détails de la population de l'Irlande. Je me bornerai à dire, que l'usage des pommes de terre l'a beaucoup accrue pendant le cours du dernier siècle. Le bas prix de cette racine, le peu de terre en culture qui est nécessaire pour nourrir de cet aliment toute une famille, cet état d'ignorance et de barbarie qui porte à suivre ses penchans presque sans prévoyance, ont encouragé le mariage dans ce pays à un tel point, que la population y a passé de beaucoup les bornes des ressources et de l'industrie. Il en est résulté nécessairement, pour les dernières classes du peuple, un état

de misère et d'abaissement extrême. En conséquence, les obstacles à la population en Irlande sont principalement des obstacles destructifs, des maladies occasionnées par la plus déplorable pauvreté, par des habitations humides et malsaines, par des vêtemens mauvais et insuffisans, par la malpropreté habituelle, et trop souvent par le besoin. A ces obstacles destructifs se sont joints, dans le cours de ces dernières années, le vice et toutes les calamités qu'entraînent les commotions intestines, la guerre civile et la loi martiale.

CHAPITRE XI.

De la fécondité des mariages.

Lorsqu'on connoît la loi d'accroissement que suit la population dans le pays que l'on observe, sa population actuelle, et ses registres de naissances, de morts, et de mariages ; il seroit bien à désirer que l'on pût en conclure pour ce pays-là, avec quelque assurance, la fécondité des mariages et le nombre proportionnel des individus qui y parviennent à l'état du mariage. Peut-être ce problème n'est-il pas susceptible d'une solution exacte. Mais du moins on peut, à l'aide de certaines considérations, approcher de cette solution, et faire disparoître quelques-unes des difficultés qu'offrent souvent les registres relatifs à la population.

Avant tout il convient de faire observer que, dans les registres de la plupart des pays, il y a lieu de soupçonner plus d'omissions aux tables des naissances et des morts qu'à celles des mariages. Il suit de là que presque

toujours le rapport des mariages est donné plus grand qu'il n'existe réellement. Dans le dénombrement fait récemment dans la Grande-Bretagne, on a lieu de croire les registres des mariages à peu près exacts ; et au contraire on sait, d'une manière positive, qu'il y a beaucoup d'omissions dans ceux des naissances et des décès. Il est probable que de pareilles omissions se trouvent dans les registres des autres pays, quoiqu'elles n'y soient pas peut-être en aussi grand nombre.

Pour nous faire une idée de la fécondité des mariages, pris tels qu'ils se présentent, et en y comprenant les secondes et troisièmes noces, choisissons, dans les registres d'un pays quelconque, une certaine période déterminée, par exemple, un espace de 30 ans, et demandons-nous, quel est le nombre des naissances qui ont été produites par tous les mariages compris dans cette période. Il est évident, qu'au commencement de la période, on trouvera, en parcourant les mariages alors existans, des naissances qui leur appartiennent, et qui ne sont point comprises dans la période. Réciproquement à la fin de la période, on trouvera un nombre de naissances provenant de mariages compris dans

la période; mais destinées à former de nouveaux mariages qui n'auront lieu que dans la période suivante. Maintenant si nous pouvions soustraire le premier de ces nombres et ajouter le dernier, nous obtiendrions exactement le nombre total des naissances provenues de tous les mariages qui ont eu lieu pendant cette période : et par conséquent nous pourrions en conclure avec assurance la fécondité de ces mariages. Si la population est stationnaire, le nombre des naissances à ajouter sera exactement égal à celui qu'on auroit à soustraire ; et le rapport des naissances aux mariages, tel qu'on l'aura déterminé par les registres, représentera exactement la fécondité réelle des mariages. Mais si la population est croissante ou décroissante, le nombre à ajouter ne sera point égal au nombre à soustraire, et le rapport des naissances aux mariages, tel que le donnent les registres, ne représentera point avec vérité la fécondité des mariages. Si la population croît, le nombre à ajouter sera plus grand que le nombre à soustraire; par conséquent le rapport des naissances aux mariages, déterminé immédiatement par les registres, donnera constamment une fécondité trop petite.

L'effet contraire aura lieu si la population décroît. La question qui se présente maintenant est celle-ci: Que faut-il ajouter et que faut-il soustraire, lorsque les naissances et les décès ne sont pas en nombre égal?

En Europe, le rapport moyen des naissances aux mariages est à peu près de 4 à 1. Supposons, par forme d'exemple, que chaque mariage donne quatre enfans, savoir, un tous les deux ans (1). En ce cas, où que commence la période choisie dans les registres, les mariages des huit années précédentes n'auront produit que la moitié de leurs naissances. L'autre moitié, qui naîtra dans le cours de la période, sera imputée mal à propos aux mariages qui s'y trouvent compris, et doit en être déduite. De même, les mariages des huit dernières années de la période n'auront produit que la moitié de leurs naissances, et l'autre moitié devra être ajoutée. Or la moitié des naissances de huit années quelconques peut être considérée comme étant à peu près égale à toutes les naissances des $3\frac{3}{4}$

(1) Dans l'Exposé statistique de l'Ecosse, il est dit, que la distance moyenne de deux enfans d'une même famille a été calculée d'environ deux ans.

années suivantes. Dans les cas où l'accroissement est fort rapide, cette moitié restante surpassera fort peu les naissances des $3\frac{1}{2}$ années suivantes ; et dans ceux où l'accroissement est lent, elle approchera des naissances des 4 années suivantes. La moyenne peut donc être convenablement fixée à $3\frac{3}{4}$ ans (1). Par conséquent si l'on retranche les naissances des $3\frac{3}{4}$ premières années de la période, et qu'on ajoute les naissances des $3\frac{3}{4}$ années qui suivent immédiatement la période ; on aura un nombre de naissances à peu près égal à celui des naissances provenues de tous les mariages compris dans la période, et par-là même on aura l'expression de la fécondité de ces mariages (2). Mais si la population d'un pays croît d'une manière régulière ; et si les naissances, les morts et les mariages conservent toujours le même

(1) Selon la loi d'accroissement qui a lieu en ce moment en Angleterre, la période seroit d'après le calcul d'environ $3\frac{1}{7}$ ans.

(2) C'est-à-dire, en d'autres termes, que pour avoir la fécondité des mariages, il faut comparer les mariages d'une période avec les naissances d'une période égale, placée à $3\frac{3}{4}$ années de distance. *Trad.*

rapport, soit entre eux soit à la population totale; en prenant deux périodes de même étendue, dont l'une soit postérieure à l'autre d'un certain nombre d'années, on pourra affirmer, que toutes les naissances de l'une seront à toutes les naissances de l'autre, comme les naissances annuelles respectivement; en ayant soin de comparer entr'elles deux années correspondantes, c'est-à-dire, deux années prises l'une dans la première période et l'autre dans la seconde, qui soient placées à la même distance l'une de l'autre que les périodes elles-mêmes. Et ce que nous venons de dire des naissances pourra également se dire des mariages. Par conséquent dans l'hypothèse d'accroissement régulier que nous avons posée, il suffira pour estimer la fécondité des mariages de comparer les mariages de l'année actuelle ou d'une année quelconque, avec les naissances d'une année subséquente, placée à $3\frac{3}{4}$ ans de distance (1).

Nous avons supposé dans cet exemple,

(1) Car ces deux quantités sont entr'elles comme celles qu'on obtiendroit en prenant deux périodes égales placées à $3\frac{3}{4}$ années de distance. *Trad.*

que chaque mariage donne quatre naissances. Mais on observe en Europe que le rapport moyen des naissances aux mariages est celui de 4 a 1 (1). Puis donc qu'on sait que la population de l'Europe est dans un état progressif, la fécondité des mariages doit s'élever au-dessus du nombre de 4 enfans. Par cette raison substituons l'espace de 4 années à celui de $3\frac{3}{4}$, et probablement nous ne nous écarterons pas beaucoup de la vérité. Sans doute de pays à pays il doit y avoir à cet égard quelque différence; moins cependant qu'on ne pourroit croire. En effet, là où les mariages sont très-féconds, les naissauces doivent en général se succéder à de plus courts intervalles; et réciproquement là où ils sont moins féconds, les intervalles des naissances doivent être plus longs. Il doit arriver de là qu'avec des degrés de fécondité assez différens, la période dont nous nous occupons, reste la même (2).

---

(1) Il me paroît probable que le rapport moyen est dans la réalité au-dessus de cette estimation. En effet il y a lieu de croire que, dans tous les registres, les omissions de naissances et de morts sont plus nombreuses que celles des mariages.

(2) Dans les pays, où il y a beaucoup d'émigrations

Il suit de ces remarques, que plus l'accroissement de la population sera rapide, plus la fécondité des mariages surpassera le rapport des naissances aux mariages que les registres fournissent immédiatement.

La règle donnée ci-dessus doit être envisagée comme une tentative faite dans le but d'estimer la fécondité des mariages pris indistinctement tels que les offrent les registres. Cette fécondité doit être soigneusement distinguée de celle des mariages en premières noces, de celle des femmes mariées et plus encore de celle des femmes en général prises à l'âge le plus favorable. Il est probable, que la fécondité naturelle des femmes est à peu près la même dans presque tous les pays de la terre. Mais la fécondité des mariages est sujette à être affectée par une multitude de circonstances particulières à chaque pays,

---

et d'immigrations, le calcul ne peut manquer d'être troublé. En particulier dans les villes, où il y a des changemens fréquens d'habitans, et où il arrive si souvent que l'on célèbre les mariages de personnes qui n'y sont pas établies, mais qui demeurent dans les campagnes voisines; on ne peut avoir confiance aux conséquences tirées du rapport observé entre les mariages et les naissances.

et entr'autres par le nombre des mariages tardifs. En tout pays les mariages en secondes et troisièmes noces méritent d'être pris en considération, et influent essentiellement sur le rapport moyen de tous les mariages. Selon Sussmilch, dans toute la Poméranie, de 1748 à 1756 inclusivement, le nombre des personnes qui se marièrent fut de 56 956; et dans ce nombre il se trouvoit 10 586 tant veufs que veuves (1). Selon Busching, dans la Prusse et la Silésie, en 1781, de 29 308 personnes qui se marièrent, 4841 étoient veufs ou veuves (2); et par conséquent le rapport des mariages sera trouvé trop grand d'un sixième (3). S'il s'agissoit d'estimer la fécondité des femmes mariées; le nombre des naissances illégitimes (4) feroit une compensation, quoique foible, au nombre excédant de mariages produit par

(1) Gœttliche Ordnung, vol. I. tables, p. 98.

(2) Sussmilch, vol. III. tables, p. 95.

(3) Si l'on emploie sans déduction le nombre total des mariages enregistrés, dans le but d'estimer la fécondité des mariages en premières noces. *Trad.*

(4) En France, avant la révolution, le rapport des naissances illégitimes étoit $\frac{1}{47}$ de toutes les naissances; Il est probablement moindre dans la Grande-Bretagne.

les secondes et troisièmes noces. De plus comme on a observé qu'il y a plus de veufs que de veuves qui se remarient, il ne faudroit pas appliquer en entier la correction indiquée. Il en seroit autrement s'il s'agissoit d'estimer le rapport ou nombre proportionnel de ceux d'entre les enfans naissans qui parviennent à l'état du mariage; et si pour estimer ce nombre on employoit le rapport des mariages aux décès. Dans ce cas, qui est celui dont nous allons maintenant nous occuper, la correction indiquée ci-dessus devroit être appliquée en son entier.

Pour déterminer le nombre proportionnel des enfans qui parviennent à l'état du mariage; il faut d'abord soustraire des mariages un sixième, puis comparer les mariages ainsi corrigés avec les décès fournis par les registres, en prenant pour époque une année éloignée de celle qui a fourni les mariages de toute la différence qui existe entre l'âge moyen du mariage et l'âge moyen de la mort.

Ainsi, par exemple, si le rapport des mariages aux décès étoit celui de 1 à 3, en soustrayant le sixième des mariages, ce rapport se changeroit en celui de 5 à 18, et par conséquent le nombre des personnes

qui se marient annuellement en premières noces seroit au nombre des décès, comme 10 est à 18. Supposons maintenant que l'âge moyen de la mort soit à dix ans de distance de l'âge moyen du mariage, et que pendant ces dix années les décès croissent de $\frac{1}{9}$; dès lors le nombre des personnes qui se marient annuellement en premières noces, comparé au nombre des morts annuelles, à la distance de la différence entre l'âge du mariage et l'âge de la mort sera dans le rapport de 10 à 20. D'où il suivroit que la moitié précisément des enfans qui naissent parviennent à l'état du mariage.

Les observations suivantes pourront servir à faire comprendre le fondement de cette règle.

Dans un pays où la population est stationnaire, les morts sont égales aux naissances lorsqu'on prend sur les registres, afin de les comparer, un même espace de temps; et le nombre des mariages, ou plus exactement le nombre des personnes mariées, comparé à celui des naissances ou des morts, représentera bien, sous la déduction des secondes et troisièmes noces, le rapport de ceux qui parviennent à l'état du mariage. Mais si la population croît ou décroît, et

que les mariages croissent ou décroissent avec elle en même proportion; les morts comparées aux naissances, et les mariages comparés aux naissances et aux morts, cesseront d'exprimer ce qu'ils exprimoient; à moins que les événemens marqués comme contemporains sur les registres ne soient réellement tels dans l'ordre de la nature.

Or, premièrement il est évident que la mort ne peut pas être supposée contemporaine de la naissance. Elle doit être envisagée comme en étant séparée par un intervalle de temps égal à la vie moyenne; ou en d'autres termes, à l'âge moyen de la mort. Ainsi, bien que les morts de tous ceux qui sont nés soient actuellement dans les registres ou doivent y arriver une fois, en faisant abstraction de toute émigration; les naissances et les morts enregistrées à la même époque ne donnent point ce résultat. Ce n'est qu'en prenant sur les registres les morts à une distance des naissances égale à la vie moyenne qu'on peut espérer de trouver ces deux quantités égales. Moyennant cette précaution, l'égalité des naissances et des décès se manifestera toujours.

Secondement, les mariages d'une année quelconque ne peuvent jamais être contemporains des naissances d'où ils sont provenus. Ils doivent toujours en être séparés par un intervalle de temps égal à l'âge moyen du mariage. Si la population croît, les mariages de l'année présente proviennent d'un nombre de naissances, moindre que celui des naissances de l'année actuelle. Par conséquent, les mariages, comparés aux naissances contemporaines, seront toujours en trop petit nombre pour représenter le nombre proportionnel de ceux d'entre tous les enfans, qui parviennent à l'état du mariage. Le contraire aura lieu si la population va en décroissant. Pour déterminer ce nombre proportionnel, il faut comparer les mariages d'une année avec les naissances d'une année précédente, placée à la distance qu'indique l'âge moyen du mariage.

Troisièmement, l'âge moyen du mariage sera presque toujours beaucoup plus près de l'âge moyen de la mort, qu'il ne l'est de la naissance. Par conséquent les mariages annuels, comparés avec les morts annuelles contemporaines, approcheront plus de représenter le vrai nombre proportionnel de ceux qui parviennent à l'état du mariage, que ne

pourroient faire les mariages comparés avec les naissances (1) Les mariages comparés avec

---

(1) Le Dr. Price observe avec raison (*Observ. on revers. Paym.* vol. I. p. 269 , 4.th edit.) « que l'effet « général d'un accroissement, tant qu'il continue dans « un même pays, est de rendre le rapport des per- « sonnes qui se marient annuellement aux morts an- « nuelles *plus grand* , et aux naissances annuelles « *plus petit*, que le vrai rapport de ceux qui se ma- « rient sur un nombre donné de naissances. Ce der- « nier rapport est généralement placé entre les deux « autres, mais toujours plus près du premier. » En cela je suis pleinement d'accord avec lui; mais dans une note sur ce passage, il me paroît commettre erreur. Il dit que si la fécondité des mariages croît (les *probabilités de vie* et *l'encouragement au mariage* restant les mêmes), les naissances annuelles et les décès annuels croîtroient, les unes et les autres, dans le rapport des mariages annuels. Je conviens que le rapport des naissances annuelles croîtroit; et sur ce point je reconnois l'erreur que j'ai commise dans ma dernière édition en différant de l'opinion de Mr. Price; mais je persiste à croire que, dans le cas supposé, le rapport des décès aux mariages ne croîtroit pas nécessairement.

La raison pour laquelle le rapport des naissances aux mariages croît est que, dans l'ordre de la nature, les naissances précédent de beaucoup les mariages qui en résultent, et qu'en conséquence leur accroissement doit affecter les registres des naissances beau-

les naissances, sous la déduction des secondes et troisième noces, ne peuvent jamais représenter le véritable nombre proportionnel de ceux qui parviennent au mariage, à moins que la population ne soit absolument stationnaire. Au contraire, quel que soit le rapport selon lequel la population croît ou décroît, l'âge moyen du mariage peut être égal à l'âge moyen de la mort. Or en ce cas, les mariages enregistrés comparés aux décès contemporains, sous déduction des secondes

---

coup plus que les registres contemporains où l'on inscrit les mariages. Mais pour les décès il n'en va pas de même. L'âge moyen auquel ils ont lieu est en général plus avancé que celui du mariage. En supposant un tel ordre de choses, à l'époque où seroit écoulé le premier intervalle de temps entre la naissance et le mariage, il auroit cet effet permanent, que le registre des mariages seroit plus affecté que le registre des morts contemporaines, par l'accroissement des naissances ; d'où il s'en suit que le rapport des décès aux mariages seroit plutôt diminué qu'accru. Faute d'avoir remarqué que l'âge moyen du mariage peut bien souvent être beaucoup moins avancé que l'âge moyen de la mort, il est arrivé aussi que la conclusion générale de Mr. Price, dans la même note ne se présente pas comme strictement correcte.

et troisièmes noces, représentent le vrai nombre proportionnel de ceux qui parviennent à l'état du mariage (1). En général cependant tandis que la population est dans un état progressif, l'âge moyen du mariage est moindre que l'âge moyen de la mort. En ce cas, le rapport des mariages, comparé aux morts contemporaines, est trop grand pour représenter le vrai nombre proportionnel de ceux qui parviennent au mariage. Pour découvrir ce nombre proportionnel, il faut comparer les mariages d'une année quelconque avec les morts d'une année subséquente, placée dans les registres à une distance telle, qu'elle égale la différence entre l'âge moyen du mariage et l'âge moyen de la mort.

---

(1) Le lecteur remarquera que, comme tout ce qui naît meurt, les décès peuvent en certains cas être employés comme synonymes des naissances. Si nous avions les morts enregistrées correspondant à toutes les naissances qui ont eu lieu dans un pays pendant une certaine période, avec distinction des personnes mariées et non-mariées; il est évident, que le nombre des personnes mortes mariées, comparé au nombre total des morts, exprimeroit exactement le nombre proportionnel des *naissances* de ceux qui sont parvenus au mariage.

Il n'y a point à rigueur de liaison nécessaire entre l'âge moyen du mariage et l'âge moyen de la mort. Dans un pays qui offre beaucoup de ressources et où en conséquence la population croît très-rapidement ; la vie moyenne, ou, ce qui est la même chose, l'âge moyen de la mort, peut s'élever très-haut, tandis que les mariages y sont très-précoces. En ce cas, les mariages, comparés avec les morts contemporaines dans les registres, même après la correction pour les secondes et troisièmes noces, présenteroient un rapport beaucoup trop grand pour servir d'expression au nombre proportionnel de ceux qui parviennent à l'état du mariage. Dans un tel pays, on peut supposer que l'âge moyen de la mort seroit de 40 ans, tandis que l'âge moyen du mariage ne seroit que de 20 ans. En ce cas, qui à la verité est un cas rare, la distance du mariage à la mort seroit la même que la distance de la naissance au mariage.

Appliquant maintenant ces observations aux registres en général, nous verrons qu'elles pourront rarement nous donner la détermination exacte du nombre proportionnel de ceux qui parviennent au mariage, parce que

nous ne connoissons pas l'âge moyen du mariage. Cependant elles nous fourniront à cet égard des lumières utiles et feront disparoître bien des difficultés. On trouvera en général, que dans les pays où le rapport des mariages aux décès est fort grand; il y a lieu de soupçonner que l'âge moyen du mariage est beaucoup moindre que l'âge moyen de la mort.

Dans les tables relatives à la Russie, qu'a publiées Mr. Tooke et que j'ai citées ci-dessus (1), le rapport des mariages aux morts se trouve être celui de 100 à 210. En y appliquant la correction pour les secondes et troisièmes noces, qui consiste à soustraire le sixième des mariages, ce rapport devient celui de 100 à 252. Il paroîtroit donc suivre de là que sur 252 naissances, 200 individus sont parvenus à l'état du mariage. Il est bien difficile de croire qu'il y ait aucun pays assez favorable à la santé et à la conservation de la vie, pour que sur 252 enfans naissans, il y en ait 200 qui vivent jusqu'à l'âge auquel ils pourront se marier. Mais si nous supposons,

---

(1) Voyez au premier volume, Liv. II. ch. III. p. 431.

comme il est probable, que l'âge du mariage en Russie est de 15 années moindre que l'âge moyen de la mort; il faudra en ce cas, pour obtenir le nombre proportionnel de ceux qui parviennent au mariage, comparer les mariages de l'année actuelle, avec les morts qui auront lieu 15 ans plus tard. Supposons que les naissances soient aux décès (conformément au rapport indiqué p. 431. vol. I.) comme 183 est à 100, tandis que la mortalité est de 1 sur 50; l'accroissement annuel sera $\frac{1}{60}$ de la population. Par conséquent en 15 ans les décès se seront accrus d'un peu plus que 0'28. D'où il résulte que le rapport des mariages de l'année actuelle comparés aux décès qui auront lieu 15 ans plus tard, sera celui de 100 à 322. Ainsi sur 322 naissances, il doit y avoir 200 individus qui parviennent au mariage. Ce rapport s'accorde assez bien avec tout ce qu'on connoît de la bonne santé des enfans en Russie et de la précocité des mariages dans ce même pays. Comme le rapport des mariages aux naissances y est de 100 à 385, la fécondité des mariages, d'après la règle que nous avons donnée ci-dessus, sera exprimée par le rapport de 100 à 411, c'est-à-dire, que chaque mariage donnera, par

une moyenne et en y comprenant les secondes et troisièmes noces, 4'11 naissances.

Il est probable que les tables que nous avons données au commencement du chapitre relatif à la Russie (1) ne sont pas exactes. On y soupçonne avec raison bien des omissions dans les naissances et dans les morts, mais surtout dans celles-ci. Par conséquent le rapport des mariages, tel qu'il y est donné, se trouve être trop grand. Il peut y avoir encore une autre raison qui a dû grossir ce même rapport. L'Impératrice Catherine, dans ses instructions pour un nouveau code de lois, fait mention d'une coutume singulière établie chez les paysans russes; ils marient leurs fils encore enfans à des filles déjà formées, afin de s'éviter la dépense d'acheter des filles esclaves pour les aider dans leurs travaux. Il arrive le plus souvent, est-il dit dans l'instruction, que ces personnes deviennent les maîtresses du chef de la famille. C'est surtout sous le point de vue de la population, que l'Impératrice blâme cette coutume. L'effet d'une telle pratique doit être d'augmenter beaucoup le nombre des

(1) Voyez au premier volume le chap. III. du Liv. II.

secondes et troisième noces, et par conséquent d'augmenter aussi au-delà des bornes communes le rapport des mariages aux naissances fourni par les registres.

Dans les mémoires de la Société de Philadelphie (1), on en trouve un de Mr. Barton, intitulé *Observations sur la probabilité de vie dans les Etats-Unis*, où le rapport des mariages aux naissances est donné comme étant celui de 1 à $4\frac{1}{2}$. L'auteur dit $6\frac{1}{2}$; mais les nombres d'où il tire cette expression ne donnent que $4\frac{1}{2}$. Cependant, comme c'est principalement des villes que ce rapport est déduit, il est probable que les naissances y sont exprimées par un nombre trop petit; et je pense qu'on ne court pas risque de le porter trop haut en substituant le nombre 5 pour représenter la moyenne des villes et de la campagne. Le même auteur établit la mortalité de 1 sur 45; si donc la population double tous les 25 ans, le rapport des naissances seroit celui de 1 à 20. Dans toutes ces suppositions le rapport des mariages aux décès seroit celui de 1 à $2\frac{2}{9}$; et ce même

(1) Transact. of the Soc. at Philadelphia, vol. III, N.° VII. p. 25.

rapport, corrigé par la soustraction des secondes et troisièmes noces, deviendroit celui de 1 à 2'7 à peu près. Il est impossible sans doute de supposer, que sur 27 naissances, il y a 20 personnes qui vivent assez pour parvenir au mariage. Mais si l'âge du mariage est antérieur de dix ans à l'âge moyen de la mort, comme cela est fort probable, il faudra comparer les mariages de l'année présente avec les morts qui auront lieu dix ans plus tard, afin d'obtenir le vrai nombre proportionnel de ceux qui parviennent à l'état du mariage. En admettant le progrès dans la population que je viens de déterminer, l'accroissement des décès en dix ans seroit d'un peu plus de ⅟3; et nous en tirerions pour dernier résultat, que sur 351 enfans naissans, il y en a 200 qui parviennent au mariage. C'est 20 sur 35, au lieu de 20 sur 27 (1). Les mariages comparés

(1) Si les rapports donnés par Mr. Barton sont exacts, la vie moyenne est en Amérique beaucoup moindre qu'en Russie. C'est pour cela que je n'ai pris que 10 ans pour la différence de l'âge du mariage à celui de la mort, tandis qu'en Russie je l'ai supposée de 15 ans. Selon la manière de calculer du Dr. Price (Vol I, p. 272) pour l'estimation de la vie moyenne dans les pays où la population est pro-

aux naissances qui ont lieu 4 ans plus tard, selon la règle que nous avons établie, donneroient en ce cas 5'58 pour l'expression de la fécondité des mariages. Les calculs de Mr. Barton sur l'âge auquel parviennent la moitié des enfans qui naissent, ne peuvent pas s'appliquer à l'Amérique en général. Les registres sur lesquels ils se fondent sont ceux de Philadelphie et d'une ou deux petites bourgades ou villages, qui paroissent être moins salubres que ne le sont les villes moyennes en Europe, et qui ne peuvent par conséquent servir à faire connoître l'état général du pays.

En Angleterre le rapport moyen des mariages aux naissances paroît avoir été dans le cours de ces dernières années à peu près celui de 100 à 350. J'ai estimé à $\frac{1}{6}$ les omis-

---

gressive, on trouveroit la vie moyenne en Russie d'environ 38 ans (les naissances étant 1 sur 26, les morts 1 sur 50, et la moyenne 1 sur 38). Supposant ensuite l'âge du mariage fixé à 23 ans, la différence des deux âges seroit 15 ans. En Amérique, la vie moyenne, d'après les mêmes principes, seroit de 32 $\frac{1}{2}$ ans seulement (les naissances étant 1 sur 20, les morts 1 sur 45, et la moyenne 1 sur 32 $\frac{1}{2}$). Supposant ensuite l'âge du mariage fixé à 22 $\frac{1}{2}$ ans, la différence des deux âges seroit 10.

sions dans les naissances et dans les morts (1). Mais je ne les imputerai ici que pour $\frac{1}{7}$, afin de tenir compte en déduction de la partie des naissances qui ne résulte pas des mariages, c'est-à-dire, des naissances illégitimes. Ainsi les mariages seront aux naissances comme 1 est à 4, et ils seront aux décès comme 1 est à 3 (2). Par la correction relative aux secondes et troisièmes noces, le rapport des mariages aux décès deviendra celui de 1 à 3'6. Supposons l'âge du mariage en Angleterre antérieur de 7 ans à l'âge moyen de la mort : l'accroissement qui aura lieu dans les décès pendant ces 7 ans, d'après le progrès actuel de la population qui est de $\frac{1}{120}$ par an, se trouvera être de 0'6. Ainsi le nombre proportionnel de ceux qui parviennent au mariage pourra être estimé de 200 sur 381, ou un peu plus de la moitié (3).

---

(1) Au chapitre *des obstacles à la population en Angleterre*, Liv. II. chap. VIII.

(2) Cela s'applique à l'état de la population avant 1800.

(3) Les naissances étant 1 sur 30, les morts 1 sur 40, la moyenne est 1 sur 35. Si l'on suppose que l'âge du mariage est fixé à 28 ans, la différence de

Les mariages comparés aux naissances qui ont lieu 4 ans plus tard, donnent 4'136 pour la fécondité des mariages.

Ces exemples suffisent pour montrer la manière d'appliquer les règles qui ont été données ci-dessus, et qui doivent nous aider

---

cet âge à l'âge de 35 ans, âge moyen de la mort, sera 7 ans. Quant à l'addition faite ici et dans un précédent chapitre pour les omissions aux morts et aux naissances, je dois dire, que je n'avois à cet égard aucune base sûre d'où je pusse partir; que par conséquent cette correction est hasardée et que j'ai fait peut-être une trop grande addition. Cependant en l'admettant, la mortalité reste encore fort petite pour un pays placé dans les circonstances où se trouve l'Angleterre. Remarquons toutefois que, pour des pays où l'accroissement de population n'observe point la même loi, la mortalité annuelle offre un moyen très-imparfait de comparer leur salubrité. Quand l'accroissement est rapide, la portion de la population qui s'éteint chaque année est fort différente de la vie moyenne, comme on le voit clairement dans les tables relatives à la Russie et à l'Amérique, que j'ai citées tout-à-l'heure. Et comme pendant ces dernières années, l'accroissement de la population a été plus rapide en Angleterre qu'en France, cette circonstance a eu certainement quelque influence sur la grande différence observée dans la mortalité annuelle de ces deux pays.

à déterminer, d'après les registres, d'un côté la fécondité des mariages, et de l'autre le nombre proportionnel de ceux qui parviennent à l'état du mariage.

Il est bon de faire observer combien la correction relative aux secondes et troisièmes noces est importante. Si l'on suppose que chaque mariage donne 4 naissances, et que le nombre des naissances soit égal à celui des décès; il faudroit, pour produire cet effet, que la moitié de ceux qui naissent parvinssent à l'état du mariage. Mais lorsqu'à raison des secondes et troisièmes noces, on soustrait le $\frac{1}{6}$ des mariages, et qu'après cette opération on les compare aux décès, le rapport se change en celui de 1 à $4\frac{4}{5}$; et au lieu de la moitié, il suffira que sur $4\frac{4}{5}$ enfans, il y en ait 2 qui parviennent au mariage. D'après le même principe, si les naissances étoient aux mariages comme 4 est à 1, et qu'il y eût précisément une moitié des enfans qui parvinssent à l'état du mariage, on supposeroit au premier abord que la population devroit être stationnaire. Mais si l'on soustrait $\frac{1}{6}$ des mariages, et qu'ensuite on établisse le rapport des décès aux mariages comme 4 à 1, on trouvera que les décès indiqués dans les

registres ne seroient aux mariages que comme $3\frac{1}{3}$ est à 1; dès-lors les naissances seroient aux décès comme 4 et à $3\frac{1}{3}$, ou comme 12 est à 10, ce qui indique un accroissement assez rapide.

Il convient d'observer encore, que, comme il y a beaucoup plus de veufs que de veuves qui se marient plus d'une fois, pour avoir le rapport des enfans mâles qui parviennent au mariage, il faut soustraire des mariages $\frac{1}{5}$ au lieu de $\frac{1}{6}$ (1). D'après cette correction, si chaque mariage donnoit 4 naissances, il suffiroit pour maintenir la population que sur 5 enfans, il y eût seulement deux enfans mâles qui parvinssent au mariage. Si chaque mariage donnoit 5 enfans, il suffiroit, pour obtenir le même effet, qu'il y eût dans ce nombre moins du tiers d'enfans mâles parvenant au mariage. Et pour d'autres suppositions, il

(1) En Poméranie, sur 28 473 mariages, il se trouva 5964 veufs (Sussmilch, vol. I. tables, p. 98). Et selon Busching en Prusse et en Silésie, sur 14 759 mariages, il se trouva 3 071 veufs (Sussmilch, vol. III. tables, p. 95). Muret a calculé qu'en général 100 hommes épousent 110 femmes. (Mémoires de la Société économique de Berne, année 1766. 1.re partie page 30).

est aisé de faire un calcul analogue. En estimant le rapport des enfans mâles destinés à parvenir au mariage, il faudroit aussi avoir quelque égard au nombre supérieur d'enfans mâles qu'on observe dans le tableau des naissances.

Trois causes paroissent agir efficacement pour produire un excès des naissances sur les morts : 1. la fécondité des mariages, 2. le nombre proportionnel de ceux, d'entre tous les enfans naissans, qui parviennent à l'état du mariage, 3. la précocité des mariages comparée à la vie moyenne, ou, en d'autres termes, la brièveté d'une génération mesurée depuis la naissance jusqu'au mariage, lorsqu'on la compare à la génération qui passe et va se terminer à la mort. Cette dernière cause semble n'avoir point été prise en considération par Mr. Price. Car bien qu'il observe avec raison que le taux d'accroissement, à égale fécondité, dépend de l'encouragement au mariage, et de la probabilité de vie de l'enfant nouveau né; il semble, en s'expliquant, ne considérer un accroissement dans la probabilité de vie qu'en tant qu'il affecte l'accroissement du nombre des personnes, qui ayant atteint l'âge

mûr, parviennent au mariage; et non en tant qu'il affecte en outre la distance entre l'âge du mariage et celui de la mort. Il est évident néanmoins, que s'il existe un principe d'accroissement, c'est un mariage actuel qui en produit plus d'un dans la génération suivante, y compris les secondes et troisièmes noces. Plus ces générations matrimoniales se succèderont rapidement en comparaison de leur durée terminée par la mort, plus aussi l'accroissement sera rapide.

Un changement favorable dans l'une quelconque de ces trois causes, les deux autres restant les mêmes, ne peut manquer d'influer sur la population, et d'augmenter l'excès des naissances sur les décès qu'attesteront les registres. Quant aux deux premières causes, elles agissent dans le même sens sur le rapport des naissances aux décès; l'une et l'autre en croissant fait aussi croître ce rapport; mais elles agissent en sens opposé sur le rapport des mariages aux naissances. Plus les mariages sont féconds, plus est grand le rapport des naissances aux mariages; mais plus le nombre de ceux qui parviennent au mariage est grand, plus est petit le rapport des nais-

sances aux mariages (1). Par conséquent, si la fécondité des mariages et le nombre de ceux

---

(1) Le Dr. Price a lui-même fortement insisté sur ceci (vol. I. p. 270, 4.th édit.); et cependant il dit (p. 275); que la salubrité et la fécondité sont des causes d'accroissement qui probablement existent rarement séparées; il en appelle en preuve aux registres des naissances et des mariages. Mais, bien que ces causes puissent incontestablement exister ensemble, si toutefois ce raisonnement du Dr. Price est juste, on ne peut point inférer une telle co-existence des listes de naissances et de mariages. Et véritablement les deux pays (la Suède et la France) dont il cite les registres comme attestant une grande fécondité dans les mariages, sont connus pour n'être pas d'une salubrité remarquable. Et les registres des villes qu'il mentionne, quoiqu'ils indiquent, comme il le dit, un défaut de fécondité, montrent en même temps une grande salubrité, en sorte qu'il ne falloit pas les produire comme une preuve de l'absence de l'une et de l'autre. Le fait général que le Dr. Price cherche à établir peut rester vrai, savoir, que les campagnes sont à la fois plus salubres et plus prolifiques que les villes; mais certainement ce fait ne peut pas être déduit simplement des listes des naissances et des mariages. Quant aux différentes contrées de l'Europe, on trouvera généralement que les plus salubres sont les moins prolifiques, et que les moins salubres sont les plus prolifiques. La précocité des mariages dans les contrées insalubres est la cause manifeste de ce phénomène.

qui parviennent au mariage croissent à la fois entre certaines limites, il pourra arriver que le rapport des naissances aux mariages, tel que le fournissent les registres, demeure le même. C'est par cette raison que les registres de différens pays sont souvent conformes quant aux naissances et aux mariages, quoique la population y suive des lois d'accroissement fort différentes.

A dire vrai, le rapport des naissances aux mariages ne donne aucun moyen de juger de la loi d'accroissement de la population. La population d'un pays peut être stationnaire ou décroissante, tandis que ce rapport est de 5 à 1; et elle peut au contraire croître rapidement, tandis qu'il est de 4 à 1. Lorsque la loi d'accroissement, provenant de quelques autres sources, est donnée; on ne doit pas désirer de trouver dans les registres un grand rapport des naissances aux mariages, mais on doit plutôt désirer de le trouver petit; car plus il est petit, plus est grand le rapport de ceux qui parviennent au mariage, et par conséquent plus le pays est salubre ou propre à la conservation de la vie.

Crome (1) dit, que, lorsque dans un pays

(1) Ueber die Bevœlkerung der Europ. Staat. p. 91.

chaque mariage donne moins de 4 naissances, la population est dans un état très-précaire; et il estime la fécondité des mariages par le rapport des naissances annuelles aux mariages annuels. Si une telle observation, fondée sur cette manière d'estimer, étoit juste; la population de plusieurs pays en Europe seroit dans un état fort précaire: car dans plusieurs de ces pays, le rapport des naissances aux mariages, tiré immédiatement des registres, est un peu au-dessous de celui de 4 à 1. J'ai fait voir les corrections qu'il *y* faut faire, pour qu'il devienne une expression exacte de la fécondité des mariages. Si le nombre de ceux qui, parmi tous les enfans naissans, parviennent à l'état du mariage se trouve être proportionnellement très-grand, et si l'âge du mariage est beaucoup moindre que la vie moyenne; un rapport des naissances aux mariages moindre sur les registres que celui de 4 à 1 est parfaitement compatible avec un accroissement de population rapide. En Russie, on a trouvé le rapport des naissances aux mariages moindre que celui de 4 à 1; et cependant la population de ce pays-là croît plus rapidement que celle d'aucun autre pays en Europe. En Angleterre la po-

pulation croît plus rapidement qu'en France (1); et cependant en Angleterre le rapport des

(1) L'accroissement de population n'est un avantage, que lorsqu'il est lié à un accroissement dans les moyens de subsistance. En supposant que de part et d'autre le progrès a été opéré sous des conditions et par des causes également avantageuses, il peut y avoir sans doute de l'intérêt dans la comparaison des accroissemens de population de deux pays voisins. L'état imparfait des données à cet égard peut faire concevoir du doute sur ces sortes de résultats. L'auteur dit dans ce chapitre que l'accroissement annuel de la population en Angleterre est actuellement d'une 120.e partie. Je ne sais où l'on pourroit trouver la mesure de l'accroissement actuel en France. Mais, autant que l'on peut se fier aux comptes rendus statistiques qui ont été publiés, nous avons vu que, dans les 15 années écoulées de 1785 à 1800 (qui répond à l'an IX), l'accroissement a été d'un peu plus d'une 9.e de l'ancienne population. En 15 ans un accroissement annuel d'une 120.e partie auroit donné davantage. Car même en faisant abstraction de l'accumulation ou accroissement composé, on voit que 15 fois une 120.e est égal à un 8.e par conséquent plus grand qu'un 9.e Je ne sais jusqu'à quel point toutes ces données sont certaines ou applicables de part et d'autre. Mais il me paroît qu'autant que l'on peut en faire usage, elles justifient l'assertion de l'auteur. *P. P. p.*

naissances aux mariages, en ayant égard aux omissions, est celui de 4 à 1; en France celui de 4½ à 1. A la vérité pour opérer un accroissement aussi rapide que celui qui a eu lieu en Amérique, il faut que toutes les causes qui peuvent le produire agissent à la fois; et quand la fécondité des mariages s'élève à un point extraordinaire, il faut bien que le rapport des naissances aux mariages surpasse celui de 4 à 1. Mais dans les cas ordinaires, où la puissance de peupler est plus contenue, il est sans doute heureux que l'accroissement de la population soit dû à la bonne santé de la jeunesse, et par suite à une augmentation dans le nombre de ceux qui parviennent au mariage, plutôt que de provenir d'une grande fécondité dans les mariages, jointe à une grande mortalité. Ainsi, dans tous les cas ordinaires, un rapport des naissances aux mariages égal ou inférieur à celui de 4 à 1 ne doit pas être envisagé comme un symptôme défavorable.

Lorsque dans un pays la plus grande partie de ceux qui naissent parviennent au mariage, il ne s'ensuit pas de là que les mariages y soient précoces, ou que l'obstacle privatif n'y ait pas beaucoup d'influence. Dans des



pays, tels que la Suisse et la Norvège, où la moitié de ceux qui naissent atteignent l'âge de 40 ans, lors même que le nombre de ceux qui parviennent au mariage passeroit un peu la moitié de ceux qui naissent, une partie considérable des individus placés entre l'âge de 20 ans et celui de 40 vivroient dans le célibat, et l'obstacle privatif se manifesteroit avec beaucoup d'énergie. Il est probable qu'en Angleterre la moitié de ceux qui naissent passent l'âge de 35 ans; et quoique le nombre de ceux qui parviennent au mariage surpasse un peu la moitié de tous ceux qui naissent; l'obstacle privatif peut avoir (comme il a en effet) beaucoup d'influence; quoiqu'il en ait moins qu'en Norvège et en Suisse.

L'influence de l'obstacle privatif est plutôt indiquée par la petitesse du rapport des naissances à la population totale. Le rapport des mariages annuels à la population n'est un indice sûr que dans les pays placés dans toutes les mêmes circonstances. Il est inexact dès qu'il y a une différence dans la fécondité des mariages, ou dans le nombre proportionnel de la partie de la population qui n'a pas atteint l'âge de la puberté, et dans la

loi d'accroissement de la population. Si, dans un pays quelconque, tous les mariages, nombreux ou peu nombreux, sont contractés par des personnes jeunes, et sont par là même féconds; on conçoit que pour obtenir le même rapport des naissances, il faudra moins de mariages; ou qu'avec le même rapport des mariages, on obtiendra un plus grand rapport des naissances. Ce dernier cas semble être celui de la France, où les naissances et les décès sont plus nombreux qu'en Suède, quoique le rapport des mariages y soit le même, ou un peu moindre. Et lorsqu'en comparant deux pays, on reconnoît qu'il y en a un où il se trouve beaucoup plus d'impubères que dans l'autre relativement à leur population respective, il est facile de voir qu'un même rapport des mariages annuels à la population n'indique point, dans ces deux pays, une égale influence de l'obstacle privatif sur ceux qui ont atteint l'âge de mariage.

C'est en partie le petit nombre proportionnel des impubères, et en partie l'affluence des étrangers, qui font que dans les villes le rapport des mariages est plus grand que dans les campagnes; quoiqu'il soit indubitable que c'est dans les villes que l'obstacle privatif

agit avec le plus de force. L'inverse de cette proposition n'est pas moins vraie. Et c'est ce qui fait que dans un pays où, comme en Amérique, la moitié de la population est au-dessous de seize ans, le rapport des mariages annuels n'indique point exactement combien peu l'obstacle privatif a de force.

Mais si l'on part de la supposition que les femmes de presque tous les pays ont à peu près la même fécondité naturelle; la petitesse du rapport des naissances indiquera assez exactement jusqu'à quel point l'obstacle privatif agit, soit en retardant les mariages et les rendant par là même moins féconds, soit en augmentant beaucoup le nombre des individus qui meurent sans se marier après avoir passé l'âge de la puberté.

Il peut être agréable au lecteur de voir d'un coup d'œil la loi d'accroissement et la période de doublement, qui résultent d'un rapport quelconque des naissances aux morts, ou de ces deux nombres à la population totale. Je joins ici par cette raison deux tables de Sussmilch, calculées par Euler, et que je crois très-exactes. La première est bornée au cas où la mortalité est de 1 à 36; et ne peut par conséquent s'appliquer qu'aux

pays où l'on sait que la mortalité est dans ce rapport. L'autre est générale, et ne dépend que du rapport de l'excès des naissances sur les décès à la population totale. Elle peut en conséquence s'appliquer à tous les pays, quelle que soit la mortalité qu'on y observe.

On peut remarquer, que, quand le rapport des naissances aux décès est donné, plus la mortalité est grande, plus est courte la période de doublement. Cela vient de ce que, dans cette supposition, les naissances croissent en même temps que les décès. Les unes et les autres sont à la population totale dans un rapport plus grand que si la mortalité étoit moindre, et qu'il y eût un plus grand nombre de personnes avancées dans la carrière de la vie.

La mortalité de la Russie est, suivant Mr. Tooke, de 1 sur 58; et le rapport des naissances, de 1 sur 26. En ayant égard aux omissions faites aux décès, si nous prenons pour la mortalité le rapport de 1 à 52, les naissances seront aux décès comme 2 est à 1; et le rapport de l'excès des naissances sur les morts à la population totale sera celui de 1 à 52 (1). Selon la table II, la période de dou-

(1) Ces rapports sont différens de ceux qui ont été

blement sera en ce cas d'environ 36 ans. Mais si, conservant le même rapport de 2 à 1 pour celui des naissances aux morts, nous supposions que la mortalité fût de 1 sur 36, comme dans la table I, l'excès des naissances sur les décès seroit à la population totale comme 1 est à 36; et la période de doublement ne serait que de 25 ans.

---

tirés de la table additionnelle de Mr. Tooke dans la 2.de édition de son ouvrage. Il sont préférés ici comme plus commodes pour éclaircir le sujet.

TABLE I.

Lorsque, dans un pays quelconque il y a 103 000 personnes, et que la mortalité est de 1 sur 36;

Si le rapport des décès aux naissances est de	En ce cas, l'excès des naissances sera	Le rapport de l'excès des naissances sur les décès à la population totale sera	Et par conséquent la période de doublement sera
10 : 11	277	1 : 560	250 ans.
10 : 12	555	1 : 180	125
10 : 13	833	1 : 120	$83\frac{1}{2}$
10 : 14	110	1 : 90	$62\frac{3}{4}$
10 : 15	388	1 : 72	$50\frac{1}{4}$
10 : 16	666	1 : 60	42
10 : 17	943	1 : 51	$35\frac{3}{5}$
10 : 18	2221	1 : 45	$31\frac{2}{5}$
10 : 19	2499	1 : 40	28
10 : 20	2777	1 : 36	$25\frac{3}{10}$
10 : 22	3332	1 : 30	$21\frac{1}{8}$
10 : 25	4165	1 : 24	17
10 : 30	5554	1 : 18	$12\frac{4}{5}$

TABLE II.

Rapport de l'excès des naissances sur les morts à la totalité des vivans.	Périodes de doublement en années et dix-millièmes d'année.	Rapport de l'excès des naissances sur les morts à la totalité des vivans.	Périodes de doublement en années et dix-millièmes d'année.
1 : 10	7.2722	1 : 21	14.9000
1 : 11	7.9659	1 : 22	15.5932
1 : 12	8.6595	1 : 23	16.2864
1 : 13	9.3530	1 : 24	16.9797
1 : 14	10.0465	1 : 25	17.6729
1 : 15	10.7400	1 : 26	18.3662
1 : 16	11.4333	1 : 27	19.0594
1 : 17	12.1266	1 : 28	19.7527
1 : 18	12.8200	1 : 29	20.4458
1 : 19	13.5133	1 : 30	21.1391
1 : 20	14.2066		

Suite de la TABLE II.

Rapport de l'excès des naissances sur les morts à la totalité des vivans.		Périodes de doublement en années et dix-millièmes d'année.	Rapport de l'excès des naissances sur les morts à la totalité des vivans.		Périodes de doublement en années et dix-millièmes d'année.
	32	22.5255		210	145.9072
	34	23.9119		220	152.8387
	36	25.2983		230	159.7702
	38	26.6847		240	166.7017
1 :	40	28.0711	1 :	250	173.6332
	42	29.4574		260	180.5647
	44	30.8438		270	187.4961
	46	32.2302		280	194.4275
	48	33.6165		290	201.3590
	50	35.0029		300	208.2905
	55	38.4687		310	215.2220
	60	41.9345		320	222.1535
	65	45.4003		330	229.0850
	70	48.8661		340	236.0164
1 :	75	52.3318		350	242.9479
	80	55.7977	1 :	360	249.8794
	85	59.2634		370	256.8109
	90	62.7292		380	263.7425
	95	66.1950		390	270.6740
	100	69.6607		400	277.6055
	110	76.5923		410	284.5370
	120	83.5238		420	291.4685
	130	90.4554		430	298.4000
	140	97.3868		440	305.3314
1 :	150	104.3183	1 :	450	312.2629
	160	111.2498		460	319.1943
	170	118.1813		470	326.1258
	180	125.1128		480	333.0573
	190	132.0443		490	339.9888
	200	138.9757		500	346.9202
				1000	693.4900

Remarque du premier Traducteur sur le chapitre précédent; relative à l'estimation de la fécondité des mariages.

Après avoir publié dans le cours de l'année 1805, des extraits étendus de l'ouvrage de Mr. Malthus, (insérés dans les T. 28, 29 et 30 de la Bibliothèque britannique); je donnai (dans le même recueil, T. 31. p. 169.) une note sur le rapport des mariages aux naissances. Cette note tendoit à poser des principes sur cette matière. A cette époque, Mr. Malthus n'avoit pas traité ce sujet avec autant de profondeur, qu'il l'a fait depuis. Sa quatrième édition est à cet égard fort supérieure à la seconde sur laquelle je travaillois alors. Il est arrivé que, depuis la publication de cette quatrième édition, Mr. Malthus ayant eu connoissance de ma note, y a fait allusion en m'écrivant; et j'ai la satisfaction de voir qu'elle lui paroît s'accorder avec les résultats de ses seconde méditations. « En lisant votre note sur ce sujet, » me dit-il, « je trouve que ma correction se fonde « à peu près sur les prémisses que vous avez « établies » Ce jugement et l'extrême brièveté de ma note m'engagent à la placer ici. Elle aura peut-être, pour quelques lecteurs, l'avantage de rappeler d'une manière abrégée les principes d'une discussion compliquée. Elle aura du moins celui



d'énoncer en bref les points qui, dans cette discussion, semblent incontestables, et desquels par conséquent il faudra toujours partir.

Note sur le rapport des mariages aux naissances.

1. Supposons une île peuplée par un seul couple (sans émigration, ni immigration, ni naissances illégitimes); tenons note de toutes les naissances et de tous les mariages jusqu'à une certaine époque. De plus, laissons les derniers mariages achever leur production; et tenons note de celle-ci:

Il est clair que le nombre des naissances, divisé par le nombre des mariages, donnera, par le quotient, le nombre moyen des enfans par mariage.

2. Faisons toutes les mêmes suppositions, excepté que nous ne nous mettrons point en peine des derniers mariages, quant à ce qui concerne leur production, de laquelle nous ne tiendrons pas note:

En ce cas, si l'on double le nombre des mariages, et qu'on emploie ce nombre doublé comme diviseur et le nombre des naissances comme dividende; le quotient donnera le rapport des individus qui se sont mariés à tous ceux qui sont nés. Et par conséquent, par la différence, on obtiendra le rapport des mariés aux non-mariés (comprenant dans ces derniers tant ceux qui sont morts dans l'enfance, que les célibataires adultes).

3. Soit maintenant une population avancée; et qu'à une époque quelconque, on y tienne note des mariages et des naissances pendant une période quelconque. Si, déduisant de cette note les mariages

annuels et les naissances annuelles par une moyenne, on prend ensuite le quotient de ces dernières par les premiers, et qu'on veuille en conclure le nombre moyen d'enfans produits par chaque mariage:

On aura deux corrections à faire: l'une sera de déduire préalablement des naissances tous les enfans nés des mariages existans à l'époque où on a commencé de prendre note; l'autre, d'ajouter préalablement aux naissances toutes celles qui ont eu lieu après l'époque où finit la période qu'on a prise en considération.

4. Si l'on fait la même chose pour conclure le rapport des mariés aux non-mariés:

On aura aussi une correction à faire. Car à l'entrée de la période supputée, ceux qui se marient sont nés dans un temps où on ne prenoit pas note des naissances. On ne peut donc pas savoir quelle partie aliquote de toutes les naissances de leur temps ces gens-là se trouvent être. Mais si l'on se prête à supposer que les habitudes à cet égard ont été permanentes une génération avant l'époque où l'on a commencé de prendre note, cette correction devient inutile. — Du reste, il n'y a point de correction à faire pour la fin: à moins qu'on ne veuille dire que je ne puis pas prévoir l'avenir, et savoir si la génération qui naît la fin de la période suivra les erremens de l'ancienne. Mais je ne crois pas qu'aucun calculateur ait eu l'intention de rien affirmer à cet égard.

Mon ami, Mr. Odier, professeur de médecine à Genève, qui s'étoit beaucoup occupé de cet objet, avoit proposé une méthode pour estimer la fécon-

dité des mariages d'après les registres des mariages, des naissances et des morts (Voy. Bibl. brit. Littér. T. 31. p. 181.). Mr. Malthus, en ayant pris connoissance, ne trouvoit cette méthode admissible que dans le cas où l'âge moyen auquel on se marie seroit précisément égal à l'âge moyen auquel on meurt. Je fis part de cette objection à Mr. Odier. En y réfléchissant, il reconnut qu'elle étoit fondée, et que, comme il doit arriver rarement que les générations comptées par la succession des mariages ne soient pas de quelques années plus courtes que celles que l'on compteroit par la vie moyenne, il s'ensuit que la fécondité des mariages estimée par sa méthode seroit communément trop grande (1).

Quant à la méthode de Mr. Malthus, qui consiste à diviser, par le nombre des mariages d'une année, le nombre des naissances d'une autre année postérieure de trois années et trois quarts; Mr. Odier faisoit une remarque que je vais transcrire ici, en rappelant préalablement la phrase à laquelle elle se rapporte. Mr. Malthus s'exprime ainsi: « Si

(1) Comme il se pourroit que le lecteur n'eût pas à sa portée le volume de la Bibliothèque Britannique auquel j'ai renvoyé, et qu'il fût néanmoins bien aise de reconnoître la méthode ci-devant proposée par Mr. Odier, je vais l'énoncer ici succinctement. Multipliez le rapport des naissances aux morts par celui des naissances aux mariages. Le quotient du nouveau rapport qui en résultera donnera le nombre moyen d'enfans produits par chaque mariage. *P. P. p.*

« la population d'un pays croît d'une manière « régulière; et si les naissances, les morts et les « mariages conservent toujours le même rapport, « soit entr'eux soit à la population totale, en pre« nant deux périodes de même étendue, dont « l'une soit postérieure à l'autre d'un certain « nombre d'années, on pourra affirmer, que toutes « les naissances de l'une seront à toutes les nais« sances de l'autre, comme les naissances annuelles « respectivement; en ayant soin de comparer entre « elles deux années correspondantes, c'est-à dire, « deux années prises l'une dans la première période, « et l'autre dans la seconde, qui soient placées à la « même distance l'une de l'autre que des périodes « elles-mêmes. » Sur quoi Mr. Odier observoit, « que cette supposition n'est pas, et ne peut jamais « être, admissible, parce que les épidémies font « toujours varier de temps en temps, et d'une ma« nière irrégulière, la proportion du nombre des « morts aux naissances, aux mariages et à la po« pulation; en sorte qu'on ne peut jamais prendre « une seule année pour type de la période. »

Il envisageoit cette objection comme forte. Et il étoit porté à conclure de tout ceci, que la seule manière sûre d'estimer la fécondité moyenne des mariages seroit de désigner exactement, dans le registre des morts, le nombre total d'enfans, morts ou survivans, qu'a eus chaque femme mariée ou veuve. *P. P. p.*

CHAPITRE XII.

Effets des épidémies sur les registres des naissances, morts et mariages.

On voit clairement, par les utiles tables de mortalité qu'a recueillies Sussmilch et qui comprennent des périodes de 50 ou 60 années, que tous les pays de l'Europe sont sujets à des retours périodiques d'années malsaines, qui viennent mettre obstacle à l'accroissement de leur population. Très-peu même sont exempts de ces grandes pestes destructives, qui viennent, une ou deux fois peut-être dans un siècle, moissonner un quart ou un tiers de leurs habitans. La manière dont les années de mortalité affectent tous ces rapports généraux des naissances, des morts et des mariages, se montre à découvert dans les tables pour la Prusse et la Lithuanie, depuis l'année 1692 jusqu'à 1757 (1).

(1) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. I. table XXI. p. 83. des tables.

TABLE III.

Moyenne annuelle.	Mariages.	Naissances	Décès	Rapport des mariages aux naissances.	Rapport des décès aux naissances.
5 ans finis en 1697	5747	19715	14862	10 : 34	100 : 132
5 ——— 1702	6070	24112	14474	10 : 39	100 : 165
6 ——— 1708	6082	26896	16430	10 : 44	100 : 163
En 1709 et 1710	Peste.	nombre ignoré pendant ces 2 ann.	247733		
En 1711	12028	32522	10131	10 : 27	100 : 320
En 1712	6267	22970	10445	10 : 56	100 : 220
5 ans finis en 1716	4968	21603	11984	10 : 45	100 : 180
5 ——— 1721	4324	21396	12039	10 : 49	100 : 177
5 ——— 1726	4719	21452	12863	10 : 45	100 : 166
5 ——— 1731	4808	29554	12825	10 : 42	100 : 160
4 ——— 1735	5424	22692	15475	10 : 41	100 : 146
En 1736	5280	21859	26371	Années d'épidémies.	
En 1737	5765	18950	24480		
5 ans finis en 1742	5582	22099	15255	10 : 39	100 : 144
4 ——— 1746	5469	25275	15117	10 : 46	100 : 167
5 ——— 1751	6423	28235	17272	10 : 43	100 : 163
5 ——— 1756	5599	28392	19154	10 : 50	100 : 148
En 16 années avant la peste.	95585	380516	245763	10 : 39	100 . 154
En 46 années après la peste.	248777	1,083872	690324	10 : 43	100 : 157
En 62 bonnes années.	344361	1,464388 936087	936087	10 : 43	100 : 156
Excès des naissances sur les décès.		528301			
En 2 années de peste.	5477	23977	247733		
Dans tout le cours des 64 années où la peste se trouve comprise.	340838	1,488365 1,183820	1,183820	10 : 42	100 : 125
Excès des naissances sur les décès.		304745			

La table, de laquelle celle-ci est extraite, contient les mariages, naissances et décès, pour chaque année de la période entière. Afin de la réduire en un moindre espace, je me suis contenté de donner les moyennes de quelques périodes plus courtes, de cinq et de quatre années, à moins que les années particulières ne fournissent des observations dignes de remarque. L'année 1711, qui succéda immédiatement à la peste, n'est pas comprise par Sussmilch dans les moyennes qu'il a données. Il a exprimé séparément et d'une manière détaillée, les nombres qui s'y rapportent. Si ces données sont exactes, elles montrent l'effet soudain et vraiment prodigieux d'une grande mortalité sur le nombre des mariages.

Sussmilch calcule que la peste enleva plus d'un tiers de la population. Malgré cette diminution opérée dans le nombre des habitans, on voit, en jetant les yeux sur la table, que le nombre des mariages, en 1711, fut presque double de la moyenne des six années qui avoient précédé la peste (1). Pour

(1) Le nombre des habitans avant la peste étoit, selon le calcul de Sussmilch, (vol. I. ch. IX. sect. 173).

qu'un tel effet ait eu lieu, il faut supposer que presque tous ceux qui avoient atteint l'âge de puberté, voyant combien le travail étoit demandé et trouvant partout des places ou emplois vacans, se marièrent sans délai. Ce nombre extraordinaire de mariages ne put pas produire la même année un très-grand nombre proportionnel de naissances.

---

de 570 000. Si l'on en retranche 247 733, qui est le nombre de ceux qui moururent de la peste, le reste 322 267 est l'expression de la population après la peste. Si on le divise par le nombre des mariages de 1711, et ensuite par le nombre des naissances de la même année, on trouve que les mariages furent une trente-sixième partie de la population et que les naissances en furent environ la dixième. Des rapports aussi extraordinaires ne peuvent avoir lieu en un pays quelconque, que dans une année particulière. S'ils se soutenoient au même niveau, ils opéreroient le doublement de la population en moins de dix ans. Il se pourroit qu'il se fût glissé une faute à cet endroit de la table, et que dans l'année 1711 se trouvassent compris les mariages et les naissances qui ont eu lieu pendant la peste. Cependant comme les décès sont soigneusement mis à part, il est difficile de croire à une telle confusion pour les naissances et les mariages. Du reste il importe assez peu, parce que le tableau des autres années suffit pour rendre sensible le principe général.

En effet, on ne peut pas supposer que ces nouveaux mariages pussent donner dans l'année où ils furent contractés plus d'une naissance chacun. Tout le reste des naissances dut provenir des mariages précédens que la peste n'avoit pas dissous. Il n'y a donc pas lieu d'être surpris que cette année-là le rapport des naissances aux mariages ne fût que de 2'7 à 1, ou de 27 à 10. Mais quoiqu'il fût impossible, d'après ce qui vient d'être dit, que le rapport des naissances aux mariages se trouvât grand; cependant, vu le nombre extraordinaire des mariages, le nombre absolu des naissances ne put manquer d'être très-grand. Or, comme le nombre des décès dut naturellement être petit, le rapport des naissances aux morts se trouva démesurément grand, puisqu'il fut de 320 à 100. Un tel excès de naissances égale peut-être tout ce qu'on a jamais pu observer en ce genre sur le sol de l'Amérique.

L'année suivante, 1712, le nombre des mariages dut nécessairement diminuer d'une manière frappante. En effet, presque tous les individus qui avoient atteint l'âge de puberté s'étant mariés l'année précédente, les nouveaux mariages, qui se firent cette année-

là, furent principalement contractés par ceux qui atteignirent cet âge postérieurement à la dernière année de la peste. Toutefois, comme probablement tous les individus nubiles ne s'étoient pas mariés l'année précédente, le nombre des mariages de l'année 1712 comparé à la population se trouve encore considérable, et quoiqu'il ne s'élève par fort au-dessus de la moitié de ceux de l'année précédente, il est supérieur à la moyenne de la période qui avoit précédé la peste immédiatement. Le rapport des naissances aux mariages en 1712, quoique plus grand que l'année précédente à cause du moindre nombre de mariages, n'est pas grand en comparaison de celui qui a lieu en d'autres pays, étant de 3'6 à 1, ou de 36 à 10. Mais le rapport des naissances aux décès, quoique moindre que l'année précédente où les mariages avoient été si fort multipliés, paroît fort grand si on le compare à celui qui a lieu en d'autres pays, puisqu'il est de 220 à 100. C'est un excès de naissances, qui, calculé d'après la mortalité de 1 sur 36, doubleroit la population d'un pays (d'après la Table I, p. 251.) en 21 $\frac{1}{8}$ ans.

Depuis cette époque, le nombre des ma-

riages annuels commence à se régler sur une population diminuée. En conséquence, il tombe fort au-dessous du nombre moyen des mariages qui avoit lieu avant la peste; parce qu'il dépend principalement du nombre des individus qui parviennent chaque année à un état où le mariage est accessible pour eux. C'est en 1720, neuf ou dix ans après la peste, que le nombre des mariages annuels devient le plus petit, soit par quelque cause purement accidentelle, soit parce que l'influence de l'obstacle privatif commençoit à se faire sentir. A la même époque, le rapport des naissances aux mariages s'élève fort haut. Dans l'intervalle de 1717 à 1721, on voit par les tables que ce rapport est de 49 à 10; et dans les années 1719 et 1720 en particulier, il est de 50 à 10 et de 55 à 10.

Sussmilch fait remarquer la fécondité des mariages en Prusse après la peste, et allègue en preuve le rapport de 50 naissances annuelles pour 10 mariages annuels. Il y a les plus fortes raisons de croire, d'après les moyennes générales, qu'à cette époque les mariages en Prusse furent très-féconds. Mais ni le rapport de cette année individuelle, ni même celui de la période, n'établissent suffi-

samment ce fait-là; parce que la grandeur de ces rapports fut évidemment occasionnée par le petit nombre des mariages de cette année et non par le grand nombre des naissances (1). Dans les deux années, qui suivirent immédiatement la peste, tandis que l'excès des naissances sur les morts étoit si grand, les naissances étoient aux mariages dans un très-petit rapport. En calculant par la méthode ordinaire, on en auroit conclu que chaque mariage ne donnoit que 2'7 ou 3'6 enfans. Dans la dernière période de la table, de 1752 à 1756, les naissances sont aux mariages comme 5 est à 1; et dans l'année 1756 en particulier, comme 6'1 est à 1. Cependant on trouve dans cette même période que le rapport des naissances aux décès ne surpasse pas celui de 148 à 100. C'est ce qui n'auroit pu avoir lieu, si la grandeur du rapport des naissances aux mariages avoit indiqué un nombre de naissances fort supérieur au nombre ordinaire. Ce grand rapport des naissances indiquoit donc seulement un nombre de mariages au-dessous de la moyenne.

(1) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. I. ch. V. S. LXXXVI, p. 175.

Les variations dans le rapport des naissances aux décès, qui ont eu lieu à différentes époques pendant la suite des 64 années de la table, méritent une attention particulière. Si l'on prend la moyenne des quatre années qui ont succédé immédiatement à la peste, on trouve que les naissances sont aux décès dans un rapport plus grand que celui de 22 à 10. Ce rapport, en supposant la mortalité de 1 sur 36, doubleroit la population en moins de 21 ans. Si maintenant nous prenons les 20 années de 1711 à 1731, nous aurons pour rapport moyen des naissances aux décès, à peu près celui de 17 à 10. Ce rapport (selon la Table I, p. 251). doubleroit la population à peu près en 35 ans. Mais si, au lieu de 20 ans, nous prenions la période entière de 64 ans; le rapport moyen des naissances aux décès ne s'élèveroit guères au-dessus de celui de 12 à 10. Ce rapport ne doubleroit pas la population en moins de 125 ans. Si l'on comprenoit, dans une période trop courte, la mortalité de la peste, ou seulement celle des années d'épidémies, 1736 et 1737, les décès pourroient bien surpasser les naissances, et la population sembleroit diminuer.

Sussmilch croit qu'au lieu d'être de 1 sur 36, la mortalité put bien avoir été réduite en Prusse, après la peste, à 1 sur 38. Quelques lecteurs trouveront peut-être que l'abondance, occasionnée par les ravages de ce fléau, auroit dû rendre la différence encore plus sensible. Le Dr. Short a remarqué qu'à une grande mortalité succède presque toujours une salubrité remarquable (1). Je ne doute pas que cette observation ne soit juste, lorsqu'on compare entr'eux les mêmes âges. Mais on sait assez que, même dans les circonstances les plus favorables, les enfans au-dessous de trois ans meurent en plus grand nombre que les individus d'un âge différent. Or à la suite d'une mortalité, le nombre proportionnel des enfans est fort au-dessus du nombre ordinaire ; et cette circonstance, contre-balance au premier moment la salubrité naturelle de cette époque; elle est cause que la différence dans la mortalité générale est moins frappante.

Si l'on divise la population de la Prusse après la peste par le nombre des morts, en 1711, on trouve la mortalité à peu près de

---

(1) History of air, seasons, etc. vol. III. p. 344.

1 sur 31. Elle augmenta donc plutôt que de diminuer. Cela vient du nombre prodigieux d'enfans qui naquirent cette année-là. Cette mortalité accrue dut certainement cesser, quand les enfans qui l'occasionnoient atteignirent un âge où la vie est moins chancelante. Et alors probablement se vérifia l'observation de Sussmilch. En général cependant on observe, que l'effet d'une grande mortalité, dans les années immédiatement subséquentes, est plus sensible sur les naissances que sur les décès. En consultant la table, on voit que le nombre des morts annuelles croît régulièrement lorsque la population croît ; et suit d'assez près ses variations. Mais le nombre des naissances annuelles n'est pas très-différent en différentes époques de la période entière, quoique pendant sa durée la population ait plus que doublé. Par conséquent il faut que le rapport des naissances à la population totale ait tout-à-fait changé du commencement de cette période à sa fin.

On voit par-là combien on doit commettre d'erreurs en prenant un certain rapport donné des naissances comme base d'estimation de la population d'un pays à une époque passée.

Dans le cas présent, cette méthode auroit conduit à croire que la peste n'avoit presque point diminué la population, tandis que par le nombre des morts nous aurions jugé qu'elle avoit diminué d'un tiers.

On rencontre des variations de même genre, quoique moins sensibles, dans les rapports des naissances, des décès et des mariages, en parcourant toutes les tables que Sussmilch a recueillies. Comme ceux qui ont écrit sur ce sujet ont souvent fondé leurs calculs, relatifs à des temps passés ou futurs, sur les rapports fournis par un petit nombre d'années; il ne sera pas inutile d'offrir à l'attention du lecteur quelques autres exemples des variations dont ces rapports sont susceptibles.

Dans la marche électorale de Brandebourg (1), pendant un espace de 15 années finissant en 1712, le rapport des naissances aux décès fut à peu près de 17 à 10. Pendant 6 années finissant en 1718, le rapport fut réduit à celui de 13 à 10; pendant 4 années finissant en 1756, il fut de 12 à 10; enfin

(1) Sussmilch, Gœttliche Ordnung, vol. I. Tables, p. 88.

pendant 3 années finissant en 1759, les morts surpassèrent beaucoup les naissances. On ne donne pas le rapport des naissances à la population totale; mais il n'est pas probable, que les grandes variations observées dans le rapport des naissances aux décès soient provenues uniquement des variations dans le nombre des décès. Le rapport des naissances aux mariages se présente comme assez uniforme; ne variant qu'entre ces deux extrêmes, le rapport de 38 à 10 et celui de 35 à 10. La moyenne est à peu près de 37 à 10. Ces tables n'offrent pas de très-grandes épidémies, si ce n'est celle des 3 années qui commencent en 1757. Et au-delà de cette époque les tables ne sont pas continuées.

Dans le duché de Poméranie (1), le rapport moyen des naissances aux décès, pendant un espace de 60 années, de 1694 à 1756 inclusivement, fut de 138 à 100. Mais dans quelques-unes des périodes de 6 ans, ce rapport s'éleva jusqu'à être de 177 à 100, et de 155 à 100. Dans d'autres, il tomba jusqu'à n'être plus que de 124 à 100, et de 130 à 100. Les rapports extrêmes des nais-

(1) Sussmilch, vol. I, tables, p. 91.

sances aux mariages, dans les différentes périodes de 5 et de 6 années, furent 36 à 10 et 43 à 10; la moyenne des 60 ans fut à peu près 38 à 10. Il paroît qu'il y eut, pendant la durée de cette période, quelques années d'épidémies, au nombre desquelles il s'en trouva trois où les décès surpassèrent les naissances. Mais cette diminution de population, qui eut lieu pour un temps, ne produisit aucune diminution correspondante dans les naissances; et les deux années, qui offrent pour les mariages le plus grand rapport de tous ceux que contient la table, sont placées l'une immédiatement avant, et l'autre deux ans après, une épidémie. Cependant l'excès des morts ne fut pas grand jusqu'à la période de 3 ans finissant en 1759, époque où la table est terminée.

Dans la nouvelle marche de Brandebourg (1), pendant 60 ans, de 1695 à 1756 inclusivement, le rapport moyen des naissances aux décès des premières 30 années fut de 148 à 100; dans les dernières 30 années de 127 à 100; dans les 60 années ensemble, de 136 à 100. Dans quelques-

(1) Sussmilch, Gœttl. Ordnung, vol. I. tables, p. 99.

unes des périodes de 5 ans, il s'éleva jusqu'à être de 171 et 167 à 100. Dans d'autres il tomba jusqu'à celui de 118 et 128 à 100. Pendant 5 années finissant en 1726, la moyenne annuelle des naissances fut 7012; pendant 5 années finissant en 1746, elle fut 6927. De ces données, si l'on calculoit d'après les naissances, on inféreroit que dans cet espace de 20 années la population avoit été en décroissant. Mais le rapport moyen des naissances aux décès durant cette période prouve au contraire qu'elle s'accrut considérablement, et cela nonobstant quelques années d'épidémies. Il faut donc nécessairement que le rapport des naissances à la population totale ait changé. Un autre intervalle de 20 années donne le même résultat, tant pour les naissances que pour les mariages. Les rapports extrêmes des naissances aux mariages sont 34 à 10 et 42 à 10; et la moyenne environ 38 à 10. Les 3 années commençant en 1757 furent, comme dans les autres tables, des années fatales et destructives.

Dans le duché de Magdebourg (1), pendant

(1) Sussmilch, vol. I. tables, p. 103.

64 années terminées en 1756, le rapport moyen des naissances aux décès fut de 123 à 100; dans les 28 premières années de la période, de 142 à 100; et dans les 34 dernières années, seulement de 112 à 100. Pendant une période de 5 années, il s'éleva jusqu'à être de 170 à 100; et dans deux périodes, les morts surpassèrent les naissances. De légères, mais fréquentes, épidémies se manifestent dans cette table. Dans les cas où il s'en trouve trois ou quatre dans des années consécutives et où la population en est diminuée, elles ne manquent point d'être suivies d'une augmentation de mariages et de naissances. Les rapports extrêmes des naissances aux mariages sont 42 à 10, et 34 à 10; et la moyenne des 34 années est 39 à 10. Sussmilch remarque sur cette table, que le nombre moyen des morts indique une population augmentée d'un tiers de 1715 à 1720, mais que les naissances et les mariages indiqueroient au contraire une population stationnaire ou même décroissante. En tirant ce résultat des tables, il fait usage des trois années d'épidémies finissant avec l'année 1759, pendant lesquelles les mariages et les naissances semblent avoir diminué.

Dans la principauté de Halberstadt (1), le rapport moyen des naissances aux décès pendant 68 ans finissant avec l'année 1756, fut de 124 à 100. Mais dans quelques périodes de 5 années, il s'éleva jusqu'à être de 160 à 100; et dans d'autres, il tomba jusqu'à celui de 110 à 100. L'accroissement pendant la période entière des 68 ans fut considérable; et toutefois pendant 5 années finissant en 1723, le nombre moyen des naissances fut 2818, et pendant 4 années (2) finissant en 1750, ce nombre fut 2628; d'où il sembleroit suivre qu'en 27 ans la population avoit considérablement diminué. La même apparence se présente si l'on consulte la table des mariages pour une période de 32 ans. Dans 5 années finissant en 1718, il y en a eu 727; et dans 5 années finissant en 1750, on en trouve 689 Le rapport des décès de ces deux courtes périodes auroit attesté un accroissement considérable. Les épidémies paroissent avoir été fréquentes; toutes les fois qu'elles ont été assez fortes pour que les morts aient surpassé les nais-

---

(1) *Ibid.* p. 108.

sances, elles ont été suivies immédiatement d'un nombre de mariages plus grand que de coutume; et au bout de peu d'années d'un rapport croissant de naissances. Le plus grand nombre de mariages, que présente la table, tombe sur l'année 1751, après l'épidémie de 1750, pendant laquelle les morts avoient surpassé les naissances de plus d'un tiers; et les quatre ou cinq années suivantes sont celles qui offrent le plus grand rapport des naissances. Les rapports extrêmes des naissances aux mariages sont 42 à 10 et 34 à 10, la moyenne pour les 68 années est de 38 à 10.

Les autres tables offrent des résultats semblables; mais ceux que je viens d'indiquer suffisent pour montrer les variations, qui se présentent continuellement dans les rapports des naissances, des mariages, et des décès, à la population totale.

De tous les rapports, le moins variable est celui des naissances aux mariages. La raison en est manifestement que ce rapport dépend principalement de la fécondité des mariages, laquelle ne peut éprouver de très-grands changemens. Il est même bien difficile de croire que la fécondité des mariages puisse

varier autant que le rapport des naissances aux mariages varie dans les tables. Mais aussi cela n'est pas nécessaire à supposer, parce qu'il y a une autre cause qui doit contribuer à produire ce dernier effet. Les naissances contemporaines des mariages, pour une année particulière quelconque, appartiennent principalement aux mariages contractés quelques années auparavant. Par conséquent, si pendant cinq ou six années le rapport des mariages se trouve être considérable; et qu'à la suite de cette période, il survienne accidentellement, pendant une ou deux années, une diminution notable dans ce rapport; les registres indiqueront pour cette année ou pour ces deux années un très-grand rapport des naissances aux mariages. Réciproquement, si pendant quatre ou cinq années il se faisoit moins de mariages qu'à l'ordinaire, et qu'à la suite une ou deux années fussent au contraire très-abondantes en mariages, l'on trouveroit d'après les registres à cette dernière époque un très-petit rapport des naissances aux mariages. C'est ce dont les tables pour la Russie et la Lithuanie offrent des exemples frappans. Et on en

trouve également dans toutes les autres tables recueillies par Sussmilch. On y voit que les rapports extrêmes des naissances aux mariages sont en général plus affectés par le nombre des mariages que par celui des naissances. D'où l'on peut conclure, que ces rapports extrêmes dépendent moins d'aucun changement survenu dans la fécondité des mariages, que de la disposition à se marier et des encouragemens qui peuvent y déterminer.

Les années d'épidémies, répandues parmi les autres dans ces tables, ne peuvent sans doute avoir, sur les mariages et les naissances, la même influence qu'a la peste dans les tables de Prusse; mais en proportion de la grandeur du mal, son action est absolument semblable. Les registres de plusieurs autres pays, en particulier ceux des villes, prouvent que la peste les visita fréquemment à la fin du 17.e siècle et au commencement du 18.e.

En voyant les pestes et les années malsaines succéder dans ces tables aux périodes de rapide accroissement; on juge aisément que le nombre des habitans s'est trouvé si grand en comparaison de leurs moyens de

subsistance, que leur santé n'a pu y résister. Il a fallu que les individus dont se compose la masse du peuple vécussent avec moins d'aisance, usassent d'une plus mauvaise nourriture, fussent entassés en plus grand nombre dans leurs habitations. Ces causes ont dû naturellement amener les maladies, et cet effet n'a pu manquer de se faire sentir, quoique d'ailleurs peut-être le pays ne fût pas populeux et qu'il y restât beaucoup de place non occupée. Lors même que dans un pays la population est clair-semée; si elle vient à croître avant que la nourriture, qui lui devient en conséquence nécessaire, ait été produite et avant qu'on ait construit les logemens qui doivent recevoir ce surplus, les habitans sont inévitablement appelés à souffrir beaucoup du manque de place et de subsistances. Si dans la Haute Écosse, pendant les dix ou douze années qui vont suivre, les mariages étoient plus nombreux ou plus féconds que ci-devant, et si l'émigration éprouvoit quelque empêchement; au lieu d'être cinq dans une cabane, les habitans s'y entasseroient au nombre de sept. Cette accumulation jointe à une nourriture plus mauvaise que celle à

laquelle ils sont accoutumés, auroit incontestablement le plus mauvais effet, et la santé de ce peuple ne manqueroit pas de s'en ressentir.

~~~~~~
~~~~~~

CHAPITRE XIII.

Conséquences générales auxquelles conduit le tableau de la société que nous venons de tracer.

On peut s'assurer que les obstacles indiqués ci-dessus sont bien les causes immédiates qui retardent l'accroissement de la population, et que ces obstacles résultent principalement de l'insuffisance des moyens de subsistance. Il suffit pour cela de voir combien cet accroissement devient rapide, dès que quelque augmentation soudaine dans les moyens de subsistance vient écarter ces obstacles.

On a remarqué constamment, que toutes les colonies nouvelles établies dans des pays salubres, où la place et la nourriture ne manquent point, ont fait des progrès rapides dans leur population. Plusieurs des colonies de l'ancienne Grèce paroissent avoir égalé ou même surpassé, dans l'espace de deux ou trois siècles, leur mère patrie; Syracuse et Agrigente en Sicile, Tarente et Locres

en Italie, Ephèse et Milet dans l'Asie mineure, furent sous tous les rapports au moins les égales des villes les plus florissantes de l'ancienne Grèce. Toutes ces colonies s'étoient établies dans des contrées habitées par des nations sauvages et barbares, qui firent aisément place à ceux qui vinrent en prendre possession, et leur abandonnèrent de vastes étendues de bonnes terres. On a calculé que les Israélites, qui ne s'accrurent que très-lentement tandis qu'ils erroient dans le pays de Canaan, se multiplièrent tellement sur le sol fertile de l'Égypte, que pendant le séjour qu'ils y firent, leur nombre doubla tous les quinze ans (1). Mais sans nous arrêter aux exemples que nous fournit l'antiquité, les établissemens des Européens en Amérique attestent de la manière la plus frappante la vérité d'une observation, qui n'a d'ailleurs, je crois, jamais été revoquée en doute.

Une abondance de riches terres, qui ne coûtent que fort peu de chose ou même rien du tout, est une cause de population si puissante, qu'en général elle surmonte tous les obstacles.

---

(1) Short's New observ. on bills of mortality, p. 259. in-8.° 1750.

Il est difficile d'imaginer que de nouveaux établissemens puissent être plus mal administrés que ne l'ont été ceux que les Espagnols ont formé au Mexique, au Pérou, à Quito. La tyrannie, la superstition, tous les vices de la mère patrie y suivirent les colons. On leur imposa des taxes énormes; leur commerce fut gêné par des réglemens arbitraires; les gouverneurs n'exercèrent pas moins d'extorsions pour eux-mêmes que pour leurs souverains. Toutefois au milieu de tant d'entraves, la population de ces colonies fit de rapides progrès. La ville de Quito, qui n'étoit qu'un hameau lorsque les indigènes l'occupoient seuls, nous est représentée par Ulloa comme contenant, il y a cinquante ans, près de soixante mille ames (1), Lima, dont la fondation est postérieure à la conquête du pays étoit, au rapport de ce même voyageur, autant ou plus peuplée, avant le funeste tremblement de terre de 1746. Mexico contient, dit-on, cent mille habitans, ce qui, malgré les exagérations des écrivains espagnols, est probablement cinq fois autant

(1) Voy. d'Ulloa, T. I. Liv. V. ch. V. p. 229. in-4.° 1752.



qu'elle en contenoit au temps de Montézuma (1).

Dans les colonies portugaises du Brésil, qui ne sont pas gouvernées moins tyranniquement, on estimoit, il y a trente ans, que le nombre des habitans d'origine européenne s'élevoit au-dessus de six cent mille (2).

Les colonies hollandoises et françoises, quoique soumises au gouvernement de quelques compagnies marchandes jouissant de priviléges exclusifs, ne laissèrent pas, au milieu des désavantages de cette position, de s'accroître et de prospérer (3).

Mais les colonies angloises du nord de l'Amérique, devenues un peuple puissant sous le nom d'États-unis, l'ont emporté sur toutes les autres, par l'accroissement rapide de leur population. Outre une quantité de terres très-riches, que ces colonies possédoient, ainsi que celles d'Espagne et de Portugal; elles jouissoient à un plus haut degré des avantages de la liberté et de l'égalité. Quoi-

(1) Smith, Richesse des nations, vol. II. Liv. IV. ch. VIII p. 363. *Angl.*

(2) Ibid. p. 365.

(3) Ibid. p. 368. 369.

qu'elles fussent soumises à quelques gênes relativement à leur commerce extérieur, elles usoient du droit d'administrer leurs affaires intérieures. Les institutions politiques y étoient favorables à la mutation et à la division des propriétés foncières. Les terres, que le propriétaire négligeoit de cultiver pendant un espace de temps limité, étoient déclarées vacantes et susceptibles d'être cédées à toute autre personne. En Pensylvanie, il n'y avoit aucun droit de primogéniture; et dans les provinces de la Nouvelle Angleterre, le fils aîné n'avoit droit qu'à une portion double. Les dîmes n'ont été établies dans aucune partie de ces États, et les taxes y étoient presque inconnues. Les terres y étoient partout à si bon marché, qu'il n'y avoit point de meilleur emploi à faire des capitaux que de les verser dans les entreprises d'agriculture; entreprises, qui obligent les individus à se livrer à des travaux salubres et qui fournissent à la société les produits les plus utiles.

Des circonstances si favorables accrurent la population avec une rapidité presque sans exemple. Dans les provinces du nord, elle a doublé tous les 25 ans. En effet, le nombre

des colons qui s'établirent dans la Nouvelle Angleterre en 1643, fut de 21,000. Depuis, on a prouvé qu'il y eut plus de personnes qui quittèrent la colonie, qu'il n'y en eut qui s'y établirent. Et en 1760, le nombre de ses habitans étoit d'un million. Il faut donc que pendant tout ce long intervalle de temps, la population eût doublé régulièrement tous les 25 ans. Dans la Nouvelle Jersey, la période de doublement est de 22 ans. Dans Rhode-Island, elle est encore plus courte. Dans les établissemens de l'intérieur, où les habitans livrés exclusivement à l'agriculture ne connoissent pas le luxe, on croit que la population double en quinze années. Le long des côtes de la mer, qui ont été naturellement habitées les premières, la période de doublement est d'environ 35 ans. Et dans quelques villes maritimes, la population est stationnaire (1). D'après les derniers dénom-

(1) Price's Observ. on revers. paym. vol. I p. 282, 283, et vol. II. p. 260. J'ai vu en dernier lieu quelques extraits du sermon du Dr. Styles, qui a fourni ces faits au Dr. Price. En parlant du Rhode-Island, le Dr. Styles dit que, quoique la période de doublement pour la colonie entière soit de 25 ans, elle n'est pas la même pour ses différentes parties, que

bremens, il paroît que la période moyenne de doublement pour tous les États-unis con-

---

dans l'intérieur, elle est de 20, et même de 15 années. En 1748, la population des cinq villes de Gloucester, Situate, Coventry, Wellgreenwich, et Exeter étoit de 5033 ames; et en 1755 de 6986, ce qui suppose une période de doublement de 15 années seulement. Il dit ensuite que le comté de Kent double en 20 ans; et le comté de Providence en 18 ans.

J'ai aussi vu dernièrement un mémoire contenant *des faits et des calculs relatifs à la population des États-Unis*, qui établit la période de doublement pour la totalité des états à dater du premier établissement, de 20 années seulement. J'ignore jusqu'à quel point ce mémoire peut faire autorité, mais en tant qu'il repose sur des faits et calculs publics, il me paroît digne de confiance. Une période offre un phénomène remarquable. Les comptes rendus au Congrès en 1782 portoient la population à 2,389 300; et dans le dénombrement de 1790 on l'a trouvée de 4,000 000. L'accroissement en 9 années a été de 1,610 700. Il faut en déduire 10 000 colons européens par an, en tout 90 000, joint à un accroissement de 5 pour cent en $4\frac{1}{2}$ ans, ce qui fait 20 250. Le reste présentant l'accroissement pendant 9 ans provenu de la procréation seule, est 1,500 450, ce qui est très près du 7 pour cent. Par conséquent la période de doublement selon la même loi continuée seroit de moins de 16 ans.

Si ce calcul, relatif à la population totale des

tinue d'être encore de vingt-cinq années. Or leur population est telle maintenant que les émigrés d'Europe ne peuvent l'affecter sensiblement, Puis donc que dans quelques villes et districts voisins de la mer les progrès de la population ont été plns lents que la moyenne; il faut nécessairement qu'en général dans l'intérieur des terres, la période de doublement, résultant de la procréation seule, ait été fort au-dessous de 25 ans.

Le dernier dénombrement porte la population des États-unis à 5,172 312 (1). Il n'y a pas lieu de croire que l'émigration des colons, qui ont fondé ces états, ait produit une diminution sensible dans la population

---

États-Unis, est juste; on ne peut douter qu'en quelques districts particuliers la période de doublement, en vertu de la seule procréation, n'ait été souvent au dessous de 15 ans. La période, qui suivit immédiatement la guerre, dut naturellement offrir un accroissement trés-rapide.

(1) Il est fait mention d'un état omis dans ce dénombrement, et il paroît qu'en général on croit la population supérieure au résultat fourni par ce dénombrement. On assure qu'elle s'élève jusqu'à 6,000 000. Mais on ne peut faire fonds sur de opinions vaguement répandues dans le public.

de la Grande-Bretagne. Loin de là, une émigration modérée favorise la population. On a remarqué que les provinces d'Espagne, qui ont le plus donné de colons à l'Amérique, sont celles dont la population s'est accrue.

Quel qu'ait pu être le nombre primitif de ces émigrans de la Grande-Bretagne, qui ont produit dans l'Amérique septentrionale une si prodigieuse population; qu'on se demande, pourquoi un pareil nombre n'a point autant produit dans la Grande-Bretagne; et l'on verra qne la raison de cette différence n'est autre que le défaut d'alimens. Les grands fléaux, tels que la guerre et la peste, causent des pertes d'hommes, qui sont très-vite réparées. Ils laissent le pays qu'ils ravagent dans une situation, qui a du rapport avec celle des colonies nouvelles. Si l'industrie des habitans s'est soutenue, leurs moyens de subsistance croissent au-delà de leurs besoins, et la population se met bientôt au niveau de ces moyens.

La Flandre, dont le sol est si fertile, a été le théâtre de guerres longues et destructives: et peu d'années de paix lui ont toujours suffi pour recouvrer sa population. On a vu que la plus sanglante guerre n'a point

épuisé d'hommes la France. Les tables de Sussmilch attestent le rapide accroissement qui a lieu à la suite des mortalités; en particulier la table relative à la Prusse et à la Lithuanie, que j'ai insérée au chapitre précédent (1), en est un exemple frappant. Les effets de la peste de Londres, en 1666, n'étoient plus aperçus 15 ou 20 ans après. Il est permis de douter que ce fléau, qui ravage périodiquement la Turquie et l'Égypte, y diminue beaucoup la population. Et si elle y paroît foible, il faut plutôt l'attribuer au gouvernement tyrannique et oppressif, sous lequel les peuples y gémissent, et au découragement de l'agriculture, qu'à toute autre cause. Les traces des famines les plus destructives à la Chine, dans l'Inde, en Égypte, et ailleurs, au rapport de tous ceux qui en ont été témoins, sont effacées en fort peu de temps. Enfin les grandes convulsions de la nature, les éruptions volcaniques, les tremblemens de terre, à moins que par leur fréquence ils ne dispersent les habitans et ne détruisent leur industrie, n'opèrent dans la population qu'une diminution insensible.

---

(1) Voyez p. 269 de ce volume.

Les registres de différens pays font voir que le progrès de leur population est arrêté par des retours périodiques, quoique irréguliers, de pestes et d'années malsaines. Le Dr. Short, dans ses intéressantes recherches sur les tables de mortalité, donne une table de toutes les pestes, les contagions et les famines qu'il a pu recueillir, et fait remarquer que ces fléaux agissent avec constance et d'une manière générale (1).

Les années d'épidémies notées dans cette table, sont au nombre de 431 (2). Ce sont celles dans lesquelles régna la peste ou quelque autre épidémie très-destructive, car les années simplement malsaines n'y semblent pas comprises. Dans ce nombre, il y en a 32 qui ont précédé l'ère chrétienne (3). Si donc on divise les années de l'ère par 399, on verra que les retours périodiques de ces épidémies ont eu lieu en certains pays, à des intervalles dont la moyenne est d'environ $4\frac{1}{2}$ ans.

Des 254 grandes famines ou disettes énu-

(1) New observ. on bills of Mortality, p. 96.

(2) Hist. of air, seasons, etc. vol. II. p. 366.

(3) Ibid. p. 202.

mérées dans la table, 15 ont précédé l'ère chrétienne (1), en commençant par celle qu'éprouva la Palestine, au temps d'Abraham. Si l'on soustrait ces 15 famines, et que l'on divise par le reste les années de notre ère jusqu'au moment où a été fait ce calcul; on trouve que la moyenne des intervalles écoulés entre les époques auxquelles ce fléau a visité le genre humain ne s'élève pas au-dessus de 7 ½ ans.

Il seroit difficile sans doute de déterminer avec précision jusqu'à quel point l'accroissement trop rapide de la population a été cause de ces calamités. Les causes de la plupart des maladies qui nous assiègent sont le plus souvent si cachées à nos yeux, et probablement si diverses, qu'il y auroit de la témérité à prétendre les rapporter toutes à une même origine. Mais il n'y en a pas peut-être à affirmer qu'il faut mettre au nombre de ces causes l'entassement des hommes dans leurs habitations, et une nourriture mauvaise ou insuffisante. Or ces causes-là sont l'effet naturel d'un accroissement de population plus rapide que celui des logemens et des subsistances.

(1) Ibid. p. 206.

L'histoire de presque toutes les épidémies confirme bien cette opinion. Car on y voit que c'est en général parmi les classes inférieures du peuple qu'elles exercent leurs ravages. Les tables de Short font souvent mention de cette circonstance (1). On y voit aussi qu'un très-grand nombre d'années d'épidémies suivirent ou accompagnèrent les époques de disette et de mauvaise nourriture (2). Et l'auteur, en parlant des différentes espèces de maladies, observe que celles qui sont occasionnées par une nourriture mauvaise et malsaine, sont généralement aussi celles qui durent le plus (3).

Une expérience constante nous fait voir, que les fièvres s'engendrent dans les prisons, dans les fabriques, dans les nombreux attéliers, dans les rues étroites des grandes villes; situations qui toutes paroissent avoir en commun les effets de l'extrême pauvreté. On ne peut s'empêcher d'attribuer à de telles causes les retours, autrefois si fréquens, de la peste et d'autres maladies contagieuses dans toute

(1) Hist. of air, seasons, etc. vol. II. p. 206 et seq.
(2) Ibid. et p. 336.
(3) Ibid. p. 108.

l'Europe. Et si ces maladics y sont devenues fort rares, ou même ont totalement disparu, on doit l'attribuer sans doute à l'amélioration qui s'est opérée dans le genre de vie.

Comme l'accroissement de la population est graduel, et que l'homme ne peut pas vivre, même pendant un temps très-court, sans manger; le principe de population ne peut pas produire directement la famine : mais il la prépare, en forçant les classes pauvres à se contenter de l'étroit nécessaire. Dès lors, il suffit d'une mauvaise récolte, pour les reduire à l'extrémité. Le Dr. Short met au nombre des pronostics de la disette une ou plusieurs années d'abondance (1). En effet, l'abondance, en favorisant les mariages, amène un état de population excédante, auquel une année commuue ne suffit plus.

La petite vérole, qui peut être envisagée comme l'épidémie la plus générale et la plus destructive de celles qui affligent l'Europe de nos jours, est peut-être une des plus inexplicables; quoiqu'elle ait en quelques endroits des retours périodiques réguliers (2). Le Dr.

(1) Hist. of air, seasons, etc. vol. II. p. 367.

(2) Ibid. p. 411.

Short observe, qu'en étudiant l'histoire de cette maladie, on se convainc qu'elle dépend peu de l'état de l'atmosphère et des saisons bonnes ou mauvaises; qu'on la voit reparoître sous forme d'épidémie, à toute époque de l'année, et en toute espèce de constitution de l'air, quoiqu'à la vérité plus rarement par un très-grand froid. On n'a, je crois, aucun exemple bien constaté, qui prouve que cette maladie s'engendre indifféremment chez les personnes de tout état. Je n'entends pas insinuer par cette remarque, que jamais la petite vérole n'ait été engendrée spontanément par la misère et l'entassement dans les habitations. Mais je crois pouvoir faire observer, que dans les endroits où le retour de cette maladie a lieu à des intervalles périodiques et réguliers; et où elle exerce de grands ravages parmi les enfans, surtout parmi ceux du peuple, on peut être assuré que la misère et l'entassement dans les habitations précédent et accompagnent son apparition; c'est-à-dire, qu'à compter de la dernière époque où la maladie a visité le pays, le nombre moyen des enfans s'est accrû: en conséquence les habitans sont devenus plus pauvres, leurs habitations plus remplies,

jusqu'à ce qu'une nouvelle visite du fléau soit venue enlever cette population excédante.

Dans tous ces cas, quelque peu de force que nous accordions au principe de population pour produire immédiatement les maladies, nous ne pouvons nous dispenser de reconnoître l'influence qu'il a pour disposer à recevoir la contagion, ainsi que pour répandre le mal et l'aggraver.

Le Dr. Short observe qu'une épidémie mortelle est généralement suivie d'une période de grande salubrité; ce qu'il attribue à ce que la maladie a emporté tous les hommes d'une constitution délicate (1). Il est probable qu'à cette cause s'en joint une autre. Il y a plus de place et plus d'alimens pour ceux qui restent: et en conséquence l'état des classes inférieures s'améliore. Le même auteur dit encore, qu'on voit quelquefois une année très-féconde suivie d'une année très-malsaine et d'une grande mortalité; et réciproquement, une année de grande mortalité suivie d'une année très-féconde; comme si la nature cherchoit à prévenir ou à réparer ses pertes. En général, l'année qui suit celles qui ont

(1) Hist. of. air, etc. vol. II. p. 344.

été malsaines et mortelles est féconde, en proportion du nombre de personnes, prêtes à fonder de nouvelles familles. qui ont survécu à la mauvaise année (1).

Ce dernier effet se montre à découvert dans la table relative à la Prusse et à la Lithuanie (2). Il paroît, à l'inspection de cette table et des autres tables de Sussmilch, que lorsque, par l'accroissement du produit et par la plus grande demande de travail qui en est la suite, la condition de l'ouvrier s'améliore au point d'encourager puissamment le mariage; l'usage de se marier de bonne heure subsiste généralement, jusqu'à ce que la population s'élève au-delà de la limite que lui assigne l'excès de produit: la suite naturelle de cet état de choses est une année malsaine et une plus grande mortalité. Les registres des divers pays du continent de l'Europe offrent plusieurs exemples d'un rapide accroissement de population, interrompu par des maladies mortelles. Il semble qu'on en peut conclure, que les pays où les subsistances croissent assez pour encourager la popula-

(1) New Observ. p. 191.

(2) Page 259 de ce volume.

tion, mais pas assez pour satisfaire à toutes ses demandes, doivent être plus sujets aux épidémies périodiques, que ceux où l'accroissement de la population approche davantage d'être proportionnel au produit moyen.

L'inverse n'est pas moins vraie. Dans les pays sujets aux épidémies périodiques, l'accroissement de la population, ou l'excès des naissances sur les morts, est plus grand dans les intervalles des périodes, qu'il ne l'est dans les pays qui y sont moins exposés. Si, pendant le cours du dernier siècle, la Turquie et l'Égypte ont été à peu près stationnaires dans leur population moyenne; il faut que, dans les intervalles de temps qui ont eu lieu entre leurs pestes périodiques, les naissances aient excédé les morts dans un plus grand rapport qu'en France et en Angleterre.

C'est pour cela que toutes les estimations qu'on peut faire de la population future, d'après l'accroissement actuel, sont fort incertaines. Sir W. Petty calculoit, qu'en 1800, la ville de Londres contiendroit 5,359000 habitans (1). Elle n'en contient pas la cin-

(1) Political Arithmetic, p. 17,

quième partie. Au contraire, M. Eaton a présagé dernièrement l'extinction totale de la population de l'empire turc pour la fin du dix-neuvième siècle (1), prédiction que l'événement ne vérifiera point. Si l'Amérique continuoit à s'accroitre en population, dans le même rapport qu'elle a fait jusqu'ici, et cela pendant un espace de cent cinquante années; sa population surpasseroit celle de la Chine. Mais, quoique toute prophétie soit dangereuse à faire, je hasarderai de prédire qu'un tel accroissement n'aura pas lieu dans un si court espace de temps; quoiqu'il puisse bien arriver qu'il se réalise dans un intervalle plus long, comme de cinq ou six cents ans.

Sans contredit l'Europe étoit autrefois plus sujette aux pestes et aux épidémies destructives, qu'elle ne l'est à présent. Cette circonstance peut servir à expliquer pourquoi ci-devant le rapport des naissances aux décès, dont plusieurs auteurs font mention, étoit plus grand que de nos jours. Car en général on a toujours été dans l'usage d'estimer ces sortes de rapports d'après les relevés de quelques périodes trop courtes, et de mettre

(1) Survey of the Turkish Empire, c. VII, p. 281.

à l'écart comme accidentelles les années de peste.

Le plus haut rapport moyen des naissances aux morts en Angleterre est à peu près de 12 à 10, ou de 120 à 100. En France, pour dix années terminées en 1780, ce rapport a été de 115 à 100 (1). On ne sauroit douter que ces rapports n'aient varié à différentes époques, pendant le cours du dernier siècle; cependant ces variations ne paroissent pas avoir été très-considérables. Il en résulte, qu'en France et en Angleterre, la population a plus approché qu'ailleurs d'être maintenue au niveau du produit moyen. L'influence de l'obstacle privatif, les guerres, la destruction sourde mais sûre de la vie humaine, causée par les habitations trop remplies et par la nourriture insuffisante du pauvre, empêchent que, dans ces pays, la population ne s'élève au-dessus du niveau des subsistances. Ces causes préviennent, si l'on peut user de cette expression, la nécessité des épidémies pour ramener la population dans ses justes limites. Si la peste venoit

(1) Necker, De l'adm. des Finances, T. I. ch. IX. p. 255.

enlever en Angleterre deux millions d'ames, en France six millions; quand les habitans commenceroient à réparer leurs pertes, il n'est pas douteux qu'on ne vît le rapport des naissances aux décès s'élever, dans ces deux pays, bien au-dessus de la moyenne qui a été observée dans le cours du dix-huitième siècle.

Dans la Nouvelle-Jersey, le rapport des naissances aux décès, par une moyenne de sept années terminées en 1743, a été de 300 à 100. En France et en Angleterre, le rapport moyen le plus élevé ne passe pas celui de 120 à 100. Quelque grande que soit cette différence, il n'y a pas lieu d'en être fort surpris ni de l'envisager comme une espèce de miracle. Les causes de cet effet ne sont pas éloignées, latentes, mystérieuses. Elles sont près de nous et ouvertes à toutes nos recherches. La philosophie nous apprend sans doute qu'il ne tombe pas une pierre, qu'il ne croît pas une plante, sans l'intervention immédiate de la puissance divine. Mais l'expérience la plus familière nous enseigne que les opérations de la nature sont soumises à des lois constantes. Et il y a lieu de croire que depuis que le monde existe,

celles qui président à la population n'ont pas éprouvé de changement.

De tout temps la passion qui unit les sexes a été la même, avec si peu de variation, que l'on peut l'envisager, pour me servir d'une expression algébrique, comme une quantité donnée. La grande loi de la nécessité, qui empêche la population de s'accroître au-delà du terme où la terre peut suffire à sa nourriture, est si facile à reconnoître, qu'elle ne peut nous échapper ni être l'objet d'un doute. Les moyens qu'emploie la nature pour maintenir cet équilibre sont, il est vrai, moins évidens et se présentent sous diverses formes. Mais le résultat final n'en est pas moins certain. Si, dans un lieu quelconque, le rapport des naissances aux décès indique un accroissement de population, qui excède de beaucoup celui des moyens de subsistance; nous pouvons affirmer avec confiance, qu'à moins d'une émigration, bientôt les décès excéderont les naissances, et que le rapport précédemment observé n'est point une moyenne constante. Si l'obstacle privatif, qui prévient l'accroissement excessif de la population, venoit à cesser ou seulement à ralentir son action, et si les

autres causes destructives étoient supprimées; nous verrions toutes les contrées de l'univers périodiquement ravagées par des pestes et par des famines.

Le seul signe certain d'un accroissement réel et permanent de population est donc l'accroissement des moyens de subsistance. Mais ce signe lui-même est sujet à de légères variations, à dire vrai assez manifestes. Il y a des pays où la population est forcée. Le peuple y est accoutumé à se contenter de la moindre quantité d'alimens qu'exige le soutien de la vie. Cette habitude a été contractée peu à peu, et dans des périodes sans doute, où la population croissoit insensiblement, sans que les subsistances fissent aucun progrès. La Chine, l'Inde, les lieux qu'habitent les Arabes Bédouins, nous offrent, comme on l'a vu, un exemple de cet état de population. Le produit moyen de ces contrées paroît suffire exactement à l'entretien de leurs habitans. La moindre diminution, causée par une mauvaise récolte, y a donc les effets les plus funestes. Ces nations ne peuvent manquer d'éprouver de temps en temps toutes les rigueurs de la famine.

Dans les Etats-Unis d'Amérique, où le

travail est si bien payé, que les classes inférieures même peuvent aisément retrancher quelque chose de leur consommation habituelle dans les années de cherté, une famine paroît impossible. Il viendra un temps sans doute où les ouvriers s'y ressentiront de l'augmentation de la population. Ils seront moins libéralement payés, parce que les moyens de subsistance ne suivront pas le rapport de la multiplication des habitans.

En Europe, il y a des différences tenant aux diverses habitudes. On observe en Angleterre que les ouvriers, dans la partie méridionale de l'île, sont accoutumés à manger du beau pain de froment; et qu'ils se laisseroient presque mourir de faim, avant de se réduire à la nourriture des paysans écossois.

Peut-être avec le temps apprendront-ils à subsister d'alimens aussi chétifs que les plus pauvres Chinois. Alors, avec la même quantité de subsistances, le pays nourriroit plus d'habitans. Mais l'humanité auroit à gémir; et il faut espérer que jamais un tel accroissement ne pourra se réaliser.

On vient de voir qu'il peut arriver, en certains cas, que la population croisse d'une

manière permanente, sans que les subsistances fassent aucun progrès. Mais on voit aussi qu'un tel accroissement, en tout pays, est contenu dans des limites fort étroites. Partout où la population ne décroît pas, il faut qu'il y ait assez de subsistances, pour que les hommes qui travaillent puissent être nourris.

Toutes choses égales d'ailleurs, on peut dire que les divers pays sont peuplés en proportion de la quantité d'alimens qu'ils produisent ou que l'on peut s'y procurer; et que le bonheur y est en raison de la libéralité qui règne dans la répartition de ces alimens, ou en d'autres termes, en raison de la quantité d'alimens que peut acheter l'ouvrier par une journée de travail. Les pays à blé sont plus populeux que les pays de pâturages: et les pays à riz, plus populeux que les pays à blé. Mais le bonheur de ces diverses contrées ne dépend point du nombre de leurs habitans, ni de leurs richesses, ni de leur ancienneté. Il dépend du rapport de la population à la quantité des alimens. Ce rapport est en général très-favorable dans les colonies nouvelles. Là, les lumières et l'industrie d'un peuple ancien s'appliquent

à de vastes terres neuves et vacantes. En d'autres cas, il n'importe guères qu'un peuple soit ancien ou nouveau. Il est probable que dans la Grande-Bretagne, la nourriture est aujourd'hui plus libéralement répartie, qu'elle ne l'étoit il y a deux mille ans, ou trois mille ans, ou quatre mille ans. Et quant au nombre des habitans, nous avons déjà eu occasion de faire remarquer, que les cantons presque déserts de la Haute Écosse sont plus surchargés de population, que les contrées les plus populeuses de l'Europe.

Supposons un peuple à l'abri des invasions et des conquêtes étrangères et abandonné aux progrès naturels de la civilisation. Depuis l'époque où le produit de son sol peut être considéré comme une unité, jusqu'à celle où ce produit devient un million, pendant un laps de plusieurs milliers d'années, on ne trouvera pas une seule période, où la masse du peuple puisse être envisagée comme ayant été libre de toute gêne à l'égard de sa nourriture. Dans tous les états de l'Europe, aussi loin que nous pouvons remonter dans leur histoire, nous trouvons que cette cause a prévenu la naissance, ou causé la mort, de plusieurs millions de créatures humaines;

quoique peut-être jamais on n'ait éprouvé dans ces états une véritable famine.

Ainsi en examinant attentivement l'histoire du genre humain, l'observateur s'assure que, dans tous les temps et dans toutes les situations où l'homme a vécu ou vit encore, on peut admettre comme indubitable les propositions suivantes:

L'accroissement de la population est nécessairement limité par les moyens de subsistance.

La population croît avec les moyens de subsistance (1), à moins de quelques obstacles particuliers et faciles à découvrir.

Ces obstacles, et tous ceux qui contiennent la population au-dessous du niveau des subsistances, sont la contrainte morale, le vice et le malheur.

En comparant l'état de la société qui a fait l'objet de ce second livre, avec celui qui a été pris en considération dans le premier, on voit, à ce qu'il me semble, assez clai-

---

(1) Par un accroissement des moyens de subsistance, il faut toujours entendre un accroissement que la masse de la population soit en état de commander; car sans cela il ne pourroit être d'aucun effet pour encourager l'accroissement de la population.

rement que, dans l'Europe moderne, les obstacles destructifs ont moins de force pour arrêter la population, et qu'au contraire les obstacles privatifs ont plus de force, qu'ils n'en avoient autrefois dans cette partie du monde, ou qu'ils n'en ont jamais eu chez les peuples qui ont fait moins de progrès dans la civilisation.

La guerre, principale cause de dépopulation chez les peuples sauvages, est aujourd'hui moins destructive, même en y comprenant les malheureuses guerres révolutionnaires. Depuis que la propreté est devenue plus générale; depuis que les villes sont mieux bâties et les rues mieux percées; depuis qu'une économie politique mieux entendue permet une distribution plus équitable des produits de la terre; les pestes, les maladies violentes, les famines sont plus rares et moins funestes.

Quant aux obstacles privatifs, ou aux causes qui préviennent l'accroissement de la population, il faut convenir que celle de ces causes que nous avons désignée par le nom de contrainte morale (1) n'a pas, dans l'état actuel

---

(1) Le lecteur voudra bien se rappeler le sens limité que j'attache à ce mot.

de la société, beaucoup d'influence sur les hommes; je suis cependant persuadé, que, sur les hommes même, cette influence est plus grande dans les états civilisés de l'Europe que dans ceux qui sont encore à l'état sauvage. Et tout au moins on ne peut douter, que le nombre des femmes, qui pratiquent cette vertu, ne soit bien supérieur de notre temps, dans cette partie du monde, à ce qu'il étoit autrefois et à ce qu'il est encore chez les peuples moins civilisés. Mais quoique l'on puisse en penser, si l'on envisage d'une manière générale, et indépendamment des conséquences morales, la contrainte que l'on s'impose à l'égard du mariage, en y comprenant essentiellement tous les cas où les mariages sont arrêtés par la crainte d'être chargé de famille; on peut dire avec assurance que cet obstacle est celui qui, dans l'Europe moderne, agit avec le plus de force pour contenir la population au niveau des moyens de subsistance.

ESSAI

SUR LE

PRINCIPE DE POPULATION.

LIVRE III.

DES DIFFÉRENS SYSTÈMES OU EXPÉDIENS QUI ONT ÉTÉ PROPOSÉS, OU QUI ONT PRIS FAVEUR DANS LA SOCIÉTÉ; EN TANT QU'ILS INFLUENT SUR LES MAUX PRODUITS PAR LE PRINCIPE DE POPULATION.

CHAPITRE PREMIER.

Des systèmes d'égalité. Wallace. Condorcet.

EN contemplant comme nous venons de le faire, l'état passé et présent du genre humain, sous un point de vue relatif à notre sujet; on ne peut s'empêcher d'être surpris, que les écrivains qui ont traité de la perfectibilité de l'homme ou de l'état social, et qui ont pris en considération la force du

principe de population, n'aient donné à ses effets qu'une attention légère, et se soient accordés à envisager les maux qu'il entraîne, comme placés à une distance presque infinie. Mr. Wallace même, à qui l'argument tiré de ces maux paroissoit assez fort pour renverser son système d'égalité, semble n'avoir pas cru qu'il pût naître aucune difficulté de cette source, jusqu'à ce que la terre entière fût cultivée comme un jardin et qu'il devînt en conséquence impossible de rien ajouter à ses produits. Si tel étoit l'état des choses, et si sous d'autres rapports un beau système d'égalité étoit susceptible d'être réalisé; je ne pense pas que la perspective d'une difficulté si éloignée dût refroidir notre zèle pour l'exécution d'uu plan utile. On pourroit sans témérité confier aux soins de la Providence le remède à des maux placés à une si grande distance de nous. Mais le fait est, si ce qui précède a quelque vérité, que le danger dont il s'agit n'est pas éloigné, qu'il est au contraire prochain et imminent. A toute époque; pendant que la culture fait ou fera des progrès; depuis le moment présent jusqu'au temps où la terre sera changée en un vaste jardin; si l'égalité étoit établie, le

manque de nourriture ne cesseroit point de se faire sentir parmi les hommes. En vain chaque année les produits iroient en croissant; la population croîtroit selon une progression beaucoup plus rapide, et il faudroit bien que l'excès en fût réprimé par l'action constante ou périodique de la contrainte morale, du vice ou du malheur.

L'ouvrage de Condorcet, intitulé *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, a été composé, dit-on, sous le poids de la proscription à laquelle l'auteur a finalement succombé. Si cet écrivain n'étoit point animé de l'espérance de voir son ouvrage connu et publié de son vivant, s'il ne se flattoit point par-là d'intéresser la France en sa faveur; c'est un exemple remarquable de l'attachement qu'un homme peut vouer à des principes, démentis par l'expérience de chaque jour, et dont il est lui-même la victime. La dégradation de l'esprit humain, au milieu d'une nation célèbre par ses lumières; les passions furieuses qui l'avoient opérée; la crainte, la cruauté, la malice, la vengeance l'ambition, la rage, la démence; des excès dont un peuple sauvage auroit rougi; ces excès, ces passions, cet

abaissement, durent ébranler sans doute le système que l'auteur avoit adopté sur les progrès constans, nécessaires, inévitables, de l'esprit humain: et rien, que la plus ferme conviction de la bonté de ses principes, n'a pu le mettre en état de résister à l'impression, que faisoient sans doute sur lui des apparences si défavorables à ses opinions.

Cet ouvrage posthume n'est que l'esquisse d'un plus grand, qu'il souhaitoit de voir entreprendre. Il manque donc nécessairement des développemens et des applications, qui sont indispensables pour l'établissement complet d'une nouvelle théorie. Mais il suffit d'un très-petit nombre d'observations, pour faire voir combien cette théorie est fausse, dès qu'on veut l'appliquer aux objets réels et non à un état de choses purement imaginaire.

Dans la dernière partie de son ouvrage, Condorcet traite des progrès futurs de l'homme vers la perfection. Il dit, qu'en comparant chez les différentes nations civilisées de l'Europe la population à l'étendue de leur territoire; et en considérant quel est chez elles l'état de la culture et de l'industrie, la division du travail et les moyens de subsistance; on s'assure, qu'il seroit im-

possible de conserver ces mêmes moyens de subsistance et par conséquent la même population, sans un grand nombre d'individus, qui n'ont que leur industrie pour pourvoir à leurs besoins.

Il reconnoît donc la nécessité de cette classe d'hommes. Et bientôt, remarquant combien est précaire le revenu de tant de familles, qui dépendent entièrement pour leur subsistance de la vie et de la santé de leur chef, il dit avec raison (1): « Il existe « donc une cause nécessaire d'inégalité, de « dépendance, et même de misère, qui « menace sans cesse la classe la plus nom- « breuse et la plus active de nos sociétés. » La difficulté est réelle et bien présentée; mais la manière dont l'auteur la résout paroîtra, je crois, peu satisfaisante.

En appliquant à ce cas les calculs sur la probabilité de vie et sur l'intérêt de l'argent,

---

(1) Pour épargner le temps et éviter de longues citations, je donnerai la substance des pensées de Condorcet, et j'espère que je ne les présenterai pas sous un faux jour. Du reste je renvoie le lecteur à l'ouvrage même, qui pourra l'amuser peut-être, s'il ne réussit pas à le convaincre.

il propose d'établir un fonds, qui assure aux vieillards une assistance, provenant en partie de leur propres épargnes, et en partie des épargnes d'individus morts avant d'avoir pu recueillir le fruit de leurs sacrifices. Le même fonds, ou un fonds analogue, seroit destiné à assister les veuves et les orphelins, et à fournir un capital à ceux de ces derniers qui seroient en âge de fonder une nouvelle famille, de manière à les mettre en état de développer leurs talens et d'exercer leur industrie. Ces établissemens, dit-il, devroient être faits au nom et sous la protection de la société. Il va plus loin, et soutient que, par une juste application des calculs connus, on pourroit trouver le moyen de maintenir une égalité plus complète, en faisant en sorte que le crédit ne fût point un privilège exclusif de la fortune, en lui donnant toutefois une base également solide, et en rendant les progrès de l'industrie et l'activité du commerce moins dépendans des grands capitalistes.

De tels établissemens et de tels calculs peuvent promettre beaucoup sur le papier; mais appliqués à la vie réelle, ils paroissent vains et puérils. Condorcet convient qu'il est indispensable que, dans tout état, il y ait

une classe d'hommes qui vivent uniquement de leur travail. Quelle raison le lui persuade et l'oblige à cet aveu? on n'en peut imaginer qu'une seule. Il sentoit que, pour suffire à l'entretien d'une population nombreuse, il falloit une quantité de travail, que rien ne pouvoit faire entreprendre, si ce n'est l'aiguillon de la nécessité. Mais si des établissemens du genre de ceux qu'il propose en viennent émousser la pointe; si les paresseux et les négligens jouissent du même crédit, de la même sécurité relativement à l'entretien de leurs familles, que les hommes laborieux et vigilans; doit-on s'attendre à voir chaque individu déployer, pour améliorer sa situation, cette infatigable activité, qui est le principal ressort de la prospérité des états? Que si l'on prétendoit établir un tribunal d'enquête, pour examiner les droits que chaque individu feroit valoir, et décider si cet individu a fait ou n'a pas fait tous ses efforts pour vivre de son travail, afin d'accorder ou de refuser en conséquence les assistances demandées; ce seroit à peu près admettre, sous une forme nouvelle et plus étendue, le système des lois angloises sur les pauvres, et fouler aux pieds les vrais principes de la liberté et de l'égalité.

Mais indépendamment de cette grande objection contre l'établissement proposé, et en supposant un instant que de tels établissemens ne portent point atteinte à la production; il resteroit encore à résoudre la difficulté principale.

Si tout homme étoit assuré d'avoir de quoi entretenir convenablement une famille, bientôt presque tous les hommes en auroient une. Et si la génération naissante étoit à l'abri des maux qu'engendre la misère, la population croîtroit avec une rapidité sans exemple. Condorcet paroît l'avoir bien senti, car voici comment il s'exprime après avoir parlé de quelques autres perfectionnemens: « Mais dans ces progrès de l'industrie et « du bien-être, dont il résulte une pro- « portion plus avantageuse entre les facultés « de l'homme et ses besoins; chaque géné- « ration, soit par ses progrès, soit par la « conservation des produits d'une industrie « antérieure, est appelée à des jouissances « plus étendues; et dès lors, par une suite « de la constitution physique de l'espèce « humaine, à un accroissement dans le « nombre des individus; alors, ne doit-il « pas arriver un terme où ces lois, éga-

« lement nécessaires, viendroient à se con-
« trarier? où l'augmentation du nombre des
« hommes surpassant celle de leurs moyens,
« il en résulteroit nécessairement, sinon
« une diminution continue de bien-être et
« de population, une marche vraiment ré-
« trograde, du moins une sorte d'oscil-
« lation entre le bien et le mal? Cette
« oscillation, dans les sociétés arrivées à
« ce terme, ne seroit-elle pas une cause
« toujours subsistante de misères en quelque
« sorte périodiques? Ne marqueroit-elle
« pas la limite, où toute amélioration de-
« viendroit impossible, et à la perfectibilité
« de l'espèce humaine, le terme qu'elle
« atteindroit dans l'immensité des siècles,
« sans pouvoir jamais le passer. »

Après quoi, il ajoute:

« Il n'est personne qui ne voie sans doute
« combien ce temps est éloigné de nous;
« mais devons-nous y parvenir un jour? Il
« est également impossible de prononcer
« pour ou contre la réalité future d'un évé-
« nement, qui ne se réaliseroit qu'à une
« époque où l'espèce humaine auroit néces-
« sairement acquis des lumières dont nous
« pouvons à peine nous faire une idée. »

Le tableau qne trace ici Condorcet des effets que doit produire l'augmentation du nombre des hommes, à l'époque où ce nombre viendroit à surpasser le niveau des moyens de subsistance, est tracé avec beaucoup de vérité. L'oscillation dont il y parle doit certainement avoir lieu en pareil cas, et doit être sans doute une source permanente de misère périodique. Le seul point dans lequel je diffère de Condorcet à cet égard est l'époque à laquelle ce tableau devient applicable. Condorcet croit qu'il n'est pas impossible que cette époque arrive enfin dans la suite des siècles, mais que ce ne peut être que dans des temps fort éloignés de nous. Si le rapport de la population aux subsistances est tel que je l'ai établi et que le présente la société à toutes les périodes de son existence; on peut bien dire au contraire, que l'époque en question est depuis longtemps arrivée; que l'oscillation inévitable, qui doit produire des retours périodiques de misère, a eu lieu depuis les premiers temps auxquels remonte l'histoire; et qu'au moment même où nous parlons, elle continue en divers lieux à faire sentir ses secousses.

Condorcet toutefois continue, et dit,

que si jamais cette époque, qui lui paroît placée à une distance comme infinie, venoit à atteindre la race humaine; les défenseurs du système de la perfectibilité ne doivent point s'en alarmer. Il propose donc une solution de cette difficulté. Mais cette solution est telle, que je dois avouer franchement qu'il m'est absolument impossible de la comprendre. Il fait d'abord remarquer qu'à l'époque dont il s'agit, les ridicules préjugés de la superstition auront cessé de corrompre la morale par une austérité qui dégrade notre nature. Puis il fait allusion à quelque remède au mal qu'il craint. Et ce remède semble être une espèce de concubinage ou un mélange des sexes exempt de toute gêne, qui préviendroit la fécondité, ou je ne sais quel autre moyen d'obtenir la même fin, qui ne seroit pas moins contraire à tout ce que nous prescrit la nature. Prétendre résoudre la difficulté par de tels moyens, c'est renoncer à la vertu et à la pureté des mœurs, que les défenseurs de l'égalité et de la perfectibilité font profession d'envisager comme le but vers lequel ils tendent.

La dernière question que Condorcet discute est la perfectibilité organique de l'homme.

Si les argumens présentés ci-dessus, dit-il, et qui acquerroient plus de force en les développant, suffisent à établir la perfectibilité indéfinie de l'homme, dans la supposition que ses facultés et son organisation actuelles ne changent point; quelle sera la certitude, et l'étendue de nos espérances, si cette organisation et ces facultés naturelles sont elles-mêmes susceptibles d'amélioration?

Les progrès de la médecine; une nourriture et des habitations plus salubres; une manière de vivre propre à développer les forces par l'exercice, sans leur nuire par des excès; la suppression des deux grandes causes de dégradation chez l'homme, l'extrême misère et les grandes richesses; la destruction graduelle des maladies héréditaires et contagieuses, par les progrès des lumières, que ceux de la raison et de l'ordre social rendront plus efficaces; toutes ces considérations le portent à conclure que, l'homme, sans devenir absolument immortel, jouira d'une vie naturelle dont le terme se prolongera sans cesse, et qui pourra être proprement appelée *indéfinie*, mot qu'il explique et par lequel il entend une constante approche

d'une durée illimitée sans jamais l'atteindre; ou un accroissement de vie, qui s'étend dans l'immensité des siècles jusques à un nombre plus grand qu'aucune quantité assignable.

Mais assurément l'application de cette expression (dans lequel de ces deux sens qu'on la prenne) à la durée de la vie humaine est tout-à-fait contraire aux principes d'une saine philosophie, et rien dans les lois de la nature ne peut la justifier. Des variations, produites par différentes causes, sont essentiellement distinctes d'un accroissement régulier et constamment progressif. La durée moyenne de la vie humaine variera sans doute à un certain point par l'influence du climat, de la nourriture plus ou moins salubres, des mœurs bonnes ou mauvaises, et par d'autres causes; mais on peut légitimement douter que, depuis l'époque où l'histoire nous a transmis à cet égard des documens authentiques, il y ait eu aucun progrès, aucun accroissement de la vie naturelle de l'homme. Les préjugés de tous les siècles ont établi la doctrine inverse; et, sans y donner confiance, on trouvera peut-être qu'ils ont quelque tendance à prouver

qu'il n'y a pas eu de progrès marqué en sens contraire.

On dira peut-être que le monde est si jeune, tellement dans l'enfance, qu'il n'y a pas lieu de s'attendre à pouvoir si-tôt saisir une différence de cette nature.

S'il en est ainsi, toute la science humaine périt, tous les raisonnemens des effets aux causes tombent; il faut fermer les yeux au livre de la nature, car la lecture en est désormais inutile. Les conjectures les plus étranges et les plus improbables peuvent être produites avec autant de confiance que les théories les plus justes et les plus sublimes, fondées sur des expériences exactes et souvent répétées. Il faut revenir à l'ancienne école de philosophie et plier les faits pour les accommoder aux systèmes, au lieu de fonder les systèmes sur les faits. La théorie de Newton, si grande et si bien d'accord dans toutes ses parties, sera mise au niveau des hypothèses vaines et fantastiques de Descartes. En un mot, si les lois de la nâture sont inconstantes et capricieuses; si l'on peut croire et affirmer, qu'elles changent, après s'être montrées immuables pendant une longue suite de siècles;

l'esprit humain n'a plus de motifs pour se livrer à de laborieuses recherches; il n'a plus qu'à languir dans l'inaction, ou à s'amuser de ses rêveries et de ses folles imaginations.

La constance des lois de la nature et du rapport des effets aux causes est le fondement de toutes les connoissances humaines. Si, sans aucun indice préalable de changement, nous pouvons affirmer qu'un changement aura lieu, il n'est aucune proposition que l'on ne puisse soutenir; et nous n'avons pas plus droit de nier que la lune va se mettre en contact avec la terre, que d'affirmer le prochain lever du soleil.

Quant à la durée de la vie humaine, il ne paroît pas y avoir eu, depuis les premiers âges du monde jusqu'à ce jour, le moindre signe ou le plus léger indice permanent d'un accroissement. Les effets observables du climat, des habitudes, du régime, et d'autres causes, sur la longueur de la vie, ont servi de prétexte pour lui attribuer une durée indéfinie; tel est le fragile fondement sur lequel repose l'argument en faveur de cette durée. De ce que la limite de la vie humaine n'est pas rigoureusement fixée, de ce que l'on ne peut pas en marquer le terme précis, et

dire, elle ira jusques là mais pas plus loin; on croit pouvoir inférer que sa durée croîtra sans fin, et qu'elle peut être dite indéfinie et illimitée. Mais pour dévoiler le sophisme et démasquer l'absurdité, il suffit du plus léger examen de ce que Condorcet appelle la perfectibilité organique des plantes et des animaux, et qu'il envisage comme une loi générale de la nature.

J'ai ouï dire que c'est une maxime établie parmi ceux qui s'appliquent à améliorer leurs troupeaux, que l'on peut les perfectionner autant qu'on le veut; et ils fondent cette maxime sur une autre, savoir, qu'il doit toujours arriver que quelques individus posséderont les qualités que l'on désire, à un degré supérieur à celui auquel les possédoient leurs pères ou leurs mères. Dans la fameuse bergerie du comte de Leicester, on s'est proposé d'obtenir des moutons à petite tête et à jambes courtes. D'après les maximes que nous venons d'énoncer, il est clair qu'en avançant, on devroit arriver à avoir enfin des moutons dont la tête et les jambes ne seroient plus que des quantités évanouissantes. Cette conséquence ab-

surde prouve incontestablement la fausseté des prémisses, et montre qu'il y a, en ces sortes de modifications, une limite qu'on ne peut franchir, bien qu'on ne la voie pas distinctement et qu'on ne puisse dire précisément où elle est. Le plus haut degré d'amélioration, ou la plus petite dimension des jambes et de la tête, peut en ce sens être dite indéfinie; mais c'est toute autre chose que de dire qu'elle est illimitée, ou indéfinie au sens de Condorcet. Bien que je ne puisse marquer la limite à laquelle le perfectionnement s'arrêtera, je puis très-aisément dire le point auquel il n'arrivera pas. Je ne craindrois pas d'affirmer que même en continuant d'élever toujours les moutons dans le même but, on ne parviendra jamais à faire que leurs têtes et leurs jambes soient aussi petites que celles des rats.

Il n'est donc pas vrai que, parmi les animaux, il se trouve toujours quelques individus qui possédent les qualités que l'on recherche à un plus haut degré que leurs pères ou leurs mères; ou que les animaux soient indéfiniment perfectibles.

Le progrès d'une plante, qui passe de

l'état sauvage à celui d'une fleur de jardin est plus frappant peut-être qu'aucun progrès que l'on observe chez les animaux. L'un des traits les plus marqués de ce progrès est l'augmentation de grandeur. La fleur, par l'effet de la culture, s'est agrandie par degrés. Si ce progrès n'avoit point de limite. il iroit à l'infini. Mais c'est avancer une absurdité si palpable, que nous pouvons nous tenir pour assurés de l'existence d'une limite, à l'amélioration des plantes comme à celle des animaux, quoique nous ne puissions pas l'indiquer avec précision. Il est probable que les jardiniers qui luttent entr'eux pour obtenir des prix, ont essayé plus d'une fois sans succès d'employer, dans la culture des fleurs, des soins plus recherchés et des engrais plus efficaces. Il seroit téméraire toutefois, de la part d'un homme quel qu'il soit d'avancer qu'il a vu l'œillet le plus grand, l'anémone la plus belle, que jamais on puisse produire. Mais tout homme peut bien assurer, sans crainte que le fait le contredise dans la suite, que jamais un œillet ni une anémone ne seront grossis au point d'avoir les dimensions d'un très-grand chou, et cependant il y a des quantités assignables plus grandes que

celle-là. Personne ne peut dire qu'il a vu le plus gros épi de froment ou le plus grand chêne qui puisse jamais croître; mais il pourroit aisément, et avec pleine certitude, marquer un degré de grandeur auquel ils n'arriveront point. Dans tous ces cas donc, il faut soigneusement distinguer un progrès illimité d'un progrès dont la limite est indéfinie.

On dira peut-être que si les plantes et les animaux ne croissent pas indéfiniment, c'est qu'ils succomberoient sous leur propre poids. Je réponds à cela : Comment le savons-nous si ce n'est par la voie de l'expérience? C'est l'expérience qui nous a fait connoître la force de résistance de ces corps. Je sais qu'un œillet, long-temps avant d'être gros comme un chou, ne seroit plus porté par sa tige, mais cela même ne m'est connu que parce que mon expérience m'a fait voir la foiblesse et le peu de ténacité des matériaux de cette tige. Il pourroit y avoir des substances de même épaisseur qui porteroient une tête de chou.

Les causes de la mortalité des plantes nous sont encore inconnues. Personne ne peut dire pourquoi telle plante est annuelle, telle

autre bisannuelle, tandis que d'autres vivent plusieurs siècles. Dans les plantes, dans les animaux et dans la race humaine, rien n'est connu que par expérience: si je dis que l'homme est mortel, c'est qu'une expérience invariable de tous les temps a prouvé la mortalité de la substance organisée dont est fait son corps visible. Nous ne pouvons raisonner que d'après ce que nous connoissons (1).

Une saine philosophie ne me permet pas de rejeter cette opinion de la mortalité de l'homme sur la terre, jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé clairement que la race humaine a fait, et fait encore, des progrès vers une durée illimitée de vie. Et la principale raison pour laquelle j'ai mis en avant deux exemples particuliers, tirés des plantes et des animaux, étoit le désir d'exposer et de faire sentir le vice de cet argument, qui infére un progrès illimité d'un progrès partiel dont on ne peut marquer avec précision la limite.

La capacité de s'améliorer, tant dans les animaux que dans les plantes, ne peut être révoquée en doute. Un progrès décidé et

(1) What can we reason but from what we know?

manifeste s'est opéré ; et toutefois il est assez prouvé, je pense, qu'il seroit absurde de dire que ce progrès ne reconnoît aucune borne. Quant à la vie humaine, malgré les grandes variations auxquelles elle est sujette par diverses causes, il est permis de douter que, depuis que le monde existe, il se soit opéré aucune amélioration organique dans la constitution de notre corps. Ainsi la base, sur laquelle reposent les argumens en faveur de la perfectibilité organique de l'homme, est singulièrement foible, et se réduit à de simples conjectures. On ne peut néanmoins dire qu'il soit impossible d'obtenir, par l'attention donnée à la formation des races, quelque amélioration analogue à celle que l'on observe chez les animaux. Il y a lieu de douter que les facultés de l'intelligence pussent ainsi se propager; mais la taille, la beauté, la couleur, et peut-être la longévité sont à un certain point héréditaires. L'erreur n'est pas de supposer possible un petit degré d'amélioration, mais de confondre ce petit degré, dont on ne peut bien déterminer la limite, avec un degré réellement illimité. Du reste comme la race humaine ne pourroit être améliorée par cette

voie, sans condamner au célibat tous les individus moins parfaits, il n'est pas probable que ce moyen de former de bonnes races devienne jamais général; et véritablement je n'ai ouï parler d'aucune tentative bien dirigée en ce genre, autre que celle de l'ancienne famille des Bickerstaft, qui avoient dit-on, fort bien réussi à blanchir leur peau et hausser leur taille par de prudens mariages, en particulier par le judicieux croisement avec la laitière Maud, qui corrigea quelques défauts essentiels de leur constitution.

Il n'est pas nécessaire, je pense, pour montrer l'improbabilité de voir jamais l'homme approcher de l'immortalité sur cette terre, de faire remarquer le poids que cette augmentation de durée ajouteroit à nos raisonnemens sur la population.

Le livre de Condorcet peut être considéré comme contenant non seulement l'esquisse des opinions d'un homme célébre, mais de celles de plusieurs hommes de lettres en France à l'époque de la révolution. Et sous ce point de vue, quoique ce soit une simple esquisse, il semble digne de quelque attention.

Bien des gens trouveront, je n'en doute pas, qu'entreprendre de réfuter un paradoxe aussi absurde que celui de l'immortalité de l'homme sur la terre, ou même de la perfectibilité de l'homme et de la société, est perdre son temps et ses paroles; et que la meilleure réponse à des conjectures destituées de toute espèce de fondement est le silence. Je ne partage pas cette opinion. Quand de tels paradoxes sont avancés par des hommes habiles et ingénieux, le silence ne tend point à les convaincre d'erreur. Tirant vanité de leurs systèmes, qu'ils envisagent comme une preuve de la haute portée de leur intelligence, et de la grandeur de leurs vues, ils regardent le silence comme l'indice d'un esprit pauvre et d'une conception étroite chez leurs contemporains; et en infèrent seulement que le monde n'est pas encore préparé à recevoir les sublimes vérités qu'ils ont mises au jour.

Au contraire, une recherche faite avec candeur jointe à une disposition à adopter toute théorie fondée sur les principes d'une saine philosophie, peut servir à convaincre les auteurs de ces paradoxes, qu'en forgeant des hypothèses improbables et destituées de

fondement, loin d'étendre le domaine de la science, ils en rétrécissent l'enceinte; loin de favoriser les progrès de l'esprit humain, ils les contrarient; ils nous ramènent à l'enfance de l'art, et ébranlent les fondemens de cette philosophie, sous les auspices de laquelle la science a crû si rapidement. La passion qui s'est manifestée dans ces derniers temps pour des spéculations affranchies de tout frein semble avoir eu le caractère d'une sorte d'ivresse, et doit peut-être son origine à cette multitude de découvertes aussi grandes qu'inattendues, qui ont été faites en diverses branches des sciences. Aux yeux des hommes animés et comme étourdis par de tels succès, rien n'a paru au-dessus des forces humaines; et sous l'empire de cette illusion, il ont confondu les sujets où aucun progrès n'étoit prouvé avec ceux où ils étoient incontestables. Si l'on pouvoit les engager à adopter une manière de raisonner plus calme et plus sage, ils reconnoîtroient que la cause de la vérité et de la saine philosophie ne peut manquer de souffrir de la substitution de ces élans d'imagination et

de ces téméraires assertions à une patiente recherche et à de solides argumens. (1)

---

(1) Mr. Malthus croit que le livre de Condorcet, ne contient pas seulement l'esquisse de ses opinions, mais de celles de plusieurs hommes de lettres à l'époque de la révolution. Nous croyons que cela est vrai d'une partie de ces opinions, mais nullement du paradoxe que notre auteur a pris à tâche de réfuter. Nous n'avons aucun souvenir de l'avoir vu ou entendu soutenir à aucun autre. Et en réfléchissant sur les circonstances où ce dernier écrit de Condorcet fut composé, nous le jugeons digne de quelque indulgence. Nous avions cru (dans la première édition de cette traduction) devoir supprimer une discussion qui nous sembloit alors inutile.

Ici nous faisons céder notre opinion à celle de l'auteur et nous suivons strictement le plan que nous avons adopté de ne nous permettre aucun retranchement. Si quelque sectateur de la doctrine de Condorcet sur la perfectibilité organique de l'homme et son immortalité dans cette vie, existe en France en ce moment, nous ne doutons pas que les argumens de l'auteur ne fassent impression sur lui; mais nous doutons encore qu'il s'en rencontre un seul, en France ou ailleurs. *Trad.*

CHAPITRE II.

Des systèmes d'égalité. (*Godwin*).

En lisant l'ouvrage ingénieux de Mr. Godwin sur la justice politique, on est frappé de la vivacité et de l'énergie de son style, de la force et de la précision de quelques-uns de ses raisonnemens, de la chaleur avec laquelle il les présente, surtout du ton de persuasion qui y règne et qui y répand une grande apparence de vérité. Il faut avouer en même temps qu'il n'a pas suivi dans ses recherches la marche prudente que la philosophie prescrit. Souvent ses conclusions vont au-delà de ses prémisses. Il ne réussit pas toujours à réfuter les objections qu'il se propose. Il se repose avec trop de confiance sur des propositions abstraites et générales, qui quelquefois sont absolument inapplicables. Et quelques-unes de ses conjectures s'éloignent beaucoup de la simplicité de la nature.

Le système d'égalité que propose Mr. Godwin est, au premier coup-d'œil, le plus

beau et le plus séduisant qui ait jamais paru. Une amélioration de la société, due à la raison seule et à la conviction qu'elle opère, promet plus de constance et de stabilité, que tout ce qu'on pourroit obtenir par la force. L'exercice illimité de la raison individuelle est une doctrine imposante, qui semble l'emporter de beaucoup sur celles qui soumettent l'individu à servir le public en esclave. Le principe de la bienveillance, employé comme ressort principal de toutes les institutions sociales, et substitué à celui de l'amour de soi et de l'intérêt personnel, paroît au premier aspect un perfectionnement vers lequel doivent se diriger tous nos vœux. Il est impossible en un mot de contempler l'ensemble de ce magnifique tableau, sans éprouver des émotions d'admiration et de plaisir, et sans concevoir le désir de le voir réaliser. Mais, hélas! il ne se réalisera point. Car tous ces aperçus de bonheur ne peuvent guères être envisagés autrement, que comme un rêve et un fantôme brillant, produits par l'imagination. Ce séjour de félicité, ce concert d'hommages à la vérité et à la vertu, disparoissent à la lumière du jour, et font place au spectacle des peines réelles de la vie, ou

plutôt de ce mélange de biens et de maux dont elle est toujours composée.

Mr. Godwin, vers la fin du 3.me chap. de son VIIIme livre dit, en parlant de la population: « Il y a dans la société humaine, « un principe, par lequel la population est « perpétuellement maintenue au niveau des « moyens de subsistance. Ainsi, chez les « tribus errantes d'Asie et d'Amérique, on « ne voit en aucun temps dans la suite des « siècles, que la population se soit accrue « au point de rendre la culture de la terre « nécessaire. (1) » Ce principe ou cette force, dont Mr. Godwin parle comme d'une cause occulte, mystérieuse, dont il ne sonde point la nature, n'est autre chose, d'après tout ce que nos recherches ont pu nous fournir, que la dure loi de la nécessité, le malheur et la crainte du malheur.

La grande erreur de Mr. Godwin, et qui domine dans tout le cours de son ouvrage, est d'attribuer aux institutions humaines, tous les vices et toutes les calamités qui troublent la société. Les lois politiques et celles qui se rapportent à la propriété lui

---

(1) P. 460, in-8.° 2.^d^ edit.

paroissent les sources de tous les maux et de tous les crimes. Si ce système étoit fondé, on ne devroit pas envisager comme entièrement désespérée l'entreprise de bannir entièrement le mal du monde que nous habitons; et la raison seroit en effet l'instrument par lequel on pourroit se flatter d'opérer une si heureuse réforme. Mais le fait est que les maux causés par les institutions humaines, dont quelques-uns ne sont que trop réels, peuvent être envisagés comme légers et superficiels, en comparaison de ceux qui ont leur source dans les lois de la nature et dans les passions des hommes.

Dans un chapitre destiné à faire voir les grands avantages d'un système d'égalité, Mr. Godwin s'exprime ainsi: « L'esprit d'oppres-« sion, l'esprit de servitude, et l'esprit de « fraude; tels sont les fruits immédiats des « lois sur la propriété. Ces dispositions sont « toutes également contraires au perfection-« nement de l'intelligence. Elles engendrent « d'autres vices, l'envie, la malice, la ven-« geance. Dans un état de la société où tous « les hommes vivroient dans l'abondance, où « tous participeroient également aux bien-« faits de la nature, ces sentimens dépravés

« seroient nécessairement étouffés. Le principe étroit de l'égoïsme disparoîtroit. Nul « n'étant réduit à garder soigneusement sa « petite portion de biens, ou à pourvoir « à ses besoins avec anxiété, chacun per- « droit de vue son intérêt individuel pour « ne s'occuper que du bien commun. Per- « sonne ne seroit l'ennemi de son prochain, « car il n'y auroit plus de sujet de dispute; « bientôt en conséquence l'amour des hommes « reprendroit l'empire que lui assigne la rai- « son. L'esprit débarrassé des soins du corps, « se livreroit librement à de plus hautes pen- « sées et reprendroit ainsi ses habitudes na- « turelles. Chacun s'empresseroit à aider les « autres dans leurs recherches. » (1).

Voilà sans doute l'image du bonheur. Mais c'est un tableau purement imaginaire; et je ne crois pas qu'il soit besoin de beaucoup insister pour le faire sentir.

Les hommes ne peuvent pas vivre au sein de l'abondance. Il est impossible que tous partagent également les bienfaits de la nature. S'il n'y avoit point de lois sur la propriété, chaque homme seroit obligé de garder

(1) Political Justice, b. VIII, c. III, p. 458.

par la force sa petite portion de biens. L'égoïsme seroit dominant. Les sujets de dispute se renouvelleroient sans cesse. Chaque individu seroit tout occupé des soins du corps; il n'y en auroit pas un seul dont l'esprit pût se livrer à de plus hautes pensées.

Pour juger combien peu Mr. Godwin a étudié l'état réel de la société, il suffit de voir comment il résout la difficulté que fait naître l'accroissement illimité de la population. « La réponse à cette objection, » dit-il, « est manifestement, que raisonner de « la sorte, c'est prévoir des difficultés pla- « cées à une grande distance. Les trois quarts « du globe habitable sont encore incultes. « Les parties cultivées sont susceptibles d'a- « méliorations sans fin. La population peut « croître pendant des myriades de siècles, « sans que la terre cesse de suffire à la sub- « sistance de ses habitans. » (1).

J'ai déjà fait voir quelle est l'erreur de ceux qui s'imaginent qu'une population excédante ne peut causer la misère et la détresse, tant que la terre ne refuse pas de donner des produits croissans. Mais livrons-nous quelques

(1) Ibid. c. IX, p. 510.

instans, avec Mr. Godwin, à la pensée que son système d'égalité pourroit être réalisé pleinement; et voyons si la difficulté qu'il s'est flatté d'écarter, ne se feroit point sentir dans une forme de société si parfaite. Une théorie qui ne pourroit supporter aucune espèce d'application devroit sans doute être rejetée.

Supposons que dans l'île de la Grande-Bretagne on pût réussir à écarter toutes les causes du vice et du malheur. La guerre et les querelles ont pris fin. Plus de fabriques et de travaux malsains. Les hommes ne s'entassent plus dans les villes pour se livrer à l'intrigue, au commerce, à des plaisirs illicites. Des amusemens simples, raisonnables, salutaires, ont remplacé le jeu, le vin, la débauche. Les villes sont circonscrites dans une enceinte d'une juste étendue, qui ne peut avoir sur la santé de ceux qui les habitent aucune pernicieuse influence. Le plus grand nombre de ceux qui vivent dans ce paradis terrestre, se trouvent répandus dans des villages et dans des fermes dispersées par tout le pays. Tous les hommes sont égaux. Les travaux relatifs aux objets de luxe ont cessé, ceux de l'agriculture sont répartis entre tous de manière à ne charger personne.

Nous supposerons que le nombre des habitans et la quantité des produits sont dans cette île les mêmes qu'à présent. L'esprit de bienveillance qui y règne, guidé par la plus impartiale justice, fera la répartition du produit entre tous les membres de la société, de manière que chacun en ait selon ses besoins. Il seroit impossible à la vérité que tous eussent chaque jour de la nourriture animale; mais la nourriture végétale, mêlée de temps en temps d'une ration convenable de viande, suffiroit pleinement aux désirs d'un peuple frugal, et maintiendroit chez tous les individus qui le composent la santé, la vigueur et l'alacrité.

Mr. Godwin considère le mariage comme une fraude et un monopole (1). Nous supposerons donc le commerce entre les sexes établi sur le principe de la plus parfaite liberté. Mr. Godwin ne croit pas que cette liberté conduisît au mélange confus des liaisons. Et à cet égard je pense entièrement comme lui. Le goût de la variété est un goût vicieux, dépravé, contraire à la nature; il ne sauroit s'établir et s'étendre dans un état

(1) Polit. Justice, b. VIII. c. VIII. p. 498 et seq.

de la société à la fois simple et vertueux. Probablement chaque homme se choisiroit une compagne, et son union avec elle subsisteroit aussi long-temps qu'ils se conviendroient mutuellement. Il importeroit peu, selon Mr. Godwin, de savoir combien d'enfans auroit une femme, ou à qui ils appartiendroient. Les subsistances et tous les secours se porteroient d'eux-mêmes du lieu où ils abonderoient vers le lieu où le besoin s'en feroit sentir (1). Et chaque homme seroit tout prêt à fournir, selon sa capacité, l'instruction nécessaire à la génération naissante.

Certes je ne saurois concevoir une forme de société plus favorable à la population. L'indissolubilité du mariage, tel qu'il est actuellement établi, détourne incontestablement bien des personnes de s'engager dans ses liens. Un commerce exempt de toute contrainte n'inspireroit pas les mêmes craintes et donneroit lieu de former de très-bonne heure des liaisons de cette nature. Et comme nous avons supposé qu'en les formant on seroit sans inquiétude pour l'entretien de ses

(1) Ibid. p. 504.

enfans, sur cent personnes du sexe, il n'y en auroit pas une, je pense, qui à l'âge de vingt-trois ans ne fût devenue mère de famille.

De tels encouragemens donnés à la population, joints à la suppression de toutes les grandes causes de dépopulation, en vertu des suppositions précédentes, feroient croître le nombre des habitans avec une rapidité sans exemple. J'ai eu occasion de dire que les habitans des établissemens intérieurs de l'Amérique doublent leur population dans l'espace de quinze ans. Certainement l'Angleterre est un pays plus salubre que ne sont ces établissemens dans l'intérieur des terres en Amérique. Et comme nous avons supposé que toutes les maisons de l'île seroient aérées et saines, et que les encouragemens à la population y seroient encore plus grands qu'en Amérique; on ne voit pas de raison pour que le nombre des habitans n'y doublât pas, si cela est possible, en moins de quinze années. Mais pour être sûrs de rester dans notre estimation en deçà de la limite réelle, nous fixerons cette période de doublement à vingt-cinq ans, période plus lente que celle que l'on sait avoir eu lieu dans les États-Unis de l'Amérique.

On ne peut douter que l'égalité établie entre les propriétés, jointe à la direction du travail vers l'agriculture, conformément à nos suppositions, n'augmentât beaucoup le produit du pays. Il ne faut pas croire néanmoins que, pour satisfaire aux demandes d'une population douée d'un accroissement si rapide, la demi-heure de travail par jour, déterminée par les calculs de M. Godwin, pût suffire. Il est probable que la moitié du temps de chaque homme y devroit être employée. Mais même avec ce travail ou un travail plus grand, toute personne au fait de la nature du sol, du degré de fertilité des terres cultivées et de stérilité des terres incultes, aura quelque peine à croire qu'en vingt-cinq ans on pût en doubler le produit. Le seul moyen possible seroit de faire passer la charrue sur les terres en prés ou en pâturages, et de renoncer presqu'absolument à toute nourriture animale (1). Mais probablement un tel plan se détruiroit lui-même. En effet, le terrain en Angleterre a besoin d'engrais pour donner de grands produits; et les bestiaux semblent nécessaires pour donner

(1) Voyez la note A à la suite de ce chapitre.

l'espèce d'engrais qui convient le mieux à ce sol.

Quelque difficile qu'il soit d'opérer ce doublement de produit en vingt-cinq ans, supposons tontefois qu'on y est parvenu. A la fin de cette période, la nourriture, quoique presqu'entièrement végétale, seroit du moins suffisante pour entretenir en état de bonne santé la population doublée et portée au nombre de 22 millions.

Mais durant la période suivante, où trouvera-t-on de la nourriture pour satisfaire aux importunes demandes d'un nombre d'habitans toujours croissans? Où ira-t-on chercher de nouvelles terres à défricher? Où prendra-t-on les engrais nécessaires pour améliorer celles qui sont en culture? Certainement, parmi ceux qui ont en ce genre quelques connoissances, on n'en trouvera pas qui croient possible d'accroître le produit, pendant cette seconde période, d'une quantité égale à celle dont il a crû dans le cours de la première. Nous admettrons cependant cette loi d'accroissement du produit, toute improbable qu'elle est. La force de l'argument que je pose permet de faire des concessions presque illimitées. Mais après cette conces-

sion, il resteroit encore, à l'expiration du second terme, onze millions d'individus dépourvus de toutes ressources. Une quantité de produits suffisante pour nourrir sobrement 33 millions devroit à cette époque être répartie à 44 millions.

Que devient, hélas! ce tableau où l'on nous peignoit les hommes, vivant au sein de l'abondance, sans qu'aucun d'eux eût besoin de s'occuper avec anxiété de ses moyens de subsistance; étrangers au principe étroit de l'égoïsme; libres d'exercer leur intelligence sans s'abaisser aux soins du corps? Ce brillant ouvrage de l'imagination s'évanouit au flambeau de la vérité. L'esprit de bienveillance, que l'abondance fait éclore et alimente, est comprimé par le sentiment du besoin. Les passions basses reparoissent. L'instinct, qui dans chaque individu veille à sa propre conservation, étouffe les émotions plus nobles et plus douces. Les tentations sont trop fortes pour être vaincues. Le blé est cueilli avant sa maturité; on en amasse secrètement au-delà de la portion légitime. Bientôt tous les vices, qu'engendre la fausseté, naissent et marchent à sa suite. Les subsistances ne vont plus d'elles-mêmes chercher les mères

chargées d'une nombreuse famille. Les enfans souffrent faute de nourriture. Les vives couleurs de la santé font place à la pâleur livide. En vain la bienveillance jette encore quelques étincelles mourantes; l'amour de soi, l'intérêt personnel, étouffe tout autre principe et exerce dans le monde un empire absolu.

Il n'y a, en tout ceci, aucune de ces institutions humaines, auxquelles Mr. Godwin attribue tous les vices des cœurs dépravés (1). Ces institutions ne sont point venues mettre en opposition le bien public et le bien particulier. Il n'a été créé aucun monopole qui ait réservé à un petit nombre des avantages, que la raison prescrit de rendre communs à tous. On ne peut point dire qu'aucun homme ait été excité par d'injustes lois à violer l'ordre. La bienveillance régnoit dans tous les cœurs. Et voilà cependant qu'après une courte période de cinquante ans, la violence, l'oppression, la fraude, la misère, les vices les plus odieux, qui troublent et déshonorent la société actuelle, se sont manifestés de nouveau, et paroissent avoir été engendrés par

(1) Polit. Justice, b. VIII. c. III. p. 340.

les lois même de notre nature, sans qu'aucun réglement humain ait exercé ici son influence.

Si nous ne sommes pas encore convaincus, passons à la troisième période de vingt-cinq ans; et nous verrons 44 millions d'individus sans ressource. A la fin du premier siècle, la population s'élevera à 176 millions, tandis qu'il n'y aura de nourriture que pour 55 millions; en sorte que 121 millions n'auront aucun moyen de subsister. A cette époque, le besoin se feroit sentir partout; la rapine et le meurtre seroient dominans. Et cependant nous avons supposé un accroissement illimité du produit annuel; tel même que le plus hardi spéculateur n'oseroit jamais l'espérer.

Cet aspect, sous lequel s'offre à nous la difficulté que le principe de population a fait naître, est bien différent sans doute de celui que présente cette expression de Mr. Godwin: « La population peut croître pendant « des myriades de siècles, sans que la terre « cesse de suffire à la subsistance de ses habitans. »

Je sais fort bien que les millions excédans dont j'ai parlé, n'auroient jamais existé. C'est une observation parfaitement juste de Mr.

Godwin, « qu'il y a, dans la société humaine « un principe, par lequel la population est « perpétuellement maintenue au niveau des « moyens de subsistance. » La seule question qui reste à résoudre est celle-ci : Quel est ce principe ? Est-ce une cause obscure et cachée ? Est-ce une intervention mystérieuse du ciel, qui à certaines époques réglées vienne frapper les hommes d'impuissance et les femmes de stérilité ? Ou est-ce une cause à notre portée, ouverte à nos recherches ; une cause qui agisse constamment sous nos yeux, quoiqu'avec divers degrés de force, dans toutes les situations où l'homme se trouve placé ? N'est-ce pas le malheur, ou la crainte du malheur, inévitables résultats des lois de la nature, que les institutions humaines adoucissent, loin de les aggraver, bien qu'elles n'aient pas réussi à les prévenir ?

Il peut être intéressant d'observer comment, dans le cas que nous venons de supposer, quelques-unes des principales lois, qui jusqu'ici ont gouverné la société, seroient successivement dictées par la plus absolue nécessité. L'homme, selon Mr. Godwin, est le produit des impressions qu'il éprouve. L'aiguillon du besoin ne se feroit donc pas

sentir long-temps, sans qu'il en résultât quelques violations des fonds réservés soit au public soit aux particuliers. Lorsque ces violations se multiplieroient et deviendroient considérables par leur objet, les esprits les plus actifs et les plus étendus ne manqueroient pas de s'apercevoir, qu'avec un accroissement rapide de population, le produit annuel commenceroit bientôt à diminuer. L'urgence du cas feroit sentir la nécessité de prendre sans délai quelques mesures de sûreté. On convoqueroit une assemblée, où l'on exposeroit les dangers de la situation actuelle. Tant que nous avons vécu dans l'abondance, diroit-on, il étoit peu important que quelques-uns travaillassent moins que d'autres, et que les parts de chacun ne fussent pas exactement égales; car chacun de nous étoit disposé à subvenir aux besoins de son prochain. Maintenant il ne s'agit plus de savoir si chacun est prêt à donner ce qui lui est inutile, mais ce qui lui est nécessaire pour vivre. Les besoins, ajouteroit-on, surpassent beaucoup les moyens d'y satisfaire. Ils se sont fait sentir d'une manière si pressante, à cause de l'insuffisance du produit, qu'il en est résulté de graves violations de la

justice. Ces violations ont déjà arrêté l'accroissement des subsistances; et si on n'y porte remède, elles jetteront le trouble dans la communauté. En conséquence une impérieuse nécessité nous force d'accroître à tout prix nos produits annuels. Pour cet effet il est inévitable de faire une division plus complète des terres, et de protéger par les sanctions les plus fortes la propriété de chacun de nous contre les violations à venir.

On opposeroit peut-être à ce discours, que l'accroissement de fertilité sur certains sols et d'autres accidens pourroient à la longue rendre quelques portions plus que suffisantes à l'entretien du propriétaire; et que, si le règne de l'amour de soi, ou de l'intérêt personnel, venoit une fois à s'établir, ces riches refuseroient de céder leur superflu à leurs frères autrement que par voie d'échange. On leur répondroit en déplorant avec eux cette suite inévitable du nouvel ordre de choses, mais en leur faisant observer combien un tel mal est préférable à ceux qu'entraîne le défaut de sûreté dans la propriété. La quantité de nourriture qu'un homme peut consommer, leur diroit-on, est nécessairement limitée par l'étroite capacité de son

estomac. Il n'y a pas lieu de croire qu'après avoir contenté sa faim, celui qui aura du superflu le jette sans en faire usage. Il l'échangera donc contre le travail des autres membres de la société, pour qui un tel marché vaut mieux que de succomber au besoin.

Il paroît donc bien probable qu'on en viendroit à établir des lois sur la propriété, assez semblables à celles qui ont été adoptées par tous les peuples civilisés; et qu'on les envisageroit comme un moyen, insuffisant sans doute, mais enfin le meilleur qui soit à notre portée, de remèdier aux maux de la société.

A la suite de cette discussion, il en naîtroit une autre qui lui est intimement liée. On traiteroit la question du commerce des sexes. Ceux qui auroient reconnu la vraie cause de la détresse générale, représenteroient que la certitude acquise à chaque père de famille de voir tous ses enfans entretenus par la bienveillance sociale, rendoit absolument impossible de faire produire à la terre de quoi nourrir toute cette population croissante. Lors même, diroient-ils, que toute l'attention, tout le travail, dont tous les individus de la société sont capables, se di-

rigeroient vers ce seul objet ; lors même que la propriété seroit mise au-dessus de toute atteinte; lors même que, par ce moyen et par tous les encouragemens imaginables, on parviendroit à obtenir le plus grand produit annuel, auquel on puisse raisonnablement aspirer; toutefois l'accroissement de la nourriture n'atteindroit point celui de la population, qui est infiniment plus rapide. Il faut donc absolument opposer à la population quelque obstacle. Le plus simple et le plus naturel de tous semble être d'obliger chaque père à nourrir ses enfans. Cette loi servira de règle et de frein à la population; car enfin l'on doit croire qu'aucun homme ne voudra donner le jour à des êtres infortunés, qu'il se sentira incapable de nourrir, mais s'il s'en trouve qui commettent une telle faute, il est juste que chacun d'eux supporte individuellement les maux, qui en seront la suite et auxquels il se sera volontairement exposé.

L'institution du mariage, ou du moins l'obligation expresse ou tacite de nourrir ses enfans, semble devoir être le résultat naturel de cette discussion, au sein d'une communauté pressée par le sentiment du besoin.

Le spectacle qu'une telle communauté nous

offre laisse apercevoir une raison bien naturelle de la différence que l'opinion met entre les deux sexes relativement à la chasteté. Il n'y a pas lieu en général de supposer qu'une femme puisse suffire par elle-même à l'entretien de sa famille. Ainsi lorsqu'une femme consent à vivre avec un homme, sans aucun engagement préalable pour l'entretien de leurs enfans; et que cet homme, inquiet pour lui-même, l'abandonne; les enfans retombent à la charge de la société ou périssent. Afin donc de prévenir le retour fréquent d'une faute, qu'il sembloit dur de réprimer par des peines afflictives; on la punit par le mépris. Il faut remarquer en outre que, chez une femme, ce genre de délit est plus manifeste, et que l'on peut moins s'y méprendre. On ne connoît pas toujours le père d'un enfant; il est bien rare qu'on ait le même doute sur sa mère. On répandit donc plus fortement le blâme sur la personne dont la faute étoit à la fois plus pleinement prouvée et plus nuisible à la société. La société imposa à chaque homme, par des lois positives, l'obligation de nourrir ses enfans. Du reste les inquiétudes et le travail qui sont le partage de ceux qui ont famille, joints à

cette espèce de blâme qu'encourt celui qui fait le malheur d'un autre, parurent être pour l'homme coupable, une peine suffisante.

Que de nos jours une femme soit presque bannie de la société pour une faute qui chez les hommes reste presque impunie, c'est sans doute une espèce d'injustice. Mais si l'origine de cet inégal traitement ne peut entièrement le justifier, elle en fournit du moins une explication naturelle, puisque c'étoit le moyen le plus simple et le plus efficace de prévenir le fréquent retour d'une faute, qui avoit pour la société les suites les plus graves. Le souvenir de cette origine se perd maintenant dans la nouvelle suite d'idées que la coutume a introduite. Un usage né du besoin est maintenu par la délicatesse; et il est surtout consacré dans la partie de la société, qui est le moins exposée au besoin.

Ainsi s'établirent dans le monde les deux lois fondamentales de la société, le maintien de la propriété, et l'institution du mariage; et dès-lors, on vit naître l'inégalité des conditions. Ceux qui vinrent au monde après l'époque de la répartition des propriétés trouvèrent la terre occupée. Si leurs parens, chargés de famille, refusoient de pourvoir à leur en-

tretien, à qui pouvoient-ils avoir recours? On avoit éprouvé les inconvéniens de l'égalité, qui donnoit à chaque homme le droit de répéter sa part des produits de la terre. Les membres d'une famille nombreuse ne pouvoient donc plus se flatter d'obtenir, comme une dette, quelque portion de l'excédant de ces produits. Les lois de la nature humaine condamnoient ainsi quelques individus à sentir le besoin; et bientôt le nombre de ces individus se multiplia tellement que l'excédant du produit n'y pouvoit même plus suffire. Pour répartir cet excédant proportionnellement au mérite de chacun, il auroit fallu prononcer des jugemens d'une extrême délicatesse. Les propriétaires durent s'attacher dans leur choix à quelque marque distinctive plus sûre et plus évidente. Il parut juste et naturel, qu'à l'exception de quelques cas très-particuliers, ce choix tombât sur ceux qui auroient les moyens et la volonté d'augmenter par leur travail le produit auquel ils vouloient participer; puisqu'il devoit en résulter pour la communauté même un avantage manifeste, et que les propriétaires devoient être mis en état par ce nouvel arrangement de fournir des alimens à un plus

grand nombre de personnes. Voilà donc tous les hommes, que presse le besoin, obligés d'offrir leur travail en échange de leur nourriture. Le fonds destiné à mettre le travail en activité, est donc la quantité de nourriture possédée en somme par les propriétaires de terre, au-delà de ce qui suffit à leur propre consommation. Quand les demandes faites sur ce fonds étoient grandes et multipliées, il arrivoit naturellement qu'on le répartissoit en portions très-petites. Le travail étoit mal payé. Les hommes offroient leur travail pour le plus étroit nécessaire; l'accroissement des familles étoit arrêté par les maladies et par la misère. Si au contraire le fonds croissoit rapidement, s'il étoit considérable en comparaison des demandes, les portions dans lesquelles on le divisoit étoient plus grandes. Nul homme ne consentoit à travailler, si on ne lui donnoit en échange une assez ample provision de nourriture. Les ouvriers vivoient à leur aise; et se trouvoient en état d'élever des enfans nombreux et bien portans.

C'est principalement de l'état de ce fonds, que dépend de nos jours, en tout pays, le bonheur ou le malheur du peuple. Et c'est

du bonheur ou du malheur du peuple, que dépend principalement l'état progressif, stationnaire, ou rétrograde, de la population.

Il paroît donc qu'une société, fondée sur le plan le plus beau que l'imagination puisse concevoir; animée par le principe de la bienveillance, et non par celui de l'amour de soi ou de l'intérêt personnel; dans laquelle toutes les dispositions vicieuses seroient corrigées par la raison, et non par la force; dégénéreroit, très-vite, par une suite des lois inévitables de la nature, et nullement par la méchanceté primitive de l'homme ou par l'effet des institutions humaines; qu'elle retomberoit dans une forme de société peu différente de celle qui existe actuellement sous nos yeux; qu'elle offriroit, comme celle-ci, une classe d'ouvriers et une classe de propriétaires; et que le ressort mouvant de la grande machine sociale seroit, pour l'une comme pour l'autre, l'amour de soi ou l'intérêt personnel.

Dans la supposition dont j'ai usé, l'accroissement de la population est incontestablement moindre, et l'accroissement du produit incontestablement plus grand, que dans la réalité. Il y a tout lieu de croire que, dans

les circonstances que nous avons feintes, la population croîtroit plus rapidement qu'on ne l'a jamais vue croître. Si donc nous adoptons pour la période de doublement quinze années au lieu de vingt-cinq, et si nous réfléchissons au travail nécessaire pour doubler, s'il est possible, le produit annuel dans un temps aussi court; nous n'hésiterons pas à prononcer, qu'en supposant le plan d'égalité de Mr. Godwin établi et porté au plus haut point de perfection, il seroit infailliblement détruit et renversé par le principe de population en moins de trente années.

Je n'ai point en tout ceci fait entrer l'émigration en ligne de compte, par une raison fort simple. Si l'on établissoit des sociétés sur le même plan d'égalité dans toute l'Europe, il est évident que dans toutes les contrées de cette partie du monde, les mêmes effets se feroient sentir; et qu'étant surchargées de population; elles ne pourroient offrir une retraite à de nouveaux habitans. Si ce magnifique plan n'étoit réalisé que dans une seule île; certainement il faudroit que l'établissement eût fort dégénéré, ou que le bonheur, qui devoit en être la suite, fût fort inférieur à notre attente, pour que ceux qui

en jouiroient consentissent à y renoncer, et à se soumettre aux gouvernemens imparfaits du reste du monde, ou aux difficultés inséparables d'un nouvel établissement.

NOTE A, *sur la nourriture animale et végétale.*

SELON un calcul de Mr. Mackie, pour nourrir la population de la Grande-Bretagne avec des végétaux, il suffiroit de 2,112 716 acres de bonnes terres, tandis que pour la nourrir avec des alimens tirés du règne animal, il en faudroit 44,475 478.

Sur quoi l'on peut observer que la population réelle de la Grande-Bretagne, se nourrissant d'alimens mêlés et principalement de végétaux, doit employer à cet usage un nombre d'acres intermédiaires, plus voisin du premier nombre que du second.

Mr. Benj. Bell estime à 62 millions d'acres toutes les terres de la Grande-Bretagne. Déduisant de ce nombre les terres inutiles à la culture, il en reste 52 millions pour toute espèce de productions. Et tel est, selon cet auteur, l'état imparfait de l'agriculture angloise, que de toute cette étendue de terrain il n'y a que trois millions d'acres, qui, étant semés en grains, soient cultivés d'une manière convenable : tellement que ces trois millions d'acres produisent seuls de quoi pourvoir à peu près à la

moitié de la consommation totale que l'île fait en grains, puisqu'ils rendent 22,500000 quarters. Ces trois millions d'acres font environ la neuvième partie de toutes les terres, qui, dans la Grande-Bretagne, sont destinées au labourage. *De la disette par* BENJ. BELL, *à Genève, chez J. J. Paschoud, 1804. Trad.*

CHAPITRE III.

Des systèmes d'égalité. (Suite.)

DES personnes, dont j'honore le jugement, m'ont fait remarquer, il y a déjà quelques années, qu'il pourroit convenir, dans une nouvelle édition, d'écarter la discussion des systèmes d'égalité, de Wallace, Condorcet et Godwin, comme ayant beaucoup perdu de son intérêt, et comme n'étant pas très-étroitement liée à l'objet principal de cet Essai; qui est d'expliquer et d'éclaircir la théorie de la population. Mais indépendamment de l'espèce d'attachement que je dois avoir naturellement pour cette partie de mon ouvrage qui m'a conduit à en développer le sujet principal; je crois fermement qu'il falloit consigner quelque part une réponse à ces systèmes d'égalité qui fût fondée sur le principe de population; et peut-être une telle réponse doit avoir autant d'effet, lorsqu'elle se trouve placée parmi les éclaircissemens et les applications du principe de population, que partout ailleurs.

Dans toutes les sociétés humaines, et surtout dans celles où la civilisation a fait le plus de progrès et dont l'état est le plus amélioré, les premières apparences sont de nature à persuader aux observateurs superficiels, que l'on pourroit obtenir un grand changement en mieux par l'établissement d'un système d'égalité et de propriété commune. Ils voient d'un côté l'abondance, de l'autre le besoin; il leur paroît que le remède naturel et manifeste seroit une égale répartition des produits. Ils voient une prodigieuse quantité de travail se perdre sur des objets mesquins, inutiles, quelquefois même nuisibles, tandis que l'on pourroit l'épargner en entier ou l'employer d'une manière plus satisfaisante. Ils voient les inventions se succéder dans la construction des machines, dont l'effet devroit être, à ce qu'il semble, de diminuer considérablement la somme des travaux. Et toutefois avec ces moyens apparens de répandre de toutes parts l'abondance, le loisir et le bonheur, ils voient que les travaux des hommes qui forment la grande masse de la société ne diminuent point, et que leur sort, s'il n'empire pas, ne s'améliore pas du moins d'une manière sensible.

Dans de telles circonstances, il n'y a pas lieu de s'étonner que l'on voie se renouveler sans cesse des propositions tendant à établir quelque système d'égalité. A certaines époques à la vérité auxquelles le sujet à été discuté à fond, ou à la suite de quelque grande tentative en ce genre qui a complétement échoué, il doit arriver que la question reste quelque temps dormante, et que les opinions des partisans de l'égalité soient rangées parmi ces erreurs dont le règne a pris fin et dont on suppose que l'on n'entendra plus parler. Mais il est probable que si le monde duroit encore plusieurs milliers d'années, les systèmes d'égalité, seroient au nombre de ces erreurs dont parle Dugald Stewart (1), qui, comme les airs d'un orgue ambulant, reparoissent d'époque en époque.

Je suis porté à faire ces remarques, et à ajouter quelque chose à ce que j'ai dit sur les systèmes d'égalité, au lieu d'en abandonner la discussion, parce qu'il y a en ce moment une tendance à faire revivre de tels systèmes.

Un homme, pour qui j'ai un vrai respect,

---

(1) *Preliminary dissertation to supplement to the Encyclopædia Britannica*, p. 121.

Mr. Owen, de Lanark, a publié dernièrement un ouvrage intitulé, *Nouvel aspect de la société* (2), qui a pour but de préparer le public à l'introduction d'un système de communauté de travail et de biens. On sait aussi que l'opinion s'est répandue parmi les classes inférieures de la société, que la terre est la ferme du peuple; que la rente qui en provient doit être également répartie entre tous; que c'est par l'injustice et l'oppression des propriétaires ou des régisseurs de son bien, que le peuple a été dépouillé des bénéfices auxquels il avoit droit et qui étoient son légitime héritage.

M. Owen est, à ce que je crois, un homme réellement bienveillant et qui a fait beaucoup de bien. Tout ami de l'humanité doit désirer du fond du cœur le succès de ses efforts pour obtenir un acte du parlement, qui limite les heures du travail des enfans employés dans les fabriques de coton, et pour empêcher qu'on ne les y emploie à un âge trop tendre. Il a droit à être écouté dans tout ce qui a rapport à l'éducation, par l'expérience et les lumières qu'il ne peut

(1) *A new view of Society.*

manquer d'avoir acquises en suivant, pendant plusieurs années, deux mille ouvriers de fabrique, et par le succès que ses méthodes ont, dit-on, obtenu. Une théorie qu s'annonce comme fondée sur une pareille expérience est digne sans doute de plus d'attention que celles qui sont le fruit de la simple méditation du cabinet.

Quant aux opinions sur les terres, elles reposent sur des bases fragiles, et décélent beaucoup d'ignorance. Mais les erreurs de la classe ouvrière doivent être traitées avec indulgence et même avec égards. Elles sont le résultat naturel et excusable de la situation et des lumières bornées des ouvriers, qui les exposent à être déçus par les apparences, et par les artifices de quelques intrigans. A l'exception d'un petit nombre de cas, ce doit être toujours le vœu de ceux qui ont plus d'instruction qu'eux, de les voir ramener à la connoissance de la vérité, par la patience et par l'éducation plus généralement répandue, plutôt que par des moyens plus sévères.

Après ce qui a été dit, dans les chapitres précédens, sur les systèmes d'égalité, il me paroît peu nécessaire d'en entreprendre une réfutation régulière. Je ne veux que présen-

ter un motif nouveau de consigner par écrit une réponse à ces systèmes, fondée sur le principe de population, et donner à cette réponse une forme concise et facilement applicable.

On peut opposer deux argumens décisifs à de tels systèmes. L'un est que, soit en pratique, soit en théorie, un état d'égalité ne peut offrir des motifs d'activité suffisans pour vaincre la paresse naturelle de l'homme, pour l'engager à donner à la terre la meilleure culture, pour se livrer au travail des fabriques et produire les divers objets de consommation qui embellissent son existence.

L'autre est fondé sur l'inévitable pauvreté où doit très-vite aboutir tout système d'égalité. C'est le résultat nécessaire de la tendance de la race humaine à se multiplier plus rapidement que ses moyens de subsistance, à moins qu'un tel accroissement ne soit prévenu par des moyens beaucoup plus cruels que ceux qui naissent de l'établissement propriétaire, et de l'obligation imposée à tout homme, par les lois divines et par celles de la nature, de nourrir ses enfans.

Le premier de ces argumens m'a toujours paru concluant. Un état dans lequel l'inéga-

lité des conditions offre à la bonne conduite sa récompense naturelle, et inspire à tous l'espérance de s'élever et la crainte de déchoir, est sans contredit le plus propre à développer les facultés de l'homme et l'énergie du caractère; à exercer et perfectionner sa vertu (1). L'histoire atteste que, dans tous les cas où l'égalité a été établie, le manque de stimulant a eu l'effet d'abattre et d'amortir toute espèce d'ardeur et d'émulation sociale.

Il se peut néanmoins que ni l'expérience ni la théorie ne ferment entièrement la bouche aux partisans de ce système. Ils diront que les exemples de l'établissement de l'égalité dont l'histoire nous a transmis la mémoire sont si rares, ou si rapprochés de l'état de barbarie, que l'on n'en peut rien conclure relativement aux peuples civilisés; que dans

(1) Ce sujet a été habilement traité dans un ouvrage sur la création (*on the Records of the Creation and the moral attributes of the Creator*) du Rév. J. B. Sumner, publié récemment; ouvrage digne d'éloges, et que je souhaite de voir bientôt aussi répandu qu'il mérite de l'être. [*]

(*) Nous en avons donné des extraits dans la *Bibliothèque Universelle* en 1818. *P. P. p.*

les cas même où l'antiquité nous montre des sociétés presque exemptes d'inégalité on a vu déployer une grande énergie de caractère; et que dans les temps modernes, quelques sociétés, telles en particulier que celle des Moraves ont mis en commun une grande partie de leur propriété, sans que leur activité industrieuse en ait souffert. Ils diront encore, qu'en supposant que l'inégalité des conditions ait été nécessaire pour tirer l'homme sauvage de son apathique indolence et le faire passer à la vie active et intelligente que comporte la civilisation, il ne s'ensuit pas de là que le même stimulant soit indispensable pour entretenir cette énergie et cette activité, lorsqu'une f is elles ont été excitées. On peut *donc* laisser les hommes jouir des bienfaits de l'état de civilisation, sans les soumettre à l'action d'un stimulant, qui comme tant d'autres, après avoir produit un effet avantageux, finit, si on n'en suspend l'action, par amener la foiblesse, la maladie et la mort.

De tels raisonnemens ne sont pas de nature à convaincre ceux qui ont étudié le cœur humain. Mais ils ont quelque chose de plausible, et ne peuvent pas être réfutés

d'une manière si décisive, que la proposition d'une tentative en ce genre puisse au premier coup-d'œil être taxée d'absurdité.

Le second argument contre les systèmes d'égalité, celui qui se fonde sur le principe de population, a cet avantage que, non-seulement il est généralement et uniformément confirmé par l'expérience de tous les temps et de tous les lieux, mais qu'il est si clair en théorie, qu'on ne sauroit imaginer une réponse à y faire qui ait la plus foible apparence de vérité, et qu'en conséquence il ne laisse aucun prétexte pour entreprendre une nouvelle expérience. C'est une affaire de calcul, et du plus simple calcul, appliqué aux qualités connues du sol, et au rapport existant entre les morts et les naissances, tel qu'on l'observe presque dans chaque village. Il y a plusieurs paroisses en Angleterre, où, malgré la difficulté d'entretenir une famille, qui a *nécessairement* lieu dans un pays bien peuplé, le rapport des naissances aux morts (sans déduction pour les omissions aux registres) est de 2 à 1. Ce rapport combiné avec celui de 1 à 50, qui exprime la mortalité commune des campagnes, doubleroit la population en 41 ans, s'il n'y avoit point d'é-

migration de la paroisse. Mais dans tout système d'égalité, soit dans celui de Mr. Owen, ou dans l'association paroissiale en terres, non-seulement il n'y auroit aucun moyen de trouver quelque secours en sortant de sa paroisse, mais l'accroissement, dans les premiers temps, seroit beaucoup plus considérable qu'il ne l'est dans l'état présent de la société. Qu'est-ce donc, je le demande, qui préviendroit la diminution graduelle de la partie du produit répartie à chaque individu? Qu'est-ce qui empêcheroit que cette diminution ne fût portée jusqu'au dernier terme du besoin et de l'indigence? (1)

---

(1) Dans le système Spencéen, tel qu'il a été publié par le secrétaire de la Société des Philanthropes Spencéens, il arrive par malheur qu'après avoir fait toutes les déductions *proposées* pour les dépenses du gouvernement, et des autres corps jugés nécessaires, il ne reste absolument rien; en sorte que, même au premier moment, le peuple n'auroit pas un sou à répartir, et cela dans la supposition de l'entière abolition de la dette nationale sans la moindre indemnité aux créanciers.

La rente annuelle de la terre, des maisons, des mines et des pècheries est estimée à 150 millions sterlings, ce qui est à peu près le triple de son montant

Cette question est simple et facile à entendre. Personne sans doute ne doit proposer ou appuyer un système d'égalité, s'il est hors d'état d'y faire une réponse raisonnable du moins en théorie. Mais même en théorie, je n'ai jamais ouï faire une telle réponse ni rien qui en approchât.

On a fait là-dessus une observation bien superficielle. Il y a contradiction, a-t-on dit, à compter sur l'efficace de la contrainte morale dans une société avancée et progressive soumise au système actuel, et de ne pas compter sur son efficace dans un système d'égalité, tandis que ce dernier système suppose l'instruction fort généralement répandue, et un grand progrès de l'esprit humain. Ceux qui raisonnent ainsi ne voient donc pas que les encouragemens et les motifs à la pratique de la contrainte morale

---

réel. Et toutefois, en partant de cette estimation exorbitante, on trouve, calcul fait, que la répartition ne s'élèveroit guères qu'à quatre livres sterlings par tête, ce qui ne surpasse pas ce qui est donné à quelques individus sur le fonds de la taxe des pauvres. Misérable fortune! et qui iroit toujours en diminuant.

sont détruits dans le système d'égalité et de communauté.

Supposons que, dans un tel système, malgré beaucoup d'efforts pour produire des alimens, la population tende fortement à passer la limite des subsistances, et qu'ainsi la pauvreté devienne universelle. Il est évident que, dans de telles circonstances, pour prévenir la plus dure famine, il faut que le taux d'accroissement de la population diminue. Mais qui sont ceux qui exerceront la vertu prescrite en ce cas, et qui retarderont l'époque de leur mariage, ou ne se marieront point du tout? Il ne paroît pas que ce soit une suite nécessaire de l'établissement d'un système d'égalité, que toutes les passions humaines soient subitement amorties. Mais si elles doivent subsister, les personnes qui auroient le désir de se marier trouveroient dur d'être du nombre de ceux qui résistent à leurs penchans. Tous étant égaux et placés dans des circonstances semblables, on ne sauroit voir pourquoi un individu se croiroit obligé à la pratique d'un devoir que d'autres dédaigneroient d'observer. Il faudroit pourtant que cela se fît, sous peine pour tous de la plus cruelle souffrance. Dans l'état d'éga-

lité, une telle gêne ne pourroit être obtenue que par une loi. Mais qui la feroit exécuter, et comment en puniroit-on la violation? Infligeroit-on une flétrissure, montreroit-on au doigt tout homme qui contracteroit un mariage précoce? Lui feroit-on subir la peine du fouet? Le condamneroit-on à plusieurs années de prison? Exposeroit-on ses enfans? Tous les châtimens que l'on pourroit inventer pour un délit de cette espèce ne sont-ils pas révoltans, contraires à la nature? Et cependant, s'il est absolument nécessaire, pour prévenir la plus affreuse misère, de réprimer de quelque manière la tendance aux mariages précoces lorsque le pays ne peut nourrir qu'une population lente dans son progrès ; l'imagination la plus fertile peut-elle concevoir un expédient plus naturel, plus juste, plus conforme aux lois divines et aux lois humaines tracées par les génies les plus éclairés, que de rendre chaque individu responsable de l'entretien de ses enfans ; c'est-à-dire, de faire en sorte qu'il soit assujetti à tous les inconvéniens, à tous les embarras qui résultent naturellement de sa facilité à suivre ses goûts, sans jamais être exposé à cet égard, à porter la peine des foiblesses d'autrui?

Que le sentiment de la difficulté d'élever une nombreuse famille ait dans toutes les classes, beaucoup d'influence pour prévenir les mariages précoces au sein d'une société civilisée; que cette influence doive s'accroître, dans les classes inférieures, à mesure qu'elles croîtront en prudence et en lumières; c'est ce dont personne ne peut douter. Mais l'opération de cet obstacle naturel dépend exclusivement de l'existence des lois de la propriété et des successions; et dans un état d'égalité et de communauté des biens, il ne pourroit être remplacé que par un réglement artificiel d'un tout autre caractère et tout autrement contraire à la nature. C'est ce que Mr. Owen a très-bien senti, et il a mis à contribution toutes ses facultés inventives, pour trouver quelque moyen de se soustraire aux difficultés que doit faire naître le progrès de la population, dans l'état social auquel il aspire. L'impossibilité absolue où il s'est vu d'en offrir aucun qui ne fût ou contraire à la nature, ou immoral, ou cruel au plus haut degré, joint au nombre de ceux qui, chez les anciens (1) et chez

(1) On a déjà vu, au chap. 13 du L. I. les déte-

les modernes, ont également échoué dans cette recherche, semble prouver assez que le second argument contre tout système d'égalité, cet argument qui se fonde sur le principe de population, n'admet aucune réponse plausible, même en théorie. Le fait, que la population tend à croître au delà des moyens de subsistance peut être vérifié dans presque tous les registres des paroisses de campagne de l'Angleterre. L'effet inévitable d'une telle tendance pour plonger le corps entier du peuple dans le besoin et dans la détresse, à moins que, de manière ou d'autre, le progrès de la population n'éprouve quelque retard, n'est pas moins manifeste; et l'impossibilité d'opérer ce retard dans un état d'égalité, sans quelque réglement contraire à la nature, immoral ou cruel, présente un argument qui s'applique avec une égale force contre tout système de ce genre.

tables moyens de contenir la population, qui ont été proposés par quelques anciens législateurs, dans le but de défendre et de maintenir leurs systèmes d'égalité.

CHAPITRE IV.

De l'émigration.

QUOIQUE, dans le plan imaginaire que nous venons de discuter, l'émigration soit impraticable; il faut examiner les ressources qu'elle peut offrir dans la réalité. Il n'est pas probable sans doute, que l'industrie soit parfaitement dirigée partout à la fois sur la surface de la terre. Si donc, dans les pays bien cultivés, la population devient incommode, il semble que la nature offre à ce mal un remède bien simple; en ouvrant la voie de l'émigration à ces peuplades surchargées, et les invitant en quelque sorte à se transporter dans les lieux déserts ou moins habités. Et comme ces pays sont d'une étendue immense, cette ressource semble inépuisable, et parfaitement suffisante pour calmer toute espèce d'inquiétude à ce sujet, ou du moins pour les rejeter sur un avenir fort éloigné. Mais si nous consultons l'expérience, et que nous jetions les yeux sur les parties du globe où la civilisation n'a pas pénétré; ce prétendu remède ne paroîtra qu'un foible palliatif.

Les relations les plus certaines des établissemens formés en de nouvelles contrées nous présentent ces tentatives, comme étant accompagnées de dangers et de difficultés, plus graves que n'en auroient pu éprouver, dans leur ancienne patrie, ceux qui ont entrepris de la quitter. Le désir de se dérober au malheur, qui résulte en Europe de la difficulté de pourvoir à l'entretien d'une famille auroit laissé long-temps l'Amérique déserte; si des passions plus actives, telles que la soif de l'or, le goût des aventures, l'enthousiasme religieux, n'y avoient jeté de nombreux colons, et ne leur avoient fait surmonter les obstacles de toute espèce qui s'opposoient à leur établissement. Souvent même ces expéditions furent accompagnées de circonstances qui font frémir l'humanité, et qui étoient en opposition directe avec la fin vers laquelle l'émigration doit tendre. Quoiqu'on doive penser des habitans actuels du Mexique et du Pérou, on ne peut lire le récit de la conquête de ces deux pays, sans être frappé de cette triste pensée, que la race des peuples détruits étoit supérieure, en vertu aussi bien qu'en nombre, à celle du peuple destructeur.

Les parties de l'Amérique où les Anglois

s'établirent, étant très-peu peuplées, sembloient plus propres à l'établissement des nouvelles colonies. Celles-ci cependant éprouvèrent les plus grandes difficultés. A la Virginie, où W. Raleigh commença, et où lord Delaware acheva, un établissement de ce genre, trois tentatives successives échouèrent complètement. La moitié à peu près de la première colonie fut exterminée par les sauvages; le reste, harassé, en proie à la famine, abandonna le pays et revint dans son ancienne patrie sans ressource et sans espérance. La seconde colonie périt d'une manière inconnue: on croit que les indigènes égorgèrent toute cette peuplade, dont on n'a jamais eu de nouvelles. La troisième eut le même sort. La quatrième enfin fut réduite, par la faim et la maladie, dans l'espace de six mois, de 500 à 60; et retournoit en Angleterre dans le plus déplorable état, lorsqu'elle fut rencontrée, à l'ouverture de la baie de Chesapeak, par lord Delaware, qui avoit avec lui des provisions et toutes sortes de moyens de défense et de secours (1).

(1) Burke's America, vol. II, p. 219. Robertson, Liv. IV, p. 83. 86. *angl.*

Les premiers colons puritains, qui s'établirent dans la Nouvelle Angleterre, étoient en très-petit nombre. Ils y abordèrent dans une mauvaise saison, et vécurent entièrement des provisions qu'ils y avoient apportées. L'hiver fut prématuré et rigoureux. Le pays étoit couvert de bois, et fournissoit fort peu de productions propres à servir de rafraîchissemens à des hommes fatigués d'une si longue traversée et de moyens de subsistance à un peuple naissant. Le scorbut, le besoin, la rigueur du climat, en firent périr à peu près la moitié. Ceux qui survécurent ne furent point abattus. Soutenus par leur courage et par la satisfaction de se voir soustraits à l'autorité dans les affaires spirituelles, ils forcèrent enfin cette terre sauvage à les nourrir (1).

La colonie même de la Barbade, qui s'accrut ensuite avec tant de rapidité, rencontra les plus grands obstacles à son établissement. Au sein d'un pays désolé, privée de vivres, obligée d'abattre des forêts, dont les arbres étoient d'une grandeur et d'une dureté extraordinaires, elle fit d'abord les plus ché-

(1) Burke's America, vol. II. p. 144.

tives récoltes, et ne subsista que des secours précaires qu'elle reçut de la mère patrie (1).

Les tentatives des François, en 1663, pour faire à la Guiane un puissant établissement, eurent les plus fatales suites. Douze mille hommes furent débarqués dans la saison des pluies et mis sous des tentes. Là, dans l'inaction et le besoin, livrés à tous les ravages de la contagion et à tous les désordres qu'entraîne la paresse, presque tous périrent dans le désespoir. Deux mille d'entr'eux, que la force de leur constitution avoit fait résister à tant de maux, furent ramenés en France; et les 26 millions, qui avoient été consacrés à cette expédition, furent perdus sans ressource (2).

L'établissement récent de Port-Jackson, dans la Nouvelle Hollande, a présenté, pendant plusieurs années, au rapport de Mr. Collins, l'aspect le plus triste; et cette colonie a eu à lutter contre des difficultés de tout genre, pour atteindre l'époque où ses produits ont pu suffire à sa consom-

(1) Ibid. p. 85.

(2) Raynal, Histoire des Indes, T. VII. Liv. XIII. p. 43. 10 vol. in-8.° 1795.

mation. Il faut convenir qu'elles étoient aggravées par le caractère des colons. Mais celles qui dépendoient de l'insalubrité d'un sol nouvellement défriché, de la perte des premières récoltes, de l'incertitude des secours envoyés par la mère patrie, suffisoient pour répandre le découragement; de telles difficultés font assez sentir combien, pour établir une colonie dans des contrées sauvages, il faut de ressources et d'appui, et quelle indomptable constance doit se joindre à tous les moyens de succès.

Il en faut encore plus pour réussir dans de pareilles entreprises, au milieu des pays mal peuplés d'Europe et d'Asie. Car là le caractère guerrier des habitans et leur puissance nécessitent l'emploi d'une grande force militaire, pour se mettre à l'abri d'une entière et prompte destruction. Les plus puissans empires ont peine à couvrir leurs frontières, et à défendre le cultivateur des attaques de quelques voisins turbulens. L'impératrice de Russie, Catherine II, se vit contrainte de protéger, par des forteresses régulières, les colonies qu'elle avoit établies près du Volga. Les calamités auxquelles ses sujets furent exposés par les incursions des Tartares de la

Crimée lui fournirent un prétexte, juste peut-être, de prendre possession de cette presqu'île; d'en chasser une partie de ces peuples inquiets; et d'assujettir le reste à un genre de vie paisible.

Les difficultés que présente un nouvel établissement, et qui dépendent du sol, du climat, de la privation de toutes les commodités habituelles de la vie, sont à peu près les mêmes dans ces contrées qu'elles peuvent être en Amérique. Mr. Eton, dans sa description de l'Empire Ottoman (1), raconte que 75 000 Chrétiens furent contraints par le gouvernement russe d'émigrer de Crimée, pour aller habiter le pays abandonné par les Tartares Nogais. L'hiver étant venu avant que les maisons qui leur étoient destinées fussent achevées de bâtir, un grand nombre d'entr'eux n'eurent d'autre abri contre le froid, que des fosses pratiquées dans la terre et recouvertes de tout ce qui s'offrit à eux de propre à cet usage. La plupart périrent. Peu d'années après, il n'en restoit plus que sept mille. Le même auteur rapporte qu'une autre colonie venue d'Italie

(1) *Account of the Turkish Empire.*

sur les bords du Borislhène n'eut pas un meilleur sort, par la faute des commissaires chargés de pourvoir à tous ses besoins.

Il est inutile de multiplier les exemples; car tous les récits des nouveaux établissemens se ressemblent, et offrent partout le tableau des mêmes difficultés. Un correspondant du Dr. Franklin remarque avec raison qu'une des causes qui ont fait échouer tant d'entreprises de colonies, faites à grands frais par le public et les particuliers de diverses nations puissantes de l'Europe, est que les habitudes, tant morales que mécaniques, qui conviennent à la mère patrie, ne conviennent souvent en aucune façon à de nouveaux établissemens et aux circonstances imprévues dans lesquelles ils se trouvent placés. Il ajoute que jamais aucune des colonies angloises n'est parvenue à un certain degré de prospérité, avant d'avoir acquis les mœurs propres au pays dans lequel elle avoit été transportée. Pallas insiste sur ce point relativement aux colonies russes; il remarque qu'elles n'ont pas les habitudes qui conviennent à leur situation, et que c'est une des causes qui les ont empêchées de faire les progrès qu'on avoit droit d'en attendre.

Il faut ajouter à cela, que le premier établissement d'une colonie nouvelle offre l'exemple d'un pays peuplé beaucoup plus que ne le comporte son produit annuel. La conséquence naturelle de cet état de choses est que la colonie, à moins qu'elle ne reçoive d'abondans secours de sa mère patrie, doit diminuer rapidement, jusqu'à ce qu'elle soit au niveau des foibles moyens de subsistance qui sont à sa portée: et qu'elle ne peut commencer à croître d'une manière permanente, qu'à l'époque où ceux qui restent ont assez cultivé le sol, pour produire plus de nourriture qu'il n'en faut pour eux-mêmes, et avoir ainsi un excédant qu'ils puissent répartir à leurs enfans. La chute si fréquente des nouveaux établissemens de colonies est propre à faire voir combien il est nécessaire que les moyens de subsistance précèdent la population.

Après avoir reconnu la difficulté de faire réussir ces entreprises au dehors; il faut dire encore, que la partie du peuple qui, dans les pays anciens, a le plus à souffrir de l'excès de la population ne pourroit pas, par ses propres moyens, songer à former au loin de nouvelles colonies. Ces hommes, privés

de toute ressource, ne peuvent s'expatrier de la sorte, qu'en se mettant sous la protection d'un chef d'une classe plus élevée, qu'animent la cupidité, l'esprit d'entreprise, quelques mécontentemens politiques ou religieux, ou à qui le gouvernement accorde secours et protection. Quelle que soit d'ailleurs la détresse où ils sont réduits, par le défaut de subsistances, dans leur ancienne patrie; ils sont, par eux-mêmes, dans l'impuissance absolue de prendre possession des pays incultes, qui occupent une partie si considérable de la surface du globe.

Quand les colonies nouvelles sont établies et mises en état de sûreté, la difficulté d'émigrer en s'y transportant est sans doute fort diminuée. Alors même cependant il faut quelques moyens d'équiper des vaisseaux pour le voyage; de fournir aux besoins des émigrans, en attendant qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes et trouver de l'occupation dans leur patrie adoptive. Jusqu'à quel point le gouvernement est-il tenu de suppléer aux ressources qui peuvent leur manquer? C'est une question qui n'est pas bien décidée. Mais quel que soit son devoir à cet égard, c'est trop en attendre peut-être, que d'espérer

de grands secours de sa part en faveur des émigrans; à moins qu'il n'ait en vue quelques avantages particuliers, dépendant des liaisons de l'état avec ses colonies.

Souvent, il est vrai, les moyens de transport et de subsistance ont été fournis aux émigrans par des particuliers ou par des compagnies privées. Pendant plusieurs années avant la guerre d'Amérique et quelques années après, il y a eu une grande facilité d'émigrer dans ce nouveau monde, qui offroit d'ailleurs aux émigrans des avantages considérables en perspective. C'est incontestablement une circonstance fort heureuse pour un pays quel qu'il soit, d'avoir un si doux asile ouvert à sa population excédante. Mais, même pendant le cours de ces années d'émigration, je demanderai si, en Angleterre, le peuple a cessé d'être en proie au besoin; si tout homme a pu s'y marier en pleine sécurité, avec l'assurance de pouvoir élever une nombreuse famille sans recourir à l'assistance de sa paroisse. J'ai la douleur de penser que la réponse ne sera pas affirmative.

On dira peut-être, que c'est la faute de ceux qui, ayant une occasion d'émigrer,

préfèrent de vivre où ils sont dans la gêne et le célibat. Est-ce donc un tort d'aimer le sol qui nous a vus naître, nos parens, nos amis, les compagnons de notre enfance? Ou, de ce qu'on ne brise pas ces liens, faut-il conclure qu'on n'éprouve point de vraies souffrances? Une telle séparation est quelquefois comprise dans les grandes vues de la Providence, mais elle n'en est pas moins douloureuse. Quoiqu'elle fasse le bien général, elle ne cesse pas pour cela d'être un mal individuel. D'ailleurs un établissement étranger présente toujours, surtout aux hommes des dernières classes, une apparence de difficulté et d'incertitude. Ils entrent en quelque défiance sur tout ce qu'on leur dit du haut prix du travail et du bas prix des terres. Ils craignent de se mettre à la merci d'entrepreneurs intéressés. La mer qu'il faut traverser semble opposer à leur retour une barrière insurmontable, parce qu'ils sentent qu'ils ne trouveront pas des gens empressés à les défrayer. Si l'esprit d'entreprise ne vient pas se joindre aux angoisses de la misère, ils aimeront mieux, et l'on n'a pas droit de s'en étonner, souffrir où ils sont, que chercher au loin des maux inconnus.

Il en seroit bien autrement, si un nouveau sol étoit ajouté au sol de l'Angleterre, par exemple; et qu'il fût divisé en petites fermes. On verroit bientôt hausser le prix du travail; et les riches s'en plaindre, comme on dit qu'ils font en Amérique.

Mais même dans cette supposition, ou dans toute autre qui approchera d'être aussi favorable au système de l'émigration, le secours qu'on pourroit tirer de cette pratique seroit de très-courte durée. A peine trouveroit-on en Europe un pays, si l'on excepte la Russie, dont les habitans ne cherchent pas souvent à améliorer leur sort en s'établissant hors de chez eux. Ces pays ayant, à ce qu'il paroît, plutôt trop que trop peu d'habitans, en proportion de leur produit, ne peuvent s'offrir mutuellement des ressources d'émigration. Supposons pour un moment que, dans cette partie du globe qui est la plus éclairée, l'économie intérieure de chaque état soit si admirablement ordonnée, que la population n'y éprouve aucun obstacle, et que les gouvernemens y accordent à l'émigration toutes sortes de facilités. Admettons que la population de l'Europe, sans la Russie, s'élève à cent mil-

lions. Accordons encore que l'accroissement du produit y soit partout beaucoup plus considérable qu'il ne peut être réellement. Toutes ces suppositions étant admises, l'excès de la population de cette grande mère patrie seroit, au bout d'un siècle, de onze cent millions. Ce nombre, ajouté à l'accroissement naturel des colonies elles-mêmes pendant le même espace de temps, fait plus que le double de la population actuelle de la terre entière :

Peut-on croire, que, dans les parties incultes de l'Asie, de l'Afrique ou de l'Amérique, les efforts les mieux dirigés doivent suffire, dans une si courte période, pour amender et préparer autant de terres qu'en requerroit l'entretien d'une semblable population? Si quelqu'un en concevoit l'espérance, je le prierois d'ajouter à ces cent années vingt-cinq ou trente autres encore; et il ne seroit plus possible d'avoir là-dessus deux opinions.

Si donc on pense encore que l'émigration peut servir de remède à la population excédante, ce ne peut être que parce que la répugnance qu'éprouvent tous les hommes à quitter leur pays natal, jointe à la difficulté

de défricher et d'amender un sol nouveau, n'a jamais permis d'adopter cette mesure d'une manière générale. Si ce remède étoit efficace et pouvoit apporter quelque soulagement aux maux que le vice ou l'infortune produit dans les états anciens; s'il pouvoit en quelque sorte les rajeunir et les mettre dans la situation où se trouvent les colonies nouvelles; il y a long-temps qu'on auroit épuisé cette coupe salutaire, et qu'après y avoir eu recours à chaque époque où les maux auroient recommencé à se faire sentir, on auroit vu se fermer pour jamais cette source de bonheur et d'espérance.

Il est certain enfin que l'émigration est absolument insuffisante pour faire place à une population qui croît sans limite. Mais envisagée comme un expédient partiel et à temps, propre à étendre la civilisation et la culture sur la face de la terre, l'émigration paroît utile et convenable. Et si d'un côté, on ne peut démontrer que les gouvernemens sont tenus de l'encourager d'une manière active; de l'autre, c'est non-seulement de leur part une criante injustice, mais encore une mesure fort impolitique, de la défendre ou de la prévenir. Nulle crainte moins fondée,

qne celle de la dépopulation dont l'émigration pourroit être la cause. La force d'inertie qui fixe la masse du peuple au lieu où il est né, les liens d'affection qui attachent les hommes à leurs foyers, ont tant de force et de puissance, qu'on peut être bien assuré qu'ils ne songeront point à émigrer, à moins que des mécontentemens politiques ou la plus dure pauvreté ne les réduisent à ce parti extrême; et en ce cas, il est fort utile à leur patrie même, qu'ils s'en éloignent. Mais de toutes les plaintes qu'occasionne l'émigration, la plus déraisonnable sans doute et celle à laquelle on devroit le moins s'attendre, est le reproche, qu'on fait à cette pratique, de faire hausser le prix des salaires. Si le prix du travail est tel, dans un pays quelconque, qu'il mette les basses classes en état de vivre sans souffrir; nous pouvons être sûrs, que ceux qui les composent ne songeront point à émigrer. Et si ce prix n'est pas suffisant, il est cruel et injuste de s'opposer à l'émigration.

CHAPITRE V.

Des lois sur les pauvres.

En Angleterre on a fait des lois pour établir en faveur des pauvres un système général de secours (1). Mais il est probable qu'en

(1) Ces lois sont anciennes, le premier statut étant de 1563; et la taxe foncière qu'elles établissent a été anciennement réglée, ainsi que la taxe des terres; d'où il est résulté, pour l'une comme pour l'autre, d'assez grandes anomalies. Certaines terres ne paient point la taxe, parce qu'elles n'avoient pas été mises en propriété individuelle à l'époque où s'est fait le cadastre ou registre de répartition. Presque toutes les terres s'étant beaucoup bonifiées, et la taxe se payant toujours sur la première estimation, il en résulte que le taux de la taxe, d'après son énoncé, paroît généralement beaucoup plus haut qu'il n'est réellement; et cette différence varie selon les terres et les bonifications qu'elles ont éprouvées. Il n'est du reste nullement question du revenu total de chaque propriétaire. Ainsi lorsqu'on parle de la taxe à 4 shellings par livre, qui en 1801 s'est élevée à 18 shellings, cela indique bien que la taxe a été plus que quadruplée, mais on n'en peut point conclure

diminuant un peu les maux individuels, on a répandu la souffrance sur une surface beaucoup plus étendue.

On s'étonne dans ce pays-là que malgré des sommes immenses consacrées annuellement au soulagement des pauvres, leurs peines ne semblent pas adoucies. Les uns soupçonnent que l'on détourne à d'autres usages les deniers destinés à cet emploi. D'autres accusent les inspecteurs de l'établissement de consumer en vains repas le bien des pauvres. Tous s'accordent à penser que l'administration de ce bien est vicieuse. C'est un fait certain que, même avant la cherté excessive qui s'est fait sentir en der-

---

le rapport de la taxe à tout le revenu. Si on vouloit apprécier ce rapport, il faudroit avoir égard d'un côté à la totalité du revenu, de l'autre à la somme absolue à laquelle monte la taxe totale. Cette taxe des pauvres s'élève à deux ou trois millions sterling en temps ordinaire. (En 1776, elle s'est élevée à 1,720 316 livres sterling; en 1783, à 2,167 749, et en 1803 à 5,348 205). Elle est réglée et assise annuellement dans chaque paroisse par le *vestry* (la sacristie) de la paroisse; les inspecteurs (*overseers*) dirigent l'emploi, soit à domicile, soit dans les maisons de travail (*workhouses*), etc. *Trad.*

nier lieu, on levoit annuellement trois millions sterling pour les pauvres, sans qu'on s'aperçût d'un changement dans leur état. Ce fait est un objet d'étonnement pour le public. Mais pour peu qu'on pénètre au-delà des premières apparences, bien loin d'être surpris de ce phénomène, on l'envisage comme fort naturel, et l'on sent bientôt qu'on devroit au contraire s'étonner si les choses alloient autrement. Si même au lieu de quatre sous par livre, on en appliquoit dix-huit à cet usage, il n'y a pas lieu de croire qu'il en résultât aucun changement essentiel.

Je suppose que, par une souscription des hommes riches, on fit en sorte que l'ouvrier, au lieu de recevoir, comme à présent, deux shellings par jour pour prix de son travail, en reçût cinq (1). Quelques personnes croiroient peut-être qu'au moyen de cette augmentation, tous les ouvriers se trouveroient à

(1) Le shelling est à peu près égal à la pièce de 24 sous de France. Exactement le shelling est à la pièce du 24 sous comme 1000 est à 994. Ainsi le shelling vaut un peu plus d'un franc et 19 centimes. *Trad.*

l'aise et pourroient se procurer un morceau de viande pour leur dîner. Mais elles seroient trompées dans leurs espérances. L'acte par lequel on transporteroit à chaque ouvrier la propriété additionnelle de trois shellings par jour, n'augmenteroit pas la quantité de viande qui existe dans le pays. Or dans l'état actuel, il n'y en a pas assez pour que chacun de ses habitans en ait une petite portion à sa table. Qu'arriveroit-il? La concurrence des acheteurs au marché éleveroit bientôt le prix de cette marchandise. Et tandis qu'à présent la livre de viande coûte un peu moins de demi-shelling, elle en coûteroit deux ou trois; en sorte que tout ce que le pays en peut fournir ne se partageroit pas entre un nombre de personnes beaucoup plus grand que dans l'état actuel des choses. Quand une marchandise est rare, et ne peut être distribuée à tous; elle va à celui qui produit le titre le plus valide, c'est-à-dire, à celui qui peut en offrir le plus d'argent. Si la concurrence pour la viande se soutenoit parmi les acheteurs, assez long-temps pour déterminer les fermiers à augmenter leurs troupeaux et à faire chaque année de nombreux élèves; ce ne pourroit être qu'au

préjudice de la récolte du grain. Cet échange seroit désavantageux. On sait très-bien que le pays ne pourroit plus nourrir la même population. Or quand les subsistances sont rares par comparaison au nombre des habitans du pays, il est assez indifférent, que ceux qui composent les classes inférieures aient deux shellings par jour ou qu'ils en aient cinq. Quelle que soit leur condition à cet égard; ils n'en seront pas moins réduits à se contenter de la portion d'alimens la plus petite.

On dira peut-être que l'accroissement du nombre des acheteurs en tout genre donneroit, dans notre supposition, une nouvelle activité au travail et à l'industrie, et feroit croître le produit total du pays. Mais cette augmentation d'activité seroit plus que compensée par l'encouragement que donneroient à la population ces richesses imaginaires; le produit se répartiroit entre plus de personnes, et le nombre de celles-ci se trouveroit avoir crû beaucoup plus que dans le simple rapport du produit.

Une collecte ou levée de deniers, faite en faveur des pauvres et distribuée de la manière la plus judicieuse, pour laquelle

les riches contribueroient sur leur revenu annuel, dans le rapport de dix-huit shellings par livre, auroit précisément le même effet que la souscription que je viens de feindre. Aucun sacrifice, surtout en argent, de la part des riches ne peut prévenir d'une manière un peu durable le retour de la détresse parmi les membres des classes inférieures du peuple. On peut effectuer de grands changemens dans les fortunes. Les riches peuvent devenir pauvres, et quelques pauvres devenir riches. Mais tant que le rapport des subsistances à la population reste le même, il arrivera nécessairement qu'une partie des habitans auront beaucoup de peine à se nourrir eux et leurs familles. Or ce sera toujours les plus pauvres qui seront dans ce cas.

Il peut paroître étrange, qu'avec de l'argent, on ne puisse pas améliorer la condition du pauvre, sans abaisser d'autant celle du reste de la société. Mais quelqu'étrange que cela puisse paroître, je crois que c'est la vérité. Si je fais un retranchement sur la nourriture de ma famille, et que je donne à un pauvre ce dont je me prive; en le mettant à l'aise, je n'impose de privation qu'à moi ou aux miens; et peut-être sommes-nous

en état de la supporter aisément. Si je défriche un terrain inculte, et que j'en donne à ce pauvre tout le produit ; je fais à la fois son bien et celui de la société, parce que tout ce que ce pauvre consommoit rentre dans le fonds commun et probablement en outre quelque partie du nouveau produit que j'ai obtenu. Mais si je donne à ce pauvre de l'argent; en supposant que le produit du pays ne change point, c'est un titre que je lui donne pour obtenir une portion de ce produit plus grande que ci-devant. Or il est évidemment impossible qu'il reçoive cette augmentation, sans diminuer la portion des autres. On sent bien que la diminution, qu'opère un tel don fait à un seul individu, est absolument insensible; mais l'effet n'en est pas moins certain. C'est ainsi que l'air est peuplé d'insectes qui échappent à nos sens, mais dont pour cela on ne sauroit contester l'existence.

Si, dans un pays quelconque, la quantité de nourriture reste la même pendant plusieurs années consécutives; elle sera répartie à chaque homme, selon la valeur du titre qu'il présentera, c'est-à-dire, selon la somme d'argent qu'il sera en état d'offrir pour cette

marchandise si universellement demandée. Il est donc bien démontré, qu'on ne peut accroître pour les uns la valeur du titre, sans qu'elle diminue aussitôt pour les autres (1). Si les riches, sans rien retrancher à leur table, faisoient une souscription en faveur de cinq cent mille hommes, par laquelle ils s'engageassent à donner à chacun d'eux cinq shellings (six francs) par jour; ceux-ci se trouvant plus à leur aise, consommeroient plus d'alimens; ainsi il en resteroit moins à distribuer aux autres. Le titre de chacun d'eux diminueroit de valeur; ou en d'autres termes, un même nombre de pièces d'argent achéteroit une moindre quantité d'alimens, et par conséquent le prix des subsistances se trouveroit universellement haussé.

On a vu récemment cette théorie bien confirmée par les faits; dans la disette à laquelle

(1) Il s'agit d'augmentation faite en faveur des pauvres ; ce que nous remarquons pour prévenir la difficulté qui pourroit naître du cas où les gens opulens recevroient un accroissement de fortune. Comme avant cet accroissement leur titre étoit pleinement suffisant, l'accroissement ne donneroit lieu à aucune consommation nouvelle de leur part. Mais cette espèce d'exception est inutile à discuter. *Trad.*

l'Angleterre a été exposée (1). La supposition d'une collecte ou levée de deniers pour les pauvres, à raison de dix-huit shellings par livre, s'est presque réalisée ; et l'effet a été tel qu'on pouvoit l'attendre. Une telle distribution, même en temps ordinaire, auroit fait beaucoup hausser le prix des vivres ; mais à l'époque d'une disette, cette cause a dû agir bien plus puissamment encore. Aujourd'hui que la viande est rare, si on ajoutoit trois shellings par jour au gain ordinaire de chaque ouvrier, pour qu'il les employât à acheter de la viande ; on ne peut douter que le prix de cette denrée ne s'élevât fort haut tout-à-coup. Il n'en est pas autrement du blé en temps de disette. Tandis qu'il est impossible que tous en aient leur portion accoutumée, si l'on donne à chaque membre de la communauté de quoi prétendre à cette portion entière ; le renchérissement doit être aussi rapide que pourroit l'être celui de la viande dans le cas que je viens de feindre.

On n'a pas assez senti, à ce qu'il semble, que le prix du blé en temps de disette dépend

(1) La disette ou rareté dont il est question ici, est celle des années 1800 et 1801.

beaucoup moins de la rareté de cette denrée que de l'obstination avec laquelle chacun persiste à en consommer la quantité qu'il a contracté l'habitude d'employer à son usage. Un déficit de la moitié de la récolte, si chacun consentoit à réduire immédiatement sa consommation de moitié, auroit peu d'effet sur le prix du blé, ou même n'en auroit absolument aucun. Au contraire, si pendant onze ou douze mois, chacun continue à en faire la même consommation, un déficit d'un douzième suffira pour élever le prix du blé presque sans aucune limite. Plus on fait de distributions dans les paroisses à titre d'assistance, et plus on encourage chacun à persister dans sa consommation habituelle; par conséquent, en vertu de cette mesure, il faut pour qu'enfin on consente à diminuer cette consommation, que le prix du blé s'élève beaucoup plus qu'il n'auroit été nécessaire sans cela pour obtenir le même effet.

Il semble que l'on n'ait pas assez fait attention à une cause particulière de cherté. Le prix du blé en temps de rareté dépend beaucoup moins du déficit réel que de l'espèce d'obstination avec laquelle on

persiste à vouloir en soutenir la consommation au même degré. Un déficit de la moitié de la récolte, si tous consentoient immédiatement à se réduire à la moitié de leur consommation habituelle, auroit peu d'effet sur le prix du blé ou même n'en auroit point. Un déficit d'un douzième, si pendant dix ou onze mois on continue la même consommation, peut élever le prix du blé presque sans limite. Plus on donne en assistances paroissiales, plus on augmente la faculté de soutenir la consommation habituelle; et plus aussi doit s'élever le prix, avant que s'effectue la diminution de consommation qui seule peut le faire baisser.

Il a été affirmé par quelques personnes, que les hauts prix ne diminuent pas la consommation. S'il en étoit ainsi, nous verrions le prix du *bushel* de blé s'élever à cent livres sterling ou davantage à chaque déficit auquel l'importation ne pourroit pas pleinement suppléer.

Le fait est, que les hauts prix finissent toujours par diminuer la consommation. Mais par la richesse du pays, par la répugnance du peuple à se contenter d'alimens substitués à sa nourriture ordinaire, par les immenses

sommes distribuées aux paroisses, cette diminution ne peut être obtenue que lorsque les prix, devenus excessifs, forcent, même les classes moyennes, tout au moins celles qui sont immédiatement au-dessus de la pauvreté, d'épargner sur le pain, par l'impossibilité où de tels prix les mettent d'en acheter autant qu'ils ont coutume de faire. Les pauvres, assistés par leurs paroisses, n'ont aucune raison de se plaindre du renchérissement; puisque c'est le prix excessif qui a forcé l'épargne et a laissé par là plus de blé aux classes inférieures, dont l'assistance paroissiale les a mises en possession. Les classes les plus souffrantes dans la disette sont incontestablement celles qui sont immédiatement au-dessus de la pauvreté, elles ont été abaissées d'une manière marquée par les excessives largesses faites aux classes placées au-dessous d'elles. La pauvreté est presque toujours relative; et si l'on eût pris aux personnes dont je parle une somme équivalente à la moitié des largesses faites de la sorte aux classes inférieures à elles, je doute fort qu'on les eût rendues aussi pauvres qu'elles le sont devenues par l'effet des distributions d'argent

qui ont eu réellement lieu (1). Ces distributions donnent aux classes pauvres le droit de commander beaucoup plus de denrées alimentaires, que leur travail et leur habileté ne leur permettoient d'espérer, dans l'état actuel du pays. La faculté d'en commander est diminuée d'autant pour les classes supérieures; elles ne peuvent plus, par leur travail et leur habileté plus productifs obtenir la

(1) Supposons que les classes inférieures gagnent par une moyenne, dix shellings par semaine, et que les classes immédiatement au-dessus en gagnent vingt; on ne peut douter qu'en temps de disette, dix shellings par semaine distribués aux premières n'enlevassent aux dernières une portion plus grande du pouvoir qu'elles ont de commander les choses de nécessité, que n'auroit pu faire la soustraction de cinq shellings par semaine de leur propre gain. Dans le premier cas, toutes ces classes se trouvent réduites au même niveau; le prix des subsistances croît, par le concours des demandes, d'une manière extraordinaire; tous sont soumis à une même gêne pour les subsistances. Dans le second cas, les classes au-dessus de la pauvreté, conservent encore une assez grande supériorité; le prix des subsistances ne s'élève pas au même degré; et les quinze shellings restant achètent beaucoup plus, que ne pouvoient faire les vingt dans le premier cas.

même part des objets de première nécessité qu'elles obtenoient auparavant. Il s'agit de comparer les avantages de l'assistance avec les maux qu'elle entraîne. Elle empêche les pauvres d'user d'alimens substitués au pain, comme partout ailleurs la loi impérieuse de la nécessité enseigne à faire; mais en faisant hausser les prix, elle met une grande partie du peuple dans la détresse, et force à recourir aux dons des paroisses un grand nombre de personnes qui se croyoient audessus du besoin.

Si l'on doubloit tout-à-coup la fortune de tous ceux qui ont cent livres sterling de revenu annuel, l'effet qui en résulteroit sur le prix des grains seroit lent et peu considérable; mais si, dans tout le royaume, le prix du travail étoit doublé, l'effet pour hausser le prix des grains seroit grand et rapide. Les principes généraux en cette matière ne peuvent être contestés; et l'on ne doutera pas que les distributions dont nous nous occupons n'aient agi puissamment en ce sens, lorsqu'on se rappellera qu'avant les dernières disettes, la somme levée pour les pauvres étoit estimée de trois millions sterling, et qu'en 1801 elle a été, à ce qu'on

assure, de dix millions sterling. Un poids additionnel des sept millions sterling mis dans la balance (1) et appliqué exclusivement aux objets de subsistance, joint à une grande augmentation dans le prix des salaires en diverses parties du royaume, augmenté d'ailleurs par d'énormes sommes de charités volontaires, doit avoir eu un puissant effet sur le prix des objets de première nécessité, si l'on peut donner confiance aux principes les plus clairs que confirment toutes les apparences. Un homme et sa famille ont reçu, à ma connoissance, quatorze shellings par semaine de leur paroisse. Leur gain ordinaire étoit de dix shellings par semaine, et par

(1) Voyez une brochure publiée en Novembre 1800, sous ce titre : *An investigation*, etc. *Recherche de la cause du haut prix actuel des denrées*. On a cru que c'étoit une recherche sur les causes de la disette. Sous ce point de vue, cet écrit a dû paroître incomplet puisqu'il ne traite que d'une seule cause. Mais le seul but qu'on s'y est proposé est d'indiquer la principale raison du haut prix des denrées, comparé au degré de leur rareté, et en admettant le déficit d'un quart, comme il est établi dans la lettre du Duc de Portland; estimation que je suis porté à envisager comme très-rapprochée de la vérité.

conséquent son revenu pour le même temps, étoit de trente-quatre shellings. Avant la disette, il avoit coutume d'acheter chaque semaine un bushel de farine, peut-être au prix de huit shellings, et avoit ainsi deux shellings de reste pour d'autres emplois. Pendant la disette, il faisoit la même provision à un prix triple. Il payoit trente-deux shellings pour son bushel de farine, et avoit, comme ci-devant, deux shellings de reste. Des cas pareils n'auroient pas pu devenir universels, sans élever le prix du froment beaucoup au-delà de la limite qu'il a atteinte dans la cherté. Mais ces cas n'étoient pas rares; et le système de régler les secours sur le prix des grains étoit général.

Si la circulation du pays s'étoit toute faite en espèces, dont la masse n'auroit pu être subitement accrue, il auroit été impossible de distribuer aux pauvres une somme additionnelle de sept millions sterling sans entraver les opérations du commerce. Ainsi dès le commencement de cette assistance démesurée, qui ne pouvoit manquer d'occasionner, dans tous les rangs de la société, une dépense proportionnelle en denrées, il se seroit élevé une grande demande de l'instru-

ment commun de circulation. Mais l'instrument de circulation en usage se trouvoit être de nature à se multiplier immédiatement sur la demande qu'on en faisoit. Il paroît, par les comptes de la banque mis sous les yeux du parlement, que ce n'est pas de là que partirent les grandes émissions additionnelles de papier. Les trois millions et demi, ajoutés à ses précédentes émissions moyennes n'étoient probablement pas fort au-dessus de la somme nécessaire pour remplacer les espèces métalliques retirées de la circulation. L'or en ce temps se montroit en si petite quantité que cette conjecture acquiert beaucoup de poids. En l'adoptant, on sera porté à croire que la partie de la circulation dépendant de la banque, bien que changée dans sa nature, n'avoit pas été fort accrue; et du reste, quant à l'effet de l'instrument de circulation sur le prix des marchandises, on ne peut douter qu'il ne soit le même lorsqu'il consiste principalement en guinées, que lorsqu'il se compose de billets de banque ou de shellings qui remplacent les guinées, et sont reçus comme monnoie courante.

Ainsi ce fut principalement aux banques de provinces que fut laissé le soin d'accroître

le fonds destiné à servir d'instrumens de circulation; et l'on pouvoit bien s'attendre à les voir saisir avec empressement cette occasion de s'enrichir. Les émissions des banques de provinces doivent se régler sur la quantité de leurs billets qui restent en circulation; or, en supposant la confiance bien établie, cette quantité dépend de la somme nécessaire pour les affaires du voisinage qui se résolvent en argent. Le haut prix des denrées rendoit ces opérations plus chères. Dans le seul article du payement hebdomadaire des salaires, en y comprenant les assistances paroissiales, il est de toute évidence qu'on éprouvoit le besoin d'une très-grande addition à la somme servant d'instrument de circulation dans chaque arrondissement. Si les banques de provinces avoient tenté d'émettre une aussi grande quantité de papier sans y être acheminées par de nouvelles demandes, elles auroient bientôt été averties de leur erreur par la rentrée urgente et rapide de leurs billets; mais à cette époque, on manquoit de monnoie pour l'usage immédiat et journalier, et le papier qui en faisoit office, étoit avidement absorbé dans la circulation.

On peut même mettre en question si,

dans de telles circonstances, les banques de provinces n'auroient pas fait à peu près d'aussi fortes émissions, lors même que la banque d'Angleterre n'auroit pas été autorisée à suspendre les payemens en espèces. Avant cette suspension, les émissions des banques de provinces étoient réglées par la quantité de billets que la circulation pouvoit employer; et après, comme avant, elles étoient obligées de payer les billets qui revenoient sur elles en papier de circulation de la banque d'Angleterre. La principale différence entre les deux cas provient de la pernicieuse coutume, adoptée depuis la suspension, d'émettre des billets d'une et deux livres sterling, ainsi que de la petite préférence qui pouvoit porter plusieurs personnes à rechercher, faute d'or, un papier plutôt que l'autre, et à mettre entre les billets de la banque d'Angleterre et ceux des banques de provinces une nuance d'estime.

La très-grande masse de papier émis par les banques de province, dans le cours des années 1800, 1801, fut donc évidemment, dans l'origine, l'effet plutôt que la cause des hauts prix des denrées alimentaires; mais une fois absorbée dans la circulation, elle ne put man-

quer d'affecter les prix de toutes les marchandises, et d'opposer beaucoup d'obstacle au retour des prix bas. C'est là le grand mal produit par ce système. Pendant la disette, on ne peut douter que l'accroissement de circulation, en prévenant les embarras du commerce, n'ait mis le pays en état de poursuivre plus constamment ses diverses occupations industrieuses, et d'importer plus de grains qu'il n'auroit fait sans cela; mais ces avantages à temps ont été achetés au prix d'un mal durable, et la difficulté de réabsorber cette circulation accrue peut rendre permanens les prix d'une disette passagère.

Sous ce rapport toutefois, il est heureux que la grande émission de papier soit venue des banques de provinces plutôt que de la banque d'Angleterre. Tant que dure la suspension des paiemens en espèces, si les billets de banque deviennent surabondans, il n'y a aucun moyen de forcer la banque à les reprendre. Mais il n'en est pas de même des banques de province; dès que la circulation n'a pas besoin de leurs billets, on les leur rapporte; et dans ce cas, si les billets de la banque d'Angleterre ne sont pas multipliés, la somme destinée à la circulation se trouve diminuée.

C'est un bonheur pour l'Angleterre, que les deux années de disette aient été suivies de deux événemens les plus propres à rétablir l'abondance et les bas prix ; une riche récolte et la paix. Ces deux événemens produisirent une conviction générale d'abondance, dans l'esprit des vendeurs et des acheteurs ; les uns devinrent lents à acheter, les autres empressés à vendre ; le marché regorgea et les prix tombérent rapidement. Cela mit les paroisses en état de retirer leurs assistances, et de prévenir par là le retour des hauts prix, à l'époque où les vendeurs furent rassurés.

Si aux deux années de disette avoient succédé seulement des années communes, je suis fortement porté à croire, que, comme le marché n'auroit point regorgé, le prix des grains ne seroit tombé que d'une assez petite quantité ; qu'en conséquence les paroisses n'auroient pas pu retirer leurs assistances, que l'augmentation du papier auroit continué d'être nécessaire; et que finalement les prix de toutes les marchandises se seroient peu à peu réglés sur cet accroissement du moyen de circulation.

Si, au lieu de donner par les paroisses

une assistance à temps, susceptible d'être retirée à la première baisse; on avoit élevé partout les salaires, il est évident, que les obstacles à une diminution de circulation et au retour des bas prix auroient été bien plus accrus. Le haut prix du travail seroit devenu permanent, sans aucun avantage pour l'ouvrier.

Personne ne désire avec plus d'ardeur que moi de voir s'élever le prix réel du travail. Mais la tentative d'opérer cet effet en élevant forcément le salaire nominal, comme on l'a fait à un certain point, comme on l'a presque universellement recommandé dans ces dernières disettes, est une mesure que tout homme réfléchi doit réprouver comme puérile et absolument inefficace.

Le prix du travail, quand on lui laisse prendre son niveau naturel, est un baromètre politique de la plus haute importance; il exprime le rapport des moyens de subsistance à la demande que l'on en fait; de la quantité consommable au nombre des consommateurs. Pris en moyenne et indépendamment de toute circonstance accidentelle, il indique en outre clairement les besoins de la société par rapport à la population; car,

quel que soit le nombre des enfans pour chaque mariage, qui peut suffire à maintenir la population actuelle à l'état stationnaire; le prix du travail sera ou suffisant, ou supérieur ou inférieur à leur entretien, selon que les fonds destinés à payer le travail seront stationnaires, progressifs ou rétrogrades. Mais au lieu de considérer les salaires sous ce point de vue, on se plait à les envisager comme une valeur que nous pouvons hausser et baisser à plaisir, et qui dépend essentiellement de la décision des juges de paix. Lorsqu'une hausse dans le prix des denrées alimentaires indique une demande supérieure à l'offre, on veut mettre l'ouvrier dans la situation où il étoit avant cette hausse, et à cet effet on élève le prix du travail; c'est-à-dire, que l'on fait croître la demande; après quoi l'on est fort surpris de voir hausser toujours plus le prix des denrées. C'est à peu près comme si le baromètre baissoit jusqu'au mot *tempête*, et que pour rétablir le *beau temps* nous fissions monter le mercure par quelque pression mécanique; puis que nous fussions étonnés de voir le mauvais temps continuer (1).

(1) On peut remarquer que la comparaison, loin

Smith a clairement fait voir, que la tendance naturelle d'une année de disette est de priver de tout emploi un grand nombre d'ouvriers, ou de les forcer à travailler pour un salaire réduit, à cause de l'impossibilité où sont les maîtres d'employer le même nombre d'ouvriers au même prix qu'auparavant. Hausser les salaires c'est augmenter le nombre de ceux qui sont sans emploi, c'est prévenir, comme le dit cet auteur, les bons effets d'une disette modérée, qui tend à rendre le peuple plus laborieux, plus attentif et plus économe. Le nombre de domestiques sans place, et d'ouvriers sans emploi, pendant les dernières disettes, fournit une preuve lamentable de la justesse de ces raisonnemens. Si les salaires s'étoient élevés partout en proportion du prix des vivres, personne, à l'exception des fermiers et d'un petit nombre d'hommes riches (1), n'auroit pu employer le même nombre d'ouvriers qu'il avoit coutume d'en-

d'être outrée, pêche plutôt en sens contraire; car la hausse forcée des salaires fait croître la demande des denrées et par conséquent augmente le mal. *Trad.*

(1) *Gentlemen.*

tretenir. Une foule additionnelle de domestiques et d'ouvriers de manufactures auroient été renvoyés ; et de suite ceux qui l'ont été réellement n'auroient eu d'autre refuge que les paroisses. Dans l'ordre naturel des choses, une disette tend à faire baisser, et non hausser, le prix du travail.

Après qu'un ouvrage tel que celui d'Adam Smith a paru, après qu'il a été si généralement répandu, c'est pour moi je l'avoue, une chose étrange de voir tant d'hommes, qui voudroient passer pour entendre l'économie politique, persister à croire qu'il est au pouvoir des juges de paix, ou même de l'omnimode puissance du parlement, de changer, par un acte de leur volonté, la totalité des circonstances où le pays se trouve placé ; et lorsque la demande de vivres est plus grande que l'offre, de faire, par la simple publication d'un édit, que l'offre subitement se trouve égaler la demande. Nombre d'hommes, qui reculeroient d'horreur à la proposition d'un *maximum*, sont tout prêts à proposer, que le prix du travail soit proportionné à celui des vivres ; et ne semblent pas s'apercevoir que les deux

propositions sont à très-peu près de même nature, et que l'une et l'autre tendent directement à la famine. Il n'importe guères que nous mettions l'ouvrier en état d'acheter la même quantité de vivres qu'il achetoit auparavant, en en fixant le prix, ou en élevant en proportion le prix du travail. Le seul avantage de ce dernier procédé est que la hausse du prix des vivres, qu'il force nécessairement, encourage l'importation. Mais si l'on fait abstraction de toute importation, que la guerre et d'autres circonstances peuvent en effet rendre impraticable, une hausse universelle des salaires en proportion du prix des vivres, favorisée par d'abondantes assistances paroissiales à tous ceux qui n'ont point d'ouvrage, auroit, pour prévenir l'épargne, tout l'effet d'un maximum; elle feroit consommer en neuf mois une récolte qui auroit dû servir pour douze, et produiroit enfin la famine.

N'oublions pas toutefois que l'humanité et une vraie politique requièrent impérieusement que, dans de telles circonstances, les pauvres reçoivent tous les secours que la nature des choses permet de leur donner. Si les denrées alimentaires se soutenoient au

prix de disette, il faudroit bien que les salaires haussassent, ou que bientôt la maladie et la faim diminuassent le nombre des ouvriers. Il arriveroit donc que, l'offre du travail étant inférieure à la demande, son prix hausseroit dans un plus grand rapport que celui des vivres. Mais même une ou deux années de disette, pendant lesquelles les pauvres seroient laissés à eux-mêmes pour se faire de nouvelles ressources, pourroient produire quelque effet de ce genre. Il est donc de notre intérêt, comme il est de notre devoir, de leur donner dans les années de détresse, quelques secours temporaires. C'est dans ces occasions, que les substituts du pain d'un prix moins élevé, et tous les moyens d'épargner la nourriture doivent être mis en usage. Et encore ne faut-il pas être si prompt à se plaindre du haut prix du blé, puisqu'en encourageant l'importation, il augmente nos moyens de subsistance et supplée à l'insuffisance de nos provisions.

Comme l'inefficace des lois sur les pauvres et des tentatives faites pour élever forcément le prix du travail est plus sensible en temps de disette, j'ai cru qu'il m'étoit permis de m'arrêter à les considérer sous ce point de

vue. Et comme ces causes de hausse ont reçu dans la dernière disette, un grand accroissement de force par l'augmentation des fonds destinés à la circulation, j'espère que le petit nombre d'observations que j'ai faites sur ce sujet sera considéré comme une digression pardonnable.

FIN DU SECOND VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME II.

FIN DE LA TABLE.



